



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



www.paysdelunel.fr

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Pays de Lunel

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays de Lunel

Représenté par Pierre SOUJOL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 09 décembre 2021
Ci-après désigné par le territoire du Pays de Lunel,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mr Hugues MOUTOUH, Préfet de l'Hérault, représenté par Mr Thierry LAURENT, Secrétaire Général
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée
Représenté par Carole DELGA,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, un contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat. Ils sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Les objectifs du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sont les suivants :

- Contribuer à la réussite du Plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026) la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier, documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCoT / PCAET...)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter/réduire/compenser et en maximisant les impacts positifs.

Ce contrat permettra de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2026.

Ce plan d'action devra fera l'objet d'une priorisation par les collectivités.

Par ailleurs, la volonté de l'Etat est d'inscrire les CRTE dans un schéma de coopération inter-territoires. Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes détaillées dans le présent contrat, mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement des territoires limitrophes. Le CRTE doit dès lors offrir un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux qui dépassent le territoire pour lequel il est signé. Ces actions peuvent notamment concerner les domaines des mobilités, du logement,

de l'emploi, de la culture, du tourisme, des loisirs, de la protection des espaces naturels et agricoles, du développement économique.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.)

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation croisée au suivi des dossiers structurants à l'échelle territoriale pertinente...

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Lunel autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

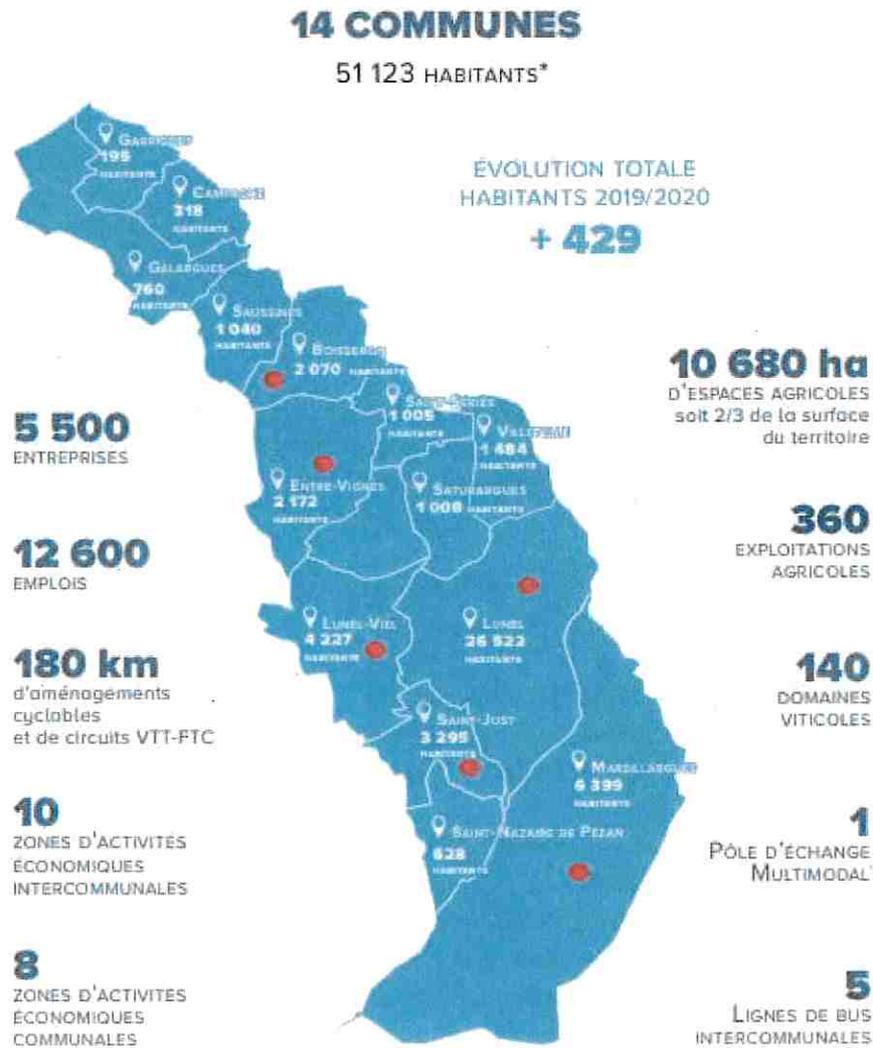
Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

1.1. Présentation du territoire signataire

Le territoire du Pays de Lunel et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Cette volonté s'est traduite par la signature d'un protocole d'intention le 13 avril 2021 avec pour ambition de construire le projet du territoire intercommunal pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

La Communauté de communes du Pays de Lunel fédère 14 communes de l'Est-héraultais pour 51 123 habitants ;



*POPULATION TOTALE EN MOYENNE 01/01/2021
DATE DE RÉFÉRENCE STATISTIQUE 01/01/2019

A la croisée de dynamiques territoriales (Métropole de Montpellier, agglomération nîmoise, pays sommiérois et façade littorale), le Pays de Lunel possède un fort potentiel de développement lié à son positionnement dans cet espace « d'entre deux », qui nécessite d'être révélé pour affirmer une entité propre et ne pas constituer un simple espace de transition. Sa très bonne accessibilité aux grands axes de communication est complétée par un réseau de bus urbains et par la mise en service du pôle d'échange multimodal de la gare de Lunel.

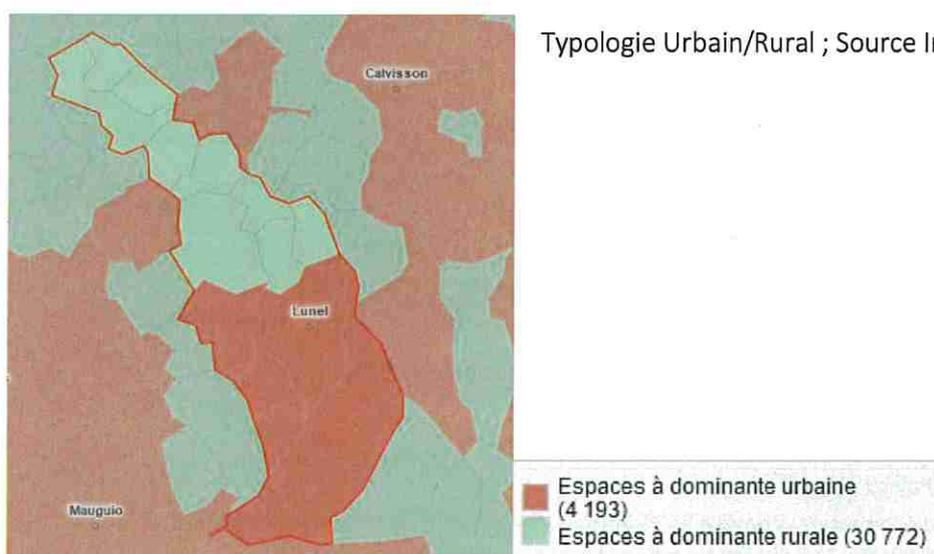
Le franchissement du seuil de 50 000 habitants permet à la CCPL d'envisager son évolution à terme en Communauté d'Agglomération et ainsi l'élargissement de son champ de compétence, notamment dans le domaine de l'habitat.

Dans le SCOT qui s'applique aujourd'hui, dont la révision est en cours, comme dans son projet de révision (nouveau

PADD d'ores et déjà débattu : cf. délibération prise et PADD ci-joints en annexes 1.1 et 1.2), 6 communes sont identifiées comme ayant un rôle de centralité :

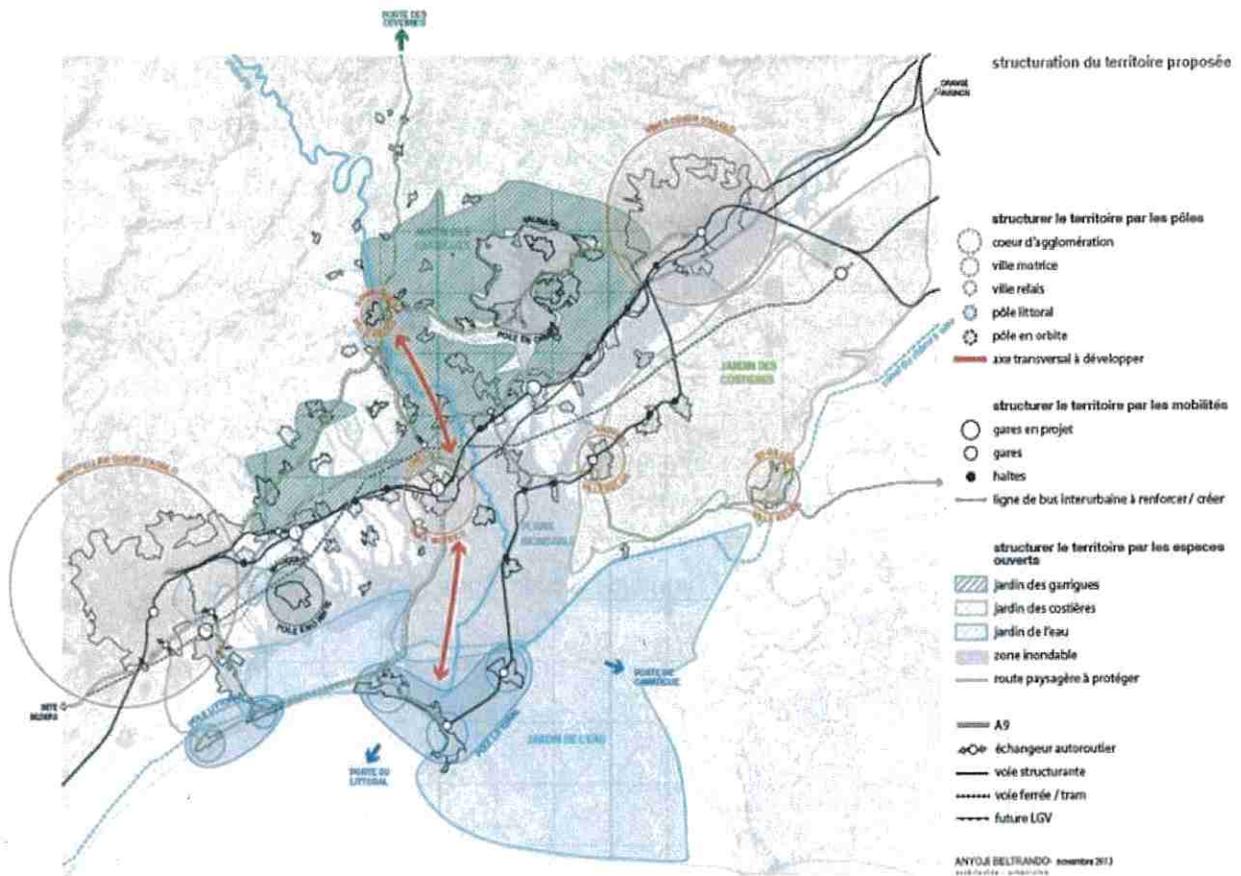
- Lunel qui possède une réelle centralité en matière de services qui rayonnent au-delà du canton (services de santé, d'éducation, services à la personne...).
- Lunel-Viel et Saint-Just qui jouent le rôle de relais dans le développement de cette centralité. Renforcer cette centralité renforce le canton et l'ensemble de ses communes.
- Marsillargues qui structure un ensemble de services, qui profite au Pays de Lunel et rayonne à l'extérieur et qu'il s'agit de maintenir et de conforter dans la limite des contraintes physiques de la Commune (notamment inondation).
- Boisseron et Saint-Christol (Entre-Vignes= Fusion de Vérargues et Saint Christol) qui ont un rôle de centralité relais offrant des services au-delà de leur échelle communale rééquilibrant les services disponibles pour le nord du territoire.

Véritable trait d'union entre la Méditerranée et les Cévennes, le Pays de Lunel est un territoire pluriel dont le Nord concentre des espaces à dominante rurale (7 communes représentant 20% de la population) et le sud à dominante urbaine (7 communes représentant 80% de la population).



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - [IGN Admin Express](#)

Disposant de nombreux atouts naturels et paysagers et offrant une grande qualité de vie, c'est aussi un point d'articulation entre la Métropole de Montpellier et l'Agglomération nîmoise. Positionné au centre d'un espace de développement complexe marqué par l'essor économique et démographique, le Lunellois dispose d'atouts importants pour se développer et offrir une alternative de vie à ces deux grandes aires urbaines. Les enjeux de développement du Pays de Lunel doivent d'ailleurs se penser et s'anticiper à l'échelle de ces deux grands bassins de vie pour être pertinents. Le territoire de la CCPL dispose d'opportunités importantes pour rééquilibrer le grand territoire formé par Montpellier et Nîmes. Ce rôle est d'ailleurs reconnu, comme en témoignent les démarches Ateliers des territoires entreprises par la DREAL Languedoc-Roussillon, confirmant cette ambition. D'autres démarches plus récentes viennent renforcer cette vision comme la contribution en 2019, de 14 SCoT du système métropolitain méditerranéen au SRADDET Occitanie 2040 ; Enfin, la crise sanitaire accentue également cette situation avec une population qui semble se détourner des métropoles au profit des villes moyennes. Pour y parvenir, le territoire doit se structurer selon un axe nord-sud et est-ouest, en proposant un ensemble de fonctions réparties de façon équilibrée. L'objectif est de créer un espace solidaire et équitable pour l'ensemble des habitants : fonctions urbaines de services, d'emplois, d'habitat, de mobilité, mais aussi accès aux loisirs et à la culture.



Source - DREAL LR 2014 - atelier des territoires Languedoc-Roussillon

1.1.1. L'activité économique en Pays de Lunel

Le territoire de la Communauté de communes compte 5435 établissements (REE-2019 Observatoire des territoires ANCT) et connaît un taux de création d'entreprises de 15% en 2019 légèrement en deçà du Département de l'hérault (16.4 %) et de la région Occitanie (16%). Cependant le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi (calculé à partir du nombre d'emploi au site) est de 1.01% (contre 0.19% en France, 0.69% en Occitanie et 1.22% dans l'Hérault) ce qui est encourageant.

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC du Pays de Lunel	France	CC du Pays de Lunel	France
Ensemble	5 435	6 053 756	100,0	100,0
0 ou inconnu	4 340	4 520 613	79,9	74,7
1 à 9 salariés	939	1 242 446	17,3	20,5
10 à 19 salariés	90	150 676	1,7	2,5
20 à 49 salariés	47	91 009	0,9	1,5
50 à 99 salariés	12	28 227	0,2	0,5
100 à 249 salariés	6	14 920	0,1	0,2
250 salariés et plus	1	5 865	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) - 2019

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

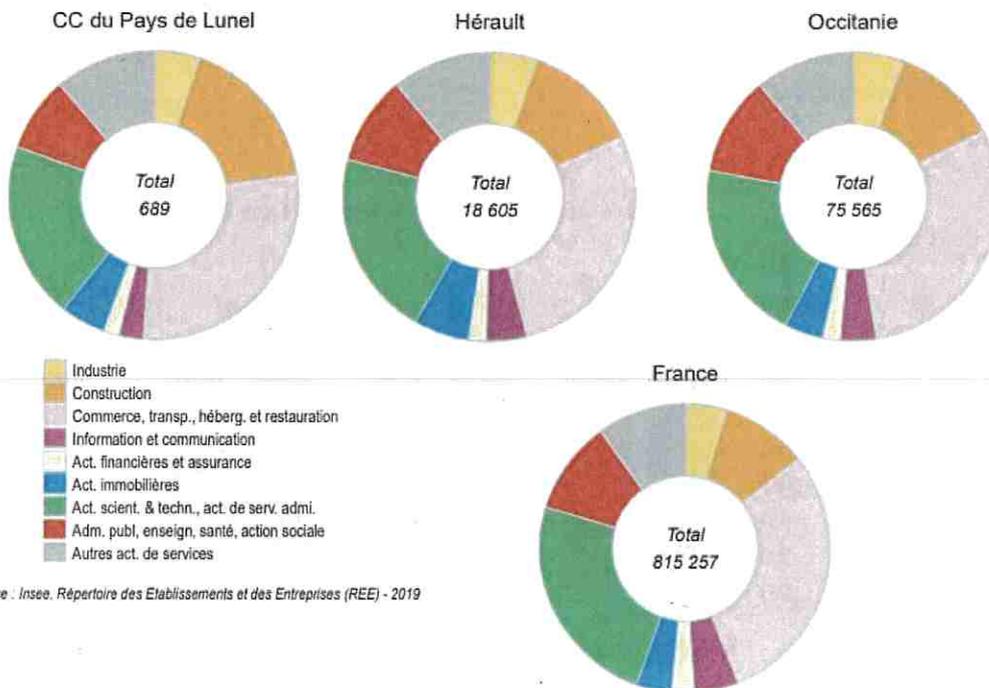
Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CC du Pays de Lunel	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	1,01 ▲	0,19

Source : Insee, RP - 2013-2018

L'activité économique locale est à dominante résidentielle, occupant plus de 80% des emplois locaux dans les mêmes proportions que la moyenne régionale.

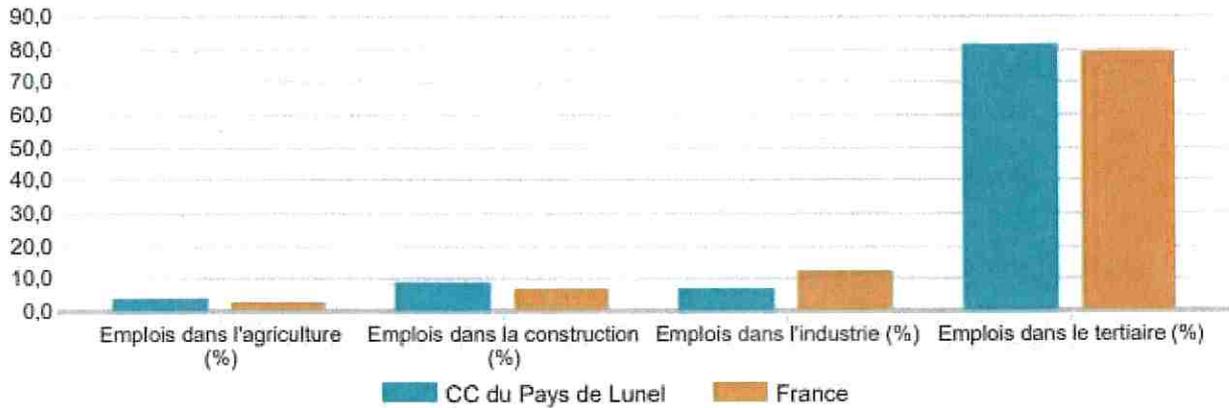
Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité



Le commerce et les services restent le principal secteur d'activité sur le territoire, suivi par le secteur de la construction particulièrement bien représenté sur le territoire en comparaison à l'Hérault, l'Occitanie et la France, puis le secteur des administrations, santé, éducation et enfin à quasi égalité l'industrie (5%) et l'agriculture (4.9%). Bien entendu, selon les communes les rapports peuvent être très différents.

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?

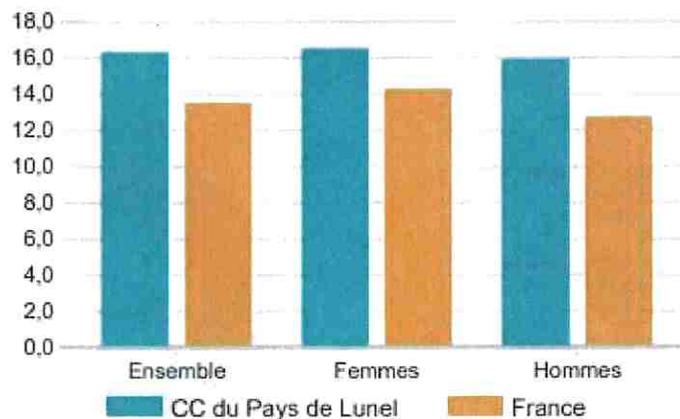


Scs Observatoire ANCT - portrait de territoires 2021

En parallèle, le taux de chômage reste élevé avec un taux aux environs de 16% (bien que légèrement moins élevé que celui du Département aux alentours de 17% mais plus élevé que celui de l'Occitanie aux alentours de 14%) en raison notamment d'une croissance démographique beaucoup plus forte sur le territoire pendant plusieurs années que le marché du travail au niveau local peine à absorber, malgré son dynamisme. A noter un taux d'évolution annuel de l'emploi (calculé à partir du nombre d'emplois au lieu de travail) (Scs Insee, RP- 2013-2018) de 1.01 en Pays de Lunel (0.19 en France), 0.64 en Occitanie, 1.22 dans l'Hérault.

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Scs Observatoire ANCT - portrait de territoires 2021

Les deux communes les plus touchées sont Lunel (presque 20%) qui concentre également une grande part de l'habitat social et Marsillargues (17%), les autres communes ayant un taux inférieur. Quelques spécificités du marché de l'emploi :

- Le Pays de Lunel compte 13 082 emplois pour 23 620 logements recensés (Sce Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021) ce qui signifie qu'une grande partie des actifs travaille hors du territoire.
- Importance du travail saisonnier sur le territoire,
- Part également importante des contrats « précaires »,
- Offre d'emploi très majoritairement concentrée dans le secteur tertiaire.

La mobilité constitue un élément important pour la plupart des communes du territoire. En effet, moins d'un tiers des actifs de la Communauté de communes travaillent sur leur commune de résidence, mais avec de très fortes différences selon les communes. Plus de 70% des actifs changent de commune, très majoritairement à Montpellier (sauf pour Marsillargues où une majorité va vers Nîmes). A noter que plus de 83% des déplacements domicile-travail se font en voiture.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

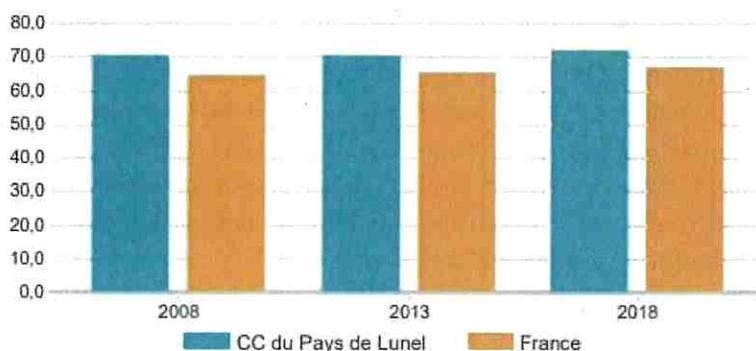
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CC du Pays de Lunel	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	83,7 ▲	70,4
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	4,3 ▼	15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	3,8 ▼	4,1

Source : Insee, RP - 2018

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



Source : Insee, RP 2008-2013-2018

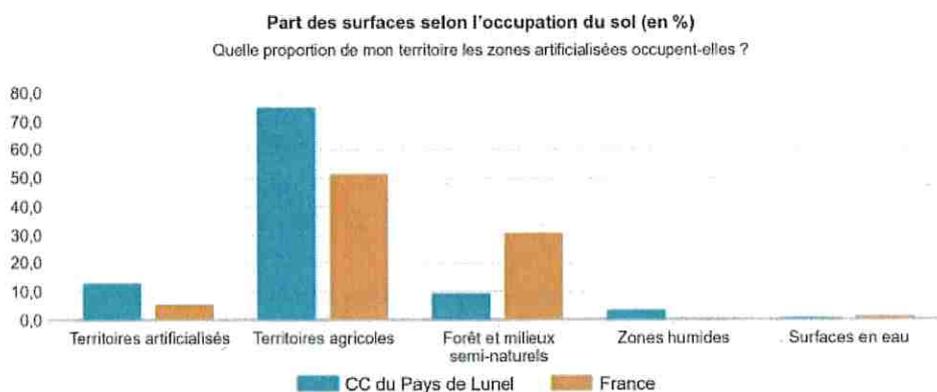
Sce Observatoire ANCT - portrait de territoires 2021

La CCPL compte 18 zones d'activités économique sur son périmètre :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Z.A.E. Communales (8) | Z.A.E. Intercommunales (10) |
| Camp Miaulaire (Lunel-Viel) | Espace Commercial du Levant (Lunel) |
| La Barthelasse (Lunel-Viel) | Espace Lunel Littoral (Lunel) |
| La Grande Draille (Saint Nazaire) | La Liquine (Lunel) |
| Le Triadou (Marsillargues) | La Petite Camargue (Lunel) |
| Les 3 Ponts (Lunel-Viel) | Le Roucagnier (Lunel-Viel) |
| Les Cabanettes (Saint-Just) | Les Fournels 1 (Lunel) |
| Les Capitelles (Villetelle) | Les Fournels 2 (Lunel-Viel) |
| Les Combes (Villetelle) | Luneland (Lunel) |
| | Pioch Lyon (Boisseron) |
| | Saint-Sériès |

Avec 18 zones d'activité et de nouvelles zones en projet proches des axes de circulation, il y a un double enjeu d'accueil de nouvelles entreprises pour créer de l'emploi et d'optimisation du foncier disponible pour lutter contre l'artificialisation des espaces.

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Scs Observatoire ANCT - portrait de territoires 2021

Par ailleurs d'autres activités ou filières plus endogènes existent :

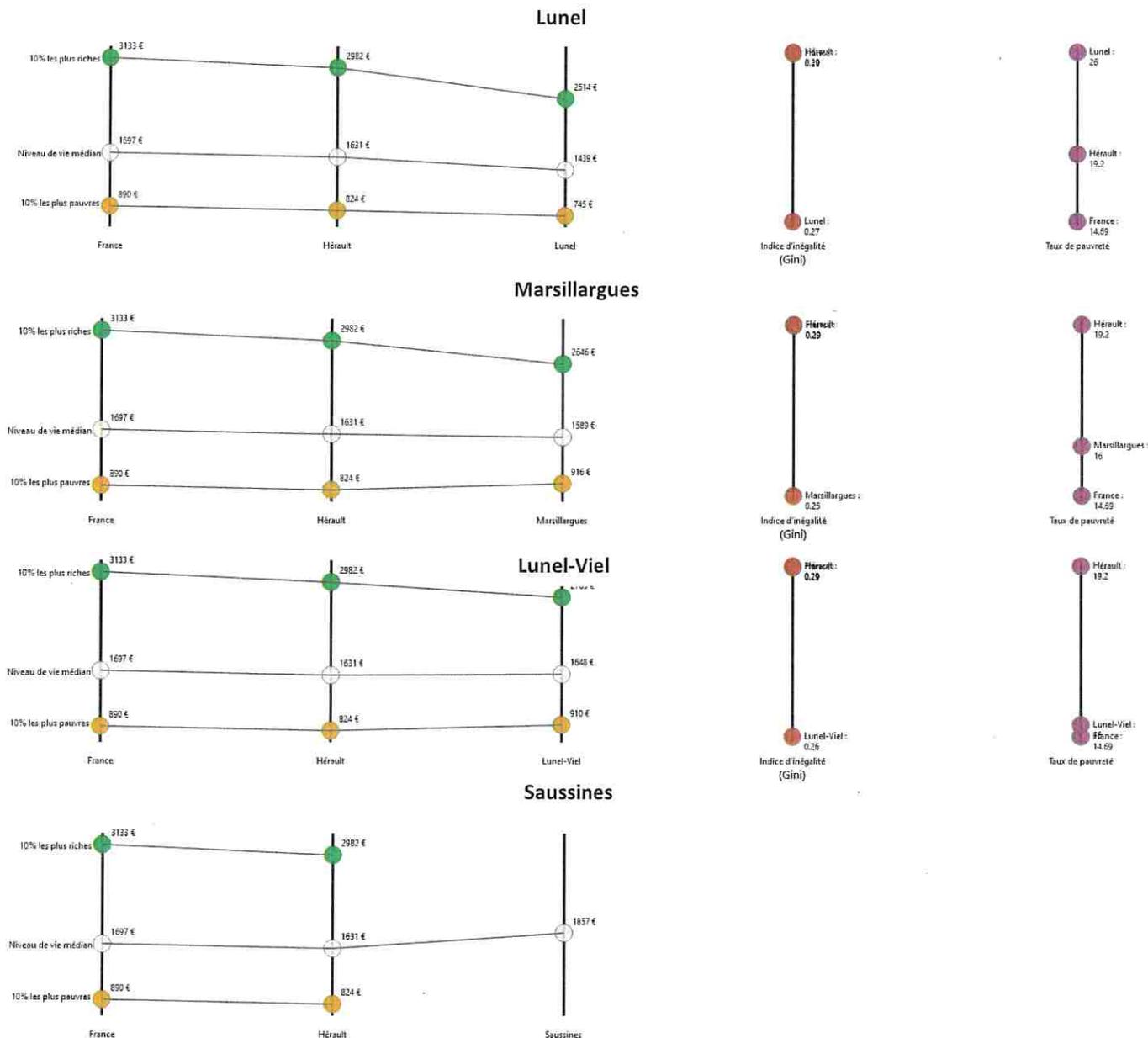
- L'agriculture avec 9 appellations d'origines protégées (AOP) + 5 indications géographiques protégées (IGP) + 2 indications géographiques notamment dans le vin, le toro de Camargue et l'olive (ex : Muscat de Lunel, Coteaux du Languedoc, huile d'olive de Nîmes et Taureaux de Camargue). La viticulture tient une place historique prépondérante, surtout sur la zone centre du territoire, où les plus fortes pressions foncières s'exercent. L'arboriculture en Petite Camargue est avec le maraîchage un employeur important du territoire (sur les exploitations et les entreprises de conditionnement). (Cf. Diagnostic agricole ci-joint en annexe 1.3)
- Le tourisme est en développement, comme le montre par exemple l'augmentation des recettes de la taxe de séjour. Le territoire est entre deux secteurs touristiques majeurs (La Grande-Motte et la zone littorale d'un côté et les Cévennes de l'autre), mais également entre deux métropoles qui représentent un potentiel de clientèle considérable pour un tourisme de proximité. Le territoire est d'ailleurs englobé pour le comité départemental du tourisme de l'Hérault dans la destination « Montpellier-Petite Camargue ». Bien que la Communauté de communes ait mis en place un Office de Tourisme Intercommunal, le potentiel touristique du territoire reste encore à exploiter et à structurer.
- L'économie des services à la personne représente des opportunités

La Communauté de communes a mis en place dès 2003, des outils à travers la pépinière d'entreprise Via Innova pour accompagner la création d'entreprises innovantes et à projets ambitieux qui tend à proposer une plateforme entrepreneuriale permettant d'accompagner les entreprises dans leur création, leur développement et leur croissance. La pépinière propose une offre d'hébergement sur mesure adaptée au projet de l'entreprise pendant son accompagnement. Ce sont plus de 60 entreprises par an qui bénéficient d'un accompagnement. Via Innova fait partie du réseau IP+ lancé par la Région Occitanie pour fédérer les incubateurs et pépinières.

A noter que la Banque de France est en cours de finalisation d'une étude complète sur le territoire du Pays de Lunel, relatif à la santé financière des entreprises et des populations. Elle sera présentée aux élus pour qu'ils s'approprient ces connaissances. Cela permettra de mieux éclairer la santé économique, financière et monétaire des ménages et entreprises sur le territoire et constater le niveau de résilience et d'absorption des effets de la crise.

1.1.2. La vie sociale

Le territoire de la communauté connaît des dynamiques et réalités sociales diverses entre les « micro-territoires ». De façon générale, les publics précaires se concentrent sur la ville centre (inscrite dans le dispositif politique de la ville) et sur Marsillargues, la stratégie résidentielle des communes du Nord attirant de jeunes couples salariés ou des retraités aisés.



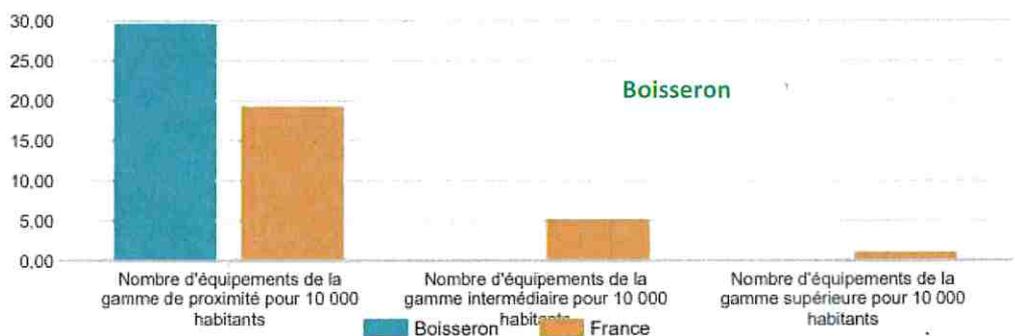
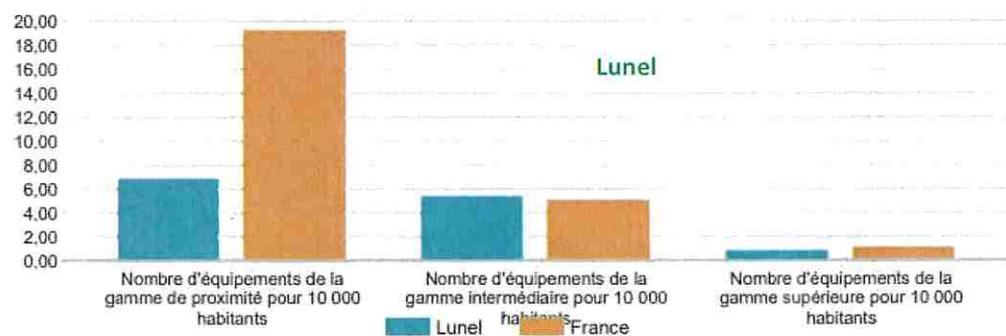
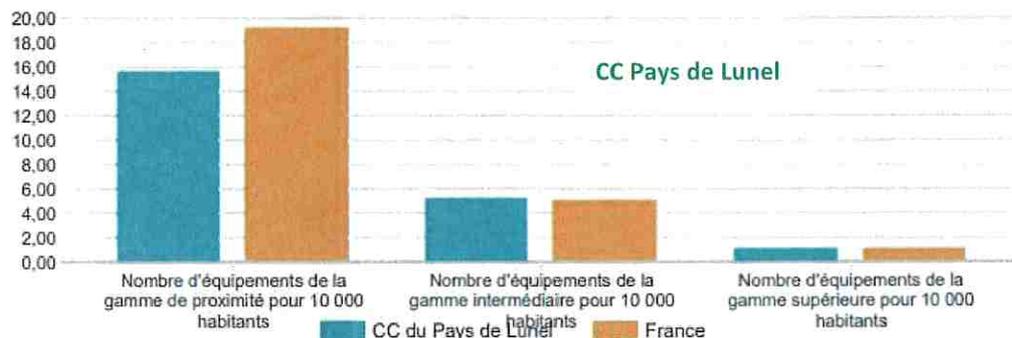
Scs : Observatoire des inégalités 2021. Ces revenus comprennent les

prestations sociales et ils tiennent compte des impôts directs payés ; 10 % les plus pauvres indique la valeur maximale perçue par cette tranche, 10 % les plus riches la valeur minimale. L'indice de Gini compare la distribution des revenus dans le territoire à une distribution égale. Plus il est proche de zéro, plus on est proche de l'égalité. Plus il est proche de 1, plus les revenus sont inégaux. Le taux de pauvreté est calculé au seuil de 60 % du niveau de vie médian.

L'accès aux services est également différencié, avec une concentration logique des équipements dans la ville-motrice de Lunel (enseignements, sport, culture, santé). Malgré ces différences, les distances et temps d'accès aux services restent limités (Ex : 11 km entre Boisseron et Lunel soit 16 mn et 21 km entre Garrigues et Lunel soit moins de 30 mn). L'accès aux services est très lié à la question de la mobilité (physique et psychique) et/ou à l'accès à Internet et la Communauté de communes a investi la question des transports internes.

Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants

Les équipements sportifs et culturels sont-ils nombreux au regard de la population du territoire ? Qu'en est-il selon la gamme d'équipements ?



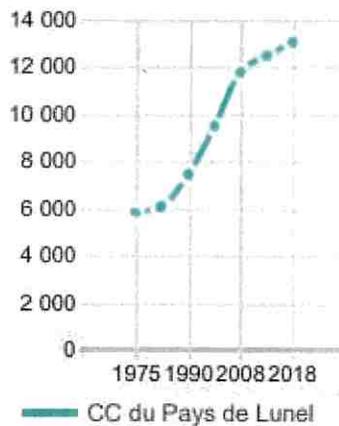
Scs Observatoire ANCT - portrait de territoires 2021

On note également des difficultés sociales persistantes avec :

- un taux de chômage qui reste élevé (16 %) bien que légèrement inférieur à la moyenne départementale (17%) il reste supérieur à la moyenne régionale (14%) et nationale (13%) et ce malgré un nombre d'emplois créés en constante hausse. Un chômage qui touche plus particulièrement les jeunes.

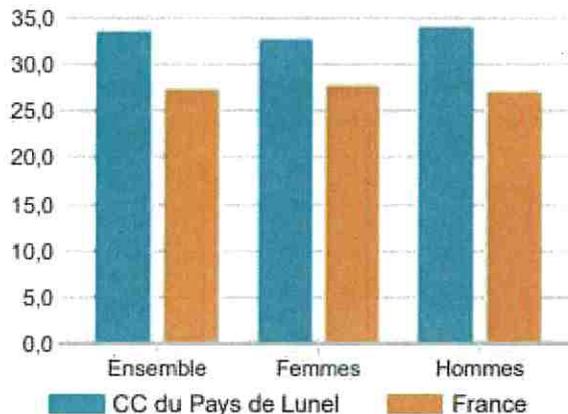
Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Zoom sur...le chômage des jeunes

Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Scs Observatoire ANCT - portrait de territoires 2021

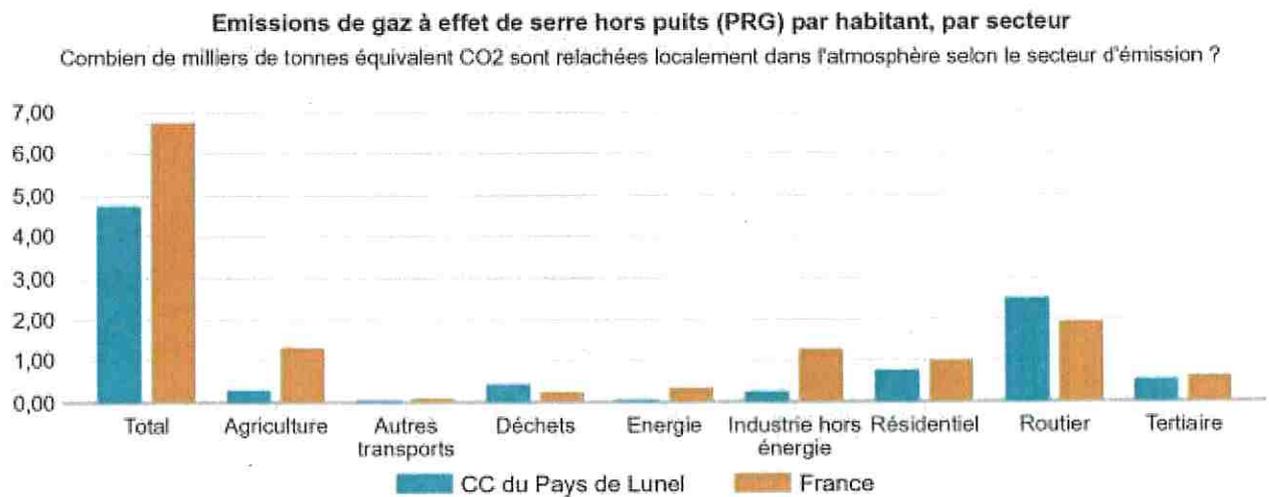
- un faible niveau de formation pour les publics en difficulté. Bien que sur le territoire, on note une tendance à l'augmentation de la population ayant un diplôme (seulement 33,5% de la population de 15 ans non scolarisée avait le BAC ou plus en 2007 contre 37,8% en 2012, sce INSEE RP 2007 et RP 2012), le niveau d'études des jeunes suivis par la mission locale reste faible
- une forte précarité économique (près de 9.100 allocataires de la CAF représentant près de 25.000 personnes couvertes et 8% de la population vivant sous le seuil de bas revenus ; sce : ABS de 2015 du CIAS – Seuil de bas revenus = 60% du revenu médian des ménages soit 1.021 € au 31.12.2013). La précarité économique est plus importante en nombre à Lunel et Marsillargues.
- Enfin, la question du vieillissement de la population est mise en exergue dans l'ABS, avec des conséquences en termes de services (services à domicile, services de santé...) mais aussi d'isolement et d'adaptation de l'habitat. Le nombre de personnes dépendantes, et celui de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer sont en augmentation.

1.1.3 Les éléments sur les patrimoines culturels et naturels

- Le territoire dispose d'un environnement naturel remarquable, avec au Sud les zones humides de la petite Camargue (classement RAMSAR et zone Natura 2000 de l'étang de Maugio ou de l'Or), mais aussi d'autres zones de protection (ZNIEFF OU ZICO) le long du Vidourle et dans la partie la plus au Nord, dans la zone des garrigues. A noter l'importance de l'eau sur ce territoire situé entre 2 bassins versant (Vidourle et celui de la Bénovie ou de l'étang de Maugio ou de l'Or) et disposant d'un réseau dense de canaux et roubines, qui met en relation l'étang de l'Or, le Vidourle et le canal de Lunel, et permet avec un système de pompage d'investir des terres de marais pour l'agriculture.
- Le territoire jouit également de la présence de nombreuses espèces protégées dont l'outarde canepetière, le papillon diane, le lézard osselets.
- Ce territoire est également soumis à des risques naturels majeurs, et en premier lieu de l'inondation (commune du Sud et le long du Vidourle) et ainsi très contraint dans le cadre des PPRI. A noter également les risques d'incendies, concentrés, selon le plan départemental de protection des forêts sur les zones boisées les plus proches de l'A9 (Saturargues, Villetelle, Saint-Sériès, Lunel...).
- Le territoire a des atouts paysagers avec les paysages camarguais au Sud et ceux de la garrigue au Nord, des continuités le long du Vidourle avec des sites d'intérêt (ex : la Roque d'Aubais à Saint-Sériès...) et des points de vue intéressants identifiés dans le SCoT du Pays de Lunel (SCoT en cours de 2006). La zone de transition, qui correspond au couloir des infrastructures (comprenant la carrière LRM) est soumise à de fortes pressions et l'Atelier des Territoires comme le SCoT mettent en exergue l'importance de la prise en compte des paysages pour garantir une cohérence entre les différentes

zones. Les différentes séquences (urbaine, activités, paysagères) ont été identifiées et des propositions existent pour les conforter dans le rapport de l'Atelier des territoires (en particulier pour la RN113)

- On peut noter que les enjeux environnementaux se concentrent en comparaison avec le reste de la France sur le Routier et la gestion des déchets



Source : Citepa 2018. Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016

Scé Observatoire ANCT - portrait de territoires 2021

- Le patrimoine historique et architectural est riche : le site archéologique d'Ambrussum, la Via Domitia, les châteaux (en premier lieu celui de Guillaume de Nogaret à Marsillargues), églises et cœurs historiques de villages et villes, les ponts d'origine médiévale, moulins, églises romanes, les parcs et jardins, les musées ou encore une architecture liée à la vigne (mas, caves).
- Au-delà du patrimoine bâti, le territoire est porteur de la culture de la bouvine avec les courses camarguaises mais aussi l'économie et les savoir-faire liés aux activités des manades (élevage taurin et des chevaux, sellerie...). Le Pays Vidourle-Camargue, à travers le programme européen LEADER participe au renforcement et à la mise en valeur de cette culture originale très présente en Petite Camargue.
- Enfin, ce territoire est propice au développement des activités de pleine nature et de loisirs, avec plus de 160 km de circuits VVT balisés, des sentiers pédestres, des possibilités pour pratiquer l'escalade, le canoë etc. Comme le signale l'Office du Tourisme, le Pays de Lunel est un terrain de sport grandeur nature.

1.2. Présentation des dispositifs contractuels à l'œuvre sur le territoire

Contrat de ville : porté par la ville de Lunel, établi pour la période 2015/2020, il a été signé le 02 décembre 2015. La CCPL en est signataire afin de permettre une mise en cohérence de l'action territoriale à l'échelle intercommunale. Cadre unique de mise en œuvre de la Politique de la ville, il s'inscrit dans une démarche intégrée visant à agir simultanément sur les leviers éducatif, social, économique et urbain pour infléchir la situation du périmètre prioritaire de la Politique de la ville. Concernant sa mise en œuvre, le Contrat de ville a fait l'objet d'un premier avenant qui a précisé les engagements de chacun des partenaires pour la période de 2016 à 2018, autour des cinq axes retenus :

- Enfance, jeunesse / Education / Soutien à la parentalité
- Accès à l'emploi et à la formation / Développement économique
- Accès aux droits / Cohésion sociale
- Prévention, tranquillité publique
- Cadre de vie / Développement urbain

Un second avenant en 2019 a pour objet de prolonger la durée de ce document-cadre jusqu'au 31 décembre 2022 et d'ajuster son plan d'actions pour :

- Renforcer la prévention du décrochage scolaire
- Renforcer la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes
- Renforcer l'action en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des personnes en difficulté, en lien avec le monde économique
- Améliorer l'action menée pour réduire les freins périphériques à l'emploi
- Lutter contre l'illectronisme
- Développer la prévention en direction des jeunes

Par ailleurs l'avenant n°2 précise que le volet du Contrat de ville portant sur le renouvellement urbain figure dans les documents cadres suivants :

- Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain
- Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain
- Candidature à l'appel à projets Approches territoriales intégrées dans le cadre du programme opérationnel FEDER – FSE 2014/2020
- Convention-cadre pluriannuelle Action cœur de ville
- Contrat-cadre Bourg centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2019/2021

Programme Action Cœur de Ville: La Ville de Lunel est bénéficiaire du programme national « Action cœur de ville » à travers une convention-cadre conclue le 22 octobre 2018 avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, la Communauté de communes du Pays de Lunel, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault. Fondé sur les problématiques et les atouts du territoire, celui-ci doit répondre aux 5 axes d'intervention suivants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Le projet d'ensemble doit intégrer les axes transversaux que sont la transition énergétique et environnementale, l'innovation et la promotion de la ville durable et « intelligente ».

Pour Lunel, Action cœur de ville vient compléter les autres dispositifs sur lesquels la Ville s'appuie pour mettre en œuvre sa politique de renouvellement urbain : le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le dispositif régional Bourg centre et l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), portée par la CCPL dans le cadre du programme abondé par le FEDER et géré par la Région. Ces dispositifs sont mis au service d'un même projet d'ensemble visant principalement à donner au centre-ville de Lunel une véritable fonction de centralité, à l'échelle de la commune et du territoire intercommunal, et à renforcer son attractivité, là encore, tant au bénéfice de Lunel que du Pays de Lunel.

En décembre 2020, un avenant a été conclu ayant pour objet un plan d'actions à réaliser d'ici le 30 mars 2025 et transformant la convention-cadre en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), dispositif permettant de bénéficier d'un ensemble d'outils juridiques (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption sur les fonds et locaux artisanaux et commerciaux, permis d'aménager multisites ...)

Enfin, la convention ORT vaut normalement OPAH-RU. La 3ème OPAH-RU de Lunel ayant été adoptée en 2019, elle est jointe en annexe de l'avenant Action cœur de ville / ORT. Elle fait l'objet d'un périmètre propre, resserré sur le centre ancien.

Programme Local de l'Habitat : La communauté de communes a statutairement la compétence pour l'élaboration d'un programme local de l'habitat et la mise en œuvre des actions en découlant. Elle remplit le critère démographique (plus 50 000 habitants, dont plus de 26 000 à Lunel), mais la compétence en matière d'habitat n'est pas exercée en totalité. C'est pourquoi la CCPL a voté en février 2021 la démarche d'élaboration du PLH en cours actuellement pour répondre aux besoins en logements et en hébergements, pour favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements, en prenant l'évolution démographique et économique, l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, la desserte en transports, les équipements publics

et la nécessité de lutter contre l'étalement urbain. Cette phase d'élaboration doit aboutir à un programme d'actions qui définit les objectifs de production de logements pour toutes les communes de l'EPCI.

Plan Climat Air Energie Territorial : Depuis de nombreuses années déjà, la Communauté de Communes du Pays de Lunel est particulièrement attachée aux enjeux du développement durable : programme d'éducation à l'environnement, schéma de déplacements doux, plan de prévention des déchets et territoire économe en ressources, construction de bâtiment HQE et Bâtiment Basse Consommation, engagement de l'ensemble des communes du Pays de Lunel dans la démarche zéro phyto... Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) poursuit cet engagement : il se situe dans la lignée de l'Agenda 21 et d'une démarche globale d'éco-responsabilité. Lancé en 2018 à l'échelle de l'intercommunalité, la phase de diagnostic est achevée et l'élaboration de la stratégie territoriale air-énergie-climat et du plan d'action est en cours. Les principaux constats issus du diagnostic sont :

- Des évolutions climatiques déjà perceptibles qui vont s'accroître :
 - une élévation des températures qui s'accroît de + 1,3 °C en 30 ans sur la station de Marsillargues et + 2,6 °C en période estivale
 - un cumul de précipitations annuel stable mais une répartition inégale qui se traduit par une augmentation de l'intensité des épisodes pluvieux extrêmes, une fréquence moyenne d'apparition d'événements pluvieux intenses (200 mm en 24h) élevée, un volume et une variabilité plus marquée en automne, une forte fluctuation interannuelle des pluies hivernales.
- Le bilan énergétique indique que le secteur des transports est le 1^{er} secteur consommateur d'énergie, générateur de 51% des GES et de 90% de polluants atmosphériques (90% des émissions de Nox), suivi par le bâti résidentiel (35% des consommations d'énergie) avec des modes de chauffage qui ont beaucoup recours à l'électricité et aux énergies fossiles. Le diagnostic relève que 29% des ménages sont potentiellement en précarité énergétique (contre 11.6% en moyenne nationale)
- Une forte dépendance aux énergies fossiles qui peut fragiliser à terme l'économie du territoire (65% des consommations) et des potentiels de production d'énergie renouvelable importants et peu exploités (8% des besoins couverts en 2015 contre 15% au niveau national)

ATI Urbaine : Contractualisation Europe via la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens structurels d'investissement portée par la CCPL sur la programmation européenne 2014-2020 pour permettre un développement économique, social et environnemental des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en lien avec les projets de l'ensemble du territoire : Contrat de ville, PRU, LEADER, ATI territoriale. La finalité de la stratégie repose sur deux axes : L'organisation d'un pôle d'équilibre entre Nîmes et Montpellier, la ville de Lunel étant identifiée comme « ville-moteur » et l'amélioration de l'image du territoire, le management de son attractivité et l'affirmation de son identité, afin de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et développer l'activité touristique et économique, tout en contribuant à la transition énergétique. Deux priorités d'investissement ont été mobilisées :

- 4 e : Mobilité urbaine multimodale durable
- 9 b : Revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines

Cette programmation est en cours d'achèvement (31/12/2021) avec un suivi des projets en cours d'achèvement et de paiement jusqu'en 2023).

Pour la période 2021-2027, la CCPL souhaite renouveler sa candidature selon un format à définir.

PETR et démarche LEADER et ATI Territoriale : Contractualisation Europe via la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens structurels d'investissement portée par le PETR Vidourle-Camargue. Ce dispositif en cours sur la programmation européenne 2014-2020 a été reconduit jusqu'en 2023. La finalité de la stratégie est de maintenir les équilibres et transmettre les richesses et repose sur deux axes stratégiques :

- Encourager le développement de l'économie liée aux spécificités du territoire.
- Transmettre et maintenir un cadre de vie privilégié

Pour la période 2021-2027, le format de contractualisation reste à définir.

Contrat territorial : Contractualisation régionale portée par le PETR Vidourle-Camargue qui s'appuie sur le projet de territoire Vidourle-Camargue avec l'ambition de relever 3 défis :

- Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité
- S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

Elle s'achève le 31/12/2021 ;

La nouvelle génération de contrats qui sera proposée par la Région Occitanie fera l'objet d'une réflexion en termes de périmètre et de format dans un souci de cohérence, de simplification et d'efficacité opérationnelle.

Contrats Bourg-centres : 6 communes sur la CCPL sont sous contrats : Boisseron, Entre-Vignes, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Saint-Just de par le rôle de centralité qu'elles jouent. Ces contrats s'achèvent au 31/12/2021 et seront reconduits dans un format à définir.

Article 2 – Ambition du Pays de Lunel

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

2.1. Enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale

Le rapport de développement durable 2020 (ci-annexé) élaboré en interne par son service « Environnement et Transports » prend en compte les documents et informations des actions transversales portées par la collectivité et les services telles que la démarche de Développement Durable (Agenda 21 et DDmarche), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la démarche écoresponsabilité interne...

Le transport : Le diagnostic du PCAET révèle la contribution importante du secteur des transports. Dans ce domaine, la Communauté de Communes contribue au développement des offres alternatives au tout voiture en proposant un service de transport régulier (5 lignes) complété par un réseau structuré de lignes régionales. Un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est également en service. Cet engagement a été marqué par l'inauguration du Pôle d'Échange Multimodal de la Gare de Lunel en 2020 et l'amélioration des conditions d'utilisation et d'accessibilité des différents modes de déplacement. Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes met également en œuvre une politique de soutien au développement des déplacements utilitaires c'est-à-dire les déplacements du quotidien. Cette aide aux communes prend la forme d'un fonds de concours « aménagements cyclables ». L'objectif principal est de créer un maillage de pistes cyclables aménagées et sécurisées sur l'ensemble du territoire.

Rénovation énergétique de l'habitat : La Communauté de Communes accueille depuis 2004 une permanence Espace Info Energie animée par l'association GEFOSAT. Sa mission première est de proposer aux particuliers des conseils et des solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage...) et recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse... Depuis 2019, le service répond à une demande en augmentation et apporte des conseils adaptés aux projets des particuliers.

Un Programme d'Intérêt Général (PIG) nommé « Hérault Renov » pour l'amélioration de l'habitat ancien a été lancé par le Département de l'Hérault et le Pays de Lunel. D'une durée de 3 ans, il va permettre d'aider les propriétaires privés pour la réalisation de travaux significatifs d'amélioration de logements anciens grâce à l'octroi de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du Département et de la Communauté de Communes. Ces travaux concernent l'amélioration de la performance énergétique permettant un gain minimal de 25 à 35 % d'économies d'énergie, la remise aux normes et la rénovation de logements dégradés ou vacants et l'adaptation au vieillissement ou au handicap.

Afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements en facilitant le passage à l'acte, la Région Occitanie a créé le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE). Ce service est assuré par l'association GEFOSAT depuis le 1er janvier 2021. Dès 2021, son déploiement visera à rendre accessible à tous, le chantier de la rénovation énergétique, par

la mise en place d'un réseau de guichets uniques pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique.

Qualité de l'air : un premier Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sur l'aire urbaine de Montpellier a été élaboré en 2006, puis révisé en 2014. Pour le Pays de Lunel, les communes concernées sont Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues et Saussines. Par décision du 12 juillet 2017, le Conseil d'État a enjoint au Gouvernement de mener des actions fortes pour l'amélioration de la qualité de l'air afin d'enregistrer rapidement des progrès en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Issue d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, une feuille de route opérationnelle et multi-partenariale a permis de répondre à cette demande pour la zone de Montpellier, concernée par des dépassements en NO2. Elle renforce les efforts déjà entrepris dans le plan de protection de l'atmosphère, pour aller plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air. Cette feuille de route comprend 18 fiches actions pour lesquelles chaque partenaire, dont la Communauté de Communes du Pays de Lunel, devra se mobiliser. Cette démarche a fait l'objet d'une approbation par le Conseil de Communauté du 12 avril 2018. La Communauté de Communes participe au suivi de cette démarche.

Biodiversité : L'organisation du territoire est marquée par l'existence de Syndicats, en charge en particulier de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que de la protection contre les risques d'inondation : l'EPTB Vidourle, le SYMBO et le SIATEO. La mise en place de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1er janvier 2018 a revu l'organisation des compétences. La Communauté de Communes du Pays de Lunel a décidé pour les bassins du Vidourle et de l'Or de confier l'exercice de cette compétence aux Syndicats déjà existants. Un transfert de compétences a permis la mise en œuvre de ces nouvelles compétences à l'EPTB Vidourle. Sur le Bassin de l'Étang de l'Or, suite à un travail de définition des besoins par la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Étang de l'Or (SIATEO), un schéma d'exercice de la compétence GEMAPI a été proposé et adopté par le Conseil de Communauté du 28 mars 2019. Des conventions de délégation de compétence ont permis d'assurer la mise en œuvre effective de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI sur le bassin versant de l'Étang de l'Or au 1er janvier 2020

Par ailleurs, en termes de gestion des ressources, la Communauté de Communes mène une action volontariste sur la gestion des déchets (développement du tri sélectif, mise en place de la Redevance Spéciale, mise en œuvre de la TEOMi, travaux de réhabilitation des déchèteries...). A ce titre la Communauté de Communes a signé un contrat d'objectifs « Territoire économe en ressources » (TER) avec l'ADEME le 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans, afin de mettre en place une politique d'économie circulaire. Aujourd'hui, l'ordonnance 2020-920 du 29/07/2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets impose, qu'au plus tard le 31 décembre 2023, les biodéchets soient triés et recyclés à la source (gestion de proximité : par exemple compostages individuels, partagé ou en pied d'immeuble), ou collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets. Aussi, la Communauté de communes étudie dès aujourd'hui les différentes possibilités qui s'offrent à elle, afin de pouvoir répondre à cette réglementation, selon un schéma de gestion pré-opérationnel de prévention et de valorisation des biodéchets.

2.2. Forces et faiblesses : La vision partagée du territoire

Issu du projet de territoire de la CCPL, l'AFOM ci-dessous donne une vision partagée des forces et faiblesses du territoire

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une démographie dynamique • Une situation géographique intéressante, entre les métropoles de Montpellier et Nîmes, bénéficiant de la proximité du littoral, d'un climat ensoleillé et d'une qualité environnementale • Une desserte du territoire par des infrastructures de transport majeures • Une bonne dotation de la commune en équipements et services • Un centre ancien à l'intérêt patrimonial et historique avéré 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population qui cumule les difficultés socio-économiques : chômage élevé, faible niveau de qualification, parentalité précoce, monoparentalité, dépendance aux minimas sociaux. Près de 6300 personnes vivent en deçà du seuil de pauvreté au sein de la commune de Lunel • Des freins non négligeables à la mobilité du public en insertion • Des conditions de logement précaires : logements non adaptés, habitat indigne (en centre-ville)

<ul style="list-style-type: none"> • Des opérations de requalification du centre ancien qui ont eu des effets très positifs bien qu'insuffisants (OPAH-RU, opérations isolées de rénovation urbaine cofinancées par l'ANRU) • Un potentiel économique, principalement porté par les Très petites entreprises (TPE) • Une offre culturelle qui s'appuie sur un patrimoine revalorisé et une identité camarguaise forte, susceptible d'attirer un tourisme de proximité • Un réseau de transports urbains existant, à développer 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de logements sociaux insuffisante par rapport aux besoins et concentrée sur la commune de Lunel • Un tissu commercial fragile en centre ancien • Un manque de places en structures d'accueil de la petite enfance
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le contournement de Lunel par la LGV et la constitution d'un nouveau quartier de ville autour de la gare, en lien avec l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal • La revalorisation du centre ancien et les opérations de requalification urbaine • La déviation de la RN113 qui permettra la requalification du tracé actuel en avenue urbaine ainsi que la création de zones d'activités, afin de développer l'emploi • La création d'un schéma des circulations douces dans le cadre du SCOT • La lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'Agenda 21 et du PCDD • Un PLU qui lutte contre l'étalement urbain • Des orientations stratégiques partagées au sein du territoire Vidourle Camargue, où Lunel joue le rôle de ville-motrice • L'élaboration du Contrat de ville 2015-2020 	<ul style="list-style-type: none"> • La concurrence économique et culturelle des deux métropoles de Nîmes et Montpellier • Dans le centre ancien, un renouvellement de population au profit d'une population au profil identique • Une concentration de difficultés socio-économiques au sein du périmètre prioritaire représentant une menace pour la cohésion sociale • Des leviers d'action qui montrent leurs limites en matière de requalification urbaine (OPAH-RU, opérations isolées) • Une croissance démographique à maîtriser au regard des objectifs de limitation de l'extension urbaine du SCOT intercommunal • Des risques liés aux inondations par pluie ou par crue

Face à ces constats et pour répondre à ces enjeux, le territoire s'est engagé dans différents dispositifs tels que Contrat de Ville, Action Cœur de Ville, Programme de Renouvellement Urbain, Approche Territoriale Intégrée Urbaine et a ainsi pu réaliser d'importantes opérations pour requalifier l'entrée de Ville, créer le Pôle d'Echange Multimodal de Lunel, aménager les espaces publics extérieurs, mailler le territoire en voie cyclable... La CCPL a également travaillé sur le rééquilibrage rural/urbain à travers des dispositifs tels que LEADER et l'ATI Territoriale pour mener des réalisations sur le patrimoine (Site archéologique d'Ambrussum par exemple), sur la cohésion sociale (Modernisation numérique du réseau de médiathèque intercommunale par exemple) ou sur les économies d'énergie (rénovation de l'éclairage public).

Le Projet d'Aménagement et de développement durable de la CCPL débattu en 2021 dans le cadre de la révision du SCOT a permis d'identifier et de partager les enjeux du territoire. L'ambition fondatrice du Pays de Lunel est donc de s'affirmer dans le système métropolitain languedocien et de contribuer à décliner localement les orientations portées par le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cette ambition se traduit par la volonté d'accélérer la transition énergétique, de proposer une offre de mobilité performante et des logements adaptés pour tous. Le Pays de Lunel souhaite développer un territoire attractif, solidaire, au cadre de vie préservé, en déployant un ensemble d'équipements et de services de qualité pour ses habitants. Cette croissance maîtrisée du Pays de Lunel devra se faire en cohérence avec les territoires voisins. Les élus désirent promouvoir un SCOT réaliste et partagé. Ils souhaitent ainsi que les partenaires institutionnels s'engagent avec eux pour développer un territoire durable, rayonnant et clairement engagé dans une trajectoire positive. Cette nouvelle impulsion, passe par le renforcement de la commune de Lunel et du cœur d'agglomération, mais également par la composition d'une armature territoriale équilibrée et fédératrice, ou chaque commune, dans son rôle et en fonction de ses caractéristiques et atouts qui lui sont propres,

contribue à favoriser le développement d'un espace de vie solidaire et résolument tourné vers la transition écologique. Pour concrétiser cette vision stratégique, les élus identifient trois ambitions :

Ambition 1 : assurer un développement vertueux et valoriser les ressources

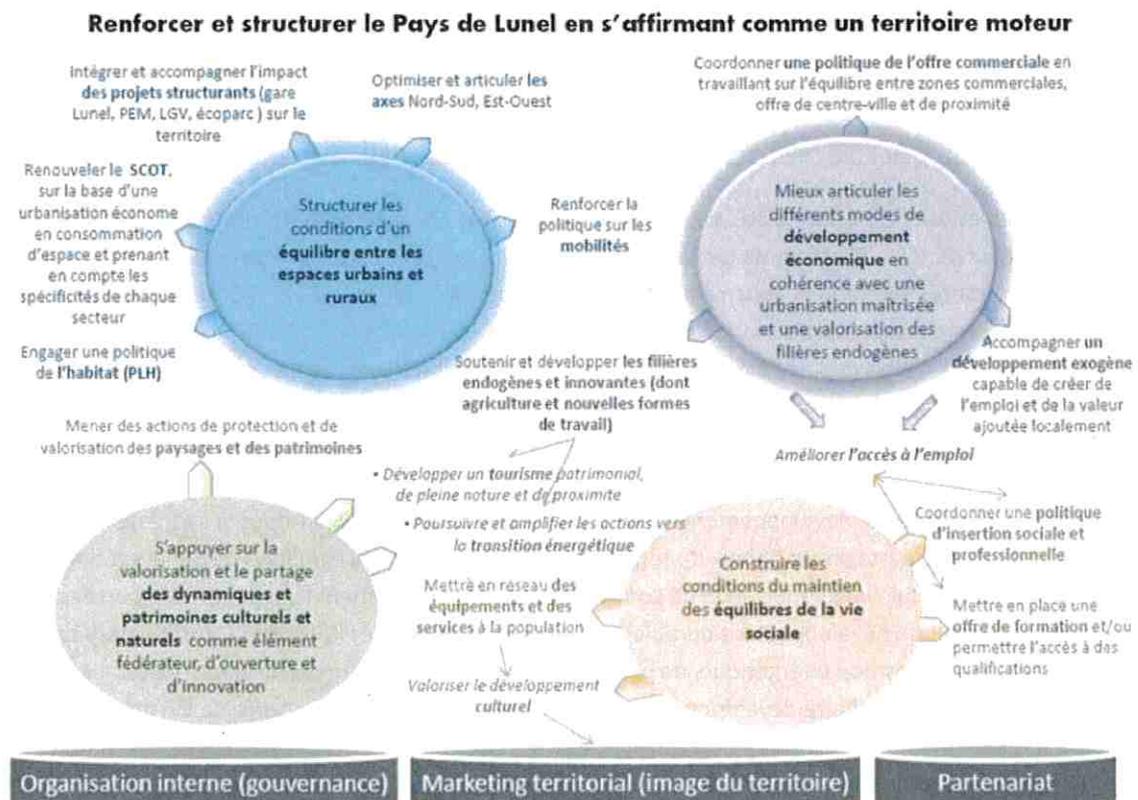
Ambition 2 : promouvoir un territoire solidaire

Ambition 3 : développer un espace de vie attractif dans le système métropolitain languedocien

Plus ancien, mais construit à partir d'une approche transversale et non sectorielle, la CCPL a élaboré son projet de territoire en 2016 en s'appuyant sur un bureau d'études et à partir d'une concertation des élus de l'ensemble des communes de l'intercommunalité et de ses citoyens. L'enjeu global partagé et qui reste d'actualité est de renforcer et structurer le pays de Lunel en s'affirmant comme un territoire moteur. Cet enjeu se traduit en 4 orientations stratégiques pour y parvenir :

- Structuration du territoire : structurer les conditions d'un équilibre entre les espaces urbains et ruraux.
- Développement économique enjeu : mieux articuler les différents modes de développement économique en cohérence avec une urbanisation maîtrisée et une valorisation des filières endogènes.
- Vie sociale enjeu : construire les conditions du maintien des équilibres de la vie sociale.
- Patrimoines culturels et naturels : s'appuyer sur la valorisation et le partage des dynamiques et patrimoines culturels et naturels comme élément fédérateur, d'ouverture et d'innovation.

Ces orientations stratégiques ont été déclinées en objectifs stratégiques qui peuvent être résumés par le schéma ci-dessous. A noter que ces objectifs peuvent parfois entrer en résonance et certains peuvent donc être réfléchis et travaillés de manière transversale.



Si le diagnostic alors réalisé et partagé reste d'actualité, il est à ajuster au regard de la crise sanitaire, de l'urgence écologique, des réflexions menées et partagées autour de nouveaux schémas (SRADETT, PCAET, révision du SCOT...), des projets de mandat, et nécessite de réfléchir aux orientations stratégiques prioritaires à l'horizon 2026.

Ces réflexions ont été menées sous forme de séminaires les 12/12/2020, 14/05/2021 et 12/06/2021 avec l'ensemble des élus, pas seulement communautaires, mais également communaux, dans le but de définir des orientations prioritaires pour la durée des mandats municipaux, pour servir de guide aux projets d'investissements à venir et pour servir de socle à l'intégration des nouvelles contractualisations dont le CRTE en sera le chapeau.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur :

- le projet de territoire approuvé en date du 24/06/2016,
- les réflexions menées autour de la révision du SCOT
- les orientations prioritaires pour la durée des mandats municipaux
- les réflexions partagées lors des séminaires des élus de l'ensemble des communes.

3 orientations stratégiques thématiques en découlent avec la transition écologique comme orientation transversale

3.1. Orientation stratégique transversale : La transition écologique

La première ambition partagée par le territoire et énoncée au sein du PADD débattu est d'assurer un développement vertueux et valoriser les ressources.

Véritable trait d'union entre la Méditerranée, les Cévennes, la Métropole de Montpellier et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, le Pays de Lunel, par la mise en œuvre d'un projet de développement vertueux souhaite assurer la préservation des paysages qui structurent et caractérisent le territoire, garantir la préservation des milieux naturels et agricoles qui constituent des écosystèmes interconnectés, et valoriser les ressources naturelles en les mobilisant dans un esprit de sobriété.

3.1.1 MAINTENIR LES GRANDS EQUILIBRES PAYSAGERS

Le Pays de Lunel possède différentes entités paysagères, aux caractéristiques très affirmées. L'objectif est de préserver, rendre lisibles et mettre en valeur ces identités pour maintenir la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire. Trois grandes entités sont distinguées :

- La petite Camargue, au sud du territoire, d'une très grande qualité écologique reconnue à l'échelle européenne, et à l'échelle mondiale à travers l'inscription à la convention Ramsar qui compte 50 sites en France. Le SCOT souhaite préserver cette richesse écologique et paysagère et la mettre en valeur de façon raisonnée et respectueuse des équilibres naturels. Une politique globale sur la qualité des eaux, eaux usées et rejets agricoles est menée pour améliorer la qualité des milieux naturels.

- Les collines et garrigues, au nord du Pays de Lunel, représentent une entité où le vignoble occupe une place importante. L'équilibre de la trame végétale (vignes, pinèdes, haies et boisements le long des cours d'eau, bosquets, arbres isolés) est fragile et le respect de cette dernière, ainsi que son renforcement sont encouragés pour garantir le maintien de la biodiversité et la bonne gestion des eaux de ruissellement. Le relief devient plus accentué dans la partie nord, véritable prémice cévenole où alternent massifs boisés et secteurs de garrigues.

- Enfin, la grande plaine de Lunel est majoritairement occupée par des terres agricoles dans un espace où la pression de développement est importante. Ce vaste espace de transition entre littoral, étangs et garrigues porte un fort enjeu de requalification de ses paysages.

Dans un objectif de valorisation des paysages et d'attractivité territoriale, le SCOT pointe des itinéraires d'intérêt paysager ainsi que des points de vue qui favorisent la lecture et la découverte du paysage.

Les projets inscrits au plan d'action du CRTE devront ainsi contribuer ou avoir un impact neutre sur :

- La préservation des paysages agricoles
- L'affirmation de limites claires entre espaces urbains et espaces agricoles et naturels avec la préservation d'espaces de respiration entre les villes et villages
- La préservation des silhouettes villageoises et la qualité architecturale et urbaine des opérations
- L'intégration des principes de la Loi Littoral

3.1.2 PRESERVER LES MILIEUX AGRICOLES ET NATURELS, SOCLE COMMUN DU TERRITOIRE

Le territoire du Lunellois dispose d'une forte biodiversité, notamment grâce à une grande variété de milieux naturels et

agricoles, qui lui procurent les conditions nécessaires à son maintien et son développement. Des complexes littoraux lagunaires au sud, aux vallées du Vidourle, en passant par les plaines et garrigues nord-montpelliéraines et la petite Camargue. La diversité des conditions bioclimatiques offre une multitude d'écosystèmes. Les milieux particulièrement riches et d'importance sur le plan de la faune et de la flore jouent un rôle majeur pour la biodiversité locale, à l'échelle du Pays de Lunel, mais aussi pour les territoires voisins.

Dans ce contexte, les documents d'urbanisme locaux s'appuieront sur la démarche « Eviter Réduire Compenser » pour anticiper et limiter les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité et les terres agricoles.

Le SCoT a pour objectif de préserver la trame verte et bleue, dont le rôle écologique est majeur, et de valoriser les multiples fonctions qui y sont associées : paysagères, agricoles, récréatives, sociales, culturelles, de gestion des risques et de régulation du climat. Le développement du territoire s'y appuiera pour répondre à un objectif de préservation de la biodiversité et de valorisation du cadre de vie. En cohérence avec le SRCE figurant dans le SRADDET Occitanie 2040 et les SCoT voisins, elle se décompose en plusieurs éléments auxquels sont associés des objectifs différenciés :

- Assurer la protection et conforter les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques avec la trame verte et bleue qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
- Protéger les continuités aquatiques et les espaces associés
- Préserver milieux ouverts et les espaces boisés
- Maintenir une mosaïque agricole favorable à la biodiversité
- Réintroduire de la nature en ville
- Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers avec une priorité d'abord donnée à l'intensification urbaine et, en second lieu, à la limitation et à l'encadrement des extensions urbaines.

3.1.3 FAVORISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES

➤ En préservant et gérant efficacement les ressources naturelles

Dans un contexte de réchauffement climatique et de pressions anthropiques, la raréfaction et les atteintes à la qualité de la ressource en eau représentent dès à présent des menaces sérieuses. Le SCoT a pour objectif de gérer durablement les ressources en eau en veillant à l'équilibre entre volumes disponibles et prélèvements afin de garantir la pérennité du développement mis en œuvre. Il s'agit également de préserver la qualité de la ressource en améliorant les capacités d'assainissement, en assurant la protection des périmètres de captages et en limitant le recours aux produits phytosanitaires et aux engrais dans l'agriculture et la gestion des espaces verts et jardins, qu'ils soient publics ou privés.. Par ailleurs, la préservation quantitative des ressources en eau passe par la mise en place de mesures de réduction des consommations liées aux comportements de tous les types d'usagers, et également par l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction que le SCoT souhaite appuyer. L'interconnexion des réseaux est encouragée dans l'objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable et de limiter les risques en période d'étiage.

En ce qui concerne l'extraction de matériaux, le Pays de Lunel compte une carrière en activité sur la commune de Saturargues produisant des concassés de roches calcaires. Cette exploitation répond aux besoins locaux en calcaire du pays sommiérois jusqu'au littoral (Aigues-Mortes, La Grande-Motte...). La fin d'exploitation est prévue pour 2030 et un projet de reconversion du site est envisagé.

➤ En encourageant les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables

La question de la transition énergétique est transversale et le Pays de Lunel souhaite participer à sa mise en œuvre à travers des objectifs d'économie d'énergie et de réduction des émissions, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. La réduction de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES) est un objectif qui relève à la fois des comportements individuels et des politiques publiques dans le secteur du bâtiment et des transports. L'organisation territoriale portée par le SCoT vise à limiter l'étalement urbain, favoriser l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, améliorer la desserte en transport collectif et développer les modes doux, pour réduire l'usage de la voiture.

Le SCoT entend par ailleurs maîtriser les consommations énergétiques et assurer un traitement vertueux des déchets en favorisant :

- le développement des filières courtes et de l'économie circulaire pour réduire les transports (déchets, matières

premières, produits agricoles et agro-alimentaires),

- des formes architecturales et urbaines compactes moins consommatrices d'énergie,
- la rénovation énergétique des bâtiments existants. Un effort particulier devra être porté sur le parc locatif social et les futurs logements abordables dans l'objectif de réduire la précarité énergétique.

Le SCoT affiche également la volonté de réduire les émissions polluantes et de GES, dans l'objectif de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et de préserver la santé humaine. Dans cette optique, le développement de l'écomobilité est encouragé et la préservation des espaces agricoles et naturels doit permettre le maintien des capacités de stockage carbone du territoire.

➤ En anticipant sans aggraver les risques naturels

Dans un contexte méditerranéen, le Pays de Lunel est particulièrement exposé aux risques naturels inondation et incendie feux de forêts.

Au-delà des dispositions des PPRI qui s'imposent aux documents d'urbanisme, le SCoT souhaite mettre en avant les notions de solidarité entre les communes depuis l'amont des bassins versants vers l'aval dans la gestion du risque inondation, promouvoir la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement, la limitation de l'imperméabilisation des sols, voir la désimperméabilisation, tout comme le recours à des formes urbaines et des principes d'aménagement qui participent à une meilleure gestion des écoulements et favorisent la transparence hydraulique.

Ainsi, au sein du CRTE, les projets répondront à cette ambition partagée du territoire de la transition écologique inscrite dans le SCOT tout en relevant des orientations stratégiques thématiques décrites ci-dessous.

3.2. Orientations stratégiques thématiques

Les orientations stratégiques thématiques répondent elles aussi au PADD débattu dans ses 2^{ème} et 3^{ème} ambitions qui sont respectivement de promouvoir un territoire solidaire et de développer un espace de vie attractif dans le système métropolitain languedocien. Les actions envisagées dans le cadre d'un développement économique équilibré pour enrichir le pays de Lunel et lutter contre le chômage (Orientation 1 du CRTE) et dans le cadre du renforcement de la cohésion territoriale, de la promotion du patrimoine naturel et culturel (Orientation 2 du CRTE) font écho à la 2^{ème} ambition du PADD tandis que les actions envisagées en faveur de l'attractivité du territoire (orientation 3 du CRTE) répondent à la 3^{ème} ambition du PADD.

- **Orientation 1** : Développement économique équilibré pour enrichir le pays de Lunel et lutter contre le chômage en répondant aux enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux :
 - Tourisme (grâce aux atouts patrimoine)
 - Zones d'activités économiques et autres infrastructures et équipements pour développer l'activité
 - Soutien aux entreprises
 - Lutte contre le chômage grâce à l'insertion par l'économie
 - Soutien à la filière agricole
- **Orientation 2** : Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers la préservation et la promotion du patrimoine naturel et culturel et à travers le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
 - Espaces publics de loisirs et APN
 - Culture et patrimoine
 - Sport
 - Enfance et Education
 - Equipements de solidarités
 - Accueil de la population et renforcement des infrastructures communales
- **Orientation 3** : L'attractivité du territoire et de la ville-centre à travers le renforcement du positionnement stratégique de l'EPCI
 - Renforcement du positionnement stratégique de l'EPCI

- Interconnexions autour du PEM
- Mobilité
- Amélioration de l'attractivité et renforcement des équipements de la ville-centre

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.2. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.3. Les actions de coopération interterritoriale

La CCPL coopère avec les territoires voisins limitrophes dans différents champs d'intervention. (Cf. plus haut)

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays de Lunel assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage, sous réserve de dispositions réglementaires.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB),

l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques se traduira, pendant la durée du contrat, par la proposition de la CCPL de les intégrer à la gouvernance du CRTE au sein comité technique et de concertation. La CCPL sollicitera notamment le conseil citoyen, les acteurs du territoire Pays de Lunel impliqués dans le conseil de développement du PETR Vidourle Camargue, des représentants du club d'entreprise de la CCPL, les consulaires.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCPL, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que de toute autre structure mobilisée en appui du CRTE ; Il pourra être amené à s'entourer des compétences de tout "expert" extérieur sur des domaines ciblés.

Il siègera au moins une fois par an pour :

1. Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
2. Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
3. Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
4. Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique et de concertation

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et Pays de Lunel. Il sera composé de toute autre structure mobilisée en appui du CRTE ; Il pourra être amené à s'entourer des compétences de tout "expert" extérieur sur des domaines ciblés. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

1. Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
2. Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
3. Étudier et statuer sur les évolutions des orientations ;
4. Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles

actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

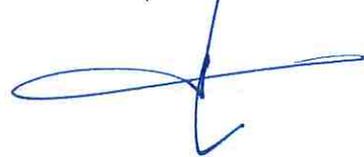
Signé à Lunel le 21 décembre 2021

Pour le Préfet de l'Hérault, Hugues MOUTOUH,
Le Secrétaire Général



Thierry LAURENT

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Lunel



Pierre SOUJOL

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Documents d'orientation à l'œuvre sur le territoire

Annexe 2 – Fiches actions

Conseil de Communauté

Délibération n°202021

Jeudi 11 février 2021 – 16h00



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt un et le 11 février à 16 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, M. Laurent GRASSET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Véronique MICHEL représentée par Stéphane DALLE, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Laurent GRASSET, Mme Viviane BONFILS représentée par Paulette GOUGEON, M. Michel GALKa représenté par Jean-Pierre BERTHET, Mme Marie PAPAIX représentée par Paulette GOUGEON, Mme Annabelle DALLE représentée par Stéphane ALIBERT, M. Michel CRECHET représenté par Jean-Pierre BERTHET, Mme Isabelle AUTIER représentée par Cyril BARBATO, Mme Marie PELLET LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, M. Florian TEMPIER représenté par Patrice SPEZIALE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, Mme Joëlle RUIVO représentée par Hervé DIEULEFES et M. Pierre GRISSELIN représenté par Jérôme BOISSON.

Absent excusé : M. Stéphane ALIBERT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Révision du SCOT – Nouveau débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Madame Isabelle De Montgolfier, Vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace, rappelle que le conseil de communauté a débattu le 15 novembre 2018 des orientations générales d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la procédure de révision du SCOT, suivant ainsi les dispositions de l'article L. 143-18 du code de l'urbanisme.

Les évolutions du document et les avis des services de l'Etat nécessitent de débattre à nouveau sur le projet actualisé.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Ce débat ne porte que sur les orientations générales du PADD et non sur le projet de SCOT dans son entier.

L'objectif est de permettre à l'organe délibérant de débattre sur les axes forts que la Communauté de Communes du Pays de Lunel entend suivre dans l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire intercommunal, sachant que ce projet global s'imposera par la suite aux documents d'urbanisme.

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

L'ambition générale du PADD du Pays de Lunel est traduite dès le début du document au travers de trois ambitions fortes déclinées de la façon suivante :

AMBITION 1 / ASSURER UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX ET VALORISER LES RESSOURCES

- Maintenir les grands équilibres paysagers
- Préserver les milieux agricoles et naturels, socle commun du territoire

AMBITION 2 / PROMOUVOIR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

- Composer une armature territoriale fédératrice
- Renouer avec une croissance démographique maîtrisée et développer une offre de logement diversifiée
- Conforter le maillage commercial de proximité
- Amplifier le développement d'une politique intermodale

AMBITION 3 / DEVELOPPER UN ESPACE DE VIE ATTRACTIF AU SEIN DU SYSTEME METROPOLITAIN LANGUEDOCIEN

- Renforcer la stratégie de développement économique et anticiper les mutations à venir
- Faciliter la diversification et le maintien et le développement de l'activité agricole
- Promouvoir un développement équilibré du tourisme et de la culture
- Valoriser pleinement le positionnement stratégique entre Nîmes et Montpellier

Après avoir pris connaissance des orientations proposées et en avoir débattu, le conseil :

PREND ACTE de la tenue des débats sur les orientations générales d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable proposées pour la révision du SCOT du Pays de Lunel.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 18.02.21
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

ID : 034-243400520-20210218-202021-DE



REVISION DU SCOT DU PAYS DE LUNEL

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

DOCUMENT DE TRAVAIL

FEVRIER 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
Les ambitions stratégiques pour le développement du Pays de Lunel	3
AMBITION 1 / ASSURER UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX ET VALORISER LES RESSOURCES ..	5
1.1 Maintenir les grands équilibres paysagers	5
1.2 Préserver les milieux agricoles et naturels, socle commun du territoire	10
1.3 Favoriser la performance environnementale et les énergies renouvelables	14
AMBITION 2 / PROMOUVOIR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE	17
2.1. Composer une armature territoriale fédératrice	17
2.2. Renouer avec une croissance démographique maîtrisée et développer une offre de logement diversifiée	21
2.3. Conforter le maillage commercial de proximité	23
2.4. Amplifier le développement d'une politique intermodale	25
AMBITION 3 / DEVELOPPER UN ESPACE DE VIE ATTRACTIF AU SEIN DU SYSTEME METROPOLITAIN LANGUEDOCIEN	29
3.1. Renforcer la stratégie de développement économique et anticiper les mutations à venir	29
3.2. Faciliter le maintien, le développement et la diversification de l'activité agricole	33
3.3. Promouvoir un développement équilibré du tourisme et de la culture	34
3.4. Valoriser pleinement le positionnement stratégique entre Nîmes et Montpellier	37

Préambule

Les ambitions stratégiques pour le développement du Pays de Lunel

La Communauté de communes du Pays de Lunel fédère 14 communes de l'Hérault. Les élus souhaitent se doter d'un nouveau document de planification stratégique avec l'élaboration d'un nouveau SCoT.

A la croisée de dynamiques territoriales (Métropole de Montpellier, agglomération nîmoise, pays sommiérois et façade littorale), le Pays de Lunel possède un fort potentiel de développement lié à son positionnement dans cet espace « d'entre deux », qui nécessite d'être révélé pour affirmer une entité propre et ne pas constituer un simple espace de transition. Sa très bonne accessibilité aux grands axes de communication est complétée par un réseau de bus urbains et par la mise en service du pôle d'échange multimodal de la gare de Lunel. L'évolution à terme de l'EPCI en Communauté d'Agglomération élargira son champ de compétence, notamment dans le domaine de l'habitat.

L'ambition fondatrice du Pays de Lunel est donc de s'affirmer dans le système métropolitain languedocien et de contribuer à décliner localement les orientations portées par le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cette ambition se traduit par la volonté d'accélérer la transition énergétique, de proposer une offre de mobilité performante et des logements adaptés pour tous. Le Pays de Lunel souhaite développer un territoire attractif, solidaire, au cadre de vie préservé, en déployant un ensemble d'équipements et de services de qualité pour ses habitants. Cette croissance maîtrisée du Pays de Lunel devra se faire en cohérence avec les territoires voisins. Les élus désirent promouvoir un SCoT réaliste et partagé. Ils souhaitent ainsi que les partenaires institutionnels s'engagent avec eux pour développer un territoire durable, rayonnant et clairement engagé dans une trajectoire positive.

Cette nouvelle impulsion, passe par le renforcement de la commune de Lunel et du cœur d'agglomération, mais également par la composition d'une armature territoriale équilibrée et fédératrice, où chaque commune, dans son rôle et en fonction de ses caractéristiques et atouts qui lui sont propres, contribue à favoriser le développement d'un espace de vie solidaire et résolument tourné vers la transition écologique. Pour concrétiser cette vision stratégique, les élus identifient trois ambitions :

- Ambition 1 : assurer un développement vertueux et valoriser les ressources
- Ambition 2 : promouvoir un territoire solidaire
- Ambition 3 : développer un espace de vie attractif dans le système métropolitain languedocien

Un SCoT en position d'interface dans le système méditerranéen



AMBITION 1 / ASSURER UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX ET VALORISER LES RESSOURCES

Véritable trait d'union entre la Méditerranée, les Cévennes, la Métropole de Montpellier et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, le Pays de Lunel est un territoire aux nombreux atouts naturels et paysagers, qui offre une grande qualité de vie. Par la mise en œuvre d'un projet de développement vertueux, le SCoT souhaite assurer la préservation des paysages qui structurent et caractérisent le territoire, garantir la préservation des milieux naturels et agricoles qui constituent des écosystèmes interconnectés, et valoriser les ressources naturelles en les mobilisant dans un esprit de sobriété.

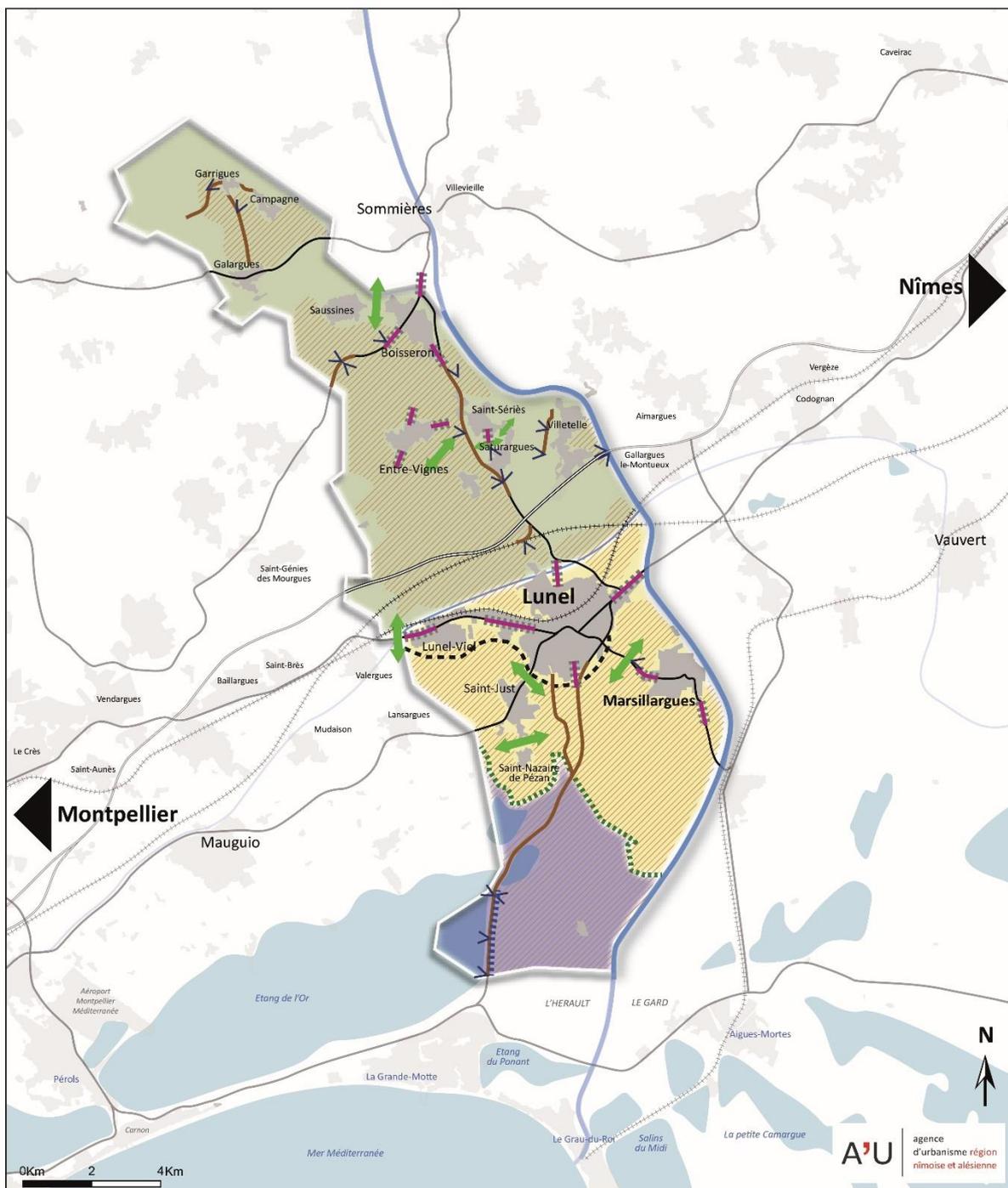
1.1 MAINTENIR LES GRANDS EQUILIBRES PAYSAGERS

Le Pays de Lunel possède différentes entités paysagères, aux caractéristiques très affirmées. Cette pluralité de territoires et de situations lui confère une identité forte marquée par la richesse et la diversité. Trois grandes entités sont distinguées. L'objectif est de **préserver, rendre lisibles et mettre en valeur ces identités** pour maintenir la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire :

- **La petite Camargue, au sud du territoire**, est constituée de milieux humides d'une très grande qualité écologique reconnue à l'échelle européenne, et à l'échelle mondiale à travers l'inscription à la convention Ramsar qui compte 50 sites en France. Le SCoT souhaite préserver cette richesse écologique et paysagère et la mettre en valeur de façon raisonnée et respectueuse des équilibres naturels. Une politique globale sur la qualité des eaux, eaux usées et rejets agricoles est menée pour améliorer la qualité des milieux naturels.
- **Les collines et garrigues**, au nord du Pays de Lunel, représentent une entité où le vignoble occupe une place importante. L'équilibre de la trame végétale (vignes, pinèdes, haies et boisements le long des cours d'eau, bosquets, arbres isolés) est fragile et le respect de cette dernière, ainsi que son renforcement sont encouragés pour garantir le maintien de la biodiversité et la bonne gestion des eaux de ruissellement. Le relief devient plus accentué dans la partie nord, véritable prémice cévenole où alternent massifs boisés et secteurs de garrigues.
- Enfin, **la grande plaine de Lunel** est majoritairement occupée par des terres agricoles dans un espace où la pression de développement est importante. Ce vaste espace de transition entre littoral, étangs et garrigues porte un fort enjeu de requalification de ses paysages.

Il convient également de souligner l'importance du Vidourle et de sa vallée dans la structuration paysagère du Pays de Lunel.

Dans un objectif de valorisation des paysages et d'attractivité territoriale, le SCoT pointe des itinéraires d'intérêt paysager ainsi que des points de vue qui favorisent la lecture et la découverte du paysage. Les documents d'urbanisme accorderont une attention particulière à la préservation des qualités paysagères de ces secteurs et veilleront à soigner les portes d'entrée sur le territoire du Pays de Lunel.



Paysages : Un territoire appuyé sur le Vidourle, reliant Cévennes et Méditerranée

Les grandes entités paysagères à valoriser

- La Petite Camargue
- Les collines et garrigues
- La grande plaine de Lunel

Intégrer les principes de la Loi Littoral

- Espaces proches du rivage / Espaces remarquables

Les espaces à enjeux de préservation ou de requalification

- Des entrées de ville stratégiques pour la découverte du Pays
- Les coupures d’urbanisation à maintenir
- Veiller à la qualité des implantations agricoles et lutter contre le mitage
- Le cordon du Vidourle
- Itinéraires d’intérêt paysager
- Points de vue
- Projet de déviation de la RN 113

Préserver les paysages agricoles

Les espaces agricoles occupent près des deux tiers du Pays de Lunel. Les activités agricoles déployées y sont variées : viticulture, arboriculture, maraîchage, élevage, et créent des paysages spécifiques qui sont autant de marqueurs des entités paysagères précédemment citées. A travers la préservation des paysages agricoles, le SCoT entend maintenir les qualités paysagères liées aux activités agricoles et donner un cadre pour que les futures implantations agricoles : siège d'exploitations, bâtiments techniques, hangars, etc. devront être positionnées dans des secteurs où leur impact paysager sera limité. Il s'agira également de veiller à leur bonne intégration paysagère en fonction des caractéristiques propres à chaque site et de mettre en œuvre des aménagements et constructions de qualité (dimensionnement et forme des bâtis, matériaux, etc.).

Le morcellement et le mitage des territoires agricoles perturbent la lecture des paysages et contribuent à leur banalisation. Dans le but de maintenir les qualités paysagères existantes, l'objectif est de lutter contre ces phénomènes en proposant la définition de zones agricoles protégées et en édictant des dispositions d'implantation préférentielle pour les constructions autorisées dans ces zones.



Paysage viticole et garrigues

Affirmer des limites claires entre espaces urbains et espaces agricoles et naturels

La qualité des paysages est fortement liée à la lecture des composantes du territoire et des espaces de transition entre les différents espaces. Les interfaces entre espaces urbains et espaces agricoles et naturels évoluent selon le rythme d'urbanisation et sont parfois brouillées par des choix urbains hétéroclites et juxtaposés. L'attention portée aux franges et aux accroches urbaines doit permettre d'établir un rapport harmonieux entre ville et nature et entre ville et espaces agricoles. Ainsi, l'objectif est de restaurer des limites claires entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels, de les affirmer et de les travailler pour valoriser les paysages habités.

Pour y parvenir, la préservation d'espaces de respiration entre les villes et villages est essentielle et le SCoT identifie des coupures d'urbanisation qu'il conviendra de maintenir dans le cadre des documents d'urbanisme locaux.

Les entrées de ville donnent une image particulièrement importante de chaque ville et village. Elles constituent la 1^{ère} impression que l'on se fait des lieux et contribuent à la qualité paysagère du territoire. Le SCoT identifie plusieurs entrées de ville stratégiques. Elles peuvent être à destination résidentielle ou d'activités économiques, qu'il convient de soigner et de requalifier lorsqu'elles sont dégradées afin d'éviter la banalisation du paysage.

Préserver les silhouettes villageoises

La localisation et l'implantation des villes et villages répondent à des logiques historiques par rapport au relief, aux cours d'eau, aux axes de déplacement, à la couverture végétale. En découlent des silhouettes villageoises spécifiques qui contribuent à la lecture paysagère du territoire et que le SCoT souhaite préserver. Les pôles urbains devront en ce sens prévoir une urbanisation qui respecte et renforce les silhouettes existantes. Cela passe notamment par la prise en compte des formes urbaines historiques, des relations avec le paysage immédiat et de l'entité paysagère d'appartenance.

Veiller à la qualité architecturale et urbaine des opérations

La construction du paysage prend appui sur toutes les composantes du territoire : les espaces naturels et agricoles, ainsi que les espaces urbanisés. L'urbanisation est l'un des phénomènes majeurs d'évolution des paysages à court et moyen terme. L'attention portée à la qualité des nouvelles opérations permet d'envisager un développement respectueux des équilibres en place. La qualité architecturale et urbaine des opérations, qu'elles se situent en extension urbaine ou en renouvellement, qu'elles concernent des projets résidentiels ou d'activité économique est un objectif du SCoT. Il s'agira ainsi de travailler les différentes composantes de chaque projet d'aménagement dans le but d'améliorer les fonctionnements urbains, la qualité de vie, l'insertion paysagère, la cohérence avec les espaces urbanisés existants. Des politiques de requalification des zones d'activités économiques dégradées sont également visées.

Intégrer les principes de la Loi Littoral

Le Pays de Lunel est concerné par la mise en œuvre de la Loi Littoral. Ces dispositions spécifiques portent sur la commune de Marsillargues et le SCoT entend proposer des principes d'application pour que les qualités paysagères et environnementales des espaces concernés soient préservées.

La Loi Littoral impose la définition de la capacité d'accueil et de limites de développement. Les espaces de référence suivants sont identifiés :

- **La bande littorale ou bande des 100 m.** Elle est délimitée par rapport à la limite haute du rivage et par rapport aux rives des étangs salés. Sur le Pays de Lunel, la bande des 100 m est restée à l'état naturel sur le linéaire qui borde l'étang de l'Or. Elle devra conserver son caractère naturel et inconstructible.
- **Les espaces proches du rivage.** Ils sont caractérisés par la distance par rapport au rivage de la mer ou de l'étang, le caractère urbanisé ou non des espaces séparant les terrains de la mer ou de l'étang, l'existence d'une co-visibilité entre les secteurs concernés et la mer ou l'étang, l'existence d'une coupure physique. Ils sont vecteurs d'un principe d'extension limitée de l'urbanisation. En cohérence avec les limites des espaces proches du rivage des SCoT du Pays

de l'Or et du Sud Gard, l'espace proche du rivage se base sur le pourtour de la zone humide située au niveau du rivage ouest de l'étang de l'Or.

- **Les espaces remarquables.** Les espaces remarquables correspondent aux milieux emblématiques de l'espace littoral. Ils sont identifiés sur la base de leur appartenance aux espaces protégés, classés, inventoriés et correspondent aux réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue.
- **Les parcs et ensembles boisés les plus significatifs.** Aucun espace de ce type n'est identifié au titre de la loi littoral sur la commune de Marsillargues.
- **La définition des contours d'agglomération et villages existants.** Il s'agit d'identifier les contours de villes et villages, en continuité desquels l'extension de l'urbanisation doit s'opérer. Il s'agit pour Marsillargues des contours de l'enveloppe urbaine définie dans le SCoT.
- **Les coupures d'urbanisation.** Identifiées à partir des zones urbanisées présentant un caractère naturel et séparant des espaces urbanisés. La vaste plaine agricole du sud de Marsillargues représente une coupure d'urbanisation qui trouve un prolongement avec la coupure d'urbanisation existante entre les agglomérations de La-Grande-Motte et Le-Grau-du-Roi.



Etangs de la zone littorale

1.2 PRESERVER LES MILIEUX AGRICOLES ET NATURELS, SOCLE COMMUN DU TERRITOIRE

Le territoire du Lunellois dispose d'une forte biodiversité, notamment grâce à une grande variété de milieux naturels et agricoles, qui lui procurent les conditions nécessaires à son maintien et son développement. Des complexes littoraux lagunaires au sud, aux vallées du Vidourle, en passant par les plaines et garrigues nord-montpelliéraines et la petite Camargue. La diversité des conditions bioclimatiques offre une multitude d'écosystèmes. Les milieux particulièrement riches et d'importance sur le plan de la faune et de la flore jouent un rôle majeur pour la biodiversité locale, à l'échelle du Pays de Lunel, mais aussi pour les territoires voisins.

Dans ce contexte, les documents d'urbanisme locaux s'appuieront sur la démarche « Eviter Réduire Compenser » pour anticiper et limiter les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité et les terres agricoles.

Les espaces agricoles, naturels, aquatiques et forestiers maillent le territoire et forment un réseau, la trame verte et bleue, qui permet aux espèces de se déplacer et de réaliser les différentes étapes de leur cycle de vie.

Le SCoT a pour objectif de préserver la trame verte et bleue, dont le rôle écologique est majeur, et de valoriser les multiples fonctions qui y sont associées : paysagères, agricoles, récréatives, sociales, culturelles, de gestion des risques et de régulation du climat. A travers la trame verte et bleue, le SCoT met en évidence les qualités environnementales du Pays de Lunel sur lequel le développement du territoire s'appuiera pour répondre à un objectif de préservation de la biodiversité et de valorisation du cadre de vie. En cohérence avec le SRCE figurant dans le SRADDET Occitanie 2040 et les SCoT voisins, elle se décompose en plusieurs éléments auxquels sont associés des objectifs différenciés.

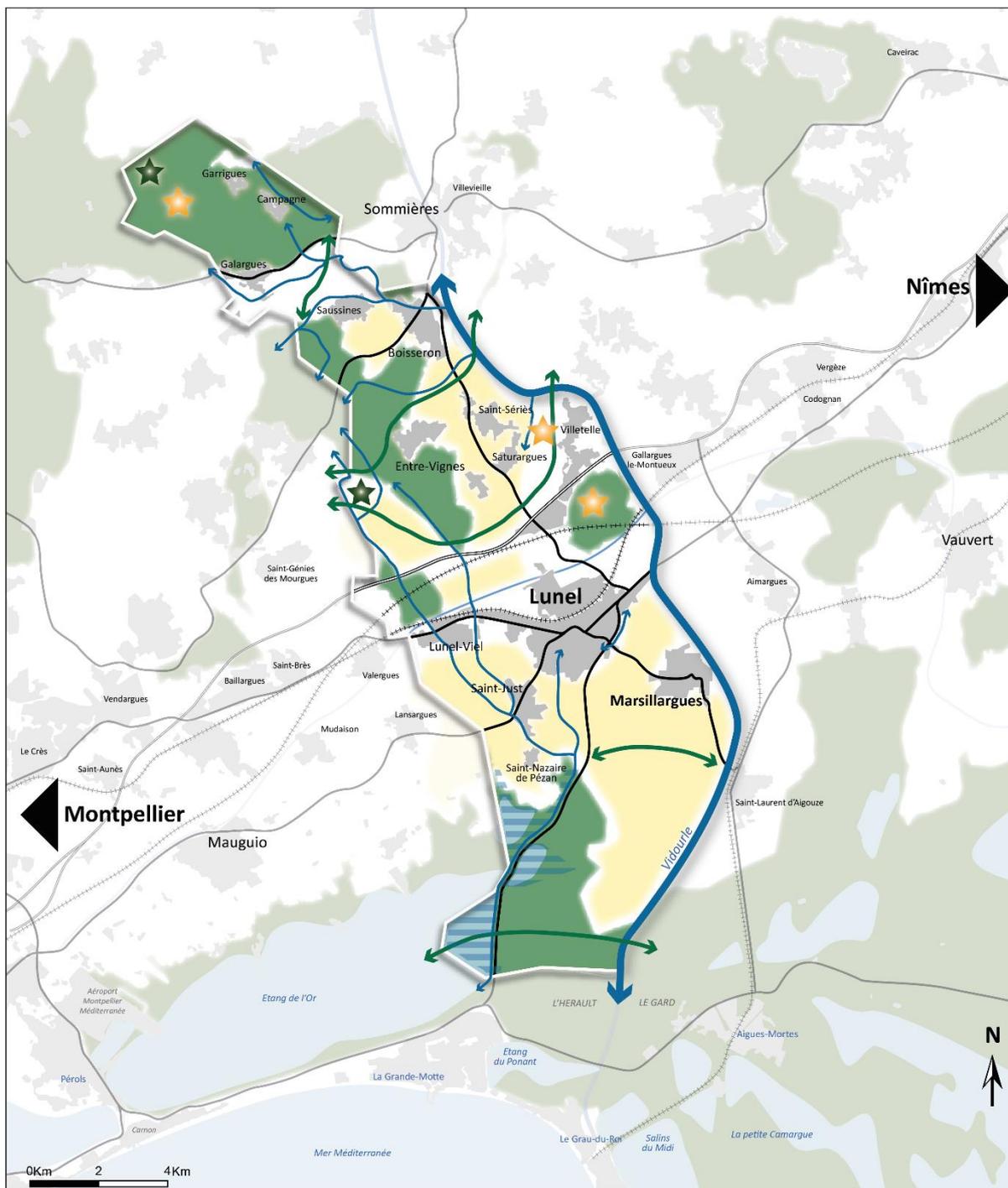
Assurer la protection et conforter les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

La trame verte et bleue identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques dont les fonctionnalités écologiques doivent être maintenues et restaurées en cas de dégradation.

Les réservoirs de biodiversité sont les espaces où la biodiversité est particulièrement riche et où les conditions vitales au maintien et au fonctionnement d'une ou plusieurs espèces sont réunies. Ils correspondent dans le Pays de Lunel aux zones de protection que sont les sites Natura 2000 et les secteurs d'inventaire ZNIEFF de type 1.

Les corridors écologiques potentiels ont pour fonction de mettre en liaison les réservoirs de biodiversité. Sur le territoire, du nord au sud, ont été identifiés des corridors :

- mettant en lien les plaines agricoles de Campagne et Saussines,
- en milieu agricole au sud de Boisseron et au nord d'Entre-Vignes/ St-Christol assurant au-delà des limites du Pays de Lunel la liaison entre Sommières et Restinclières,
- constitués d'espaces de garrigues et boisements entre Villetelle et le bois de la Bruyère,
- permettant de connecter la basse vallée du Vidourle aux zones humides du sud de Saint-Nazaire-de-Pézan,
- assurant la continuité des milieux littoraux et étangs au sud du territoire en lien avec les SCoT limitrophes.



La Trame verte et bleue : un socle commun à préserver

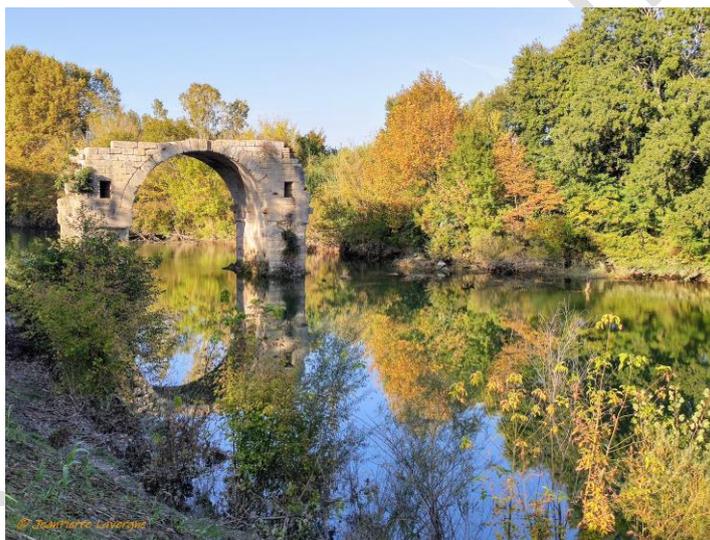
- Les réservoirs de biodiversité
- Les milieux ouverts
- Les espaces boisés
- Les zones humides
- La mosaïque agricole
- Les corridors écologiques potentiels
- Les principales continuités aquatiques
- Les espaces potentiels de nature enville

Protéger les continuités aquatiques et les espaces associés

En lien avec les documents cadres en vigueur et les actions menées au niveau local par les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, le SCoT entend affirmer le rôle de réservoirs de biodiversité de l'ensemble des milieux aquatiques et humides du Pays de Lunel. Le caractère méditerranéen du territoire va de pair avec une rareté de la ressource en eau, elle-même accentuée par le phénomène de réchauffement climatique. Les milieux aquatiques, les zones humides et les espaces qui leur sont associés sont, dès lors, précieux et menacés.

Le principal cours d'eau est le fleuve côtier du Vidourle, qui matérialise la limite entre l'Hérault et le Gard et dispose de nombreux affluents. Le Dardaillon et ses affluents s'écoulent sur la partie ouest du territoire. Ces cours d'eau sont des lieux propices aux échanges biologiques et sédimentaires et garantissent la continuité entre écosystèmes. Avec les milieux qui leur sont associés : ripisylves, zones humides, étangs, mares, systèmes lagunaires, ils assurent des fonctions d'échanges, d'épuration des eaux, de lutte contre les inondations et contre l'érosion particulièrement importantes pour le territoire et constituent des zones refuges pour de nombreuses espèces.

L'objectif est d'assurer la protection de ces espaces et de veiller à la préservation et à la restauration des ripisylves et des zones humides. Une attention particulière sera portée aux ripisylves qui apparaissent par endroit très dégradées à proximité des axes de l'autoroute et des voies départementales.



Le Vidourle et sa ripisylve

Préserver milieux ouverts et les espaces boisés

Certains milieux relativement peu présents sur le territoire du Pays de Lunel présentent un intérêt écologique que le SCoT souhaite souligner. Il s'agit des espaces boisés et des milieux de garrigues ouvertes qu'il convient de maintenir et conforter.

Les milieux boisés, essentiellement des yeuseraies relativement importantes (chênaies à chênes verts de type *Quercus ilex* ou *Quercus rotundifolia*), se trouvent au nord du territoire et sur la commune d'Entre-Vignes où est localisé le bois de la Bruyère.

Les milieux de garrigues basses et ouvertes sont des secteurs de grande richesse biologique en zone méditerranéenne. On y retrouve une belle diversité d'essences, avec du *Brachypode rameux*/de Phénicie, du cade, du genévrier de Phénicie, du romarin, du thym, des filaires, du chêne vert, du buis,

quelques calicotomes, des cistes de Montpellier ou cistes cotonneux, des aphyllantes, voire par endroits des orchidées avec parfois de belles stations de ces fleurs emblématiques particulièrement bien conservées. Trois secteurs sont spécifiquement pointés dans le SCoT : dans le secteur de Galargues et Campagne, sur le Pioch des Garrigues, ainsi que les garrigues d'Ambrussum.

Maintenir une mosaïque agricole favorable à la biodiversité

La qualité de la mosaïque paysagère méditerranéenne et la présence d'éléments semi-naturels dans les espaces agricoles leur permettent de contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes et au maintien de la biodiversité ordinaire et remarquable. Occupant près des deux tiers du Pays de Lunel, les espaces agricoles contribuent à la richesse écologique. En effet, ils sont caractérisés par leur organisation en mosaïque dans laquelle les parcelles cultivées sont de natures diverses (vignes, céréales, vergers, prairies, etc.) et s'organisent en alternance avec des espaces naturels et semi-naturels : des friches, des haies, des bosquets, des arbres isolés, des cours d'eau, des zones humides, etc.

Le maintien des espaces agricoles et la promotion de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement sont donc un objectif au service de la biodiversité.

Réintroduire de la nature en ville

Le SCoT souhaite affirmer, au titre de la trame verte et bleue, le rôle des espaces de nature au sein des espaces urbains (parcs, boisements, jardins, etc.), ainsi que celui des espaces non bâtis ordinaires (squares, alignements plantés, voies cyclables, délaissés d'accompagnement d'infrastructures, etc.).

Pour cela, ces espaces seront pris en compte et intégrés aux projets d'aménagement au titre des fonctions environnementales et paysagères qu'ils peuvent assurer. Participant à la résilience du territoire face aux risques et aux changements climatiques, ils offrent également aux habitants, et en particulier aux personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, porteurs de handicap) de meilleures conditions de vie : détente, repos, activités de plein air, îlots de fraîcheur et contribuent à un meilleur état de santé des populations.



Des espaces publics végétalisés

Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Le SCoT prévoit la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, qui constituent des ressources non renouvelables, véritables biens communs territoriaux. Pour y parvenir, il fixe un objectif de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers de 50% environ.

La priorité sera d'abord donnée à l'intensification urbaine et, en second lieu, à la limitation et à l'encadrement des extensions urbaines.

Ainsi, le SCoT donne la priorité à la mobilisation des terrains situés à l'intérieur des enveloppes urbaines telles qu'elles sont définies dans le DOO. L'intensification urbaine recouvre la densification, le renouvellement du tissu existant, le comblement des parcelles libres ou dents creuses, ainsi que le réinvestissement des logements vacants et des immeubles vétustes ou insalubres. La mobilisation des potentialités existantes au sein des enveloppes urbaines nécessitera une intégration urbaine de qualité, basée sur la prise en compte de l'environnement existant, du cadre de vie et le maintien ou la création d'espaces publics et de détente.

L'extension urbaine sera envisagée après justification et mobilisation des potentiels identifiés au sein des enveloppes urbaines. Elle sera contenue et positionnée en continuité des enveloppes urbaines principales dans le respect des dispositions de préservation des paysages et de la trame verte et bleue. Le développement linéaire le long des axes routiers sera proscrit.

Pour l'ensemble des vocations, l'ambition est de produire des formes urbaines plus économes en espace et qui limitent l'imperméabilisation des sols. Des niveaux moyens de densité communale adaptée aux différents niveaux de l'armature territoriale seront à mettre en œuvre.

1.3 FAVORISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET LES ENERGIES RENEUVELABLES

Préserver et gérer efficacement les ressources naturelles

Les ressources naturelles, et en particulier les ressources en eau constituent des biens communs territoriaux que le SCoT souhaite préserver. Dans un contexte de réchauffement climatique et de pressions anthropiques, la raréfaction et les atteintes à la qualité de la ressource en eau représentent dès à présent des menaces sérieuses. Le SCoT a pour objectif de gérer durablement les ressources en eau en veillant à l'équilibre entre volumes disponibles et prélèvements afin de garantir la pérennité du développement mis en œuvre. Il s'agit également de préserver la qualité de la ressource en améliorant les capacités d'assainissement, en assurant la protection des périmètres de captages et en limitant le recours aux produits phytosanitaires et aux engrais dans l'agriculture et la gestion des espaces verts et jardins, qu'ils soient publics ou privés.

Plus précisément, l'accueil des populations au sein de chaque commune doit être effectué en cohérence avec le réseau existant et projeté, notamment au regard de l'alimentation en eau potable. La capacité du réseau d'assainissement est également essentielle à prendre en compte, en privilégiant l'accès à l'assainissement collectif et en veillant à l'amélioration des performances de l'assainissement autonome via les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les milieux littoraux du bassin versant auquel appartient le Pays de Lunel et les systèmes lagunaires et humides qu'ils recouvrent sont en effet le réceptacle d'effluents domestiques, industriels et agricoles. Le Pays de

Lunel a ainsi une responsabilité particulière vis-à-vis de la pollution de ces milieux emblématiques et doit participer dans ses modes d'aménagement à l'atteinte de la bonne qualité des masses d'eau. Cette responsabilité s'applique dès l'amont dans les processus d'urbanisation et d'aménagement où la gestion des eaux pluviales est également à renforcer pour limiter l'impact des pollutions diffuses.

Par ailleurs, la préservation quantitative des ressources en eau passe par la mise en place de mesures de réduction des consommations liées aux comportements de tous les types d'utilisateurs, et également par l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction que le SCoT souhaite appuyer. L'interconnexion des réseaux est encouragée dans l'objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable et de limiter les risques en période d'étiage.

En ce qui concerne l'extraction de matériaux, le Pays de Lunel compte une carrière en activité sur la commune de Saturargues produisant des concassés de roches calcaires. Cette exploitation répond aux besoins locaux en calcaire du pays sommiérois jusqu'au littoral (Aigues-Mortes, La Grande-Motte...). La fin d'exploitation est prévue pour 2030 et un projet de reconversion du site est envisagé.

Encourager les économies d'énergie et promouvoir la production d'énergies renouvelables

La question de la transition énergétique est transversale et le Pays de Lunel souhaite participer à sa mise en œuvre à travers des objectifs d'économie d'énergie et de réduction des émissions, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

La réduction de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES) est un objectif qui relève à la fois des comportements individuels et des politiques publiques dans le secteur du bâtiment et des transports. L'organisation territoriale portée par le SCoT vise à limiter l'étalement urbain, favoriser l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, améliorer la desserte en transport collectif et développer les modes doux, pour réduire l'usage de la voiture.

Le SCoT entend par ailleurs maîtriser les consommations énergétiques et assurer un traitement vertueux des déchets en favorisant :

- le développement des filières courtes et de l'économie circulaire pour réduire les transports (déchets, matières premières, produits agricoles et agro-alimentaires),
- des formes architecturales et urbaines compactes moins consommatrices d'énergie,
- la rénovation énergétique des bâtiments existants.

Un effort particulier devra être porté sur le parc locatif social et les futurs logements abordables dans l'objectif de réduire la précarité énergétique.

Le SCoT affiche également la volonté de réduire les émissions polluantes et de GES, dans l'objectif de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et de préserver la santé humaine. Dans cette optique, le développement de l'écomobilité est encouragé et la préservation des espaces agricoles et naturels doit permettre le maintien des capacités de stockage carbone du territoire.

Anticiper et ne pas aggraver les risques naturels

Dans un contexte méditerranéen, le Pays de Lunel est particulièrement exposé aux risques naturels inondation et incendie feux de forêts. Le SCoT a pour objectif de limiter l'exposition aux risques naturels et de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Au-delà des dispositions des PPRi qui s'imposent aux documents d'urbanisme, le SCoT souhaite mettre en avant les notions de solidarité entre les communes depuis l'amont des bassins versants vers l'aval dans la gestion du risque inondation. L'objectif est également de promouvoir la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement. Il s'agit notamment d'améliorer la gestion des eaux pluviales et le déploiement des schémas directeurs d'assainissement pluvial. La limitation de l'imperméabilisation des sols, voir la désimperméabilisation, tout comme le recours à des formes urbaines et des principes d'aménagement qui participent à une meilleure gestion des écoulements et favorisent la transparence hydraulique sont des leviers à mettre en œuvre.

La prévention contre le risque incendie feux de forêt passe par l'entretien des massifs forestiers et la mise en œuvre de mesures obligatoires de débroussaillage. Le SCoT préconise par ailleurs un traitement adapté de la zone de contact entre les milieux boisés et de garrigues et les zones urbaines afin de réduire la vulnérabilité dans les secteurs concernés.

AMBITION 2 / PROMOUVOIR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

2.1. COMPOSER UNE ARMATURE TERRITORIALE FEDERATRICE

Différents éléments ont permis de structurer l'armature territoriale du Pays de Lunel à horizon 2040. Il s'agit de caractéristiques fonctionnelles et de critères qualitatifs. Le statut d'une commune dans l'armature territoriale et les capacités d'accueil associées ont été définis de manière objective à partir du croisement des critères suivants :

- le nombre d'emplois,
- le poids de population,
- le nombre d'équipements de gamme de proximité, intermédiaire et supérieure,
- le niveau d'équipements de santé,
- la présence d'équipements culturels et patrimoniaux,
- le niveau d'équipement, la diversité du tissu commercial et son niveau d'accessibilité,
- le niveau de desserte actuel et futur en prenant en compte : les temps accès au pôle d'échange multimodal (PEM) de Lunel, au PEM routier en projet à Sommières, aux échangeurs autoroutiers,
- l'offre en transports collectifs, et les aménagements cyclables existants ou projetés,
- les projets de développement du territoire à horizon 2030 et 2040,
- la ressource en eau et l'équipement en réseaux d'eau potable et en réseaux d'assainissement,
- la prise en compte des unités paysagères et éléments de la trame verte et bleue.

L'armature urbaine est composée d'un réseau de villes et villages hiérarchisés dont l'organisation guide de manière cohérente :

- la répartition de l'accueil de population et de la production de logements,
- l'accueil de commerces et activités économiques,
- l'implantation des services et équipements liés aux besoins des nouveaux arrivants,
- l'organisation des déplacements.

Cette armature permet ainsi de satisfaire les besoins de la population existante d'une part et d'autre part, d'adapter le rythme de croissance de la population aux capacités existantes et à venir. Cette répartition qui vise à polariser le développement du territoire est essentielle car elle conditionne la qualité du cadre de vie et participe à l'attractivité du territoire. L'armature territoriale s'organise autour du cœur d'agglomération, des pôles d'équilibre et des communes de proximité.

Le cœur d'agglomération au service du développement du territoire

La vision stratégique proposée par le SCoT met en évidence la notion de cœur d'agglomération. Outre le fait d'anticiper et de se projeter sur une évolution institutionnelle de l'EPCI, il met en évidence plusieurs principes en matière d'aménagement du territoire.

Le cœur d'agglomération réunit la ville centre de l'intercommunalité, Lunel : ville motrice au sein d'un territoire plus vaste entre Montpellier et Nîmes et trois communes relais : Saint-Just, Lunel-Viel, Marsillargues.

La ville de Lunel constitue une réelle centralité en matière de commerces et de services, qui rayonne largement au-delà du Pays (services de santé, d'éducation, services à la personne, zones d'activités économiques et commerciales...) et qui joue un rôle déterminant sur le devenir du territoire. Développer cette polarité, c'est renforcer le Pays de Lunel, sa qualité de vie, mais aussi son rayonnement et son attractivité à l'échelle de l'aire Nîmes-Montpellier.

Mais, si Lunel porte l'essentiel du développement des services et de la population, son développement se fera en cohérence avec Lunel-Viel, Saint-Just et Marsillargues qui jouent un rôle de relais dans l'organisation de cette nouvelle polarité. Ces 4 communes sont étroitement liées dans leur fonctionnement. Il s'agit ainsi de renforcer ces liaisons fonctionnelles et de les organiser en complémentarité. Ces 4 communes bénéficient du rayonnement et de l'accessibilité du PEM du bassin de Lunel mais également du niveau de service en transports en communs urbains le plus élevé. Elles sont en outre connectées à Lunel par des voies vertes et renforcent ainsi leur proximité avec la ville centre.

Le cœur d'agglomération, la ville au quart d'heure

Quel que soit le mode de déplacement retenu, les trois communes relais sont situées à 15 minutes maximum de Lunel. Cet ensemble doit ainsi se développer de manière coordonnée en maximisant notamment les capacités offertes par le réseau de transports urbains pour irriguer les tissus urbains et les zones d'activités économiques et commerciales associées. Les projets de développement commerciaux doivent être complémentaires et non concurrentiels avec l'action cœur de ville déployée sur Lunel. Il en est de même pour les projets d'équipements. A l'échelle de l'EPCI, cet ensemble de 4 communes et principalement Lunel, a vocation à accueillir une part importante de la production de logements et de logements locatifs sociaux, compte tenu de son niveau de desserte et de son accès aux grands territoires voisins. Marsillargues, dont le développement est contraint par le risque d'inondation dispose néanmoins de quelques capacités résiduelles permettant un développement mesuré. Pour autant, compte tenu de son niveau d'équipements et de son poids de population, Marsillargues continuera à jouer un rôle structurant dans le cœur d'agglomération à l'horizon 2040.

L'ensemble du développement du Pays tend donc vers un renforcement de ce cœur d'agglomération et notamment de la ville motrice de Lunel. Les services aux personnes, grands équipements, équipements sportifs, de loisirs et culturels doivent y être développés en priorité. L'appareil commercial de proximité doit également être renforcé au sein de ce quatuor. Dans cet espace en développement, chaque commune garde ses spécificités : les coupures d'urbanisation existantes doivent être maintenues et leur enveloppe urbaine respective confortée, en maximisant le potentiel d'urbanisation disponible et en limitant rigoureusement le développement par extensions urbaines.

Ainsi le Pays de Lunel porte la volonté de bâtir une organisation territoriale fédératrice, notion qui s'étend au-delà du cœur d'agglomération, et comprend en complément un principe de rééquilibrage territorial selon un axe nord-sud.

Un rééquilibrage nord-sud autour des pôles d'équilibre

En complément du cœur d'agglomération, le Pays de Lunel est composé de deux pôles d'équilibre.

Les communes de Boisseron et Entre-Vignes se voient confortées dans leur fonction de polarité en offrant des services et équipements dont le rayonnement dépasse l'échelle communale, ce qui permet de rééquilibrer les services et équipements au nord du territoire. Cet ensemble remplit la fonction de mini bassin de vie entre le Sommiérois et Lunel et permettra d'offrir aux habitants du secteur nord, un niveau essentiel d'équipements, de services et de commerces répondant aux besoins quotidiens de la population.

Ces deux polarités se développent en valorisant pleinement leur situation géographique, profitent d'un accès rapide aux échangeurs autoroutiers : celui de Baillargues ou de Lunel et bénéficient d'une ligne de transports collectifs connectée au PEM. Entre-Vignes revêt une fonction touristique et économique affirmée et Boisseron constitue un pôle économique bénéficiant de la proximité de Sommières et de son lycée.

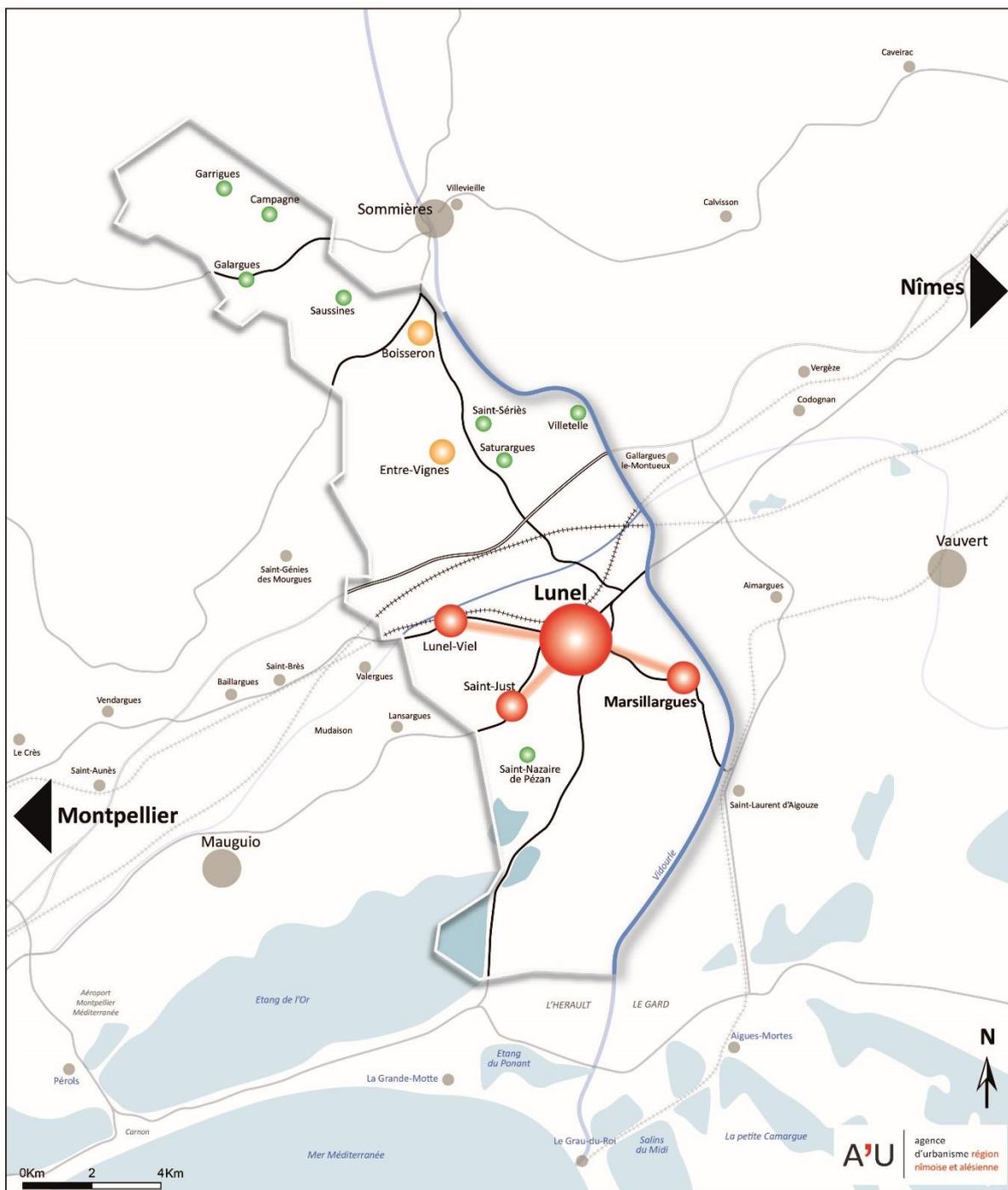
Ce rééquilibrage Nord- Sud est également rendu possible par la présence et le renforcement d'une ligne interurbaine LIO reliant Sommières à Lunel et à La Grande Motte.

Les communes de proximité pour un développement modéré

Les communes à dominante villageoise jouent un rôle de proximité auprès des habitants et viennent compléter le dispositif de l'armature urbaine. Certaines de ces communes peuvent voir leur poids démographique se renforcer sous réserve de développer une structure urbaine adaptée, dans le respect des formes urbaines existantes et des silhouettes villageoises. Ces communes développeront de véritables espaces de proximité pour améliorer le cadre de vie des habitants en réalisant des itinéraires piétons et des aménagements cyclables. Ils seront réalisés prioritairement entre les différents quartiers de la commune et les équipements : écoles, gymnases, cœur de village et zones d'emplois. La qualité des formes urbaines sera également déterminante dans cette volonté de renforcer l'attractivité de ces communes. Les extensions urbaines devront se faire dans la continuité du bâti existant du centre-bourg. Les commerces et services de proximité pourront se développer et de nouveaux espaces de respiration (parc, square, espaces publics) pourront améliorer le cadre de vie des habitants. De nouveaux espaces de travail (coworking, tiers-lieux, par exemple), ainsi que l'implantation d'activités dans le tissu urbain existant, pourront également dynamiser la vie de la commune et renforcer la cohésion sociale.



Des centres-bourgs agréables à vivre



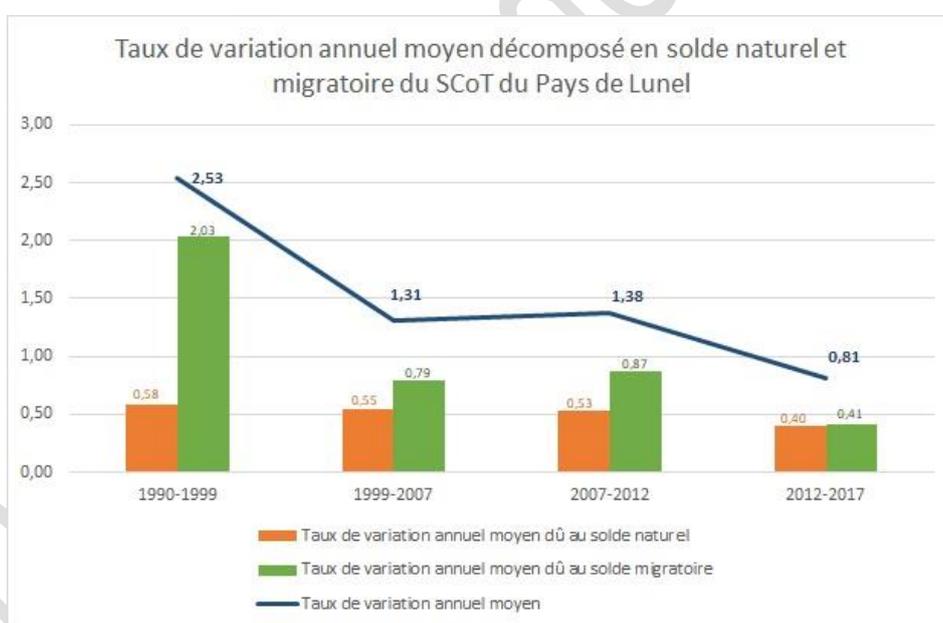
Affirmer une armature territoriale fédératrice

-  Coeur d'agglomération (niveau 1)
-  Ville motrice
-  Pôles relais
-  Pôles d'équilibre (niveau 2)
-  Communes de proximité (niveau 3)

2.2. RENOUER AVEC UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE MAITRISEE ET DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT DIVERSIFIEE

Créer les conditions d'accueil permettant de répondre aux nouveaux besoins des habitants

Lors de la mise en œuvre du SCoT de 2006, le Pays de Lunel a gagné, à périmètre identique, 4 800 habitants soit, un taux de variation annuel moyen de 1,4% contre 1,6% prévu dans le précédent PADD. Sur la période 2012-2017, on observe un infléchissement de la dynamique observée depuis plusieurs années avec un taux de 0,8%. En considérant les tendances observées et projetées concernant les comportements migratoires, la natalité et l'évolution du solde naturel, l'allongement de l'espérance de vie, l'expression des besoins en logements, les disponibilités foncières et les projets portés par le territoire, les élus ont fait le choix de définir un objectif de croissance démographique de 0,6% par an pour atteindre une population de 57 400 habitants en 2040. Cet objectif, réaliste, permettra d'une part, de tendre vers un meilleur équilibre entre l'emploi disponible et la croissance démographique, et d'autre part, de proposer un modèle de développement maîtrisé, réduisant ainsi la consommation d'espaces pour préserver la qualité du cadre de vie du bassin de Lunel. Les objectifs de croissance démographique devront répondre dans des propositions similaires aux besoins liés au solde naturel et au solde migratoire. Cet objectif de croissance démographique positif, avec l'arrivée de nouveaux habitants, maintiendra une économie résidentielle dynamique, nécessaire au développement du Pays de Lunel.



Polariser la production de logements

Le SCoT du Pays de Lunel déclinera les objectifs de construction de logements sur les 14 communes que compte l'EPCI. Il s'appuiera sur l'armature territoriale pour favoriser un développement urbain équilibré, économe en foncier, facilitant l'articulation entre urbanisme et transport et la mise en œuvre des objectifs de transition écologique et énergétique.

Pour répondre aux objectifs d'accueil de population, le SCoT a évalué les besoins en logements à horizon 2040 pour les habitants du Pays de Lunel et pour les nouveaux arrivants. L'expression de ces besoins résulte à la fois de l'accroissement de la population, du renouvellement du parc, de l'évolution des logements sous-occupés (logements vacants, résidences secondaires), de l'évolution des modes de vie et du desserrement des ménages (séparations et divorces, célibat plus fréquent et plus long, maintien à domicile des personnes âgées). Au regard des perspectives démographiques définies, l'objectif est de permettre au territoire de tendre vers une production annuelle de 275 logements, soit 5500 logements d'ici 2040.

Plus précisément, Lunel, pôle urbain majeur, concentre 52,4% de la population en 2017. Depuis 15 ans, le poids de Lunel n'a cessé de décliner au détriment des communes périurbaines. Depuis 2008, seuls 40% des nouveaux logements y sont construits. Pour renforcer le pôle principal de Lunel, l'objectif est de construire environ 50% des nouveaux logements sur la commune, soit environ 140 logements par an. La convention Projet de Renouvellement Urbain 2019-2024 de la ville de Lunel et le programme Action Cœur de Ville permettront de favoriser une redynamisation de la ville de Lunel, une mobilisation des disponibilités foncières et la conduite d'opérations de renouvellement urbain. En complément, le cœur d'agglomération du SCoT du Pays de Lunel prendra une part significative dans la production de logements compte tenu de son niveau d'offre d'équipements et de services et de son niveau de desserte. Les pôles d'équilibre et les communes de proximité offriront également aux résidents du Pays de Lunel une répartition équilibrée de la production de logements, en cohérence avec le niveau de desserte en transports en commun, d'équipements et de services. Sur l'ensemble du territoire, l'accueil d'opérations mixtes, ou dédiées à l'habitat, devront se faire dans la continuité du bâti existant de la ville-centre et des centres-bourgs.

Proposer une offre de logements adaptée aux parcours résidentiels des ménages

Aujourd'hui, dans un contexte de tension du marché du logement, un besoin de diversification de l'offre d'habitat est indispensable. Au-delà de l'aspect quantitatif, le SCoT souhaite donc agir sur la diversification du parc de logements. Il s'agira de s'adapter aux besoins des résidents pour fluidifier les parcours résidentiels des ménages. Pour diversifier l'offre de logements proposée, il est nécessaire de prendre en compte le vieillissement de la population et d'augmenter la part des logements de petite taille, notamment dans les communes de proximité. Il est envisagé une poursuite de la baisse de la taille des ménages de 2,37 en 2016 à 2,18 en 2040. De plus, compte tenu de la difficulté d'accès aux logements pour une partie de la population, le SCoT porte l'objectif d'encourager l'augmentation de l'offre locative sur l'ensemble du territoire.

Construire un territoire solidaire

Cette diversification du parc de logements implique également le renforcement d'une offre locative sociale permettant de mieux répondre à la diversité des besoins, maintenir la fluidité des marchés et anticiper les obligations en termes de mixité sociale issues de la loi SRU et renforcées depuis par les lois ALUR et Duflot. Il s'agit de proposer aux habitants toutes les catégories de locatif social, du logement ordinaire au logement d'insertion et au logement intermédiaire, pour répondre à la diversité croissante des demandes.

Le Pays de Lunel compte aujourd'hui 10% de logements locatifs sociaux (LLS). Les communes de Lunel et Lunel-Viel comptent respectivement 16% et 15 % de LLS. Pour assurer « un droit au logement pour

tous » et dans un souci d'équité et de solidarité territoriale, l'ensemble des communes devront proposer une offre de logements sociaux. Elle devra être équilibrée entre polarités du SCoT et elle permettra d'atténuer les contrastes sociaux entre le nord et le sud du territoire.

Le programme local de l'habitat (PLH) qui devrait être réalisé entre 2020 et 2022 précisera les différents éléments du volet habitat du SCoT.

2.3. CONFORTER LE MAILLAGE COMMERCIAL DE PROXIMITÉ

Encadrer l'activité commerciale et soutenir le commerce de proximité dans les centres

L'activité commerciale est importante sur le territoire, avec une concentration de l'appareil commercial sur Lunel. Pour maintenir une attractivité résidentielle, le SCoT privilégie l'implantation des commerces et services de moyennes surfaces sur Lunel. Si des commerces de moyennes surfaces doivent s'implanter dans d'autres communes du cœur d'agglomération, l'offre devra être complémentaire et non concurrentielle avec l'offre existante ou à venir sur Lunel. Le programme Action Cœur de Ville de Lunel qui doit inciter les habitants à consommer dans les commerces de proximité répond pleinement à cet objectif. En complément, et pour garantir une équité territoriale, le SCoT prévoit l'implantation des petits commerces, notamment de première nécessité, dans l'ensemble des communes du SCoT.



Les Halles de Lunel

Hiérarchiser l'offre commerciale en fonction des besoins des ménages

Afin d'assurer une adéquation entre l'offre et la demande, il convient de se placer du point de vue du consommateur qui souhaite bénéficier d'une offre accessible. Il s'agit donc de faire coïncider proximité et fréquence d'achats en privilégiant la coexistence des fonctions commerciales et d'habitation au sein de programmes mixtes, et le renforcement de l'offre de proximité dans les tissus existants. Ainsi :

- une offre de grande proximité (boulangerie, presse...) pourra s'implanter dans l'ensemble des communes ;
- l'offre intermédiaire correspondant à une fréquentation hebdomadaire (supermarchés, bricolage...) trouvera sa place dans les polarités du SCoT, qui pourront également développer une offre en articles légers (prêt-à-porter, loisirs, biens culturels...) si elles bénéficient d'une accessibilité tous modes ;
- l'équipement commercial proposant des produits d'achats occasionnels (meubles, gros électroménager...) devra être limité à quelques pôles majeurs identifiés dans le DOO ;
- l'offre en grands centres commerciaux, fortement dépendants d'une desserte automobile et portés par une locomotive commerciale alimentaire de type hypermarché, apparaît aujourd'hui suffisamment structurée pour répondre à la demande des prochaines années.

En tout état de cause, il est essentiel que les éventuelles nouvelles surfaces commerciales s'implantent dans la continuité des enveloppes urbaines existantes afin d'éviter des implantations sur des sites déconnectés du bourg-centre.

Concevoir une politique d'aménagement commercial durable

Un des objectifs du SCoT portera également sur la nécessité d'intégrer les questions environnementales et de transition énergétique dans les projets commerciaux. La loi ALUR impose le respect de règles environnementales et énergétiques ambitieuses pour les projets nécessitant une autorisation d'exploitation commerciale (soit, les ensembles commerciaux de plus de 1000 m² de vente). Le SCoT préconise d'élargir ces principes d'aménagement à l'ensemble des projets commerciaux, soit, à partir de 300 m² de surface de plancher. Il s'agira donc de :

- localiser les implantations commerciales de manière préférentielle en continuité du bâti existant,
- d'optimiser les surfaces dédiées au stationnement (non imperméabilisation, couverture par des panneaux photovoltaïques...), et à la gestion des eaux,
- d'anticiper la desserte de ces ensembles par les modes actifs en les reliant au centre-bourg,
- de privilégier la qualité architecturale et paysagère afin de limiter l'impact des nouvelles installations sur le paysage,
- d'affirmer une exigence en matière de performances énergétiques des bâtiments.

2.4. AMPLIFIER LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE INTERMODALE

Diffuser l'effet PEM (pôle d'échange multimodal) sur l'ensemble du territoire

Inauguré en 2020, le PEM de la gare de Lunel offre aux résidents du territoire un très bon niveau de desserte en transports collectifs. Les échanges entre Lunel et Montpellier correspondent au tronçon ferroviaire le plus fréquenté d'Occitanie pour les déplacements domicile-travail. Le PEM dispose de 77 trains TER quotidiens. La gare routière compte 6 quais de bus, elle accueille les 5 lignes des transports intercommunaux et les lignes régionales liO. Ce sont au total 10 lignes de bus qui assureront la desserte de l'arrêt « Gare multimodale », soit 132 dessertes par jour avec de nombreuses correspondances avec les TER. Les horaires des lignes intercommunales ont été modifiés pour correspondre au mieux, aux besoins des usagers et aux horaires des trains.

L'ensemble de l'offre TER et de transports intercommunaux a été améliorée et repensée afin d'être plus claire pour les usagers.

Le PEM dispose d'espaces de stationnement pour les vélos, de 500 places de parking et d'une aire de covoiturage.

Pour autant, le SCoT porte l'ambition de prolonger l'effet TER au-delà du Pays de Lunel en positionnant le PEM comme un vaste espace de rabattement, entre le Sommiérois et la Grande-Motte. Cet objectif vient compléter et mailler le corridor métropolitain de déplacements le long de l'autoroute et de l'axe ferroviaire de Montpellier à Nîmes. Si les lignes de bus urbaines, desservant le cœur d'agglomération du Pays de Lunel seront confortées, cet axe nord-sud sera également renforcé. De la même manière, les communes de proximité du nord du territoire verront leur desserte s'améliorer par la création d'une offre de déplacements en se rabattant sur le pôle d'échange multimodal routier en projet à Sommières figurant dans le SCoT Sud Gard.



Le pôle d'échange multimodal de la gare de Lunel

Optimiser l'usage de la voiture et proposer une utilisation participative et moins polluante

Pour les secteurs ruraux et périurbains, l'usage de la voiture restera nécessaire. Il y a donc aujourd'hui une nécessité de développer une mobilité automobile raisonnée en cherchant à augmenter le taux d'occupation des véhicules. C'est une mesure à privilégier, là où les infrastructures routières sont saturées (heures de pointe, accès aux pôles économiques...), là où l'offre en transports collectifs fait défaut (secteurs peu denses, faibles amplitudes horaires...), pour conserver l'avantage offert par la voiture individuelle (porte-à-porte, maillage du territoire). Le service d'autostop organisé « rezo Pouce » mis en place entre Saussines et Sommières répond pleinement à ces objectifs et pourrait se développer à plus grande échelle.

En parallèle, 4 sites préférentiels d'aires de covoiturage sont identifiés : le PEM de Lunel, la sortie d'autoroute Lunel n°27, Saint-Just et, au nord du territoire sur la commune de Boisseron. Ces aires de covoiturage, plus particulièrement celle située à Boisseron, devront favoriser le rabattement intermodal en prévoyant des itinéraires cyclables depuis les communes voisines, des espaces de stationnements sécurisés dédiés au vélo et un arrêt de bus urbain ou interurbain (Lio).

De plus, en s'appuyant sur les technologies de l'information, la motorisation hybride ou électrique et les énergies propres, une mobilité moins polluante pourra se développer sur le territoire, en cohérence avec le Schéma départemental d'implantation de bornes de recharge et le Plan régional santé environnement Occitanie.

Pour fluidifier les conditions de circulation, la déviation de la RN 113 sera réalisée. Elle permettra d'apaiser la traversée de Lunel et plus largement d'enclencher la requalification paysagère et fonctionnelle de la RN113. Cette déviation intégrera les modes actifs intracommunaux mais également vers les EPCI limitrophes.

Favoriser l'urbanisme cyclable pour développer une mobilité de proximité au sein des centres-bourgs

Pour proposer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle à l'échelle du Pays de Lunel, des itinéraires cyclables compétitifs devront être créés, favorisant ainsi le report modal. Ces aménagements devront assurer le confort, la sécurité, la convivialité et la continuité des itinéraires. Il s'agit des axes suivants :

- La « boucle pescalune » entre Lunel - Saint-Just et Lunel-Viel,
- Lunel - Lunel-Vieil,
- Lunel-Viletelle
- Saussines-Sommières
- Ces itinéraires intercommunaux permettront de répondre aux besoins de déplacements du quotidien (domicile-travail, domicile-étude, domicile achat...) et de relier les centres-bourgs aux principaux pôles générateurs de déplacements (école, collège, lycée, grands équipements et zones d'emplois). Ces aménagements permettront également d'achever un maillage intercommunal entre le nord et le sud du Pays de Lunel et favoriseront le report modal automobile au bénéfice du vélo.

En complément, plusieurs voies vertes sont aménagées ou le seront prochainement (horizon 2022). Certains de ces itinéraires, à vocation touristique, pourront également répondre aux besoins de déplacements du quotidien.

- Lunel-Marsillargues,
- Lunel-La Grande-Motte et le littoral,

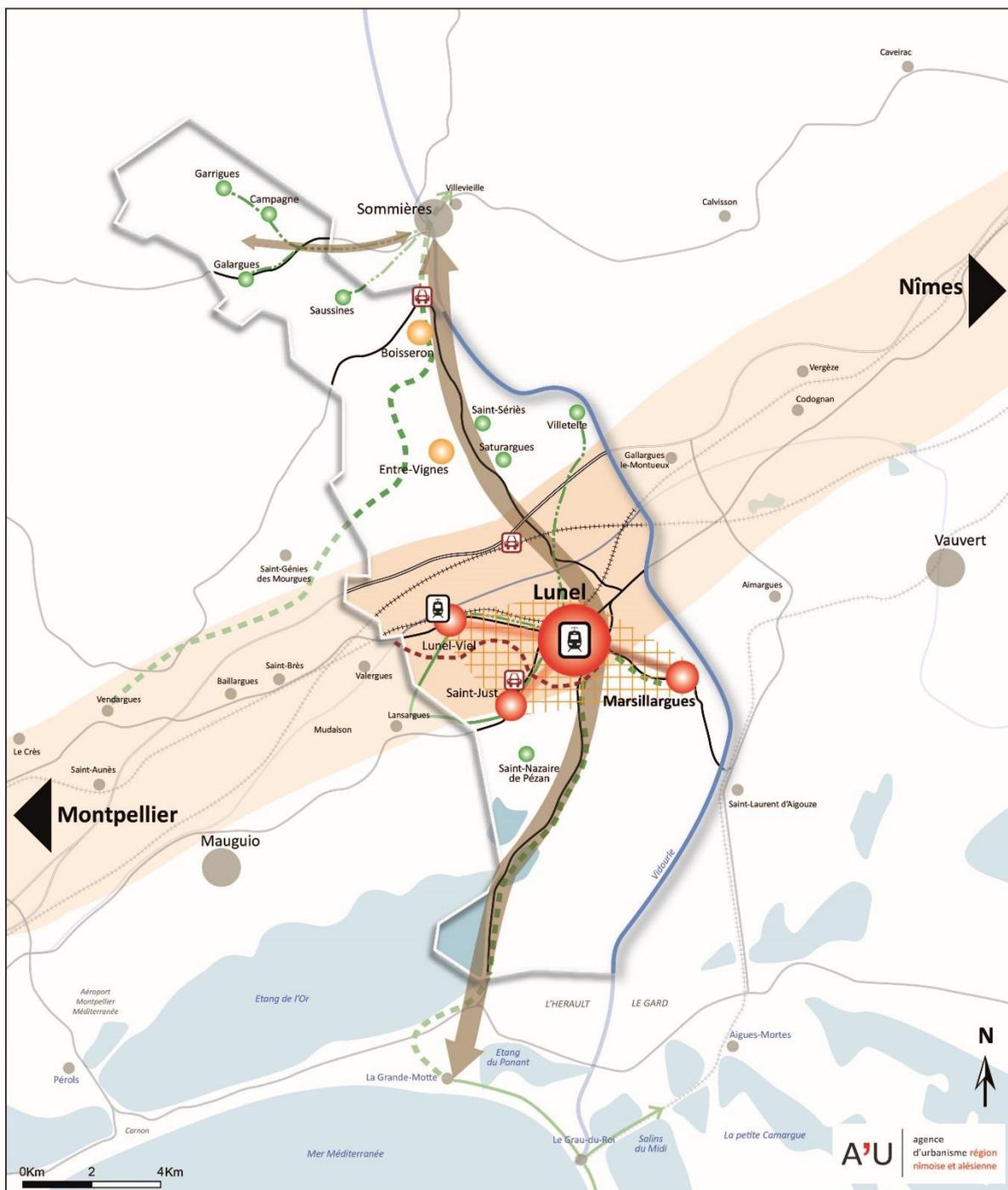
- Sommières-Calvisson-la Vaunage et Vendargues, avec la traversée des communes de Boisseron et Entre-Vignes.

Cette politique en faveur d'un urbanisme cyclable implique un partage de la voirie moins propice à l'automobile. Il s'agira notamment d'optimiser la gestion du stationnement dédié à l'automobile pour permettre la création d'un réseau cyclable à l'échelle de l'EPCI et améliorer les conditions de stationnement des vélos. Un dialogue avec les gestionnaires de voirie devra être engagé pour préciser les modalités de réalisation de ces aménagements.

Pour compléter et mailler ce réseau cyclable intercommunal, qui reliera les principaux pôles générateurs de déplacements (collèges, lycées, pôles de services, pôles commerciaux et économiques), les communes pourront développer l'usage des mobilités actives (marche, vélo, vélo-cargo, trottinette, skateboard) autour des espaces de centralité et de proximité du SCoT (écoles, crèches, petits commerces et marchés). Le Pays de Lunel et les communes pourront s'appuyer sur les initiatives locales et le tissu associatif présent.

S'appuyer sur la couverture numérique pour agir sur la mobilité et s'adapter aux crises sanitaires

Le territoire peut également agir sur la mobilité en réduisant les besoins de déplacements, et en favorisant le développement du télétravail, soit à domicile, soit en proposant des espaces dédiés (coworking, tiers-lieux). Ces espaces dédiés permettent de renforcer de grandes centralités, le PEM de Lunel par exemple permet de redynamiser et de créer de la cohésion sociale au sein d'autres communes du Pays de Lunel. L'objectif visant à développer le très haut débit pour l'ensemble du territoire est d'autant plus important qu'il apporte des réponses à la fois pour réduire (en partie seulement) les flux domicile-travail, que pour s'adapter à la crise sanitaire. Dans l'Hérault, la stratégie départementale des usages et services numériques (SDUSN) élaborée en 2020 permet de développer de nouveaux services et usages numériques pour exploiter au mieux les infrastructures de réseaux de communications électroniques, en particulier en matière de très haut débit. Elle renforce l'innovation, l'attractivité du territoire, le développement d'écosystèmes numériques et le partage d'informations. Le numérique est devenu un élément essentiel dans la plupart des modes de vie quotidien et vient notamment modifier nos modes de consommation. Son accès permet aussi et surtout de répondre aux besoins des personnes qui peuvent par leur condition de vie être exclues de la mobilité.



Concilier développement urbain et mobilité

Composer une armature territoriale fédératrice

- Cœur d'agglomération
- Ville motrice Lunel
- Pôles relais
- Pôles d'équilibre
- Communes de proximité

Conforter l'intermodalité

- Pôle d'Echange Multimodal ferroviaire majeur
- Halte ferroviaire de Lunel-Viel
- Axe de développement métropolitain
- Offre en transports en commun structurante
- Axe de rabattement en transports collectifs
- Aires de covoiturage à développer
- Projet de déviation de la RN113
- Aménagements cyclables supracommunaux
- Création d'aménagements cyclables intercommunaux
- Création de trois voies vertes d'ici 2022

AMBITION 3 / DEVELOPPER UN ESPACE DE VIE ATTRACTIF AU SEIN DU SYSTEME METROPOLITAIN LANGUEDOCIEN

Le Pays de Lunel doit répondre à un défi majeur en trouvant toute sa place dans les dynamiques de développement économique dans un vaste territoire entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Pour relever ce défi, le Pays de Lunel devra identifier les fonctions économiques complémentaires avec les territoires voisins permettant d'assurer la création d'emplois locaux au sein du Pays de Lunel. Le développement du territoire sera appréhendé dans toutes ses composantes : transition énergétique, développement économique, activité agricole, rayonnement touristique et culturel.

3.1. RENFORCER LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ANTICIPER LES MUTATIONS A VENIR

Articuler le développement de l'emploi et l'accueil de population

Le développement économique est une compétence obligatoire du Pays de Lunel. L'intercommunalité se positionne comme un pôle économique d'équilibre entre les bassins d'emplois de Montpellier et Nîmes. Ce développement doit profiter aux résidents du pays de Lunel actuels et futurs. L'ambition du PADD doit permettre de trouver un équilibre entre l'accueil d'habitants et la création d'emplois pour constituer un espace de vie attractif et créateur de richesses. On identifie aujourd'hui un ratio de 1 emploi pour 3,8 habitants.

Selon le scénario démographique retenu, le Pays de Lunel devrait compter 57 400 habitants en 2040. Le territoire accueille et va donc continuer à accueillir des populations nouvelles, qui vont générer des besoins en termes d'emplois présents (commerces, services, santé, éducation, culture, administration). La première force économique du territoire du Pays de Lunel repose sur l'économie locale (artisanat, services, commerces), entièrement liée à ce bassin de vie. Il est primordial de conforter ces activités difficilement délocalisables et génératrices d'emplois, en leur offrant des espaces d'accueil dédiés et des conditions d'implantations adaptées. Pour autant, cette hausse d'emplois présents ne permettra pas d'absorber les besoins en emplois liés à l'augmentation de la population. Par conséquent, il est important que le territoire développe une stratégie liée au développement de son économie productive, car il s'agit d'emplois non dépendants de la sphère présente et non concurrentiels au niveau du territoire. Au contraire, les activités productives peuvent se conforter les unes avec les autres, autour d'écosystèmes de production et d'innovation. C'est aussi dans le secteur productif que l'on pourra pallier le manque de petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et de grandes entreprises.

Le projet économique porté dans le PADD doit favoriser l'implantation d'emplois locaux (25% des actifs du Pays de Lunel travaillent à Montpellier), et d'activités un peu plus denses (en termes de densité

d'emplois par hectare). Le Pays de Lunel se fixe donc un objectif de ramener ce ratio à 1 emploi pour 3,5 habitants d'ici 2040.

Appuyer le développement économique sur les filières d'avenir et l'innovation

Par rapport aux tendances passées, et pour bâtir une nouvelle stratégie économique à horizon 2040, il est nécessaire de fixer des orientations pour l'allocation du foncier économique nouveau :

- dédier plus de place à l'activité productive, ayant un faible impact sur le plan paysager et environnemental. Il s'agit plutôt de proposer une offre à destination de PME et d'industries « compactes » (principalement des lots de 1 à 3 ha) sur des sites mixtes réunissant ateliers de production, bureaux, et petite logistique sur site ;
- augmenter l'offre en faveur de l'artisanat, avec des parcelles adaptées pour satisfaire les demandes d'implantation (entre 2000 et 4000 m²) ; créer des offres nouvelles immobilières d'entreprises dédiées (villages artisans, ateliers relais...) ;
- s'appuyer sur de nouvelles filières d'avenir et d'innovation autour de pôles d'excellence dans les domaines de l'eau ou de l'air par exemple ;
- éviter l'implantation d'activités de stockage ou de logistique. La circulation induite est importante, ces activités sont très consommatrices d'espace et génèrent une faible densité d'emploi. Ces activités nécessitent en outre de s'implanter à proximité des accès autoroutiers.

Ainsi, la stratégie de développement vise d'abord à requalifier les polarités existantes (les « Portes de la mer », les zones d'activité de proximité).

Elle prévoit en complément, de nouveaux secteurs de développement faisant l'objet d'un phasage. Il s'agit à court terme de permettre :

- la création des Portes du Dardaillon (12 ha) notamment pour accueillir de l'artisanat, de la petite industrie et des PME ;
- l'implantation de la nouvelle déchetterie intercommunale sur la commune de Villetelle (7 ha) ;
- un secteur de développement pour un projet agricole local à Entre-vignes visant à favoriser une activité agricole de transformation dans une logique de développement des circuits-courts et de valorisant du potentiel de production alimentaire local.

A court terme également, deux secteurs de renouvellement urbain sont prévus :

- un secteur mixte autour du pôle d'échange multimodal du bassin de Lunel pouvant accueillir de l'habitat, des locaux de bureaux et un espace de coworking ;
- la requalification du « Parc de l'artillerie », situé en zone rouge du PPRi mais pouvant néanmoins faire l'objet d'une mutation sans pour autant renforcer et densifier l'activité économique.

A moyen terme, le Pays de Lunel prévoit :

- l'extension de la zone d'activité Pioch Lyon située sur la commune de Boisseron (5 ha). Ce secteur devra faire l'objet d'une étude de faisabilité permettant de prévoir les conditions d'accès routier, et la prise en compte dans le projet de la présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- la requalification de la carrière sur la commune de Saturargues à la fin de la concession de gestion du site, prévue en 2030. Une entreprise de bâtiment de béton pourrait s'implanter et favoriser la création de 150 emplois locaux en insertion ;

- enfin, à moyen et long terme, le secteur de « l'éco Parc », situé entre l'échangeur autoroutier et Lunel, et de rayonnement régional, représente un potentiel de développement économique de 20 ha environ. Sa localisation précise pourra être définie suite à la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité visant à déployer pleinement la séquence Eviter Réduire Compenser. La typologie d'activités prévues sur ce site sera à préciser mais devra intégrer des activités mixtes et tertiaires à forte valeur ajoutée. L'aménagement et les conditions de desserte de ce secteur devront répondre à des objectifs ambitieux en matière de développement durable et de transition énergétique.

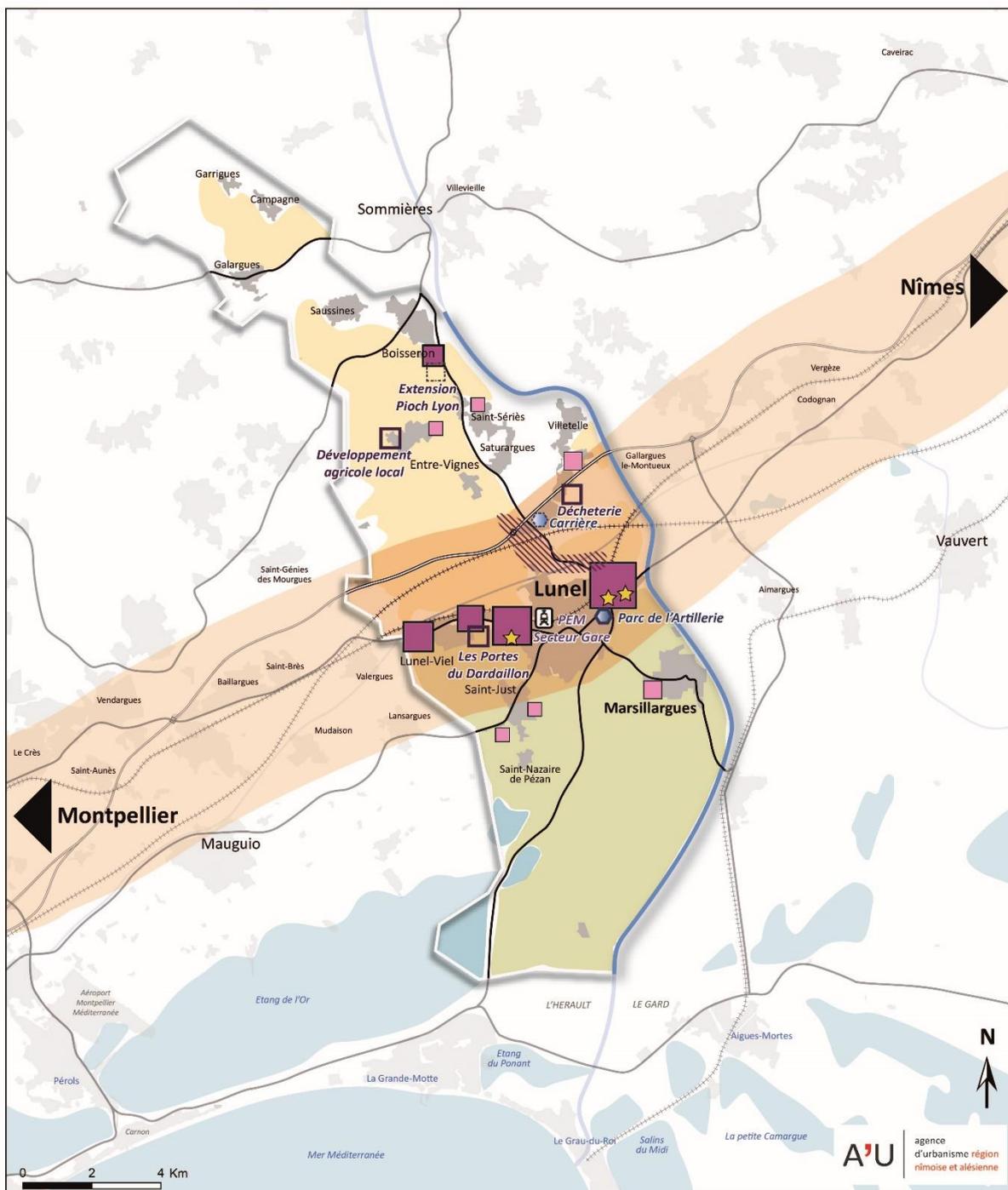
Promouvoir un nouveau modèle de développement économique

Le territoire devra faire face à un autre défi : développer l'activité productive « autrement », du point de vue de l'aménagement du territoire. Il s'agira de dépasser une vision principalement centrée sur le développement de nouvelles zones d'activités économiques pour proposer une approche renouvelée, privilégiant la mixité des fonctions au sein des tissus urbains, le développement d'une économie de proximité permettant de maîtriser la consommation d'espace dédié aux activités, tout en priorisant des projets structurants au sein de zones d'activité de qualité.

Les conditions d'efficacité économique et de cohésion sociale, dans le respect des objectifs environnementaux (réduction des gaz à effet de serre notamment) impliquent une stratégie territoriale en matière d'implantation des activités économiques selon les principes de polarisation, de mixité fonctionnelle et de gestion économe des ressources. Ainsi, il s'agira de lutter, chaque fois que cela est possible, contre la spécialisation économique et sociale des espaces, en produisant un urbanisme mixte, porteur d'une économie diversifiée, mais également des fonctions associées qui lui sont nécessaires (logements, équipements et services, transports...).

Il s'agit également de réduire les impacts de l'activité économique sur l'environnement et les territoires en s'appuyant sur la séquence Eviter Réduire Compenser, en intégrant la gestion des ressources (amont) et des déchets (aval) dans les critères d'évaluation des projets économiques, en favorisant clairement les circuits courts de distribution et la valorisation *in situ* des productions locales (produits alimentaires issus de l'agriculture périurbaine, par exemple) et en étant particulièrement vigilants sur les impacts environnementaux (gaz à effet de serre, énergie, risques...) et agricoles. De plus, la Communauté de communes souhaite intégrer la dimension sociale à la dynamique économique en encourageant l'insertion et la formation par la mise en réseau des acteurs locaux concernés.

Enfin, les paysages peuvent être durablement affectés par des implantations économiques désordonnées ou des bâtiments standardisés. A travers diverses démarches qualité (HQE, AEU, chartes architecturales et paysagères...), il s'agira de mieux intégrer ces activités et d'en réduire l'impact sur les paysages de l'intercommunalité, et notamment les entrées de ville.



Renforcer la stratégie de développement économique

Requalifier et conforter les polarités existantes

- Zones de proximité
- Zones structurantes
- Pôles commerciaux
- Axe de développement métropolitain

Promouvoir de nouveaux projets de développement

- Zones d'activités en projet (court terme/moyen terme)
- Secteur de localisation préférentielle pour l'implantation d'un site de développement stratégique
- Sites industriels à requalifier (court terme/moyen terme)
- Secteur mixte à valoriser
- Activités agricoles à conforter (dominante maraîchage-arboriculture/ dominante viticulture)

3.2. FACILITER LE MAINTIEN, LE DEVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Assurer le maintien et le développement des filières emblématiques

L'agriculture est une activité économique majeure sur le territoire du Pays de Lunel qui bénéficie d'une grande diversité de productions, avec une répartition territoriale différenciée entre un secteur nord dédiée en majeure partie à la vigne et un secteur sud où dominent arbres fruitiers et cultures maraîchères.

La viticulture, la céréaliculture, l'arboriculture, le maraîchage, ainsi que les productions labellisées AOC Huile d'Olive et Taureau de Camargue sont les filières emblématiques du territoire et le SCoT a pour objectif de créer les conditions nécessaires à leur maintien et à leur développement. Pour cela, il convient de veiller à préserver les espaces nécessaires à chacune de ces productions, mais aussi de maintenir ou créer les infrastructures et équipements dont elles ont besoin. La pérennité des exploitations agricoles et leur transmission, ainsi que l'accès au foncier pour l'installation sont des sujets majeurs sur lesquels le Pays de Lunel souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs.

Le territoire bénéficie de l'implantation du Centre expérimental horticole de Marsillargues et peut compter sur les améliorations qualitatives et les innovations qui y sont mises au point pour les filières fruits et légumes. Dans cette logique, le SCoT souhaite promouvoir plus largement la qualité des produits agricoles locaux à l'échelle d'un bassin de consommation métropolitain englobant les agglomérations de Montpellier et de Nîmes.

Par nature, l'activité agricole est confrontée aux incertitudes climatiques et économiques et s'inscrit dans une politique européenne globale. Dans ce contexte, la diversification des activités agricoles, que cela soit à l'échelle de l'exploitation, ou à l'échelle du territoire, apparaît comme un facteur de résilience que le SCoT souhaite encourager.

Appuyer la création de filières de proximité et de développement des circuits courts

La localisation du Pays de Lunel au cœur du système métropolitain languedocien et ses caractéristiques agricoles constituent de réelles opportunités pour l'ancrage local des productions. Ainsi, le SCoT a pour objectif de développer les filières de proximité et les circuits courts dans le but de consolider l'agriculture locale et recréer du lien entre territoires urbains et périurbains et territoires ruraux. Pour cela, la transformation sur le territoire des produits agricoles ainsi que la distribution de ces derniers doivent être rendues possibles. Si la vente directe existe pour partie à travers les marchés de produits locaux ou via des dispositifs de vente directe, il est envisagé de multiplier les lieux de vente directe et de développer des ateliers de transformation agro-alimentaire et de petite logistique associée. Une zone d'activités dédiée est envisagée à cet effet sur la commune d'Entre-Vignes.

Garantir la préservation du foncier agricole

Bénéficiant d'une très bonne qualité agronomique des sols, d'un réseau d'irrigation particulièrement étendu et de productions de qualité, le Pays de Lunel dispose d'un potentiel agricole remarquable qu'il convient de préserver. Au-delà de ce potentiel, les porteurs de projet ont besoin d'avoir une visibilité à moyen terme et que la vocation agricole du foncier concerné soit pérennisée. Pour y parvenir, le SCoT s'est saisi du premier levier que représente la réduction de la consommation d'espaces agricoles,

naturels et forestiers à horizon 2040. Il est complété ici par un objectif de protection des espaces agricoles stratégiques dans les documents d'urbanisme locaux.

Enfin, la mise en œuvre de projets de production d'énergie renouvelable représente un enjeu pour l'activité agricole. Dans un but de préservation du foncier agricole, le SCoT souhaite interdire le déploiement de parcs photovoltaïques au sol sur des terres agricoles et encadrer les projets sur les bâtiments agricoles.

3.3. PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TOURISME ET DE LA CULTURE

Promouvoir les atouts touristiques et culturels sur l'ensemble du territoire

Le Pays de Lunel souhaite diversifier l'offre touristique et culturelle pour accroître le rayonnement du territoire. Cela passe notamment par la mise en valeur et la promotion de sites majeurs tels que :

- le prestigieux site archéologique d'Ambrussum à Villetelle qui permet d'étendre la saison touristique et d'attirer une clientèle davantage tournée vers le patrimoine et la culture ;
- les deux musées de Lunel, les Arènes et l'Arboretum avec une offre culturelle orientée autour de l'environnement et marquée par des actions liées à la préservation des essences méditerranéennes à petits fruits et leurs évolutions à travers les âges ;
- le château de Marsillargues ;
- le pôle oenotouristique de Viavino à Entre-Vignes.

La promotion d'un tourisme de qualité plus qu'un tourisme de masse est d'une façon générale à privilégier sur le territoire du Lunellois, qui possède toutefois peu de lits touristiques et de ce fait joue la carte des hébergements de caractère dans le rétro-littoral.

Concernant ce type d'hébergements, il sera nécessaire de faire évoluer les infrastructures touristiques et de diversifier l'offre d'hébergements (gîte, hébergement insolite par exemple) en milieu rural, dans le bâti traditionnel par exemple.

Les équipements touristiques d'intérêt communautaire et les structures associées pourront :

- s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire et de cohérence d'aménagement ;
- favoriser une fréquentation « raisonnée » du territoire, notamment par l'allongement de la saison ;
- favoriser les séjours de courte durée et hors saison : à la journée ou ½ journée pour le bassin de vie proche Nîmes/Montpellier ou les clientèles dans un rayon de 3 h de route (Lyon, Marseille, Toulouse) ;
- contribuer à l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique au sein de la communauté de communes ;
- renforcer l'offre de loisirs familiaux au profit des populations locales ;
- mieux communiquer sur l'image touristique du Pays pour mettre en valeur une offre culturelle importante sur le territoire ;
- développer des coopérations interterritoriales notamment avec le PETR Vidourle Camargue (label « détour et savoir-faire » par exemple).



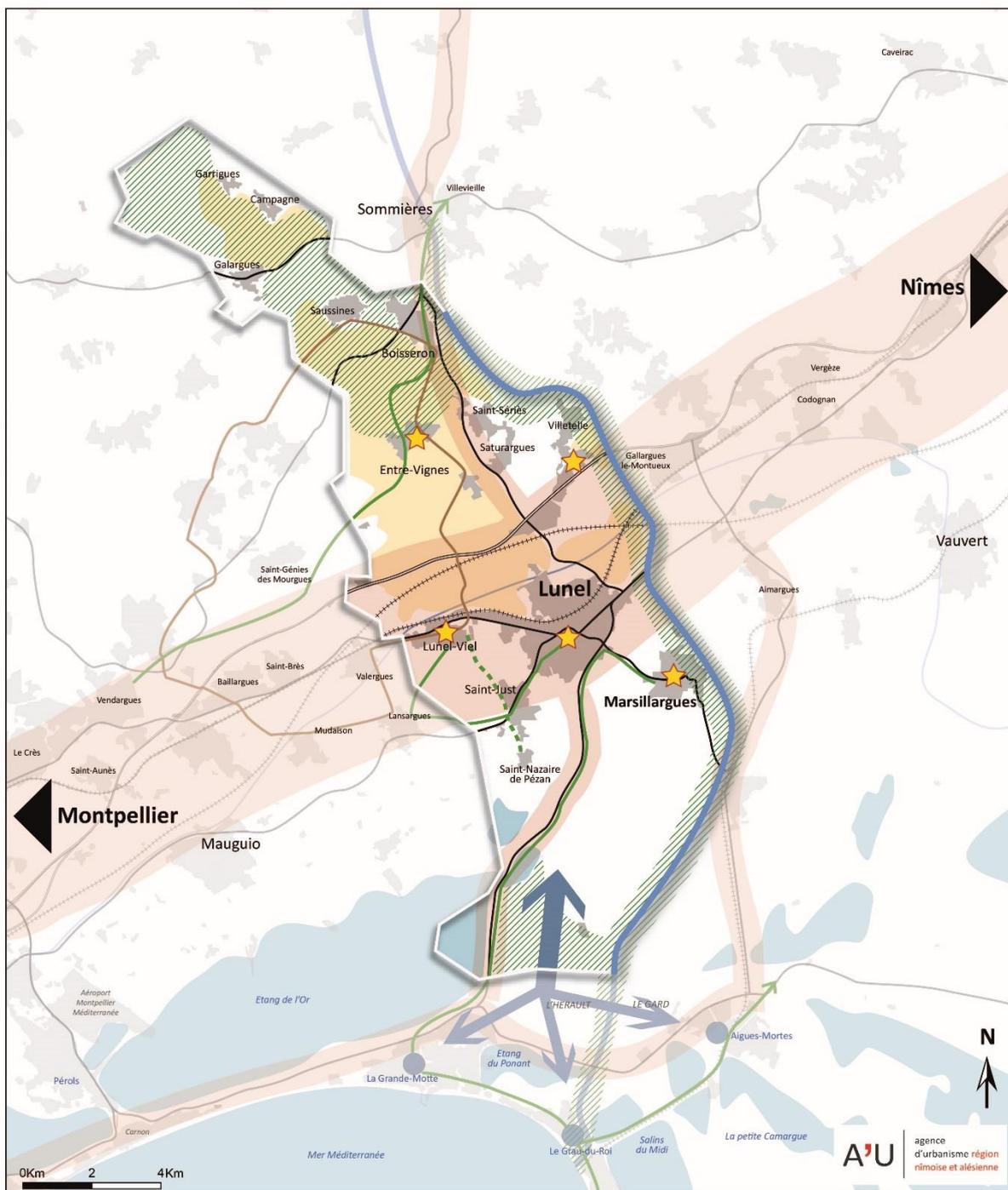
Festival piano sous les arbres à Lunel-Viel

Diversifier les activités touristiques

Le territoire du Pays de Lunel est marqué par une mosaïque de paysages remarquables et contrastés : paysages de type camarguais au sud, paysage arboré pré-cévenol au nord, paysages de garrigues, de vignes et d'oliveraies en plaine... Son attrait est dynamisé par des événements culturels et un patrimoine de qualité.

L'objectif est de s'appuyer sur les points forts du territoire du Pays de Lunel :

- **L'oenotourisme et l'agritourisme** : il s'agit du tourisme vinivicole et oenologique déjà présent à Entre-Vignes. Le patrimoine vernaculaire rural (ouvrages d'art, bâti vigneron...), les produits du terroir (huile d'olive, vin, viande de taureau AOP Camargue...), les activités traditionnelles (manades...), les paysages agricoles du territoire sont des atouts pour cette forme de développement touristique.
- **Le tourisme culturel** : il repose principalement sur la présence de monuments classés et inscrits et sur l'implantation de nombreux équipements ou événements culturels (Lunel, Lunel-Viel, Boisseron...). Il repose également sur l'organisation de fêtes votives sur le territoire.
- **Le tourisme d'affaires et de congrès** : avec l'achèvement de la ligne LGV et la proximité des pôles montpelliérain et nîmois, le développement de ce tourisme dans les années à venir peut être envisagé.
- **Le tourisme littoral** : sans être l'épicentre du tourisme littoral porté par les stations balnéaires de La Grande Motte, Le-Grau-du-Roi, Carnon, Palavas, le territoire peut jouer la carte de la synergie avec ces pôles touristiques, particulièrement La Grande Motte. Il s'agit notamment d'offrir des services culturels, des activités de pleine nature, des découvertes liées aux produits du terroir, recherchés par une clientèle pour qui « la plage » n'est plus une fin en soi.
- **L'offre d'hébergements adaptés aux besoins et aux attentes de la clientèle touristique**, avec notamment un renforcement de l'offre de gîtes, entre autres liés aux activités d'agritourisme et de pleine nature.
- **Le tourisme sportif et d'activités de pleine nature** : randonnée, VTT, cyclisme autour d'un réseau de voies vertes relativement dense, sorties en canoë, activité équestre, via ferrata.



Favoriser le développement touristique

Promouvoir les atouts touristiques et culturels

-  Destinations touristiques à conforter
-  Axes touristiques majeurs
-  Le Vidourle, axe de découverte nord-sud du Pays à valoriser
-  Aménagements cyclables dédiés au tourisme (existants/projetés)
-  Boucle cyclotouristique

Diversifier les activités touristiques et développer l'agritourisme

-  Valoriser la viticulture et développer l'oenotourisme
-  Maintenir et développer le tourisme vert
-  Créer une synergie avec les pôles littoraux

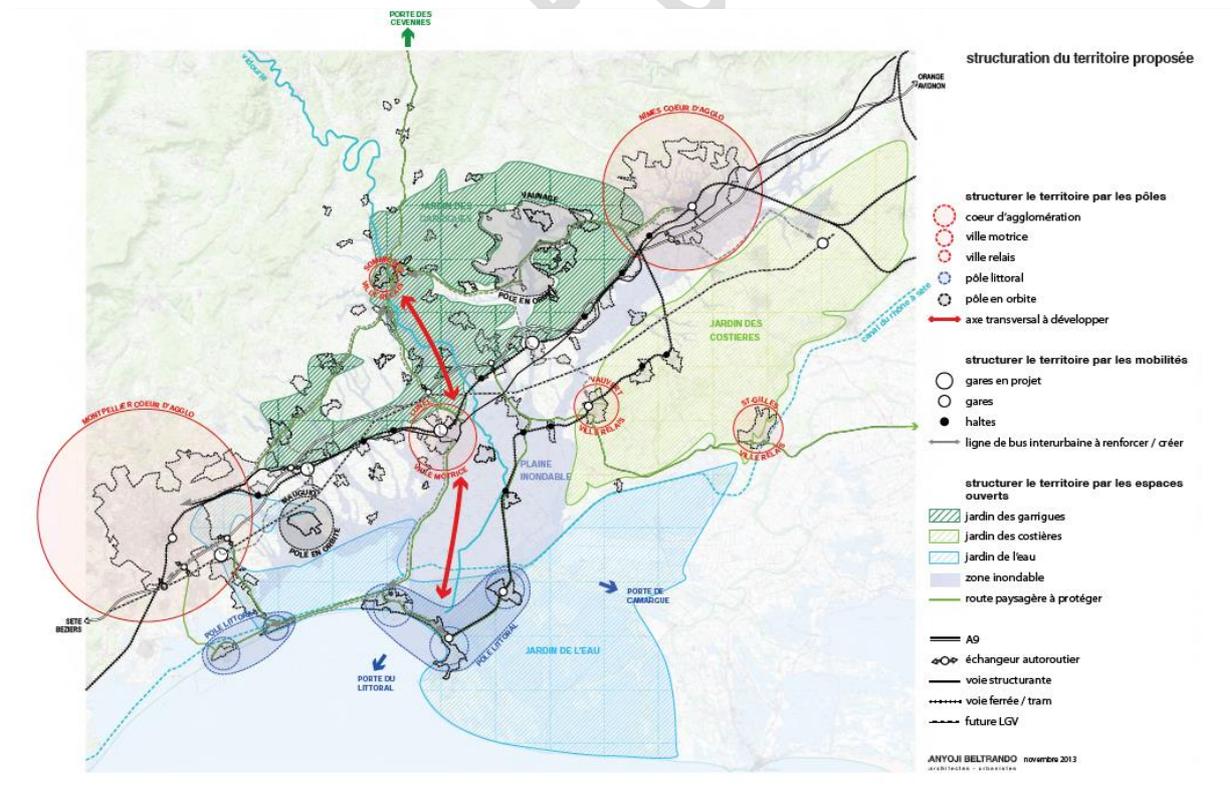
3.4 VALORISER PLEINEMENT LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ENTRE NIMES ET MONTPELLIER

S’affirmer comme un espace d’interface dynamique, au développement maîtrisé

Véritable trait d’union entre la Méditerranée et les Cévennes, le Pays de Lunel est un territoire pluriel, disposant de nombreux atouts naturels et paysagers et offrant une grande qualité de vie. C’est aussi un point d’articulation entre la Métropole de Montpellier et l’Agglomération nîmoise.

Positionné au centre d’un espace de développement complexe marqué par l’essor économique et démographique, le Lunellois dispose d’atouts importants pour se développer et offrir une alternative de vie à ces deux grandes aires urbaines. Les enjeux de développement du Pays de Lunel doivent d’ailleurs se penser et s’anticiper à l’échelle de ces deux grands bassins de vie pour être pertinents. Le territoire de la CCPL dispose d’opportunités importantes pour rééquilibrer le grand territoire formé par Montpellier et Nîmes. Ce rôle est d’ailleurs reconnu, comme en témoignent les démarches Ateliers des territoires entreprises par la DREAL Languedoc-Roussillon, confirmant cette ambition déjà inscrite dans le projet de 2006. D’autres démarches plus récentes viennent renforcer cette vision comme la contribution en 2019, de 14 SCoT du système métropolitain méditerranéen au SRADDET Occitanie 2040.

Pour y parvenir, le territoire doit se structurer selon un axe nord-sud et est-ouest, en proposant un ensemble de fonctions réparties de façon équilibrée. L’objectif est de créer un espace solidaire et équitable pour l’ensemble des habitants : fonctions urbaines de services, d’emplois, d’habitat, de mobilité, mais aussi accès aux loisirs et à la culture.



Source - DREAL LR 2014 - atelier des territoires Languedoc-Roussillon

Révéler les synergies du Pays de Lunel avec le système métropolitain languedocien

Le PADD nous a enseigné plusieurs points saillants. Le Pays de Lunel n'est pas simplement un espace d'entre-deux résidentiel dépendant des dynamiques voisines. Le territoire est bien plus que cela :

- un bassin de vie relativement autonome avec ses dynamiques propres,
- un territoire structuré à partir d'une colonne vertébrale est-ouest mais complété par un axe de rééquilibrage nord-sud en devenir,
- un espace stratégique car il bénéficie de la diversité des SCoT limitrophes et des synergies qui méritent d'être confortées.

Pour autant, les nombreuses opportunités qui permettront d'accroître le développement du Pays de Lunel passent par une ouverture et des coopérations avec les EPCI et les SCoT alentours.

Les synergies évoquées ici, mettent en évidence le principe de réciprocité entre espaces dans une logique « gagnant-gagnant ». Elles sont porteuses de dynamiques territoriales complémentaires plutôt que concurrentielles.

- Synergies métropolitaines :

Portées notamment par la Métropole de Montpellier et l'Agglomération nîmoise, les dynamiques entre EPCI sont porteuses de synergies en matière de développement économique, de recherche et d'innovation. Les projets d'aménagement commercial et de développement économique auraient tout intérêt à être pilotés de manière coordonnée. Les projets figurant dans les SCoT voisins sont importants, qu'il s'agisse de ceux planifiés à Maugio, Gallargues, Vergèze ou à Vauvert. Ils gagneront à proposer des concepts et des niches économiques complémentaires. Le Pays de Lunel développera alors ses propres filières en cohérence avec les territoires métropolitains voisins. Il sera nécessaire d'accompagner ces filières par un renforcement du niveau de qualification. Par ailleurs, il conviendra d'anticiper la requalification des zones d'activités économiques pour assurer leur pérennité. Il s'agira pour cela de renforcer les connexions vers les centres-villes, d'améliorer les conditions de circulation et la gestion du stationnement pour introduire ponctuellement, plus de mixité fonctionnelle. En cela, le projet de requalification de la RN113, doit localement impulser cette dynamique de changement. En tout état de cause, la présence d'échangeurs autoroutiers et plus encore, le développement du PEM de la gare de Lunel sont autant d'atouts pour renforcer ces dynamiques métropolitaines et le rayonnement de la Communauté de communes du Pays de Lunel.

- Vers une « ville au quart-d'heure » métropolitaine ?

L'espace métropolitain Sète-Montpellier-Nîmes-Alès est identifié depuis plusieurs années dans les documents de planification. Sa mise en réseau effective, à partir d'une gouvernance adéquate reste à construire. Pour autant, Lunel, qui se trouve au cœur de ce système, bénéficie d'une connexion extrêmement efficace avec Montpellier et Nîmes en 15 mn de temps de trajet en train. Ainsi, le concept de ville au quart d'heure, qui a guidé la construction de l'armature territoriale du Pays de Lunel (15 mn de temps de trajet maximum en voiture, en train ou en vélo), pourrait être transposée, à plus grande échelle, selon le niveau de desserte en train. L'évolution à terme de l'offre, déjà important, pourrait, grâce à une offre cadencée, proposer plus de lisibilité et de meilleures solutions de mobilité pour rendre réelle cette métropole en réseau.

- **Synergie avant-pays :**

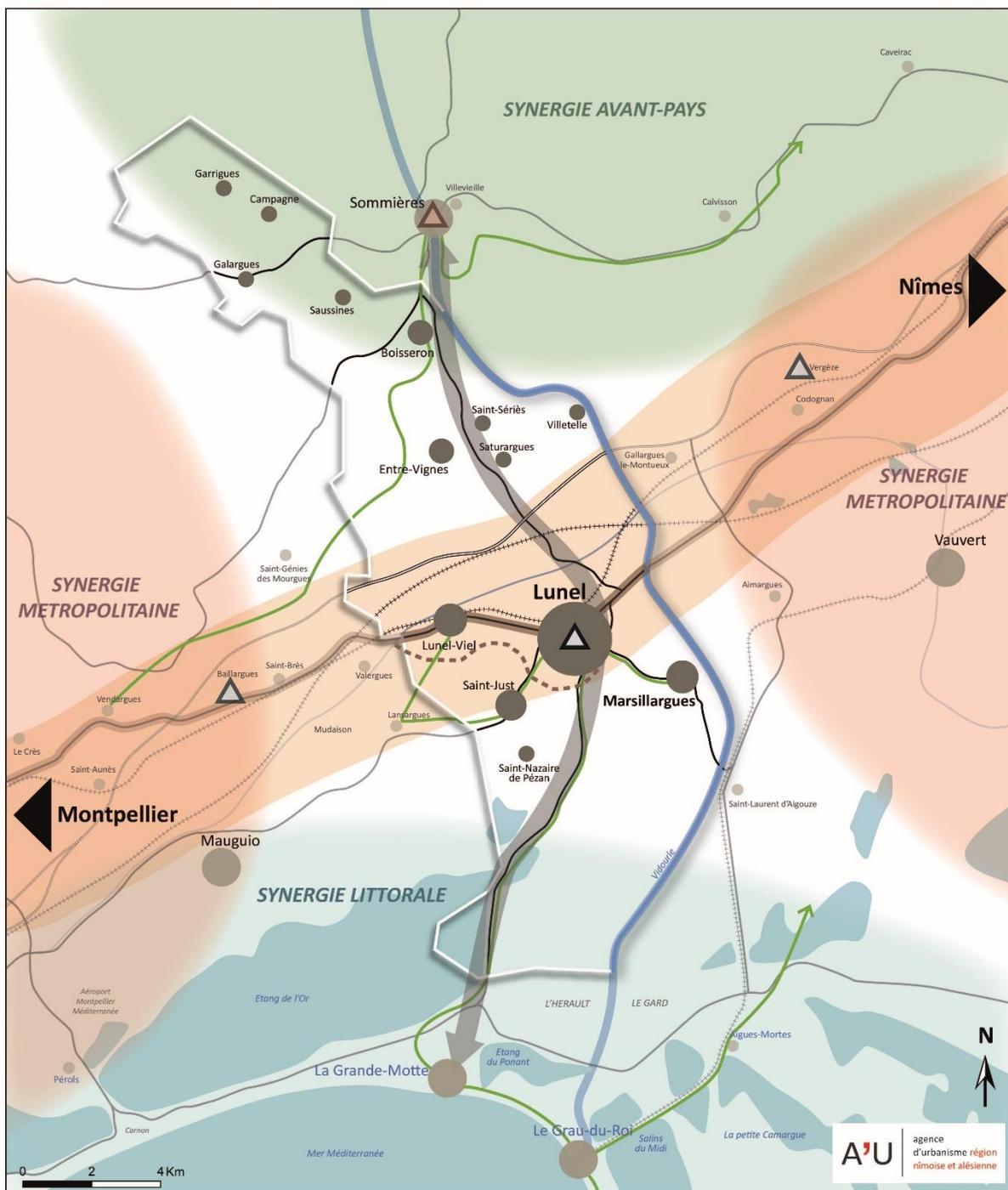
Il s'agit ici de promouvoir un développement coordonné avec le Sommiérois et la Vaunage : de Sommières à Caveirac. Pour ce secteur soumis à une forte pression résidentielle, il conviendra de proposer au sein de la Communauté de communes du Pays de Lunel, une offre de logements et de services attractifs et de qualité. Les liens entre Sommières et les communes de Garrigues, Campagne, Saussines, Galargues, Boisseron sont évidents, plus encore avec l'ouverture du lycée à Sommières. Le nord du Pays de Lunel a l'avantage d'être tourné à la fois vers le PEM de la gare de Lunel et vers le PEM routier de Sommières, en projet dans le SCoT Sud Gard. Les continuités assurées par les voies vertes créent également des connexions en matière de déplacement et de tourisme vert. En effet, cette synergie « d'avant-pays », concept volontairement emprunté à l'ancien Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADDT) de Languedoc-Roussillon, caractérise un territoire créatif au tissu associatif et culturel riche, proposant une nouvelle forme de ruralité soumise à une certaine pression foncière. Il est parfois désigné sous le terme de « jardin des garrigues ». Cette notion ne doit pas réduire ce secteur à la seule notion d'espace récréatif, ou de territoires ressources pour les villes et agglomérations voisines. Il développe ses propres filières économiques : agronomique, touristique (« route des vins », reliant la Vaunage et Entre-Vigne par exemple) et culturelle. Enfin, le fleuve Vidourle, poumon vert et véritable espace d'interface entre le Gard et l'Hérault, entre le nord et le sud, constitue le fil conducteur permettant de fédérer et de coopérer avec les territoires proches.

- **Synergie littorale :**

L'axe transversal Sommières-Lunel-La Grande-Motte doit être renforcé pour en faire une véritable colonne vertébrale du territoire. Interdépartemental, intercommunal, cet axe crée des liens entre « l'avant-Pays » et le littoral. Aujourd'hui, le rapport entre Lunel et le littoral est encore peu présent alors que ces deux entités sont complémentaires sur de nombreuses thématiques : tourisme, préservation de l'environnement, développement économique, habitat... Une meilleure articulation entre le littoral et le rétro-littoral permettra d'atténuer la pression sur la zone littorale, soumise aux risques de submersion marine. Le Pays de Lunel aurait tout intérêt à proposer une offre touristique complémentaire et alternative de celles présentes dans les stations balnéaires. Une offre plus large, proposant à la fois un tourisme vert, loin du tourisme de masse mais également à proximité immédiate du littoral. Les communes de Marsillargues et Saint-Nazaire-de-Pézan bénéficient de cette proximité. Cette synergie se traduit par la présence de trois communes importantes comptant plus de 8 000 habitants : la Grande-Motte et le Grau-du-Roi (polarité identifiée dans le SCoT Sud Gard) et Aigues-Mortes, cité patrimoniale par excellence. Ces trois communes sont reliées au Pays de Lunel par des voies vertes, permettant ainsi de développer une offre touristique cohérente, au-delà des périmètres institutionnels.

Concrètement, plusieurs actions pourraient valoriser le positionnement stratégique de la Communauté de communes du Pays de Lunel en lien avec le littoral :

- La valorisation touristique et événementielle du rétro-littoral et du Vidourle,
- La complémentarité et l'articulation étangs-plaine littorale-Camargue,
- La mise en réseau d'offres d'équipements, circuits touristiques (offres de services et de locations saisonnières, de logements saisonniers),
- La préservation et la mise en valeur paysagère.



Révéler les synergies du Pays de Lunel dans le système métropolitain languedocien

Une armature territoriale fédératrice

- Coeur d'agglomération (niveau 1)
- Ville motrice
- Pôles relais
- Pôles d'équilibre (niveau 2)
- Communes de proximité (niveau 3)
- Polarités voisines

Un territoire en interrelation avec ses voisins

- Axe de développement majeur
- Axe transversal de développement
- Synergies avec les territoires voisins
- Pôle d'Echange Multimodal ferroviaire / routier
- Requalification de la RN113
- Le Vidourle, une interface à valoriser
- Aménagements cyclables inter-territoriaux

DIAGNOSTIC AGRICOLE

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

CONVENTION DE PARTENARIAT - FÉVRIER 2021



DES PRESTATIONS CERTIFIÉES
POUR LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS
CONSEIL • FORMATION • ÉTUDE • DIAGNOSTIC



OBJECTIFS

A destination des élus et des services de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, les enquêtes agricoles s'inscrivent dans la continuité du portrait présenté en 2019, dans le cadre de la fiche action n°5 de la convention de partenariat entre les 2 structures.

Ces enquêtes visent à détailler une vision représentative de l'activité et des besoins agricoles sur son territoire, pour une connaissance approfondie de ses enjeux agricoles.

Ce travail constitue pour la collectivité, un socle permettant d'engager des réflexions abouties et de définir des orientations en faveur du maintien et du développement de son agriculture. Et ce, au travers de la mise en œuvre des documents de planification territoriale et des actions d'accompagnement.

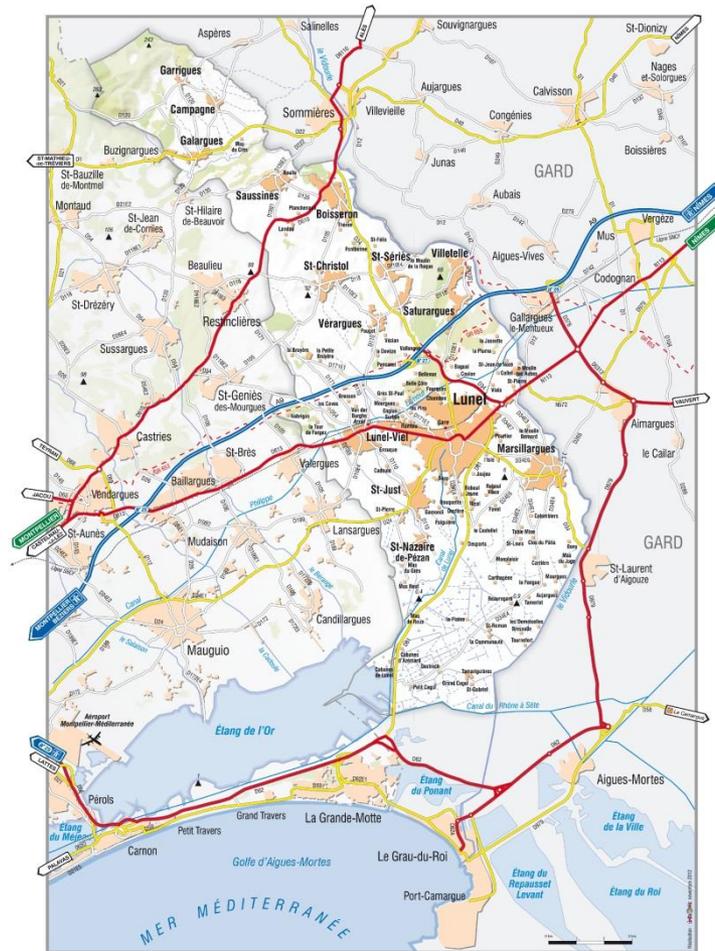
Partenaire

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152 Chemin des Merles
34400 Lunel



Réalisation

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta - Bat A- CS 10010
34875 Lattes Cedex



Rédaction : Alexandre Pailhès, Relecture: Céline Brossard
Février 2021

SOMMAIRE

<i>Mémento</i>	p. 3
<i>Méthodologie des enquêtes</i>	p. 7
<i>La dynamique agricole</i>	p.10
<i>Les pratiques agricoles</i>	p.20
<i>Fonctionnement des exploitations</i>	p.29
<i>Projets des exploitations</i>	p.37
<i>Attentes des exploitations</i>	p.44
<i>Le dispositif ERC</i>	p.47
<i>Les fiches « communes »</i>	p.50

ABREVIATIONS

AB : Agriculture Biologique
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ATP : Agriculteur à Titre Principal (exploitation agricole professionnelle)
ATS : Agriculteur à Titre Secondaire (exploitation agricole professionnelle)
CFE : Centre des Formalités des Entreprises
CS : Cotisant Solidaire (exploitation agricole non professionnelle)
EA : Exploitation Agricole
ERC : Dispositif « Eviter Réduire Compenser »
ETP : Equivalent Temps Plein
GDPA: gestion dynamique des potentialités agricoles
HVE : Haute Valeur Environnementale
IGP : Indication Géographique Protégée
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
OTEX: Orientation technico-économique agricole
PBS : Produit Brut Standard
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation
RGA : Recensement Général Agricole
RPG : Registre Parcellaire Graphique
RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

Nota Bene:

Tous les graphiques n'indiquant pas la source sont issus des résultats du questionnaire

MEMENTO DU PORTRAIT

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

DES EXPLOITATIONS EN BAISSÉ

357 exploitations agricoles en septembre 2019, avec un tassement de la baisse depuis 2010.

CONCENTRATION AU SUD DES EA

57% de la population agricole est concentrée sur la basse plaine, au sud de l'autoroute A9 et sur les pôles urbanisés.

DES CHEFS D'EXPLOITATIONS VIEILLISSANTS

57% ont plus de 50 ans
18% ont moins de 40 ans

DES EXPLOITATIONS PRO. DE TYPE FAMILIAL

70% en individuel et le reste en sociétés
70% de taux de professionnalisation

20,8 M€ DE PRODUIT BRUT STANDARD

Une production en baisse liée à la baisse du nombre d'EA

5% DE L'EMPLOI

485 emplois directs et à temps plein (ETP) hors emplois induits (amont et aval) répartis majoritairement au Sud du Territoire et EntreVignes au Nord

4 STRUCTURES COLLECTIVES

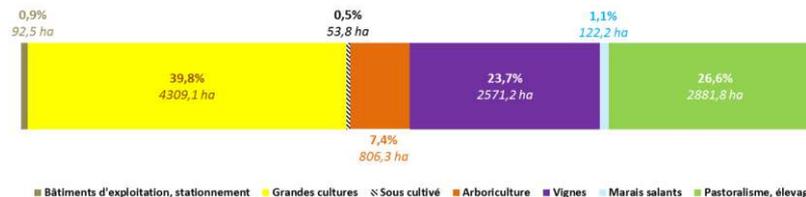
3 Coopératives viticoles : Galargues, St Christol, Vérargues
1 Coopérative fruitière : Saint Just
1 Station expérimentale : Marsillargues
A noter : plusieurs stations de conditionnement

UN TERRITOIRE A DOMINANTE AGRICOLE

68% des espaces sont agricoles
10.840 ha

Une agriculture diversifiée :

- Viticole et pastorale au Nord
- Grandes cultures, élevage et arboricole au Sud



MEMENTO DU PORTRAIT

UN POTENTIEL DES TERRES REMARQUABLE

Très supérieur à la moyenne départementale (fortes réserves utiles en eau relevées et les apports de sédiments)

Potentiel renforcé sur le bassin d'expansion du Dardaillon et du Vidourle, décuplé grâce au réseau d'irrigation existant (BRL)

TERROIRS ET SAVOIRS-FAIRE

Le terroir et les savoir-faire agricoles du Pays de Lunel bénéficient de reconnaissances par l'INAO (Institut National de la Qualité et de l'Origine). Les principales sont les suivantes :

- **9 appellations d'origine protégées (AOP)**
dont 5 viticoles, 3 oléicoles et 1 en élevage
- **5 indications géographiques protégées (IGP)**
dont 3 viticoles et 2 en élevage
- **2 indications géographiques (IG)**



INDICATION
GÉOGRAPHIQUE



Fine/Eau de
Vie de vin
du Languedoc



Olive
de Nîmes



Marc/Eau de
Vie de marc
du Languedoc



Huile
d'Olive
de Nîmes

Terres
du Midi



MÉTHODOLOGIE DES ENQUÊTES

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

FINALITÉ DES ENQUÊTES

Suite aux avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet de SCoT arrêté le 28 juin 2019, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a souhaité relancer la procédure de révision de son document de planification.

Parmi les observations et remarques relatives au diagnostic de territoire, il a été fait état de manques concernant le volet agricole. Afin d'en améliorer le contenu et de le compléter, il a été retenu de recenser une base de besoins agricoles individuels et collectifs.

Ainsi, ces derniers pourront être complétés et affinés lors de l'élaboration des documents de planifications plus fines, à l'échelle communale ou intercommunale (Cartes Communales, PLU et PLUi).

UN RECENSEMENT DES BESOINS AGRICOLES

Pour mener ce recensement, un questionnaire a été diffusé auprès de 402 structures identifiées sur le territoire par la Chambre d'agriculture.

Le public ciblé incluait aussi bien les agriculteurs professionnels (à titre principal et secondaires) que les non professionnels (cotisants solidaires et statuts inférieurs).

Le contexte de la pandémie de la Covid-19 a conduit à une diffusion du questionnaire privilégiant des mesures de distanciation sociales.

Le questionnaire a donc été élaboré par la Chambre d'agriculture pour une mise en ligne et une phase d'enquête ouverte du 3 juillet au 31 août 2020.

Les premières sollicitations des structures ont pu être prioritairement réalisées par mail, SMS et courriers. Elles furent suivies d'appels téléphoniques et la tenue de deux journées de permanences physiques sur les communes de Saint Just et de Boisseron, respectivement en Mairie et à l'Espace Mistral les 30 juillet et 4 Août 2020.

Le suivi en temps réel des réponses au questionnaire a également permis d'effectuer une phase de relances continue par mail et par SMS.

TAUX DE RETOURS ET DE RÉPONSES

A la clôture de la phase d'enquête, il a été fait état de 151 retours dont 116 réponses effectives.

Au vu des structures identifiées initialement, les taux de retours et de réponses effectives s'élèvent respectivement à 39,4% et de 30%.

TAUX DE RETOURS ET DE RÉPONSES (suite)

Les cessations, départs en retraites, exploitants hors du territoire et refus de participation sont les éléments expliquant ce delta.

Malgré les contraintes imposées par le contexte pandémique, la diversité des moyens de diffusion mis en œuvre, a permis de d'obtenir des résultats représentatifs (à la fois quantitatifs et qualitatifs) des filières agricoles et du territoire.

Toutefois, les résultats de l'enquête développées dans ce rapport; n'illustrent que des tendances observées parmi l'échantillon. Comme l'atteste (lors du bureau communautaire) l'évocation de projets non référencés mais connus des élus locaux, ces résultats ne peuvent être considérés comme une photographie exhaustive de l'agriculture du Pays de Lunel.

UN QUESTIONNAIRE ÉTENDU

Reposant sur 5 volets, les thématiques du questionnaire ont été volontairement au-delà des éléments relatifs aux questions d'urbanisme et fonctionnalité des exploitations agricoles.

Elles ont été étendues pour affirmer la multifonctionnalité de l'activité agricole d'une part, et d'autre part, pour intégrer davantage les enjeux environnementaux et du changement climatique en lien avec les pratiques agricoles.

Les 5 volets se déroulent de la façon suivante :

- Identification du chef d'exploitation
- Informations générales sur l'exploitation
- Spécificités et pratiques
Activités complémentaires, irrigation, démarches environnementales, changement climatique, patrimoine bâti, parcellaire et accessibilité, conflits d'usages
- Les projets
Construction, irrigation, diversification, foncier
- Le devenir et les priorités des exploitations

En-tête du questionnaire en ligne, juillet 2020.



La Communauté de Communes du Pays de Lunel et la Chambre d'agriculture de l'Hérault ont convenu d'engager la réalisation d'un diagnostic agricole. L'objectif est double : recenser les besoins agricoles dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et préfigurer la mise en place d'un plan stratégique agricole adapté à l'échelle du Pays de Lunel.



En tant qu'exploitant.e agricole, vous êtes directement concerné.e : les enjeux sont importants pour le devenir des exploitations et l'évolution des espaces agricoles.



Pour une meilleure prise en compte de l'activité agricole au sein des futurs projets d'aménagements du SCoT et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de communes du Pays de Lunel, le diagnostic compte sur un état des lieux de l'activité agricole le plus exhaustif possible et le recensement des besoins des exploitants agricoles.



Nous le savons, votre temps est précieux. Ce questionnaire ne prendra que quelques minutes. La réalisation de ce diagnostic se fera au travers de vos réponses, c'est pourquoi votre mobilisation est essentielle. Nous vous remercions pour votre coopération.

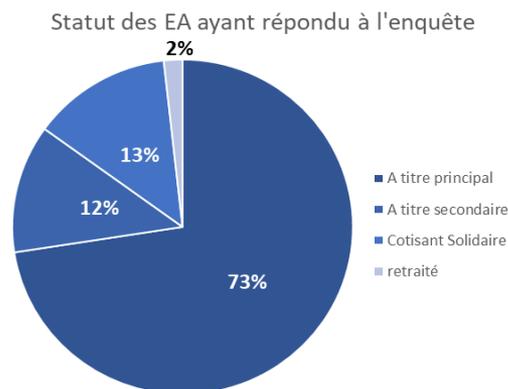
LA DYNAMIQUE AGRICOLE

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

NATURE DES EXPLOITATIONS

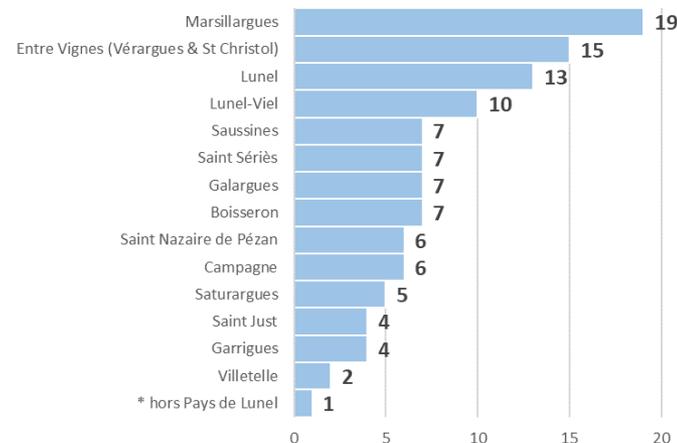
Sur les 116 réponses effectives au questionnaire adressé aux agriculteurs, il en ressort que 85% sont des exploitations professionnelles et 13% sont non professionnelles.

Ces données révèlent une surreprésentation de 15% d'agriculteurs professionnels par rapport aux estimations globales de 2019 (cf. Portrait de l'agriculture du Pays de Lunel).



Quant à la localisation des sièges d'EA, les enquêtes confirment dans des proportions assez similaires au RGA 2010, les pôles de concentration dans les communes du sud de l'A9 (Marsillargues, Lunel, Lunel-Viel). Le Nord, avec notamment Entre-Vignes et ses communes frontalières sont davantage représentés.

Siège des EA enquêtées



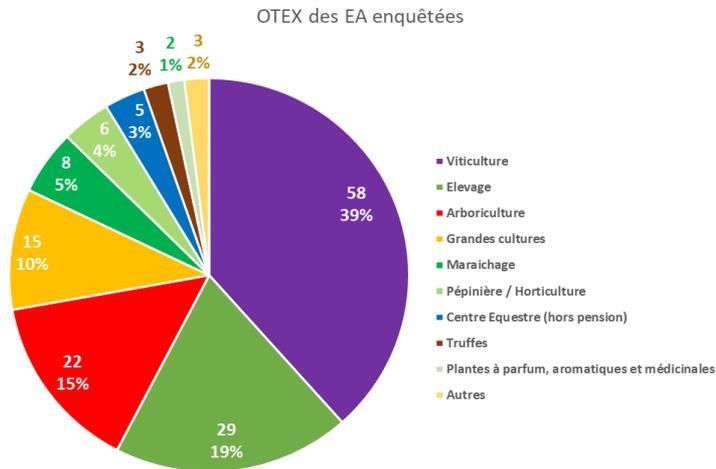
UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

Le Pays de Lunel est caractéristique de la plaine et de la garrigue Est héraultaise.

Son agriculture se distingue par un nombre de viticulteurs certes majoritaires (39%), mais équilibré par des EA liées à l'élevage (19%), l'arboriculture (15%), aux grandes cultures (10%), ainsi qu'une part notable du maraîchage et pépinières/horticulture (9%).

Plus à la marge, les centres équestres (5%), trufficulteurs (2%) et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (1%) ne sont pas négligeables et traduisent cette diversité sur le territoire.

UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE (suite)



VIEILLISSEMENT DES CHEF.FE.S D'EXPLOITATIONS

D'après l'analyse des classes d'âge des exploitations enquêtées sur le Pays de Lunel, la tendance au vieillissement de la population est confirmée, mais reste à nuancer.

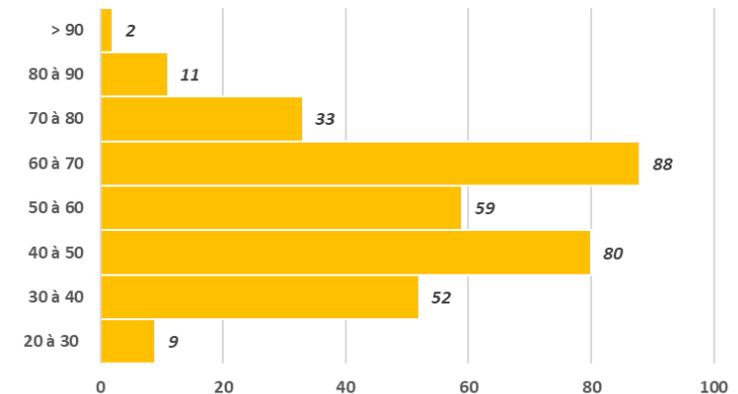
¼ ont moins de 40 ans, soit 7 points de plus que les estimations globales. Ces dernières indiquent d'ailleurs 57% pour les plus de 50 ans, alors qu'ils ne représentent que 44% des enquêtés.

Malgré un échantillon plus jeune, la question du renouvellement des générations reste d'actualité à l'horizon du SCoT.

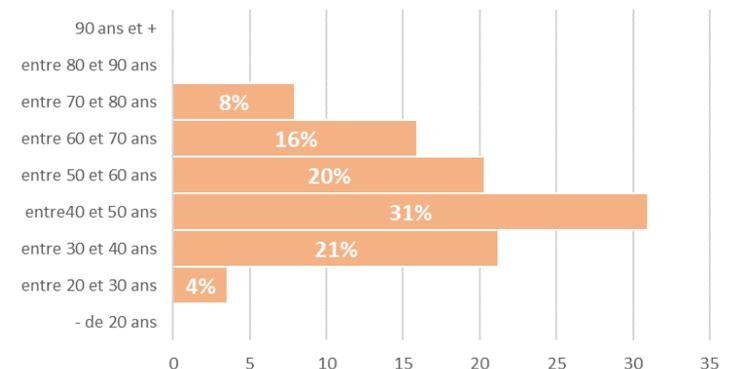
En effet, comme l'atteste les 24% ayant plus de 60 ans, la démographie agricole des chefs d'exploitations rend majeur l'enjeu de la transmission des exploitations.

Pyramide des âges des EA sur le Pays de Lunel

source : Octagri 2019



Répartition classe d'âge des EA

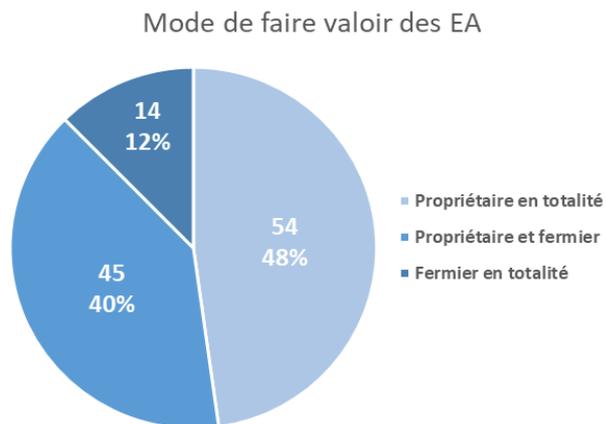


TYPICITÉ DU FAIRE VALOIR

La répartition des modes du faire valoir révèle une tendance notable (à hauteur de 52%) des recours au fermage par les exploitations du Pays de Lunel.

Cela traduit bien la diversité culturelle du territoire, et notamment les pratiques généralement associées aux grandes cultures et à l'élevage.

Outre cette typicité, ce mode de faire-valoir met en exergue la tension du marché foncier et ses difficultés d'accès, pour les agriculteurs du territoire.

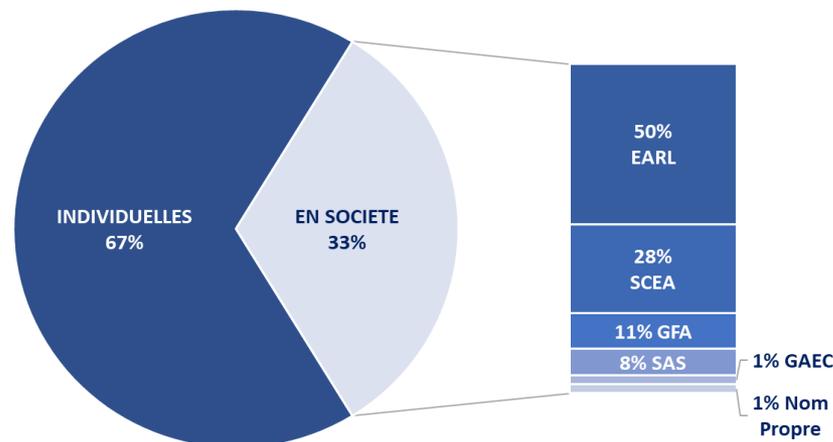


UN MODÈLE STATUTAIRE FAMILIAL

Les enquêtes confortent l'exploitation à titre individuel comme le modèle familial dominant à hauteur de 67%.

L'essor des structures en société ne remet d'ailleurs pas en cause ce modèle professionnel familial. Au contraire, cela permet de répartir l'usage du patrimoine au sein d'une même famille et d'en optimiser la fiscalité.

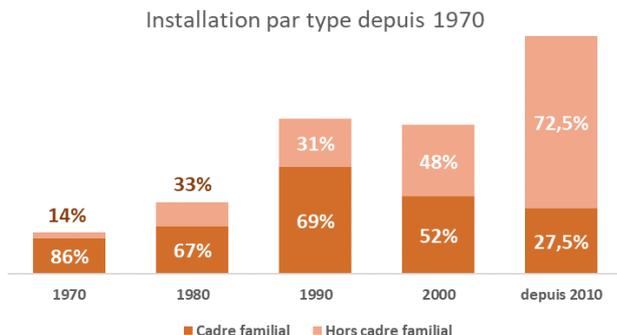
Raisons sociales des exploitations agricoles du Pays de Lunel
enquête CA34, août 2020



DES INSTALLATIONS HORS CADRE FAMILIAL

En hausse depuis 40 ans, ce type d'installation connaît un bon spectaculaire sur les 10 dernières années avec un taux de plus de 72%. Les transmissions d'exploitations familiales ne sont plus majoritaires depuis 2010.

Au regard de la « jeunesse » constatée de l'échantillonage des exploitations enquêtées, il convient toutefois de tempérer cette tendance.

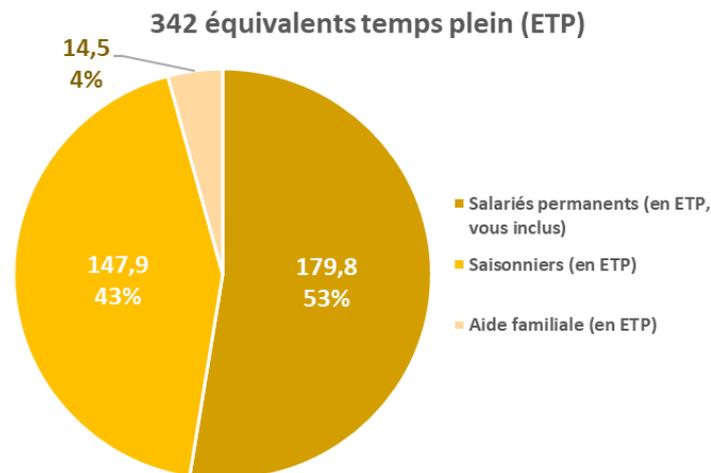


EMPLOI AGRICOLE

Sur les 116 réponses effectives, les enquêtes dégagent 342 équivalents temps pleins.

Dans l'hypothèse représentative de l'échantillon en terme d'emploi, une exploitation agricole générerait une moyenne de

2,9 emplois directs et à temps plein. Et ce, sans tenir compte de ceux induits en amont et aval de l'activité agricole (certIFICATEURS, fournisseurs, logistique, transformation...).



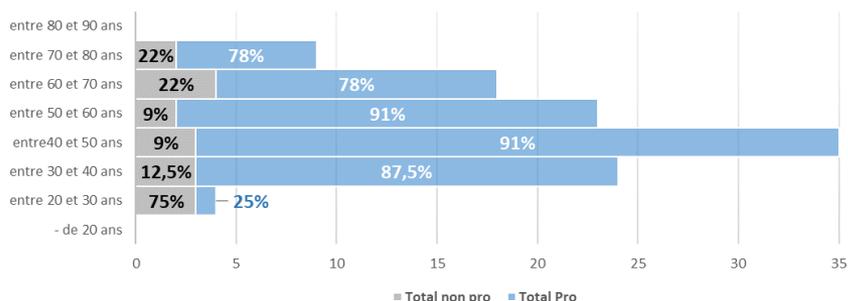
DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

Toujours d'après les enquêtes avec une moyenne de plus de 85%, le taux de professionnalisation par classes d'âges est très significatif pour les chefs d'exploitations de plus de 30 ans.

Avant 30 ans, la part de non professionnels exerçant une activité agricole est de 75%. La progressivité des installations en agriculture, les durées de formation d'études et la pluriactivité cas expliqueraient en partie ce résultat.

DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES (suite)

STATUT DES EA PAR CLASSE D'ÂGE



Les taux de professionnalisation restent élevés (78%) pour les plus de 60 et 70 ans, ce qui indique un maintien conséquent de l'activité agricole après l'âge légal de la retraite.

Malgré l'augmentation prévue des retraites dans le cadre de la réforme (suspendue à ce jour), les revenus des retraités agricoles restent faibles. Cette situation conduit majoritairement les chefs d'exploitations à repousser l'âge de départ à la retraite.

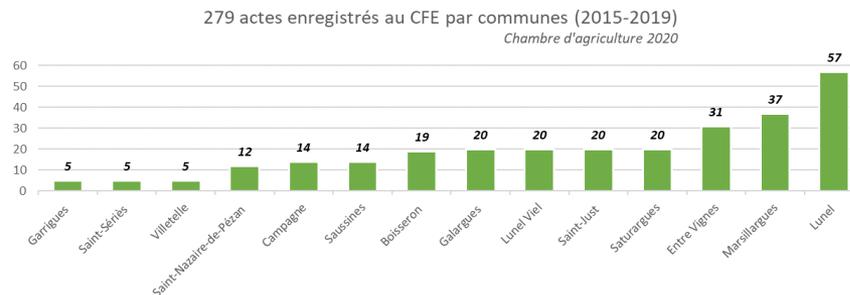
Quant à la part non professionnelle des plus de 60 ans (22%), elle répond davantage à une logique de complément de revenus, notamment grâce aux parcelles dites de « subsistance ».

Cette situation laisse présager à court et moyen termes une libération importante de foncier agricole avec un enjeu important lié à la transmission des exploitations (avec la question de la constructibilité en arrière-plan)

LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Tout changement de statut nécessitant un enregistrement, il est proposé d'analyser sur un pas de temps de 5 ans (de 2015 à 2019) des actes enregistrés au Centre de formalité des entreprises de la Chambre d'agriculture.

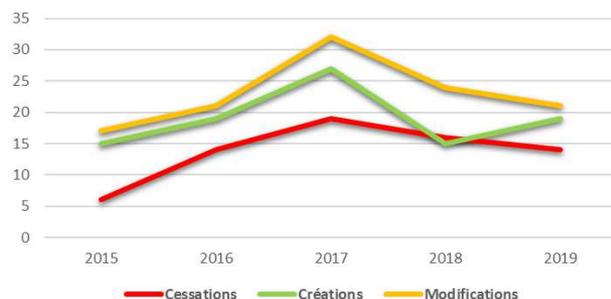
Cette donnée exhaustive, compte 279 actes sur cette période sur le territoire. Elle permet la définition de tendances de la dynamique économique agricole, sans toutefois les arrêter précisément, en raison de la difficulté de traitement des actes de « modifications » de statuts.



LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE (suite)

Le nombre d'actes par communes est corrélé sans surprise aux communes ayant le nombre d'exploitations le plus élevé. Ainsi, les communes du « Sud » sont celles qui enregistrent le plus « d'activité », c'est-à-dire les actes de création, de modification et de cessation d'entreprise.

Nbe d'actes enregistrés au CFE (2015-2019)
Chambre d'agriculture, 2020



L'évolution de nombre d'actes au CFE confirment la baisse du nombre d'exploitations, avec notamment des cessations qui ont plus que doublé (+133%) sur les 5 dernières années.

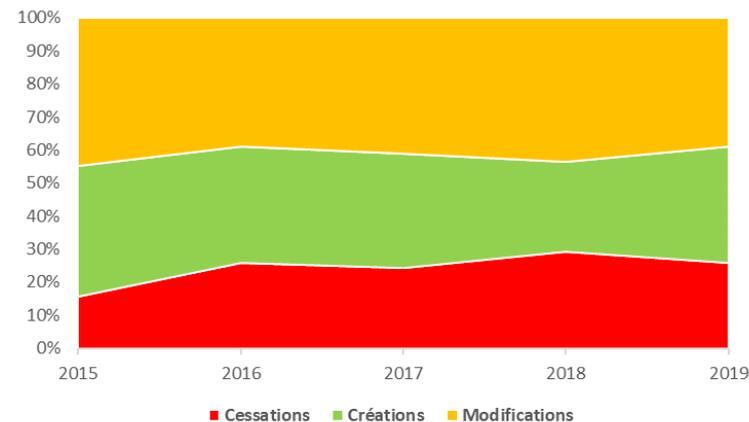
Il est cependant constaté depuis 2017, un infléchissement des actes de cessation d'activité. Cette tendance s'inscrit notamment dans le choix de repousser l'âge de la retraite pour les raisons évoquées et le maintien d'un marché viticole relativement favorable avant la pandémie.

A l'exception de l'année 2018, le solde des créations et des cessations d'exploitations agricoles est positif, contribuant ainsi au ralentissement de la baisse du nombre d'exploitations sur le Pays de Lunel.

L'analyse comparative proportionnelle des actes CFE annuels permet de lisser l'évolution de ces tendances.

La baisse du nombre d'exploitation reste observable, mais au vu de la stabilité des créations et des modifications des statuts d'exploitations agricoles, cette tendance est à pondérer.

L'augmentation des cessations s'apparente à une constante de fond, mais à un rythme plutôt lent. La transmission des exploitations demeure bien un enjeu majeur, mais à un horizon de moyen terme.



LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Les exploitations agricoles enquêtées sont faiblement positionnées sur les activités complémentaires à l'activité agricole.

Seulement 7,8% sont engagées en agritourisme ou dans l'offre de service en travaux agricoles. L'agritourisme constitue l'activité de diversification majoritaire à 78%, permettant un complément de revenu agricole.

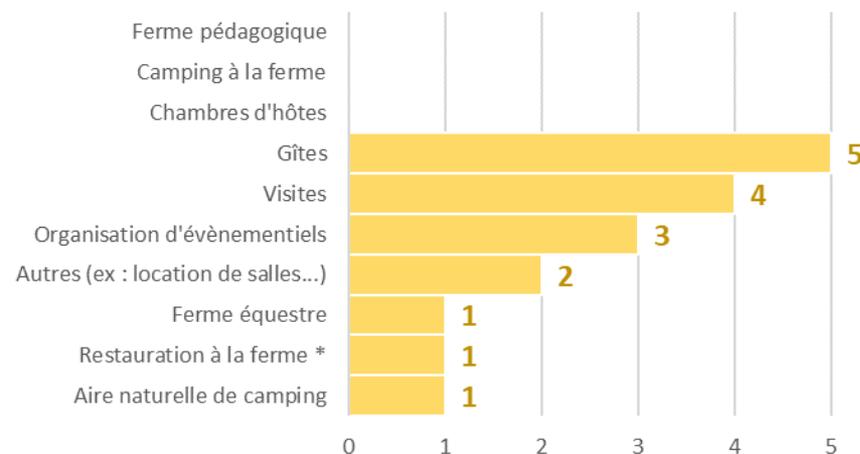
Parmi celles engagées en agritourisme, il convient de relever que la majeure partie participe à un réseau (Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France, etc...).

L'offre la plus développée sur le Pays de Lunel concerne les gîtes, l'ouverture au public pour des visites sur le siège d'exploitation et l'organisation d'évènementiels.

D'autres formes d'agritourisme sont identifiées plus à la marge, telles que la ferme équestre, la restauration à la ferme et l'offre d'aires naturelles de camping.

Au vu du déficit d'offre d'hébergement constaté lors de la candidature à la labellisation Vignobles & Découvertes « Vignobles, Vidourle, Camargue », et de la l'offre réduite des exploitations, l'agritourisme présente une piste sérieuse à développer pour l'attractivité du Pays de Lunel.

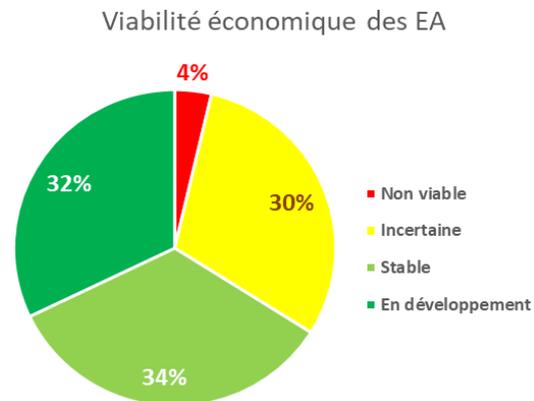
Offre agri-touristique



VIABILITÉ ET DEVENIR DES EXPLOITATIONS

Afin de compléter la mesure de la dynamique agricole, les exploitations agricoles ont été sollicitées sur leur appréciation de la viabilité économique et la pérennité de leur exploitation.

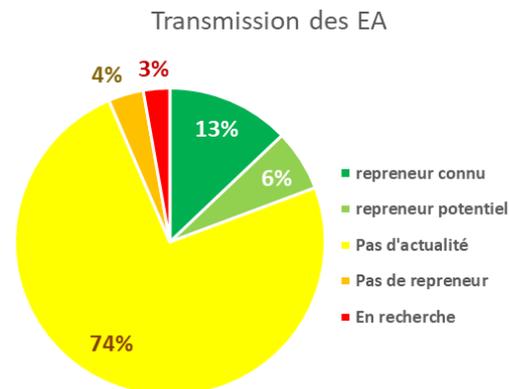
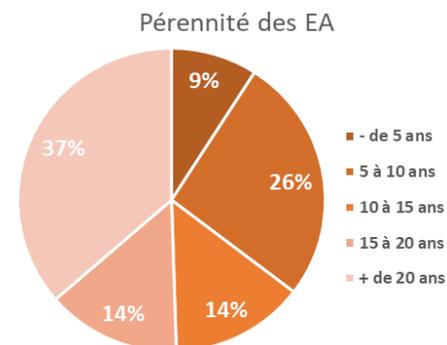
Du point de vue économique, $\frac{2}{3}$ des exploitations considèrent leur activité agricole stable ou en développement. Le $\frac{1}{3}$ restant estime dans sa grande majorité une situation économique incertaine, alors que 4% des exploitations déclarent être en situation critique.



Concernant l'évaluation de la pérennité de leur exploitation, 65% estiment pouvoir se projeter à un horizon supérieur ou égal à 10 ans.

26% estiment une cessation probable de leur activité agricole à court terme (d'ici 5 à 10 ans) et 9% à très court terme. Pour autant, l'enjeu de transmission de l'exploitation ne semble pas d'actualité

Ces données confirment la nécessité d'engager des mesures permettant d'assurer la transmission afin d'anticiper une baisse conséquente du nombre d'exploitants à mi-mandat du SCoT.



CE QU'IL FAUT RETENIR

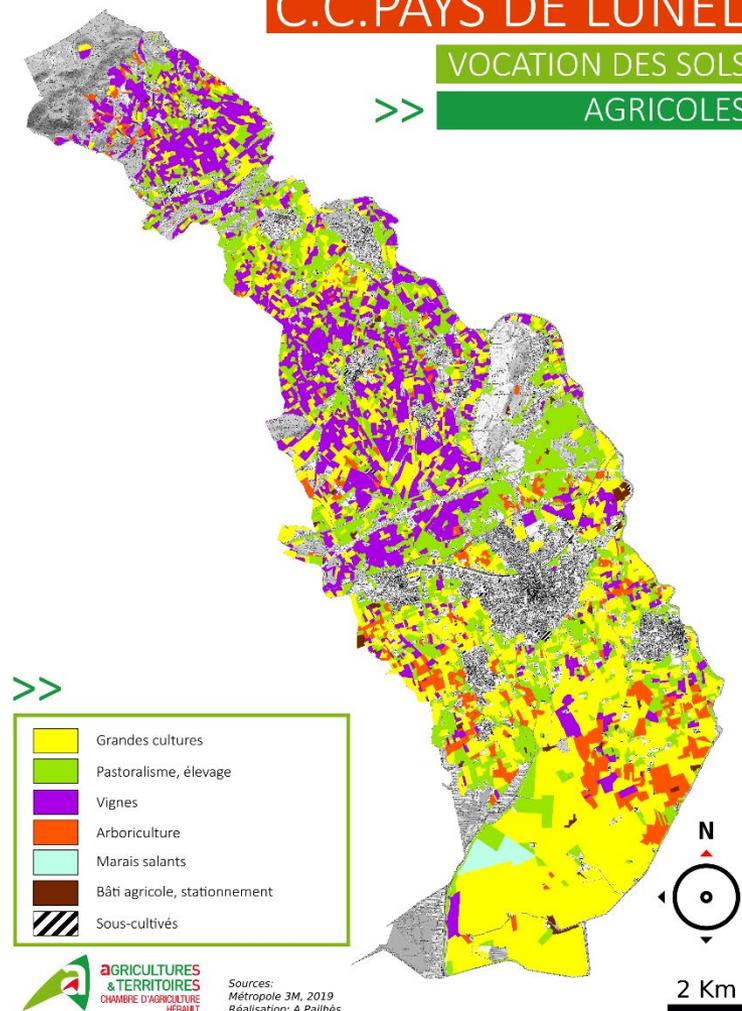
- 30% de taux de réponse pour 402 structures contactées
 - Des professionnels agricoles légèrement surreprésentés
 - Un échantillon représentatif de la diversité du territoire
- Des chefs d'exploitations vieillissants et des structures qui se maintiennent : un enjeu de transmission des exploitations
 - Les installations hors cadre familial majoritaires
 - $\frac{2}{3}$ des exploitations se considèrent viables
 - 35% envisagent une cessation d'ici 10 ans
- Le fermage : un faire-valoir représentatif de la typicité agricole du territoire et la tension du marché foncier
 - Une activité génératrice d'emploi
- Une agriculture basée sur le modèle familial
 - Un taux élevé de professionnalisation même après l'âge de départ à la retraite
- Une forte baisse du nombre d'exploitations en 5 ans...
 - ...mais avec les créations, un solde qui reste positif !
- Malgré un fort potentiel, un agritourisme peu développé (7,8%)

C.C. PAYS DE LUNEL

VOCATION DES SOLS



AGRICOLES

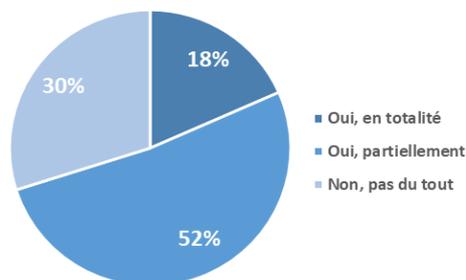


LES PRATIQUES AGRICOLES

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

LES PRATIQUES D'IRRIGATION AGRICOLES

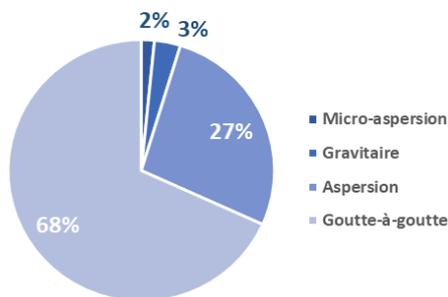
Irriguez-vous vos parcelles cultivées ?



Sur 87 exploitations ayant répondu à la thématique de l'irrigation des cultures, 70% déclarent utiliser l'eau pour leur activité.

Parmi les irrigants, les systèmes de goutte-à-goutte et d'aspersion sont ceux les plus employés dans les proportions ci-après.

Système d'irrigation principal



Depuis les années 1960, le canal du Bas Rhône Languedoc achemine l'eau du Rhône vers les départements du Gard et de l'Hérault, permettant ainsi la diversification de l'agriculture et l'alimentation des stations touristiques du littoral créées par la Mission Racine.

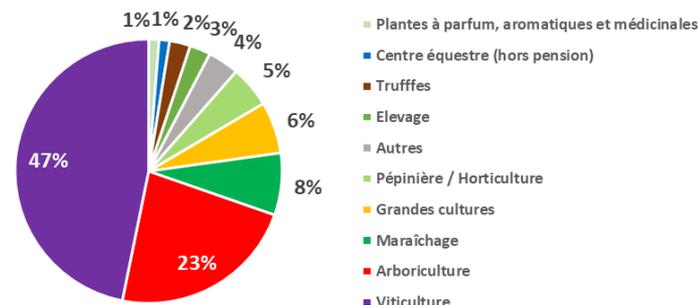
La typicité des pratiques agricoles du territoire prend sa source dans le maillage et la densité du réseau BRL. Couvrant la quasi-totalité du Pays de Lunel, le réseau constitue l'approvisionnement majeur en eau des exploitations.

Origine de l'eau utilisée pour l'irrigation



Les viticulteurs et arboriculteurs sont les plus nombreux à irriguer parmi les activités agricoles (OTEX) recensées, respectivement pour la gestion du stress hydrique et la production. Ces données ne reflètent pas la proportion de consommation d'eau par pratiques.

Part des OTEX bénéficiant de l'irrigation



LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

A l'échelle du Pays de Lunel, les données relatives aux surfaces et aux exploitations agricoles engagées dans des démarches environnementales sont partielles et/ou concernées par le secret statistique : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) - 2020 et de l'Agence Bio - 2018.

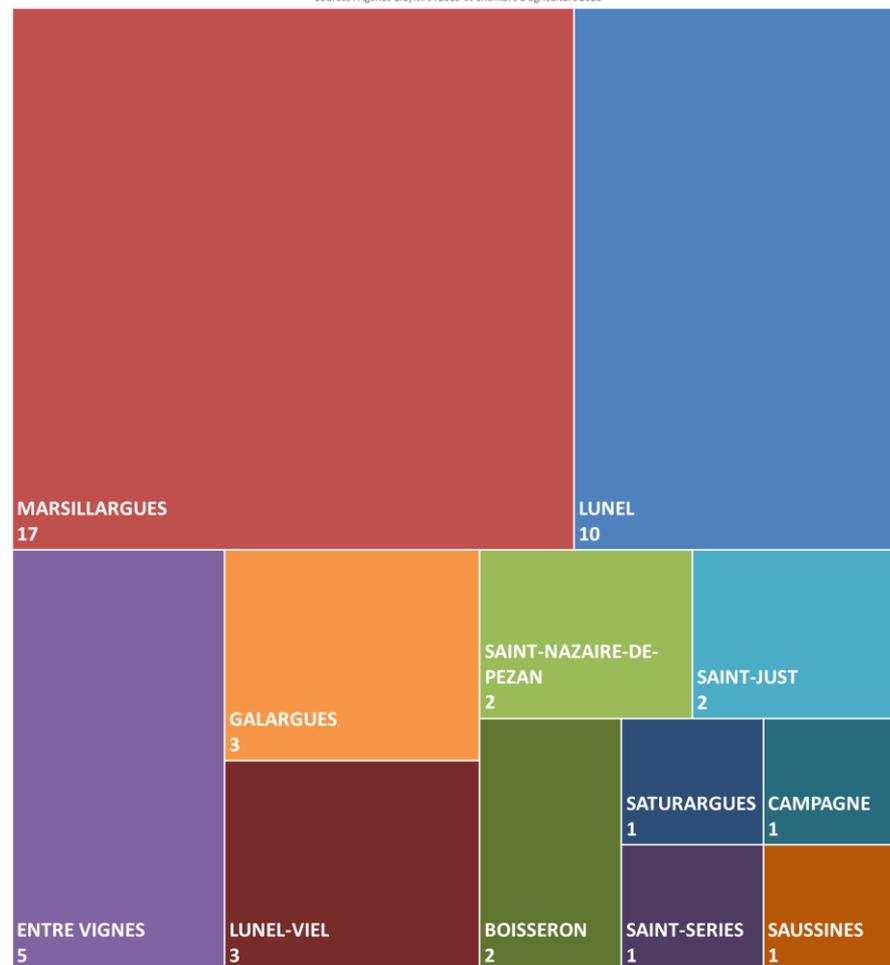
Les surfaces sont rattachées au siège d'exploitation induisant par ailleurs certains biais quant à la localisation par commune. L'analyse suivante permet de définir des tendances, mais ne se veut en aucun cas exhaustive.

Sur les 14 communes du territoire, 12 ont des exploitations (voir ci-contre) aux surfaces certifiées biologiques (AB) et/ou à haute valeur environnementale (HVE) : certifications de valorisation environnementales les plus reconnues.

Il en existe d'autres équivalentes ou plus ciblées (Terra Vitis, Vergers éco-responsables, Plante Bleue, Demeter...) ainsi que des outils d'accompagnements individuels et/ou collectifs d'exploitations tels que les mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) ou les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Afin de dessiner une représentativité cohérente, les données AB, HVE et du groupe d'agriculture raisonnée DEPHY ont été retenues pour l'analyse.

48 EA engagées dans des démarches environnementales AB, HVE et DEPHY
Sources : Agence Bio, MAA 2019 et Chambre d'agriculture 2020



LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (suite)

Ainsi, les communes de Lunel et de Marsillargues sont celles qui semblent regrouper le plus de surfaces engagées et aussi le plus d'exploitants agricoles. On compte 48 exploitations dont 33 en AB et 15 en agriculture raisonnée.

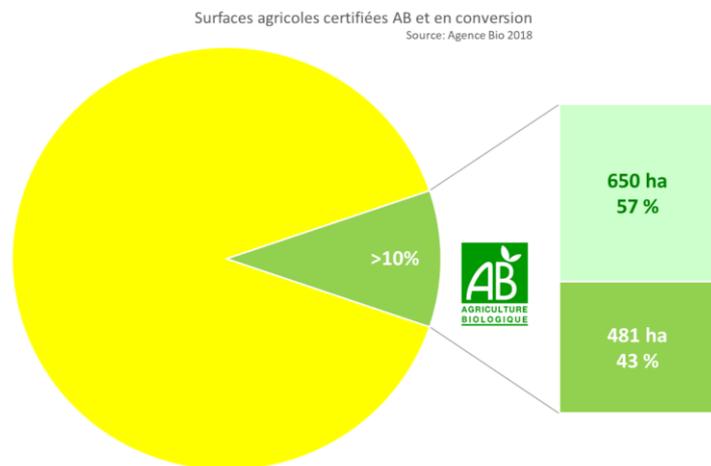
Mais ce résultat reste sous-évalué. Les données HVE de janvier 2020 n'intègrent pas les certifications des structures collectives de Cofruit d'Oc (Saint Just) et de la SICA de Mauguio, acquises au printemps 2020. Leur reconnaissance valant pour l'ensemble de leurs adhérents.

Il en est sensiblement de même pour les estimations de surfaces en agriculture biologique, du fait du secret statistique. Les données ne sont connues que lorsque le nombre d'exploitants dépasse le seuil de 3 par commune.

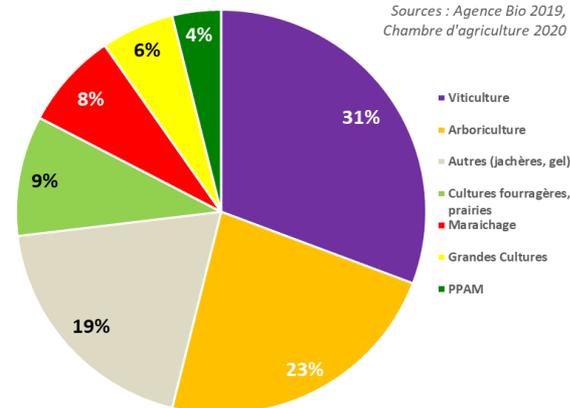
Lunel et Marsillargues sont les seules communes dont les données surfaciques sont connues pour le millésime 2018. Cela permet de considérer les surfaces en agriculture biologique à un minimum de 10% des espaces agricoles du Pays de Lunel. Soit 1130 hectares.

A ce jour, 3 communes du Pays de Lunel sont éligibles au label « Territoire Bio Engagé » : Lunel, Lunel-Viel et Marsillargues. En effet, elles comptent chacune plus de 15% de leur surface agricole utile en agriculture biologique.

La certification des parcelles AB se faisant au plus tard sur trois ans, ces 10% comprennent les terres déjà certifiées (481 ha) et celles en conversion (650 ha). Autrement dit, les surfaces certifiées en Bio vont plus que doubler d'ici 2021 pour dépasser les 1130 hectares.



Répartition par OTEX des surfaces engagées dans une démarche environnementale
Sources : Agence Bio 2019, Chambre d'agriculture 2020



LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (suite)

Parmi les OTEX engagées dans des pratiques environnementales, la viticulture est celle qui a quantitativement le plus de surfaces (31%), suivi de l'arboriculture et des terres en conversion.

Les secteurs classés en Natura2000 sont en grande partie gérés par l'activité agricole. Il est à noter que les pratiques d'élevage traditionnelles extensives bénéficient de la validation environnementale du SYMBO (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or). Notamment dans le cadre de ses actions de gestion globale de l'eau, de la biodiversité et du risque inondation.

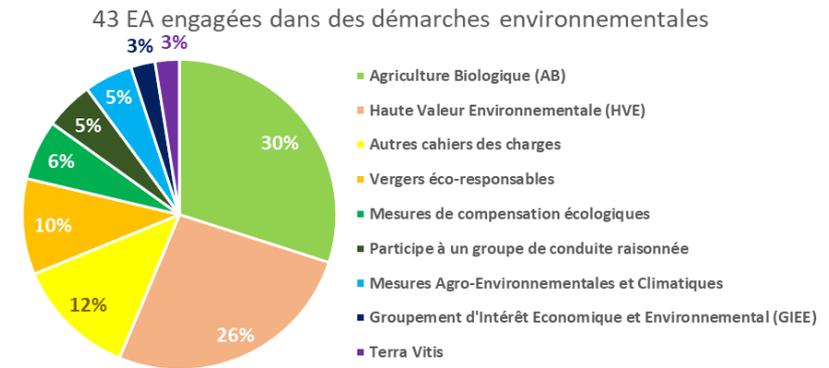
Le Bassin de l'Or dont une partie concerne le Pays de Lunel, peut compter sur un linéaire de 18 km de haies, (réservoirs de biodiversité), implantés sur les ses espaces agricoles et entretenus par les agriculteurs.

Avec ses sites de biodiversité, la station expérimentale SudExpé montée par des agriculteurs, est une référence pionnière des vergers en agriculture biologique.

LES PRATIQUES DES EXPLOITATIONS

Les enquêtes confirment d'une part, la prédominance chez les exploitants engagés, des certifications en agriculture biologique (AB) et en haute valeur environnementale (HVE) et d'autre part, leur diversité sur le territoire.

A titre d'information, la certification «Vergers écoresponsables» équivaut au 2^{ème} niveau sur les 3 classifications de la HVE.



55 exploitations (soit 48%) déclarent avoir des infrastructures agro-écologiques (haies, arbres, mares, murets.) propices à la biodiversité autour de leur parcellaire.

15% ont recours à la méthode dite de «confusion sexuelle», technique de lutte contre les parasites et les insectes en perturbant leur système hormonal de reproduction par la diffusion de phéromones. Elle est utilisée en viticulture et en arboriculture.

Dans des proportions similaires, seulement 15% des exploitations ont accès à une aire de lavage collective et ou individuelle pour traiter les effluents phytosanitaires.

LES PRATIQUES DES EXPLOITATIONS (suite)

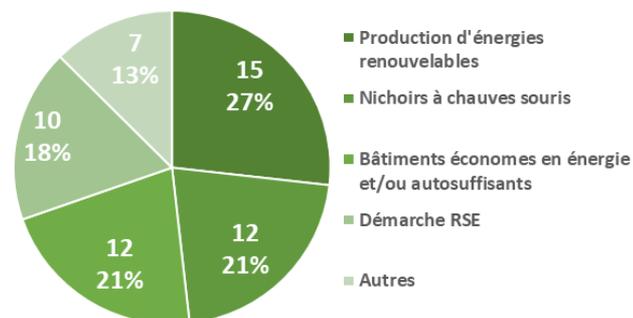
Les enquêtes montrent également une prise de conscience notable de la profession agricole du Pays de Lunel avec la mise en œuvre de démarches variées en faveur de l'environnement.

Les énergies renouvelables suscitent chez les agriculteurs, un intérêt particulier aussi bien pour la production que pour réaliser des bâtiments agricoles économes et/ou autosuffisants.

A relever également, 10 exploitations intègrent leur approche environnementale au sein d'une démarche dite de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Afin de contribuer positivement aux enjeux du développement durables tout en étant économiquement viable, les exploitations agricoles intègrent volontairement les préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

Autre pratiques en faveur de l'environnement



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évolution réglementaire dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement ont progressivement conduit, lors des vingt dernières années, à ce que les enjeux environnementaux soient davantage intégrés dans les documents d'urbanisme (Cartes communales, PLU, SCoT).

Le questionnaire à destination des agriculteurs a ainsi été amendé d'un volet dédié au phénomène du changement climatique, afin d'appréhender ses effets sur l'activité agricole et d'identifier des leviers en matière de planification territoriale.

Cette démarche devrait aussi permettre sous le prisme agricole, d'apporter des éléments de cadrage pour la déclinaison d'autres outils stratégiques tels que :

- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

PERCEPTION

Le résultat des enquêtes indique que les effets changement climatique seraient assez majoritairement reconnus au sein de la profession agricole.

Cette prise de conscience estimée à plus de 83% serait une fourchette haute car 27% des enquêtés n'ont pas répondu sur ce volet.

Changement climatique, des effets sur votre activité ?



D'après le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, les effets du changement climatique se caractérisent par une augmentation de la température moyenne planétaire, un taux d'élévation du niveau marin et de l'acidité de ses eaux superficielles, l'augmentation du nombre de journées estivales (>25°C) ainsi que la perturbation des grands équilibres écologiques.

A moyen et long terme sont attendus des événements météorologiques extrêmes liés à l'évolution du climat, modifiant leur fréquence, leur intensité, leur répartition géographique et leur durée.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (suite)

Les effets du changement climatique sur l'activité agricole identifiés à l'échelle du Pays de Lunel, sont considérés pour les exploitations comme :

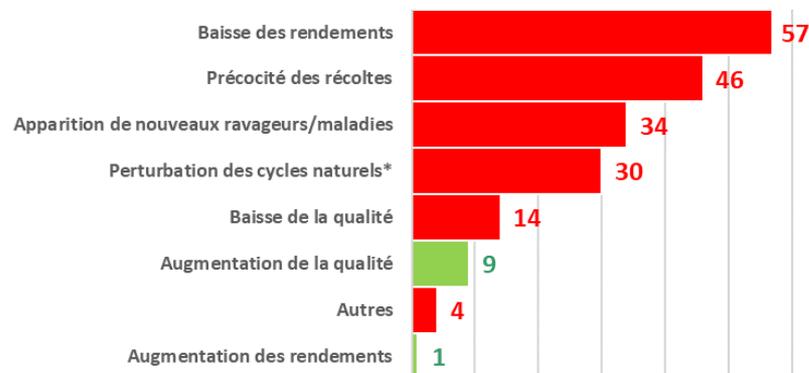
- Impactants voire irrémédiables à plus de 57%
- Ayant peu d'incidence ou surmontables à 34%
- N'ayant aucun effet dans 8% des cas

Parmi les événements climatiques observés, les plus significatifs relèvent de la sécheresse. Par ordre d'importance de leur impact, on compte les épisodes de canicule, l'assèchement des sols et la baisse des précipitations.

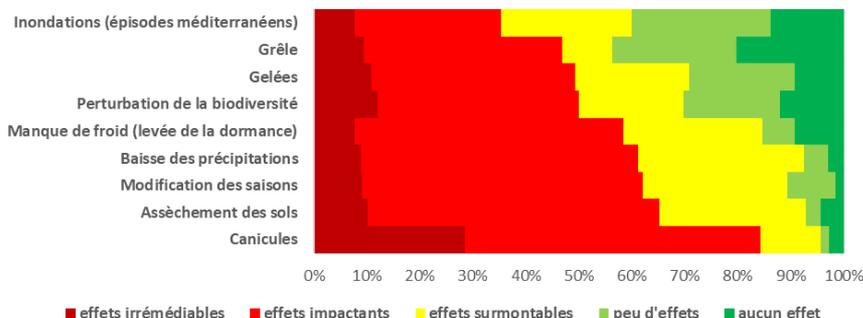
Leur impact sur l'activité agricole est par ailleurs accentué par l'allongement des périodes estivales et un adoucissement des températures en hiver.

De manière empirique, il semble que les effets sur les productions agricoles - très majoritairement négatifs - sont nettement observables par les agriculteurs depuis moins de dix ans.

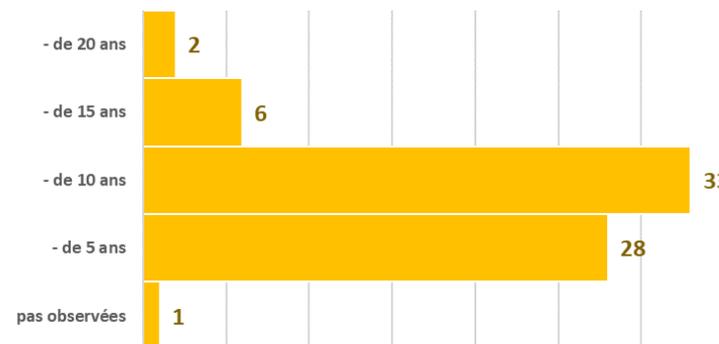
Conséquences observées sur les productions



Evaluation de l'impact du changement climatique sur l'activité



Conséquences observées depuis



CE QU'IL FAUT RETENIR

IRRIGATION

- 70% pratiquent l'irrigation,
- 80% de l'eau vient de BRL
- Les viticulteurs sont les utilisateurs les plus nombreux, majoritairement en goutte à goutte

DÉMARCHES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

- 12 communes ont des surfaces engagées dans des démarches environnementales
- Des surfaces en bio (AB) qui vont doubler d'ici 2021
- Les communes du Sud concentrent le plus de surfaces et d'exploitants engagés

- Plus d' $\frac{1}{3}$ des exploitations enquêtées sont engagées dans des démarches environnementales
- 33 exploitations certifiées AB

- Les certifications AB et HVE sont les certifications les plus développées
- Fort essor récent de la HVE, particulièrement par le biais des structures collectives (arboriculture, viticulture)

PRATIQUES VERTUEUSES

- Plusieurs sont présentes sur le territoire : infrastructures agroécologiques (haies, murets, mares...), confusion sexuelle pour limiter les traitements insecticides, abris à chauve souris, démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises...

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Il est reconnu impactant sur l'activité agricole à 57%
- Les effets sont particulièrement notables depuis 10 ans
- Les principaux effets sont la baisse de rendements, la précocité des récoltes, l'apparition de nouveaux ravageurs et/ou de maladies

FONCTIONNEMENT DES EA

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

Les réponses des exploitations sur leur patrimoine bâti ont permis de dresser une typologie du bâti des exploitations du territoire, de leurs vocations et de leur localisation.

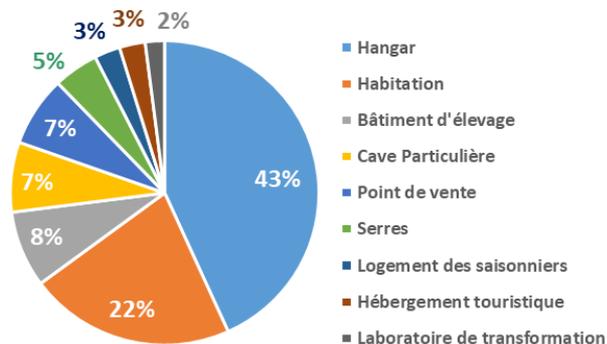
TYPLOGIE DU BÂTI

Avec deux tiers des bâtiments dévolus au stockage et au logement, ces constructions sont les plus nombreuses parmi notre échantillon d'exploitations agricoles.

Les bâtiments spécifiques aux différentes OTEX sont de l'ordre de 22% (élevage, cave particulière, serre, laboratoire de transformation) et 10% des constructions sont dédiées à l'accueil du public (agritourisme, vente directe sur le site d'exploitation).

La présence plus prononcée de grandes cultures, d'arboriculture, de maraîchage et de pépinières, génère un besoin en main d'œuvre plus conséquent et saisonnier. Ainsi, le logement des saisonniers s'élève à une part notable de 3%.

Typologie du bâti des EA

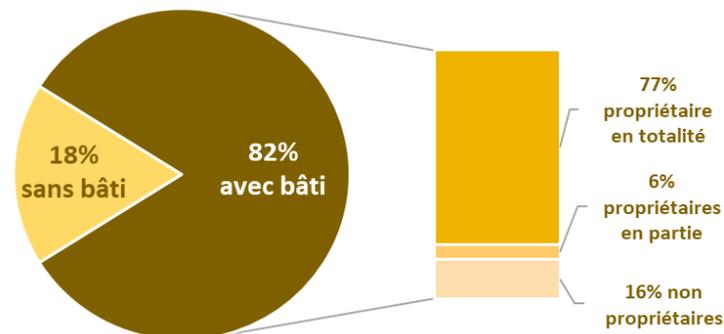


Outre l'importance du stockage du matériel lié à la mécanisation des exploitations, ces résultats soulignent l'offre limitée d'accueil du public. Ils soulèvent surtout, la nécessité d'évaluer précisément les besoins en logements individuels et collectifs. Et ce, afin de garantir la rationalisation des déplacements et l'opérationnalité des exploitations.

Dans une très grande majorité, les exploitations agricoles de l'échantillon peuvent compter sur du bâti agricole à 82% dont l'usage de plus des 3/4 est en pleine propriété.

Du point de vue prospectif, cela laisse aussi supposer que 18% des exploitations restantes pourraient nécessiter des bâtiments agricoles. Et ce d'autant plus, que parmi ceux bénéficiant de bâti, 16% sont notamment en « précarité immobilière » sous la forme de locations ou prêts à titre gracieux.

Bâti et patrimoine agricole des chefs d'EA

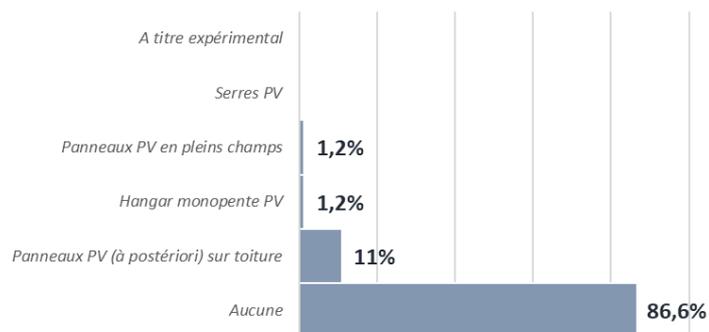


TYPOLOGIE DU BÂTI (suite)

La vacance de bâti concerne de manière très négligeable les constructions à vocation agricoles. Le taux d'occupation à hauteur de 92% laisse entendre une optimisation de ces bâtiments.

Quant aux installations photovoltaïques parmi les réponses, elles représentent une part limitée mais notable. 14,4% des exploitations agricoles déclarent bénéficier d'une installation, très majoritairement avec des panneaux posés à postériori sur toiture.

Les installations photovoltaïques des EA



LOCALISATION DU BÂTI

Des tendances ressortent lorsque la question de la localisation des constructions est abordée.

60% des sièges d'exploitations comprennent sur le même site, le logement et les bâtiments techniques agricoles. Quant aux 40% restants, le caractère disjoint est de nature à augmenter les déplacements pendulaires des exploitations à leur parcellaire.

Habitation et bâtiments techniques



Afin d'évaluer grossièrement le taux d'incidence de conflits d'usages entre pratiques agricoles et urbaines (résidentielles, industrielles et/ou économiques), une analyse de l'emplacement des exploitations enquêtées a permis de définir leur répartition vis-à-vis des secteurs d'agglomération.

1/4 des exploitations ont leur bâtiments techniques au sein de l'agglomération et 9% sont en limite d'urbanisation. Ainsi plus d'1/3 des activités agricoles sont exposées à risque de conflits d'usages récurrents, susceptibles de déboucher sur la nécessité un déplacement de siège et l'application rigoureuse des distances de réciprocité.

Localisation des bâtiments techniques



LA DESSERTE AGRICOLE

Les deux axes du SRADDET fixent des objectifs en matière de rééquilibrage régional et de nouveau modèle de développement des territoires.

Dans ce dernier volet, l'agriculture fait l'objet d'un traitement en vue d'atteindre l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2040 en Occitanie.

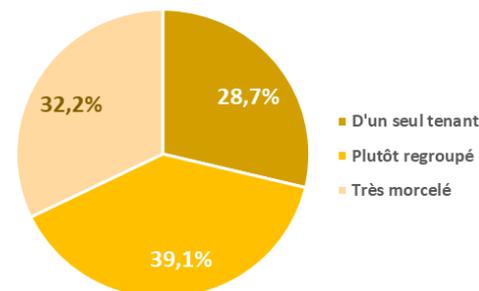
Afin de reconnaître pleinement la multifonctionnalité de l'agriculture, il convient aussi de décliner la question de la mobilité des exploitations dans le cadre de leur activité.

Et ce d'autant plus que 40% des sièges ont leurs bâtiments techniques séparés de leur logement et que 39% des enquêtés estiment avoir un parcellaire très morcelé.

Dans ces cas de figure, il est constaté que les migrations pendulaires (logement-bâtiment technique-parcelles) influent sur la rentabilité économique de l'exploitation agricole, au travers :

- du bilan carbone,
- du temps de travail effectif sur le parcellaire,
- de la réactivité en cas d'évènement climatique préjudiciable aux cultures et aux animaux

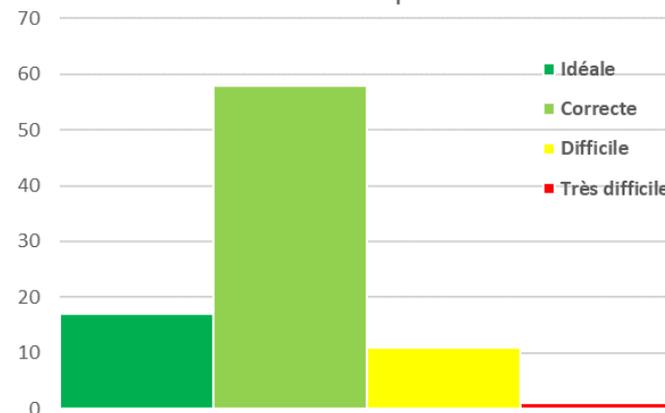
Etat du parcellaire des EA



L'ACCESSIBILITÉ AU PARCELLAIRE

Etant donné que $\frac{2}{3}$ des exploitations déclarent profiter d'un parcellaire d'un seul tenant et plutôt regroupé, le territoire du Pays de Lunel ne semble pas présenter de difficultés d'accessibilités aux parcelles pour la majorité des enquêtés.

Accessibilité aux parcelles



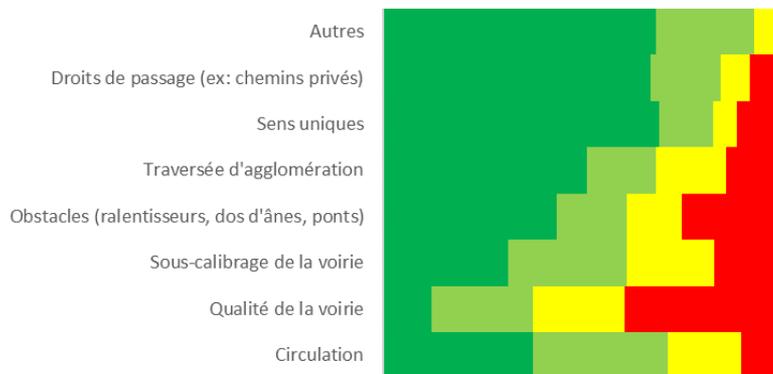
L'ACCESSIBILITÉ AU PARCELLAIRE (suite)

Malgré une satisfaction générale, des points durs en matière d'accessibilité et de circulation ont été exprimés et localisés précisément par certains agriculteurs.

Même si les nuisances sont peu nombreuses, les majeures difficultés recensées relèvent essentiellement de problématiques de voiries plutôt que de circulation.

Le défaut d'entretien et le sous-calibrage de certains tronçons sont les motifs avancés pour décrire l'incompatibilité de la voirie avec les usages de la machinerie agricole. Dans une moindre mesure, les obstacles de type ralentisseurs, dos d'âne et ponts suscitent l'appréhension des exploitants pour l'emploi des engins agricoles.

Les difficultés de mobilités agricoles



LES CONFLITS D'USAGES

Les pratiques agricoles sont régulièrement sujettes aux conflits d'usages avec la pratique de divers usages sur un même espace agricole ou en proximité immédiate.

Ces conflits souvent de plusieurs ordres font l'objet d'un intérêt grandissant des médias et aboutissent d'ailleurs parfois à des décisions judiciaires (arrêtés municipaux proscrivant les traitements phytosanitaires, procès contre les nuisances sonores liés aux animaux de la ferme...).

Validée le 30 juin 2020, l'instauration de la charte d'engagement « Riverains » à l'échelle départementale (visant la protection des zones habitées par la mise en place de mesures liées à l'utilisation de produits phytosanitaires) a mis en exergue le rôle des maires, en tant que conciliateur.

Ce rôle est d'autant plus vrai que la commune possède un levier majeur, via les documents de planification territoriale. Ces derniers permettent d'encadrer et de limiter la concurrence des usages sur ses espaces agricoles et ses interfaces.

Afin d'engager les choix de zonage et de règlement les plus adaptés, la prise en compte de la notion de conflit s'avère essentielle.

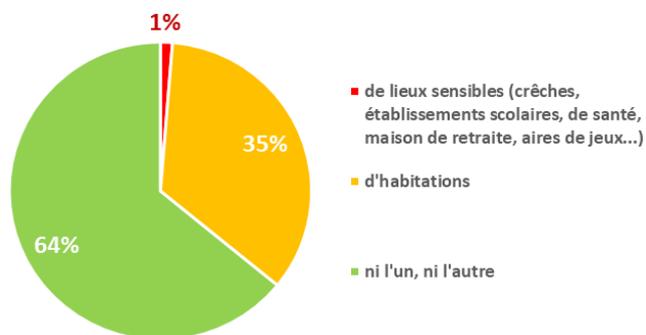
LES CONFLITS D'USAGES (suite)

S'agissant des traitements phytosanitaires, l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 définit les lieux « sensibles » au regard de la vulnérabilité des personnes. Cela regroupe les crèches, les écoles et les établissements de santé.

En y agrégeant les déclarations de travail des terres à proximité immédiate des zones résidentielles, les résultats de l'enquête indiquent que 36% des exploitations sont concernées.

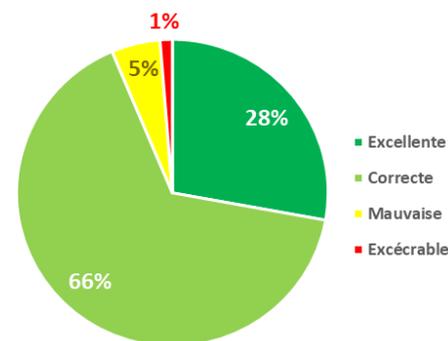
Et ce, soit par le respect de l'arrêté, soit par la charte « Riverain », représentant respectivement 1% et 35% des exploitations se prononçant. Ce qui permet d'évaluer de conséquent, le risque de conflits d'usages sur cette thématique.

Parcellaire et lieux sensibles



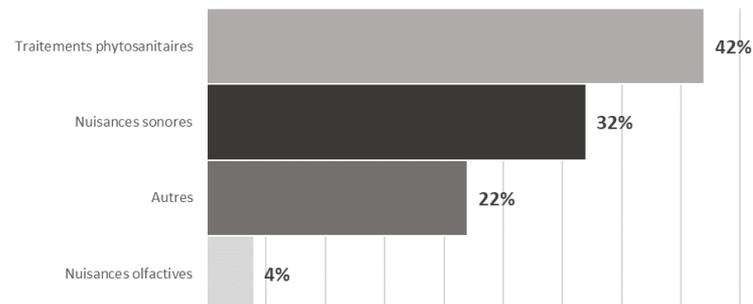
De manière générale (et contrairement aux idées reçues), il semble dans la pratique, que les tensions entre pratiques résidentielles et agricoles soient très minoritaires : seulement 6% des exploitations expriment rencontrer des difficultés avec leur voisinage.

Relation des EA avec le voisinage



Sur le Pays de Lunel, lors des (rares) situations de conflits d'usages déclarés, les traitements phytosanitaires et les nuisances sonores sont les motifs les plus fréquents dans les proportions indiquées dans le graphe ci-après.

Objet des conflits d'usages (en%)

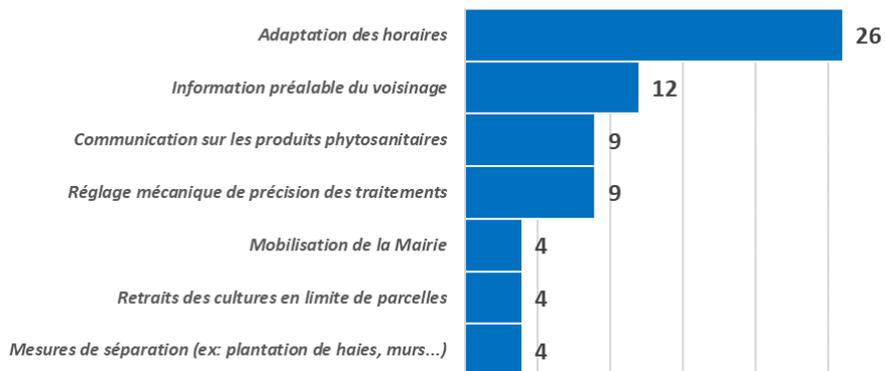


LES CONFLITS D'USAGES (suite)

Indépendamment des mesures coercitives ou incitatives (arrêtés, chartes), la profession agricole du Pays de Lunel - souvent à titre individuel - a développé des adaptations en réponse aux conflits rencontrés.

Parmi les solutions les plus employées et par ordre d'importance, on compte l'adaptation des horaires de passage pour les machineries agricoles et l'information en amont des riverains.

Adaptation des pratiques en cas de conflits



CE QU'IL FAUT RETENIR

LE BÂTI AGRICOLE

- Plus de 40% du patrimoine des exploitations est dévolu au stockage
- 22% sont dédiés aux bâtiments techniques

- 18% des EA n'ont pas de bâti et 16% bénéficiant d'un bâti sont en « précarité immobilière »
- 10% des bâtis existants sont liés à la vente directe et/ou l'agritourisme (hébergement)
- Un très bas taux de vacance immobilière agricole

PARCELLAIRE ET ACCESSIBILITÉ

- 40% ont le logement disjoint des bâtiments agricoles
- $\frac{2}{3}$ ont parcellaire plutôt regroupé
- 32% des enquêtés ont un parcellaire très morcelé

- L'accessibilité aux parcelles est satisfaisante à 70%
- Pour les 30% restants, le défaut d'entretien et le sous-calibrage des routes sont avancés

PROTECTION DES RIVERAINS

- 34% ont leur bâti en zone ou en limite urbaine
- 1% sont à proximité de lieux sensibles et 34% d'habitations

- 6% ont des conflits d'usages, majoritairement pour des motifs de traitements phytosanitaires et nuisances sonores
- Des solutions individuelles mises en place pour éviter les conflits: adaptation des horaires de traitements, information préalable au voisinage

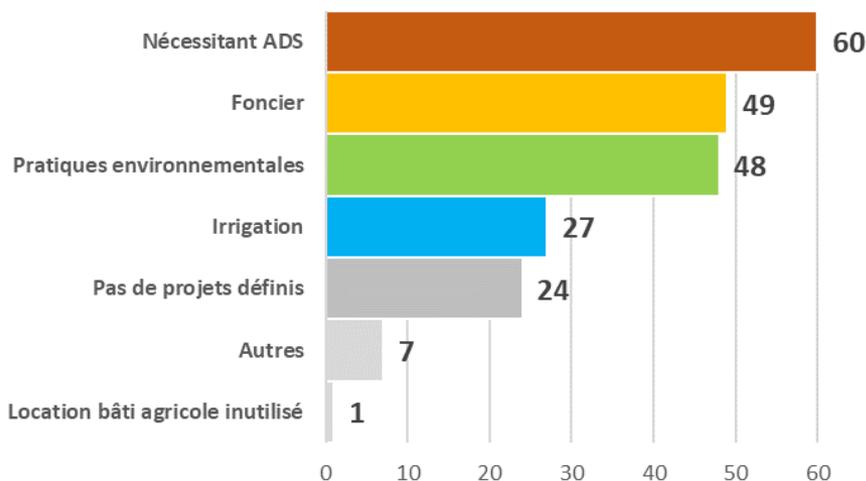
PROJETS DES EXPLOITATIONS

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

NATURE DES PROJETS

L'analyse des projets agricoles recensés lors des enquêtes a permis de distinguer les besoins en plusieurs catégories comme décrit dans l'histogramme ci-dessous.

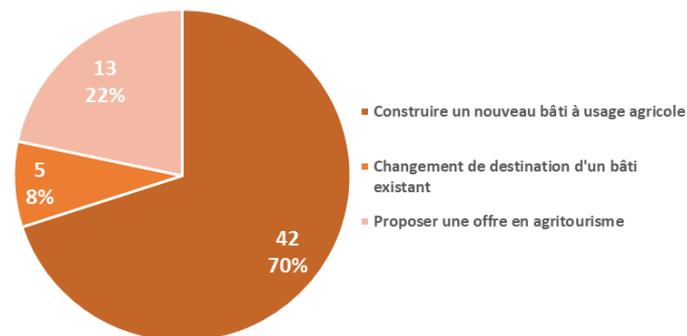
Orientations et nbe des projets d'EA recensés



Plusieurs postes relèvent de la gestion et l'aménagement du territoire, dont les plus importants par ordre de priorité sont les autorisations des droits des sols (ADS), le foncier et les pratiques environnementales.

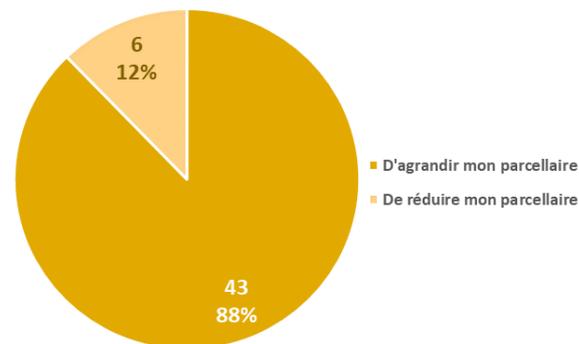
Parmi les 60 projets qui nécessiteraient une autorisation d'urbanisme, 70% sont pour des constructions nouvelles à vocation agricole stricte (bâti pour du stockage, technique) et aussi complémentaire, avec 22% de souhaits de développer une offre agritouristique.

60 projets nécessitant l'ADS



Quant au besoins en foncier agricole, le souhait de 88% d'agrandir le parcellaire témoigne d'une dynamique de maintien et de développement de la profession agricole du territoire.

49 projets fonciers

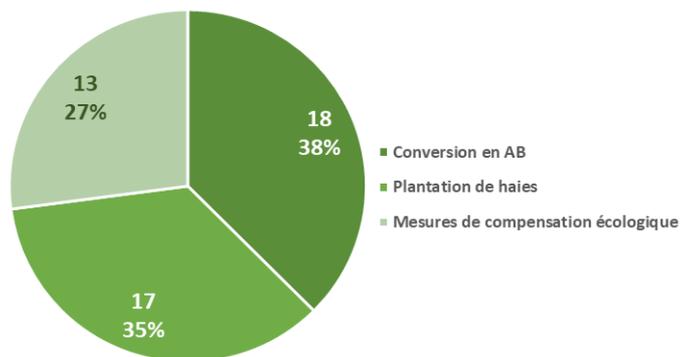


NATURE DES PROJETS (suite)

Avec 48 projets, les agriculteurs du Pays de Lunel enquêtés manifestent également un intérêt pour les démarches environnementales.

Les projets de conversion en agriculture biologique continuent d'augmenter. Ce type de valorisation des productions séduit de nouveaux agriculteurs pour répondre aux attentes sociétales et environnementales.

48 projets agricoles environnementaux

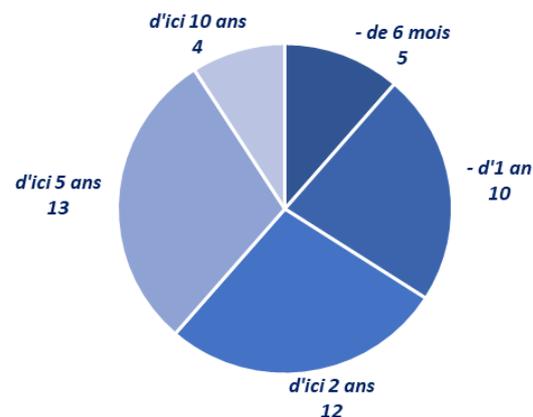


Plus d' $\frac{1}{3}$ envisagent la plantation de haies sur leurs parcelles agricoles, afin de recréer des corridors et des réservoirs pour la biodiversité.

Les incitations financières contribuent aussi à ce que 27% des agriculteurs s'engagent davantage à la mise en place à des mesures de compensation écologiques.

Parmi les 192 projets, 44 exploitations envisagent leur concrétisation à un horizon proche, avant l'échéance du projet de SCoT du Pays de Lunel.

Temporalité des projets



LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Un focus sur les projets de constructions individuelles a été réalisé afin de préciser et :

- D'estimer le nombre de constructions et le besoin correspondant en surface de plancher,
- De localiser les constructions par communes concernées,
- D'identifier la typologie des constructions envisagées,
- D'évaluer les échéances dans le temps.

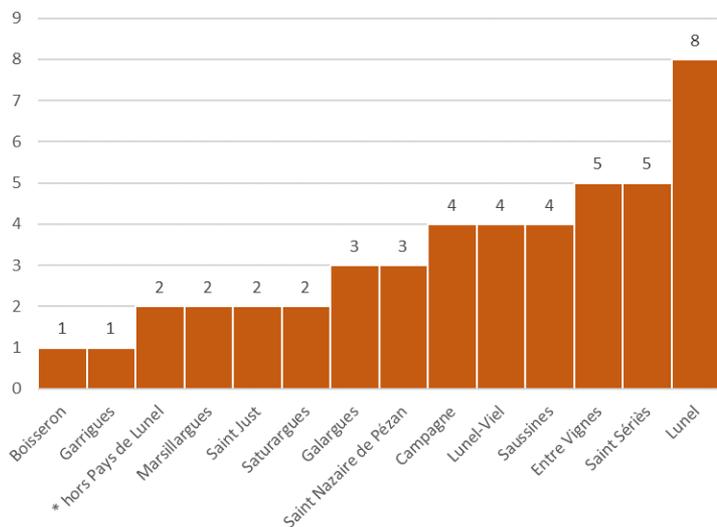
LES PROJETS DE CONSTRUCTION (suite)

Les enquêtes font état de 46 projets définis de constructions à vocation agricole, dont la surface totale de plancher serait comprise dans une fourchette allant de 8.350 m² à 19.010 m².

Comme évoqué précédemment, ces résultats sont certainement sous-évalués. Ils ne constituent qu'une vision partielle des besoins individuels agricoles sur le territoire, au regard de l'échantillon enquêté et des déclarations effectuées par les exploitations.

Le répartition du nombre de projets est assez équilibrée entre le Nord (25) et le Sud (21) du Pays de Lunel.

46 projets de constructions envisagées



Les enquêtes ont permis de faire émerger l'intérêt de 30 agriculteurs pour des projets de constructions mutualisés, en particulier pour une aire de lavage collective. A ce jour, près d' $\frac{1}{3}$ des exploitations n'ont toujours pas accès à ce type de service pour traiter leurs effluents.

Outre le projet d'agriculture de développement local envisagé par la communauté de communes sur Entre-Vignes, un projet d'un nouveau caveau de vente de la structure coopérative des Vignerons de Saint-Christol est en cours de réflexion.

Un travail complémentaire serait nécessaire, spécifique auprès des organisations professionnelles agricoles (OPA), afin d'obtenir une prospective des besoins collectifs des différentes filières, à l'horizon du SCoT.

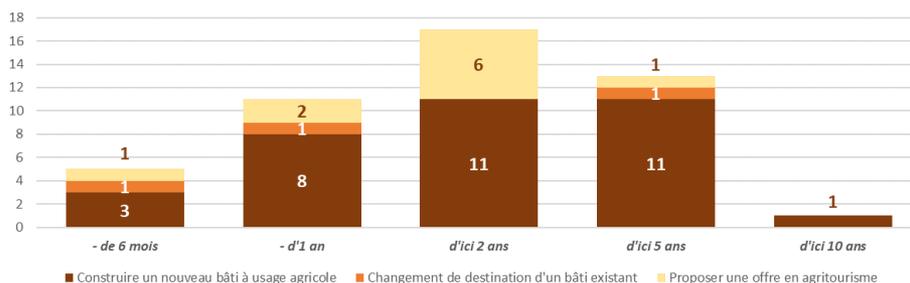
Cette démarche aurait d'ailleurs un autre intérêt pour le développement économique du territoire, dans le cadre du dispositif ERC (éviter/ réduire/compenser) appliqué à l'agriculture.

DES CONSTRUCTIONS DÉJÀ PLANIFIÉES

Parmi les 60 vellétités de demandes nécessitant une autorisation des droits des sols (construction, changement de destination et agritourisme), 48 projets sont déjà prévus à une échéance inférieure à 10 ans.

DES CONSTRUCTIONS DÉJÀ PLANIFIÉES (suite)

48 projets nécessitant l'ADS à échéance planifiée

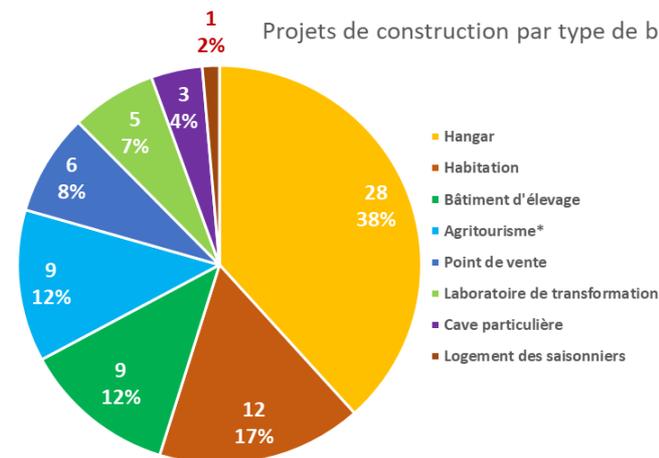


Au vu des propres échéances fixées par les exploitations, il semble que la temporalité des projets de constructions relève du court voire du très court-terme.

Quant à la proportion des vocations du bâti de ces demandes explicites, 20% concernent des demandes pour développer l'agritourisme, plus de 70% pour des bâtiments techniques et 2% relèvent du changement de destination d'un bâtiment agricole.

Dans ces « futures » demandes, on retrouve les postes importants que sont les bâtiments liés au stockage des récoltes, des animaux et du matériel, le logement et les activités complémentaires (agritourisme et vente directe sur l'exploitation)

Projets de construction par type de bâti

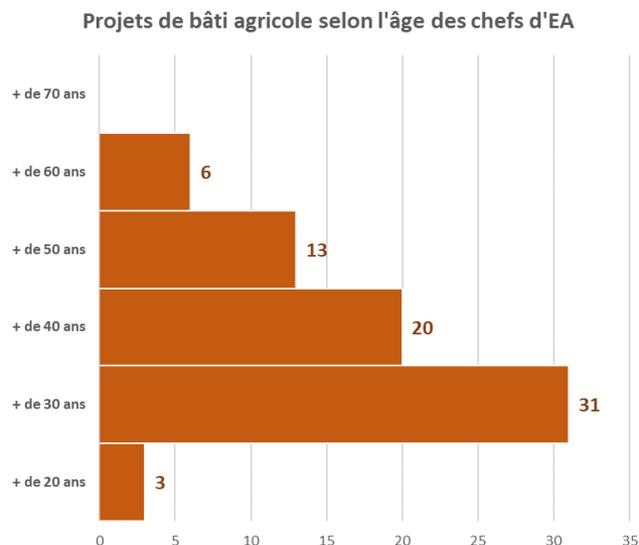


NÉCESSITÉ DES DEMANDES

Les constructions agricoles sont l'expression urbaine d'un besoin économique permettant souvent de maintenir et de développer une activité agricole existante.

Surtout, elles conditionnent de nombreuses installations de nouveaux agriculteurs. Ces tendances sont confirmées par les résultats de l'enquête. Au vu du nombre de bâtiments envisagés (73) selon la classe d'âge des chefs d'exploitations, 73% de demandes sont faites par la tranche (30-50 ans) ayant le taux de professionnalisation les plus élevés.

NÉCESSITÉ DES DEMANDES (suite)



Sous réserve du respect des notions de justification de viabilité économique et technique de l'activité agricole, la notion de pérennité de ces projets semble assurée.

Notamment au regard du fort taux de professionnalisation des chefs d'exploitations (pour les plus de 30 ans) et des choix de maintenir l'activité agricole, même après légal de départ.

ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDES ADS

Les bâtiments agricole présentent parfois des surfaces conséquentes ou être soumis à des exigences paysagères selon leur implantation.

Par conséquent lors des enquêtes, lorsqu'un projet de construction a été recensé auprès d'un chef d'exploitation agricole, une sollicitation a été réalisée sur leurs besoin d'accompagnement architectural et/ou d'insertion paysagère.

Au vu des réponses, moins de la moitié (47%) manifestent un intérêt pour un accompagnement permettant l'insertion paysagère de leur projet de construction agricole.

Accompagnement architectural et paysager



CE QU'IL FAUT RETENIR

192 PROJETS RECENSÉS

Dont :

- 31% relèvent de l'autorisation des droits des sols
- 25% relèvent du foncier (agrandissement)
- 25% relèvent de démarches en faveur de l'environnement

60 PROJETS INDIVIDUELS DE CONSTRUCTIONS

Dont:

- 46 projets individuels clairement définis
- Soit un besoin minimum de surface de plancher compris entre 8.350 m² à 19.010 m²
- Une demande équitablement répartie sur le territoire
- Des échéances rapprochées (- de 5 ans à 10 ans)

- Des besoins diversifiés en bâti
- La construction de hangars constitue la plus forte demande
- Une solide volonté de développer l'agritourisme
- L'habitation reste une demande forte à (mieux) considérer

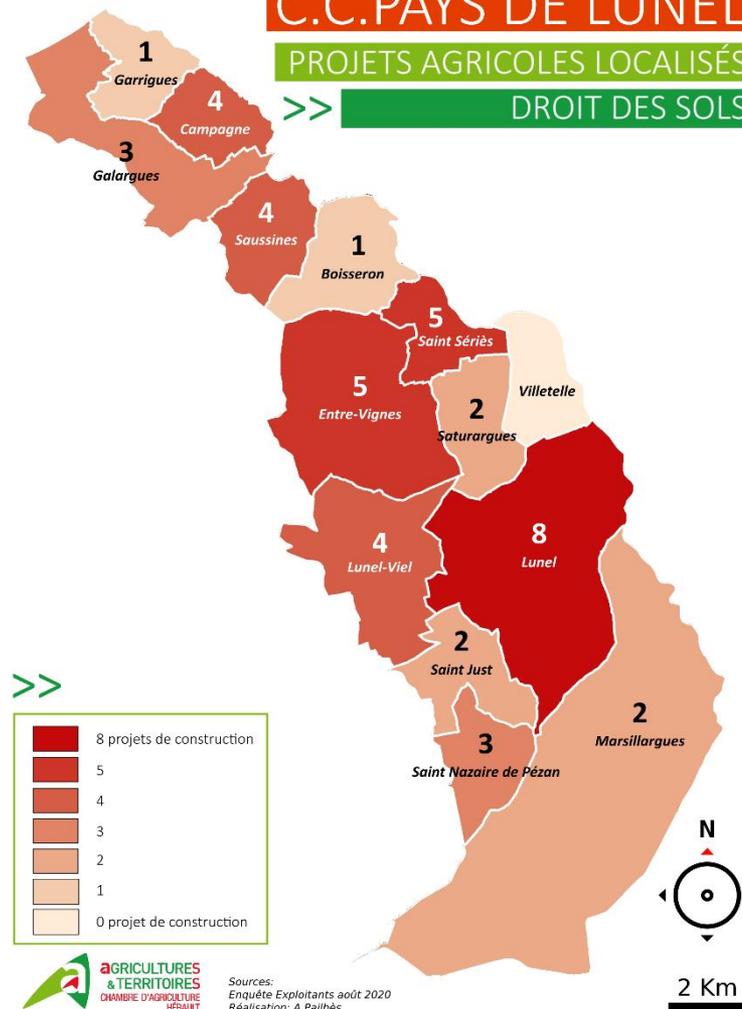
PROJETS COLLECTIFS

- Intérêt noté pour les aires de lavage collectives
- Des projets d'organisation professionnelles agricoles à faire émerger et à accompagner

C.C. PAYS DE LUNEL

PROJETS AGRICOLES LOCALISÉS

>> DROIT DES SOLS



ATTENTE DES EXPLOITATIONS

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

PRIORITÉS DES AGRICULTEURS

Les agriculteurs ont classé par ordre de priorité une liste d'actions permettant selon eux d'assurer lisibilité et pérennité pour leur exploitation.

Les trois principales priorités par exploitation ont permis de définir des tendances, classées selon trois thèmes sur le graphe ci-dessous :

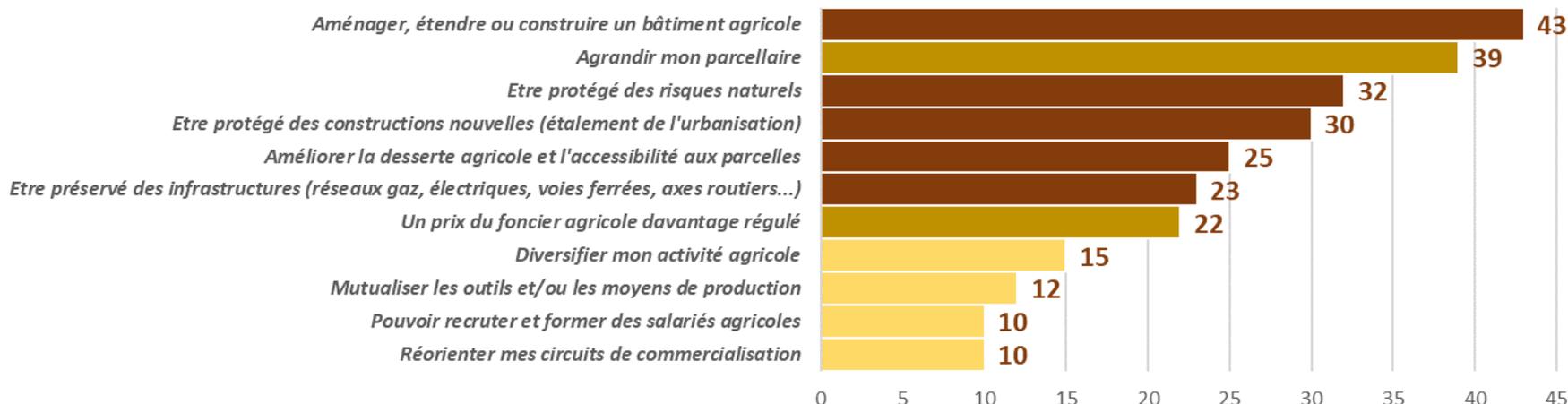
- **En Foncé** : Actions dont les outils de planification territoriales (SCoT, PLUi, PLU, Cartes communales, PPRI) sont un levier majeur, avec une incidence directe sur leur activité.

- **Intermédiaire** : dépendent des volontés politiques d'aménagement local et de coordination avec les établissements fonciers (Safer, EPF...)
- **En Clair** : Ce sont les actions d'ordre économique et d'orientation, à l'échelle individuelle des exploitations ou des filières agricoles.

Les attentes mettent principalement en relief les enjeux liés au droit de l'urbanisme, à la gestion du territoire et de son foncier agricole. Les choix dans le SCoT et les PLU seront déterminants dans le devenir des exploitations.

Les enjeux « secondaires » (clair) devront relever d'un accompagnement agricole spécifique (animation, ingénierie financière, etc...).

Pérennité de EA : Top 3 des priorités



DÉMARCHES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

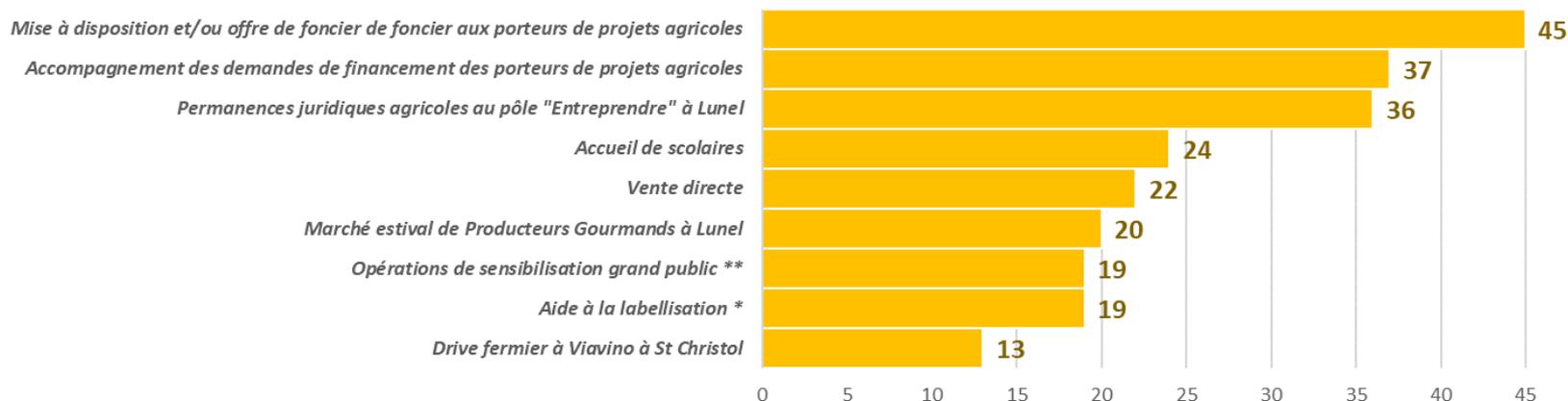
Sur son territoire, la communauté de communes du Pays de Lunel propose déjà ou souhaite développer des actions en faveur de l'agriculture avec le concours de la Chambre d'agriculture.

Parmi les actions mises en œuvre, celles relatives à l'offre de foncier agricole et l'accompagnement financier et juridique des exploitations sont celles qui suscitent le plus d'intérêt.

L'orientation vers le grand public est également recherchée, mais avec des attentes variées et plus spécifiques.

Et ce, que soit sur le siège d'exploitation (accueil de scolaires, vente directe, aide à la labellisation, opérations de sensibilisation à l'agriculture) ou dans le cadre de démarches collectives (drives fermiers, marchés estivaux, évènementiels).

Intérêts des chefs d'EA par les actions menées



LE DISPOSITIF E.R.C.

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

LE PRINCIPE E.R.C.

L'objectif du dispositif ERC est l'évitement et la réduction des impacts des projets d'aménagement dans une logique de gestion économe de l'espace et de préservation environnementale.

Les espaces concernés sont ceux à vocations agricoles et naturelles, ainsi que la biodiversité et l'économie agricole d'un territoire.

APPLICATION À L'AGRICULTURE

Le principe ERC priorise l'évitement et la réduction de l'impact d'un projet dans son ensemble, sur l'agriculture. Le décret d'application du 31 août 2016 précise que l'examen de ces mesures soit correctement étudié.

Seule la justification de l'impossibilité et l'insuffisance d'évitement et de réduction de l'impact, permet d'envisager la mise en place de mesures compensatoires agricoles collectives.

L'ensemble des dispositions ERC sont soumises à l'approbation du Préfet après avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures ERC appartient au maître d'ouvrage (public ou privé) en charge du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT

La notion d'évitement se doit d'être traitée en amont des projets. La mise en œuvre de ces derniers n'étant possible que si le document de planification le permet.

C'est pourquoi, l'élaboration ou la révision d'un documents d'urbanisme (SCoT, PLU intercommunal, PLU, Carte communale) est la 1^{ère} étape clé dans la conformité au principe E.R.C.

Une réflexion sur l'évitement pourra être engagée à partir des besoins de consommation d'espace (définis et localisés) et d'une 1^{ère} estimation dressée des secteurs concernés sur la base de :

- l'assolement
- l'irrigation
- des surfaces engagées en agriculture biologique
- la valeur vénale (intégrant notamment le classement en AOC)

Ainsi, cela permet de faire une première évaluation financière de l'impact de chaque projet sur l'agriculture et ainsi estimer le montant des éventuelles compensations agricoles.

MESURES D'ÉVITEMENT (suite)

Les montants peuvent parfois être dissuasifs et représente donc une information importante à connaître le plus tôt possible.

Ces premières informations essentielles visent à alimenter la réflexion sur l'opportunité des projets (localisation, emprise).

Dans son rôle d'orientation, le SCOT peut infléchir ce type de posture auprès des maîtres d'ouvrages, ainsi qu'aux bureaux d'étude qui les accompagnent.

Les éléments permettant de réaliser l'estimation sont intégrés dans les fiches « communes ». Non seulement ils alimenteront la séquence d'évitement, mais ils constitueront un socle de diagnostics agricoles pour la déclinaison du SCoT pour les documents d'urbanisme (PLU intercommunal, PLU, Carte communale) de chaque commune du Pays de Lunel.

LES FICHES « COMMUNES »

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HÉRAULT

MAISON DES AGRICULTEURS - Bat. A
Mas de Saporta CS 10010
34875 LATTES CEDEX

<https://herault.chambre-agriculture.fr>



www.paysdelunel.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Décembre 2020

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 Cedex - 34403 Lunel Cedex

Boisseron /// Campagne /// Entre-Vignes /// Galargues /// Garrigues /// Lunel /// Lunel-Viel
Marsillargues /// Saint-Just /// Saint-Nazaire de Pézan /// Saint-Sériès
Saturargues /// Saussines /// Villetelle

SOMMAIRE

INTRODUCTION : UN RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR QUOI FAIRE ?	3
1. APPLIQUER UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE.....	3
2. APPORTER UNE REPONSE AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	3
3. SAISIR LA REALITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE.....	4
4. REDIGER UN RAPPORT STRATEGIQUE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET.....	4
5. SES MODALITES D'ELABORATION.....	4
LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
1. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	5
2. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS.....	7
3. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.....	8
4. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS.....	10
5. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	11
LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE	12
1. L'EVOLUTION DES VALEURS, DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.....	12
2. L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE.....	13

INTRODUCTION

UN RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR QUOI FAIRE ?

La France s'est engagée dans le développement durable en inscrivant sa promotion par les politiques publiques dans la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution et de façon opérationnelle par la promulgation de lois visant la protection de l'environnement et la transition écologique et énergétique de notre modèle de développement. L'adoption en 2015 de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) confirme cette volonté et cet engagement.

1. APPLIQUER UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE

C'est dans le cadre de ce mouvement en faveur du développement durable que le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un **rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants**. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale. La Communauté de Communes du Pays de Lunel comptabilisant désormais 50 240 habitants¹ rentre donc dans le champ d'application de cette réglementation.

2. APPORTER UNE REPONSE AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'appréhension du concept de durabilité s'est historiquement faite en France autour de l'interaction de trois dimensions : la préservation de l'environnement, la cohésion et l'équité sociale et le développement économique. Cependant, la représentation des trois dimensions du développement durable ne porte pas en soi sur des finalités à poursuivre. Le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable définit, notamment sur la base de textes internationaux relatifs au développement durable portés par les Nations Unies, les États ou les pouvoirs locaux, **cinq finalités que doivent poursuivre de manière concomitante les politiques publiques**. Il s'agit de :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il est donc attendu que le rapport de développement durable d'une collectivité présente une synthèse des actions, politiques et programmes publics de la collectivité au regard de ces cinq finalités. L'exercice consiste bien à discerner dans quelle mesure cette prise en compte se révélera, selon les actions, politiques ou programmes, positive, neutre ou négative, et à identifier les « transversalités » à conforter ou à construire pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable.

¹ Population totale en vigueur 01/01/2019 Date de référence statistique 01/01/2016.

3. SAISIR LA REALITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Le rapport de développement durable est un exercice annuel d'évaluation des politiques publiques. Il permet de saisir, de suivre et d'évaluer les réalités d'un concept jugé très souvent flou et évolutif. Sa récurrence permet aux élus et aux services d'approfondir leur appropriation du développement durable et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Cette seconde édition du rapport de développement durable de la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'est ainsi enrichie des actions portées par la Communauté de Communes au cours d'une année 2020 marquée par un contexte sanitaire particulier et le renouvellement des instances.

4. REDIGER UN RAPPORT STRATEGIQUE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET

La loi prévoit que le rapport soit **présenté préalablement au débat sur le projet de budget**. Il est donc rendu nécessaire à la validité du Débat d'Orientations Budgétaires (première étape dans l'élaboration du budget annuel), où les élus s'accordent sur les grandes orientations à venir (investissements à conduire) et les moyens pour les réaliser (fiscalité, emprunt, budget de fonctionnement...).

Le rapport annuel de développement durable a également pour objectif de sensibiliser les élus aux enjeux globaux et locaux de développement durable et faire le lien entre le budget proposé et la réponse apportée sur le territoire à ces enjeux (pilotage).

Il invite les services à penser, présenter leurs actions et projets au regard des enjeux de développement durable (participation, transversalité). Enfin, il veille à développer la culture de l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable : faire le lien entre les objectifs, les actions et les résultats (amélioration continue).

5. SES MODALITES D'ELABORATION

Ce rapport a été élaboré en interne par le Service Environnement et Transports de la Communauté de Communes en prenant en compte les documents et informations des actions transversales portées par la collectivité et les services telles que la démarche de Développement Durable (Agenda 21 et DDmarche), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la démarche écoresponsabilité interne... A travers la rédaction de ce rapport, la Communauté de Communes a donc l'opportunité de présenter le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ainsi que celui de ses politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces démarches, qui sont pour certaines en cours d'élaboration, constitue la stratégie territoriale de développement durable de la collectivité.

LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Patrimoine, vivre-ensemble, développement économique, mobilité et énergie sont les axes majeurs de notre Communauté de Communes. Un consensus s'est détaché autour de la volonté de structurer et renforcer le Pays de Lunel autour des grandes idées du développement durable : l'économie, l'environnement et la solidarité. Depuis de nombreuses années déjà, la Communauté de Communes du Pays de Lunel est particulièrement attachée aux enjeux du développement durable. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'est engagée dans l'élaboration d'un **Agenda 21 local**. Elle s'est également inscrite dans les réseaux départementaux et régionaux qui réunissent toutes les collectivités engagées. Au fil des années, de nombreuses actions ont pu être menées : programme d'éducation à l'environnement et de développement durable, schéma de déplacements doux, chantiers d'insertion, économie circulaire, démarche éco-responsable des services, construction de bâtiment à Haute Qualité Environnementale et Bâtiment Basse Consommation, gestion optimisée des déchets, plan de prévention déchets, engagement de l'ensemble des communes du Pays de Lunel dans la démarche zéro phyto. En interne, une démarche de développement durable est également conduite au sein des services.

1. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** se situe dans la lignée de l'Agenda 21. C'est une démarche réglementaire, rendue obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. En confiant la responsabilité exclusive des PCAET aux intercommunalités, la loi a positionné les Communautés de Communes comme un moteur de changement pour leur territoire, en devenant un « coordinateur » de la transition énergétique. Mais c'est surtout une formidable opportunité pour notre territoire de s'interroger sur son avenir et de répondre localement aux enjeux globaux du changement climatique. L'objectif principal est en effet de mettre en œuvre un plan d'actions et des solutions locales pour accélérer la transition énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, favoriser les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air... Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, la gestion des déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Par leurs décisions, par leur proximité avec les acteurs locaux et par leur exemplarité, les intercommunalités jouent un rôle déterminant. Lancé en septembre 2019, l'élaboration du PCAET du Pays de Lunel nécessitera méthode et implication de tous. Pour cela, la Communauté de Communes est accompagnée du groupement composé du bureau d'études AGATTE / GEFOSAT / APIEU.

En mars 2020, **l'état des lieux du territoire** a été présenté et partagé avec l'ensemble des acteurs permettant de mieux appréhender les enjeux locaux. Cette première étape de diagnostic a permis d'aider à comprendre les enjeux énergétiques et climatiques du territoire afin de définir les priorités d'action. Cette première étape du PCAET a livré de manière exhaustive :

- Une estimation des émissions territoriales de GES et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction.
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres.

- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci.
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux.
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité, de chaleur, de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique.
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Cette étape préalable a permis d'aboutir à la rédaction des documents suivants :

- Livret 1 : le profil Air-Energie-Climat du territoire
- Livret 2 : l'état initial de l'environnement
- Une synthèse illustrée du diagnostic

Dans les prochains mois, l'**élaboration de la stratégie territoriale du PCAET** identifiera les priorités et les objectifs de la Communauté de Communes, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Cette stratégie sera alors déclinée en **programme d'action d'une durée de 6 ans**, partagé avec les forces vives du territoire, entreprises, associations, habitants, communes, mais également les collectivités voisines pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter à leurs effets. La mise en œuvre d'une stratégie, la définition des orientations et du plan d'action devront se poursuivre au cours de l'année 2021. Un **dispositif de suivi et d'évaluation** portera sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrira les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Le diagnostic révèle la contribution importante du secteur des transports. Dans ce domaine, la Communauté de Communes contribue au **développement des offres alternatives au tout voiture** en proposant avec le soutien de ses partenaires un service de transport régulier (5 lignes) complété par un réseau structuré de lignes régionales. Un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est également en service. Cet engagement a été marqué par l'inauguration du Pôle d'Echange Multimodal de la Gare de Lunel en 2020 et l'amélioration des conditions d'utilisation et d'accessibilité des différents modes de déplacement. Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes met également en œuvre une politique de soutien au développement des déplacements utilitaires c'est-à-dire les déplacements du quotidien. Cette aide aux communes prend la forme d'un fonds de concours « aménagements cyclables ». L'objectif principal est de créer un maillage de pistes cyclables aménagées et sécurisées sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes accueille depuis 2004 une permanence **Espace Info Energie** animée par l'association GEFOSAT et ayant pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il apporte notamment un service de proximité aux habitants du Pays de Lunel. Sa mission première est de proposer aux particuliers des conseils et des solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage...) et recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse... Depuis 2019, le service répond à une demande en augmentation et apporte des conseils adaptés aux projets des particuliers.

Un **Programme d'Intérêt Général (PIG) nommé « Hérault Rénov »** pour l'amélioration de l'habitat ancien a été lancé par le Département de l'Hérault et le Pays de Lunel. D'une durée de 3 ans, il va permettre d'aider les propriétaires privés pour la réalisation de travaux significatifs d'amélioration de logements anciens grâce à l'octroi de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du

Département et de la Communauté de Communes. Ces travaux concernent l'amélioration de la performance énergétique permettant un gain minimal de 25 à 35 % d'économies d'énergie, la remise aux normes et la rénovation de logements dégradés ou vacants et l'adaptation au vieillissement ou au handicap. Au terme de ce programme triennal, ce PIG devrait contribuer à la rénovation de 657 logements dont 117 pour la Pays de Lunel.

Afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements en facilitant le passage à l'acte, la Région Occitanie a créé le **Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique** (SPIRE). Dès 2021, son déploiement visera à rendre accessible à tous, le chantier de la rénovation énergétique, par la mise en place d'un réseau de **guichets uniques** pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Les guichets uniques auront la vocation à être les « portes d'entrée du service public » pour d'une part, animer la dynamique locale de la rénovation énergétique, et d'autre part, orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation. Ce service sera assuré par l'association GEFOSAT dès le 1^{er} janvier 2021.

Dans le domaine de qualité de l'air, un premier **Plan de Protection de l'Atmosphère** (PPA) sur l'aire urbaine de Montpellier a été élaboré en 2006, puis révisé en 2014. Le PPA révisé propose une série d'actions portant sur différents secteurs d'activité (transport, industrie, urbanisme, résidentiel et tertiaire, communication et plan d'urgence) et couvre 115 communes, représentant plus de la moitié de la population du département de l'Hérault. Pour le Pays de Lunel, les communes concernées sont Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues et Saussines. Par décision du 12 juillet 2017, le Conseil d'État a enjoint au Gouvernement de mener des actions fortes pour l'amélioration de la qualité de l'air afin d'enregistrer rapidement des progrès en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Issue d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, une feuille de route opérationnelle et multi-partenariale a permis de répondre à cette demande pour la zone de Montpellier, concernée par des dépassements en NO₂. Elle renforce les efforts déjà entrepris dans le plan de protection de l'atmosphère, pour aller plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air. Cette feuille de route comprend 18 fiches actions pour lesquelles chaque partenaire, dont la Communauté de Communes du Pays de Lunel, devra se mobiliser. Cette démarche a fait l'objet d'une approbation par le Conseil de Communauté du 12 avril 2018. La Communauté de Communes participe au suivi de cette démarche.

A noter que le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) du Pays de Lunel sera l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Son élaboration se poursuit pour intégrer tous les avis recueillis, se saisir des obligations et rendre compatible le SCoT avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

2. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale** (CIAS) a été créé en 2008. Il s'agit d'un établissement public qui vient compléter l'action des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale). Un acte de solidarité nécessaire pour aider les personnes qui traversent, même sur une période courte, des périodes difficiles. Le CIAS crée des ponts intergénérationnels et propose des événements qui génèrent du lien social. En 2019, ce sont 712 personnes qui ont été suivies par le CIAS dans le cadre du RSA. La durée moyenne d'un Contrat d'Engagement Réciproque est de 6 mois, avec un âge moyen des personnes accompagnées au CIAS de 44 ans. 373 dossiers sociaux ont été instruits (en majorité concernant le logement suivi de la santé). Les référents uniques du CIAS et l'infirmière de l'association Via Voltaire

organisent régulièrement des sorties collectives à destination des allocataires du RSA accompagnés par le CIAS. Leur participation est volontaire. L'objectif : lutter contre le fort isolement social. 8 sorties ont été organisées en 2019.

Les différentes coordinations du service enfance et petite enfance sont portées par la Communauté de Communes. Pour la Petite enfance, le **Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)** se déploie sur les 14 communes du territoire et anime tout au long de l'année, des ateliers, des rencontres pour favoriser les échanges entre assistants, parents et enfants. Le RAM accompagne les différents publics grâce à des permanences administratives au service enfance ou délocalisées en accueil physique ou téléphonique. En 2019, le RAM c'est 264 assistant(e)s maternel(le)s, ce qui représente 238 en activité soit 744 places. C'est aussi 5 maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, 700 enfants accueillis sur l'année. 210 séances d'animations de type ateliers d'éveil, musique, éveil corporel, lecture, spectacles ont été réalisées. 9 réunions/soirées à thème ont été proposées. En 2019, le RAM participe à l'action Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) sous la forme d'après-midi jeux sur le territoire. Le RAM accompagne également les assistant(e)s maternel(e)s dans leur professionnalisation et participe à différentes instances institutionnelles sur le territoire et le département : coordination CAF, formation initiale des AM, PEDT et comités de pilotage (CEJ, CTG...), commission d'admission crèche, réseau de parentalité.

Pour l'enfance, l'année 2019 a été marquée par deux nouveautés liées aux transferts de compétences : l'entrée des accueils de loisirs (ALSH) de Lunel dans le dispositif intercommunal et le transfert des accueils périscolaires du mercredi sans école à l'intercommunalité. Les **accueils de loisirs du Pays de Lunel**, ce sont des structures d'accueil mixte (maternel et primaire) sur les temps extrascolaires (vacances scolaires) et sur les temps périscolaires (le mercredi sans école). Elles sont basées à Saint-Just, Saint-Christol et Villetelle, Marsillargues, Lunel-Viel et Villetelle et Lunel depuis le 7 janvier 2019. Elles organisent également des séjours, destinés aux primaires, au travers de Môm'en'séjours, sur les vacances scolaires (hiver/ été). Elles disposent d'une offre d'accueil de 562 places (224 en maternelle, 302 en primaire et 36 places « séjour »).

Par ailleurs, la Communauté de Communes contribue à aider les jeunes sous forme de subventions qu'elle verse à la **Mission Locale Jeunes** notamment. Le Fonds d'Aide aux jeunes est géré par la MLJ (Mission Locale Jeunes) auquel participe également le Conseil Départemental, ayant vocation à financer des actions de soutien de jeunes en difficulté en termes de subsistance, de logement, de mobilité ou de formation.

3. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le Pays de Lunel est un territoire diversifié, bordé au Nord par les garrigues, au Sud par les marais, à l'Est par le Vidourle et à l'Ouest par l'Etang de l'Or. Il est caractérisé par une grande variété de milieux naturels : milieux forestiers, garrigues, plaine agricole et zones humides. A noter la présence d'espèces patrimoniales associées à ces milieux. L'organisation du territoire est marquée par l'existence de Syndicats, en charge en particulier de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que de la protection contre les risques d'inondation : l'EPTB Vidourle, le SYMBO et le SIATEO.

L'EPTB Vidourle assure des missions de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des collectivités territoriales et groupements visant à améliorer la qualité de la rivière et la préservation de la qualité naturelle du Vidourle par la lutte contre la pollution, la restauration et l'entretien des berges et la prévention des inondations. Depuis 2002, la réduction du risque inondation est devenue sa préoccupation majeure. Le contrat de rivière présente un programme d'actions planifiées et concertées avec 4 volets d'intervention :

- amélioration de la qualité de l'eau et diminution des sources de pollution (réseaux d'eaux usées, pollutions diffuses, station d'épuration) ;
- optimisation de la gestion des ressources en eau (plan de gestion de la ressource en eau) ;
- aménagement et gestion du lit et des berges, valorisation du milieu naturel (continuité biologique, transport solide, lutte contre les invasives) ;
- amélioration de la protection des biens et des personnes contre les inondations.

L'EPTB Vidourle est également porteur d'un PAPI 2 (Programme d'Action de Prévention contre les Inondations) avec pour principal objectif l'amélioration de la protection des biens et des personnes. Le risque inondation est un enjeu pour le bassin versant puisque plus de 30% de son territoire et près de 52% de la population sont directement exposés au risque inondation.

Le bassin versant de **l'étang de l'Or** couvre une superficie d'environ 410 km², il se distingue par sa diversité paysagère : au nord, sur les quelques reliefs en présence, une zone de garrigues et de viticulture moins peuplée caractérise la première partie du bassin. Une partie médiane, au niveau de la rupture de pente entre colline et plaine, regroupe l'essentiel des zones urbaines et artisanales ainsi que les exploitations agricoles. Suivent ensuite les territoires occupés par les zones humides et par l'étang de l'Or. Enfin, le Lido, cette mince bande de terre isolant la lagune de la mer Méditerranée constitue le dernier type de paysage identifié au sein du bassin. Le bassin de l'Or renferme 5 cours d'eau principaux : le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon. Les différentes altérations qu'ils subissent font que la qualité de l'eau se trouve dans un état moyen à mauvais. Ces rivières se déversent dans l'étang de l'Or, réceptacle des apports du bassin versant et qui est en relation avec le milieu marin. Ce territoire renferme également 3 principales nappes phréatiques essentiellement exploitées pour l'alimentation en eau potable. Ces nappes sont fragilisées par des pollutions liées aux pesticides et aux nitrates. Le bassin de l'Or présente également un patrimoine naturel exceptionnel. Des garrigues au nord qui abritent une population d'espèces strictement méditerranéennes aux dunes du lido au sud, dernière langue de terre sableuse avant la mer, ce territoire renferme une grande diversité d'espèces animales et végétales. Le bassin de l'Or présente un fort caractère inondable avec une possible combinaison d'évènements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine. En réponse à ces enjeux, le territoire s'est progressivement organisé en syndicat de bassin versant. Issu d'une révision des statuts du SMGEO, le SYMBO est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dont les principales missions reposent sur 3 programmes structurants :

- Le contrat de bassin de l'Or
- Natura 2000
- Le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations)

A cela s'ajoute une action constante de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le **SIATEO**, Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or, a été créé en 1959 en vue de lutter contre les inondations à répétition dans les basses terres et les remontées de la salinité. Il a donc engagé d'importants travaux de recalibrage et d'endiguement des cours d'eau. Parallèlement, le Syndicat a fait le choix de maîtriser le foncier, et a procédé à l'acquisition des emprises nécessaires. Aujourd'hui, le SIATEO est propriétaire (90%) des berges des rivières, intervient sur 120 km de cours d'eau et assure l'entretien des berges par un programme annuel de travaux de débroussaillage, la restauration d'ouvrages hydrauliques et la mise en œuvre de gros projets de restauration et de renaturation de cours d'eau. Le SIATEO est le maître d'ouvrage des travaux de restauration des cours d'eau Viredonne et Dardaillon.

La **mise en place de la GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1^{er} janvier 2018 a revu l'organisation des compétences. Pour rappel, les 4 missions du L 211- 7 du CE qui compose la GEMAPI sont :

- 1°L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

- 2°L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a décidé pour les bassins du Vidourle et de l'Or de confier l'exercice de cette compétence aux Syndicats déjà existants. Un transfert de compétences a permis la mise en œuvre de ces nouvelles compétences à l'EPTB Vidourle. Sur le Bassin de l'Étang de l'Or, suite à un travail de définition des besoins par la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Étang de l'Or (SIATEO), un schéma d'exercice de la compétence GEMAPI a été proposé et adopté par le Conseil de Communauté du 28 mars 2019. Des conventions de délégation de compétence ont permis d'assurer la mise en œuvre effective de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI sur le bassin versant de l'Étang de l'Or au 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, en termes de gestion des ressources, la Communauté de Communes mène une action volontariste sur la **gestion des déchets** (développement du tri sélectif, mise en place de la Redevance Spéciale, mise en œuvre de la TEOMi, travaux de réhabilitation des déchèteries...). La Communauté de Communes a signé un **nouveau contrat d'objectifs « Territoire économe en ressources »** (TER) avec l'ADEME le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans, afin de mettre en place une **politique d'économie circulaire**. Concrètement, il s'agit de réduire les quantités de déchets et d'améliorer le tri tout en impliquant les acteurs du monde économique et de l'économie sociale et solidaire. 23 actions font partie de ce programme et sont subventionnées par l'ADEME par le biais d'une aide forfaitaire annuelle. Des actions de sensibilisation sont menées notamment auprès du grand public dans le but de les accompagner aux changements de comportements (produits d'entretien vertueux, abandon des sacs jetables, consommer l'eau du robinet, éviter le gaspillage alimentaire), auprès des associations (manifestations éco exemplaires), auprès des entreprises, commerces et établissements publics (signature d'une charte éco-responsable).

4. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Voici près de 20 ans que la Communauté de Communes du Pays de Lunel développe des **actions d'éducation à l'environnement** auprès des écoles. D'abord proposées comme de simples actions de sensibilisation à la mise en œuvre du tri sélectif et du recyclage, elles constituent désormais un programme complet portant sur la réduction des déchets, le compostage et le jardin au naturel, l'énergie et le changement climatique, le cycle de l'eau et enfin l'agriculture et l'alimentation responsable. Partageant rapidement avec l'Éducation Nationale des objectifs communs en matière d'éducation au développement durable, ce programme s'appuie désormais sur une démarche forte en direction des publics scolaires et permettent, grâce à votre implication, l'émergence de projets pédagogiques. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2018/2019, 201 demi-journées d'animations ont été réalisées. Au total, ce sont 51 classes de 18 écoles qui ont bénéficié des animations soit 30 % des enfants scolarisés sur le territoire. Ce programme d'éducation à l'environnement est conçu comme un accompagnement aux démarches engagées par les enseignants dans le cadre de projets de classe ou d'école et coordonné par les services de la Communauté. Il se présente comme un levier pertinent pour la mise en œuvre de projets pédagogiques favorisant la protection et la mise en valeur de l'environnement, du cadre de vie et des espaces naturels dans une perspective de développement durable.

Dans le cadre de son **programme de prévention des déchets**, le Pays de Lunel accompagne les collectivités, les entreprises et les établissements scolaires dans une démarche éco-responsable en leur proposant la mise en place de compostage (ou lombricompostage) collectif et par le biais d'animations notamment sur le gaspillage alimentaire. La Communauté de Communes au travers de ses actions de prévention des déchets intervient aussi auprès d'un public plus fragile ciblé par les centres socio-culturels de Lunel et de Marsillargues. Enfin, une convention avec l'association Emmaüs permet aussi d'agir sur l'allongement de durée de vie d'objets du quotidien au profit des plus défavorisés grâce à l'ouverture d'espaces Don et réemploi sur le territoire du Pays de Lunel.

5. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La Communauté de Communes poursuit son engagement dans le **développement des circuits courts de distribution** en soutenant les actions collectives des producteurs locaux. Parmi elles, l'opération « de ferme en ferme » consiste en un week-end de portes ouvertes des fermes, le dernier week-end d'avril, au cours duquel les agriculteurs (vignerons, maraîchers, éleveurs...) proposent des visites gratuites et commentées. Les objectifs de l'opération sont multiples : faire découvrir le métier des agriculteurs, tisser des liens entre producteurs et consommateurs, montrer l'importance d'une agriculture durable et de qualité, présenter la richesse du territoire, développer les circuits courts... Débutée dans notre département en 2009, l'opération « L'Hérault de Ferme en Ferme » s'est enrichie chaque année de nouveaux circuits dont celui du Pays de Lunel dès 2011.

Dans le cadre du partenariat entre la Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, 3 **Marchés de Producteurs de Pays** se sont tenus durant l'été : 13 agriculteurs mobilisés dont 4 vignerons et 1 000 verres vendus sur les 3 soirées.

De plus, comme chaque année, la CCPL a soutenu le **Marché des Capitelles** organisé par la commune de Saussines avec le soutien de l'association Rando 34.

LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE

L'éco-responsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne de la collectivité. L'écoresponsabilité passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel. Les enjeux de l'écoresponsabilité sont importants. Chaque agent produit en moyenne 80 kg de papier par an, dont 17 % seulement sont recyclés. Les émissions totales de CO₂ des collectivités territoriales, pour les bâtiments, l'éclairage public, le parc automobile, atteignent plus de 2 millions de tonnes par an.

1. L'EVOLUTION DES VALEURS, DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

La réflexion sur l'**éco-exemplarité** de la collectivité a été amorcée en 2012. Une campagne de communication interne a été déployée dans tous les services en 2014 avec la distribution d'un kit de survie des agents très spéciaux. Cette campagne a été composée d'objectifs. Un suivi a été réalisé et fait apparaître des résultats significatifs : baisse de 18% des consommations d'eau, baisse de 7% des consommations électriques (budget annuel 100 000€ soit le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement après les salaires). Des actions ont été entreprises de manière continue comme le réglage des imprimantes et des copieurs, l'équipement de poubelles de tri dans les services, la mise en service des éco cups et des bouteilles d'eau en verre, la mise en place de lombricomposteurs dans les bâtiments... Des travaux ont été menés sur certains bâtiments notamment sur le chauffage et la climatisation. Chaque année un budget est consacré aux économies d'énergie, d'eau, de papier...

Aujourd'hui, les thématiques sur lesquelles nous travaillons sont inscrites dans la démarche Agenda 21/DDmarche, le territoire économe en ressources, le Plan Climat Air Energie Territorial et sont devenues incontournables. Elles font désormais référence à l'**éco-responsabilité** de la collectivité. Ainsi, cette réflexion a été accentuée en 2018 selon la méthode DDmarche, avec le soutien de Mairie Conseils et l'Union nationale des CPIE. La Communauté de Communes du Pays de Lunel et le CPIEU APIEU ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets national. Pendant un an, la CCPL a pu bénéficier d'un accompagnement méthodologique et technique du CPIE APIEU permettant de partager les enjeux du développement durable et de définir des pistes d'action. Après un diagnostic interne, partagé avec les services, une définition commune de l'éco-responsabilité a été arrêtée en définissant 3 axes prioritaires. Chaque axe a fait l'objet de réunion de travail (automne 2018) pour définir les actions les plus pertinentes. Ces pistes ont fait l'objet de présentation à l'ensemble des services au printemps 2019 et leur mise en œuvre doit être poursuivie.

Axe 1 : agir sur la mobilité

- Développer le covoiturage
- Encourager l'usage des transports collectifs
- Encourager l'usage du vélo
- Agir sur la flotte de la collectivité
- Optimiser les livraisons

Axe 2 : agir sur la dématérialisation et la réduction du papier

- Sensibiliser les agents
- Limiter les impressions
- Favoriser la dématérialisation

Axe 3 : agir sur les bâtiments

- Optimiser l'éclairage des bâtiments
- Réguler chauffage et climatisation
- Economiser l'eau
- Améliorer le recyclage et le tri sélectif

Cette démarche constitue un projet fédérateur au sein des services de la collectivité pour partager et apporter de la transversalité et des rencontres entre services. Elle est animée par un groupe de travail qui assure le suivi du tableau d'avancement des mesures.

2. L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a intégré des **critères de développement durable** dans ses marchés publics : charte chantier propre, critères environnementaux, clauses anti-gaspillage et recours aux produits biologiques en restauration collective, produits labellisés... Cette réflexion est engagée en partenariat avec l'ADEME sur la base d'une grille d'évaluation des achats publics. Pour exemple, ces critères ont été mise en œuvre dans le cadre du marché d'acquisition des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle.

Par ailleurs, la Communauté de Communes s'engage à soutenir et à faciliter l'accès à des activités salariées pour des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à travers les **clauses sociales**. L'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en matière d'insertion se poursuit avec la volonté de favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion avec par exemple, le marché des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal et de la voie verte de Lunel à Marsillargues, le marché de voirie dans la zones d'activité et le marché d'insertion de la Régie d'Emplois et de Services pour des prestations de collecte de dépôts sauvages, de collecte de cartons dans les commerces, de débroussaillage... Pour exemple, en 2019, 17 094 heures d'insertion ont été réalisées. L'engagement de la Communauté de Communes en matière d'insertion se traduit enfin à travers le financement du PLIE et de la Mission locale.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL ZAE Les Portes du Dardaillon

Orientation stratégique n° 1	Développement économique équilibré pour enrichir le pays de Lunel et lutter contre le chômage en répondant aux enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux
Action n°	1.FP.Cpl.1
Maître d'ouvrage	CCPL et l'ARAC Occitanie
Description de l'action	<p>Sur 12 ha, entre Lunel et Lunel Viel, une zone d'activité à vocation durable et exemplaire sur 24 lots calibrés de 2500 à 4000m² fusionnables pour des macros lots si besoin, pour accueillir des PME ayant une activité de production et fabrication, avec des salariés sur place. Pas de logistique, pas d'activité commerciale auprès des particuliers, ni de transport, ni d'activités génératrices de nuisances en transports et bruit. Construction de bâtiment exemplaire, sélection des activités à implanter avec dossier de candidature, zone végétalisée avec mobilité douce et maillage avec les infrastructures, entreprises avec service pour la zone (restaurant, salle de sport, etc) Pour les demandes de petites superficies, une réponse collective est apportée sous la forme d'un bâtiment mutualisant des locaux type atelier à acquérir, d'une superficie de 100 à 350m² (bâtiment CARBON à Mudaison) : hypothèse de vendre le terrain à un constructeur pur réaliser les ateliers mutualisés avec contrat d'engagement préalable de la CCPL pour valider les entreprises acquéreurs.</p> <p>Projet lancé depuis 2017 avec le démarrage des études. Dépôt du dossier d'autorisation environnementale aux services de l'Etat prévue pour fin 2021</p>
Partenaires	Région à solliciter pour une demande de subvention d'aménagement Etat sollicité pour un transfert de subvention.
Coût prévisionnel	Cf tableau ci-dessous 9.333.920 € HT
Plan de financement	Région : subvention à mobiliser Autre : à définir
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude

		préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?				
2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Dépôt du dossier	Instruction du dossier par l'AE	DUP et création de la ZAC	Travaux et pré-commercialisation	Commercialisation	Commercialisation	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement / Suivi des dépenses - Nombre de m2 cédés - Nombre de salariés 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique				1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input checked="" type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels				1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input checked="" type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles				1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input checked="" type="checkbox"/>
7. Impact sociétal				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	9 333 920.76
1-Acquisitions foncières et libération des sols	0	0	0	0	0	0	1 205 801.75
2-CNPN dérogation espèce protégée	0	0	0	0	0	0	1 368 443.00
3-Travaux	0	0	0	0	0	0	5 287 398.74
4-Honoraires techniques	0	0	0	0	0	0	655 938.69
5-Frais divers et aléas							46 399.50
6-Frais financiers							10 000.00
7-Rémunération Aménageurs							759 939.08
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser) vente des lots	0	0	0	0	0	6 224 800€	6 224 800€
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

CRTE PAYS DE LUNEL

Fiche projet

Maison de

l'économie

Orientation stratégique n°	Développement économique équilibré pour enrichir le pays de Lunel et lutter contre le chômage en répondant aux enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux
Action n°	1.FP.Cpl.2
Maître d'ouvrage	CCPL et l'ARAC
Description de l'action	<p>Le pôle entreprendre devient la maison de l'économie qui regroupera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le service développement économique de la Communauté de Communes : le déménagement de la direction du développement économique comprenant 2 agents - Le bureau du vice-président délégué à l'économie pour recevoir les entreprises - La pépinière d'entreprise Via Innova est maintenue - Un espace de co-working - Un espace locatif maintenu avec des bureaux à louer à la demi-journée ou à la journée - Le réseau local d'initiatives socio-économiques : La BGE, IHE, La Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, - Les formations liées à l'accompagnement de la pépinière et aux chambres consulaires <p>C'est ainsi qu'en un seul endroit le chef d'entreprise ou le créateur d'entreprise trouvera les réponses qu'il se pose que ce soit en termes d'aide à la création, d'aide à l'implantation ou encore s'agissant de la gestion au quotidien de son entreprise.</p> <p>Il est prévu d'étoffer les services existants en apportant aux entreprises des réponses à leurs besoins.</p> <p>Il est ainsi prévu de demander aux entreprises par le biais d'un questionnaire de quoi elles ont besoin pour essayer d'y répondre dans la limite des moyens disponibles.</p> <p>L'ère de la digitalisation présente des freins pour les petites entreprises et il faut aider les entreprises à prendre ce virage.</p> <p>Superficie 850m² sur 3 étages</p>

Partenaires						
Coût prévisionnel	590 909€ HT et 650 000€ TTC Etudes et construction rénovation					
Plan de financement	Recettes annuelles des locations Recherches de subventions CCPL					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Etudes et dépôts de permis	Début des travaux	Travaux		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	541 500
Maitrise d'œuvre	0	66 500€	0	0	0	0	66 500
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	475 000€	0	0	0	475 000
Communication	0	0	NC	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

<p>Fiche projet</p> <p>CRTE PAYS DE LUNEL Construction</p> <p>des ateliers artisanaux</p>

Orientation stratégique n°	Développement économique équilibré pour enrichir le pays de Lunel et lutter contre le chômage en répondant aux enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux
Action n°	1.FP.Cpl.3
Maître d'ouvrage	CCPL / Arac, autre aménageur ? Type (commune, EPCO, association, entreprise...)
Description de l'action	<p>La CCPL a acquis un terrain de 2 185m² attenant aux ateliers relais de Via Innova rue Thomas Edison dans la zone Espace Lunel Littoral. Il est prévu d'utiliser cette parcelle pour construire une offre immobilière mutualisée qui corresponde aux attentes d'une partie des entreprises qui sollicitent la CCPL à savoir un local à usage de fabrication/production avec un accès parking. Pour répondre à ces besoins, les promoteurs ont imaginé des concepts de bâtiment dans lesquels il y a plusieurs ateliers imbriqués les uns dans les autres et qui offrent la possibilité d'accueillir plusieurs entreprises sur le même site tout en préservant l'étalement foncier : parking mutualisé, quai de déchargement mutualisé, ascenseur monte-charge pour avoir du stockage à l'étage et non plus au rez-de-chaussée, entre autres. On sort de la logique « une entreprise = une parcelle » pour une logique de maximisation du foncier conformément à l'aspect réglementaire et à l'exigence de zéro artificialisation nette des sols hors aire urbaine.</p> <p>En tant qu'adhérent de la SPL ARAC Occitanie, la CCPL peut confier à l'ARAC la réflexion et la construction de ce bâtiment mutualisé en faisant appel à un architecte ou à un constructeur qui a déjà fait ses preuves dans ce type de construction, pour intégrer pleinement une démarche éco exemplaire (bâtiment éco construction, basse consommation) dans le projet.</p>
Partenaires	Région à mobiliser
Coût prévisionnel	Estimation à 1 545 846 € HT soit 1 700 000€ TTC (TVA10%) dont 110 000€ d'études et 1 590 000€ de travaux

Plan de financement	Recherche de subvention à effectuer Recettes à générer des locations					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Etude et dépôt de permis de construire	construction	Construction	Mise en location	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Coûts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0						
Aménagement	0						
Travaux	0						
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

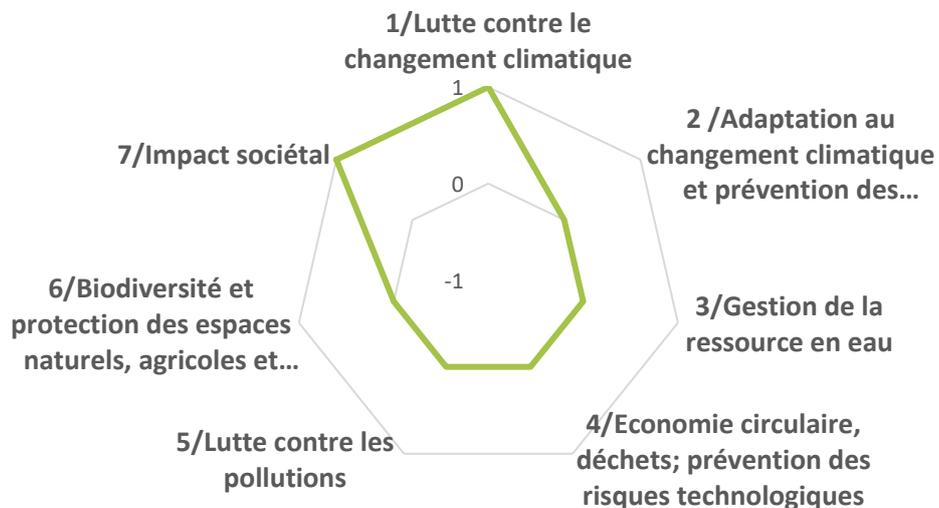
**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action
CRTE PAYS DE LUNEL
**Transformation d'un appartement communal en immobilier
d'entreprises**

Orientation stratégique n°	Développement économique équilibré pour enrichir le pays de Lunel et lutter contre le chômage en répondant aux enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux
Action n°	1.FA.Snp.1
Maître d'ouvrage	Mairie de St Nazaire de Pézan
Description de l'action	Dans une dynamique de développement économique et de cohésion sociale, le conseil municipal souhaite réhabiliter un appartement communal vétuste et y faire des travaux afin d'y installer des bureaux proposés à la location pour des entreprises locales. Coût prévisionnel : 63600.00€ Le conseil municipal souhaite mettre l'accent sur le côté économie d'énergies en mettant en place des solutions s'inscrivant dans cette dynamique en matière de chauffage écoresponsable et d'isolation thermique.
Partenaires	Les travaux seront confiés à des entreprises spécialisées.
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Démolition : 6500.00 € HT - Isolation doublage faux plafonds : 17500.00 € HT - Electricité : 8200.00 € HT - Plomberie/sanitaires : 7200.00 € HT - Chauffage : 9700.00 € HT - Sols, parquets, carrelages : 10300.00 € HT - Peinture : 4200.00 € HT - TOTAL : 63600.00 € HT
Plan de financement	Une demande d'aide financière a été faite auprès : <ul style="list-style-type: none"> - Du Département au titre du patrimoine et de l'aide aux communes (non notifiée à ce jour) - De l'Etat au titre du DSIL (non notifiée à ce jour) - De la Région qui ne participera pas.

Calendrier	A ce jour, du fait du coût du projet et les attentes de la commune en matière d'aides financières aucune échéance n'a été fixée de manière définitive. L'idée serait de prévoir les travaux courant l'année 2022.					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Nombre de m2 disponibles aux entreprises 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique			1 x	0 □		-1 □
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels			1 □	0 x		-1 □
3. Gestion de la ressource en eau			1 □	0 x		-1 □
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques			1 □	0 x		-1 □
5. Lutte contre les pollutions			1 □	0 x		-1 □
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles			1 □	0 x		-1 □
7. Impact sociétal			1 x	0 □		-1 □
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>						

Résultat auto-évaluation



Coûts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	49100	14500	0	0	0	63600
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	49100	14500	0	0	0	63600
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Développement de l'agriculture locale

Orientation stratégique n°	I Développement économique équilibré pour enrichir le pays de Lunel et lutter contre le chômage en répondant aux enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux					
Action n°	1.FP.B.1					
Maître d'ouvrage	Commune de Boisseron					
Description de l'action	Acquisition de parcelles agricoles en vue de faciliter l'implantation de jeunes agriculteurs, de développer l'agriculture locale respectueuse de l'environnement et les circuits courts d'approvisionnement. Promouvoir la santé par l'alimentation.					
Partenaires	Commune - Partenaires financiers à solliciter : - Région Ce projet est inscrit dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR.					
Coût prévisionnel	En cours d'évaluation					
Plan de financement	En cours d'évaluation					
Calendrier	Réalisation : 2022 - 2024					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Actions de communication réalisées - Nombre d'agriculteurs installés - Evolution de la production locale et des circuits d'approvisionnement de proximité. 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des milieux naturels, respect du SRADDET - Ambition écologique : biodiversité, préservation des ressources, protection de l'eau, économie circulaire, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts... 					

	- Réduire et compenser l'impact environnemental communal.		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto-évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. 1 – Développement des circuits courts et donc des gaz à effet de serre liés au transport. 3 – Protection des ressources en eau (agriculture respectueuse de l'environnement à développer) 5 – Idem. 6 – Protection et développement des espaces agricoles et de la biodiversité. 7 – Production agricole locale favorisant les circuits courts, l'emploi local et la santé.		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer au stade fiche action</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Maison de l'IAE

Orientation stratégique n°	I Développement économique équilibré pour enrichir le pays de Lunel et lutter contre le chômage en répondant aux enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux					
Action n°	1.FP.Cpl.4					
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lunel EPCI					
Description de l'action	<p>Création d'un bâtiment dédié à l'insertion avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'être plus visible du fait d'une meilleure situation géographique (en front de rue), - D'avoir un bâtiment plus adapté aux besoins de la MLJ (manque de place, permettre à la garantie jeunes (augmentation du nombre de jeunes suivis à l'année : de 120 jeunes à 350) et au médiateur QPV d'être au siège et ainsi éviter la location d'autres espaces). La MLJ est passée de 14 à 35 salariés en 10 ans environ - De pallier à un siège actuel avec des déperditions d'énergies, des frais de maintenance importants - De réunir sur un lieu unique différents acteurs du territoire œuvrant sur les thématiques d'insertion par l'emploi pour des publics variés afin de créer un lieu visible et des économies d'échelles sur les charges de fonctionnement uniquement <p>2 hypothèses sont travaillées à ce jour :</p> <p><u>Hypothèse 1</u> : un projet d'extension des locaux existants (construction d'un bâtiment neuf et rénovation des locaux existants)</p> <p><u>Hypothèse 2</u> : un projet de délocalisation totale des locaux vers un bâtiment neuf et la mise à disposition des bâtiments existants</p>					
Partenaires	Partenaires financiers à interroger : Europe, Etat, Région, Département					
Coût prévisionnel	1 222 800					
Plan de financement	Financements à mobiliser					
Calendrier	Réalisation prévue en 2022 et 2023 selon l'hypothèse choisie. Marché à lancer					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		250 000 €	972 800 €			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Nombre de m2 aménagés 					

Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 : Projet insuffisamment défini / neutre 2 : Utilisation d'un espace déjà urbanisé / neutre 3 : Projet insuffisamment défini / neutre 4 : Projet insuffisamment défini / neutre 5 : Projet insuffisamment défini / neutre 6 : Amélioration de l'accueil des usagers notamment PMR et amélioration des conditions de travail</p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<p align="center"><u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u></p> <p><i>à insérer au stade fiche action</i></p>			

Couts et plan de financement prévisionnel
Non connu à ce stade du projet

Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Amélioration de l'accès aux circuits et aux activités de pleine nature

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.2
Maître d'ouvrage	CCPL
Description de l'action	<p>L'offre de déplacement doux repose sur les axes suivants : Les aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables, voie verte), les itinéraires cyclables portés par le Département (réseau vert avec la grande traversée de l'Hérault en VTT jusqu'à Ambrussum, les voies vertes de Saint-Géniès des Mourgues à Boisseron, de Lunel à La Grande-Motte,...boucles cyclotouristiques (B1 « Castries et la plaine de Lunel »...), les circuits portés par l'Office de tourisme du Pays de Lunel (circuits VTT labellisés FFC, circuits de randonnées et de ballade (les capitelles de la Bénovie à Saussines, les côteaux de Saint-Christol, les châteaux du Muscat de Lunel...), les circuits de grande randonnée. La grande majorité des activités sont toutes situées à proximité d'un circuit VTT ou d'un aménagement cyclable. L'objectif ici est donc de compléter les équipements existants pour rendre davantage lisible les connexions et favoriser les déplacements doux. Un travail d'identification des activités situées à proximité des itinéraires devra être entrepris. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'accentuer la lisibilité des activités par un fléchage et une promotion. -de rendre plus accessible les différents itinéraires de boucles ou circuits APN aux usagers non-initiés par des jalons et flèches directionnelles qualitatives et reconnaissables. - d'augmenter l'information destinée aux usagers (distances, durées, lieux, altitude... -d'améliorer la sécurité des usagers -d'équiper de manière efficace les réseaux de carrefours -de valoriser l'ensemble des composantes patrimoniales du territoire (noms des communes et hameaux, indications des services et du patrimoine remarquable
Partenaires	Département, FFRP

Coût prévisionnel	Estimation à 26 000 € HT					
Plan de financement	Recherche de subvention à effectuer					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		10 000	10 000	10 000		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Coûts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	10 000	10 000	10 000	0	0	30 000
Aménagement	0	10 000	10 000	10 000			30 000
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet

CRTE PAYS DE LUNEL

Création de nouveaux circuits APN (Activités de Pleine Nature)

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.2
Maître d'ouvrage	CCPL
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays et l'Office de Tourisme ont développé une offre de déplacements doux utilitaires et de loisirs. L'émergence de voies vertes et l'amélioration des circuits existants font naître de nouveaux besoins.</p> <p><u>La labélisation du circuit « les châteaux du Muscat de Lunel » à Entre-Vignes :</u> Pour permettre la labélisation du PR en Oenorando, plusieurs travaux mineurs sont à prévoir. Le départ du circuit devra être modifié car non adapté (recherche d'un parking à proximité). Il sera déplacé au niveau de la cave coopérative de la commune permettant également de compléter la balade par un lieu collectif de promotion et de vente. Le balisage présent devra être complété par une signalétique adaptée et des supports d'information (flèches directionnelles, panneau de départ, fiche rando)</p> <p><u>L'extension du Réseau Vert d'Ambrussum à Lunel :</u> Le Réseau Vert® est un itinéraire de randonnées « multi-pratiques » qui offre aux randonneurs pédestres, équestres et vététistes plus de 530 km de chemins balisés en 23 étapes. Il traverse l'Hérault d'Ouest en Est et donne aux randonneurs la possibilité de découvrir l'immense variété des milieux naturels et la qualité des paysages héraultais. Labellisé par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) sous le nom de Grande Traversée de l'Hérault, il se termine actuellement à proximité du site archéologique d'Ambrussum. La volonté du Département est de pouvoir relier le réseau vers le Pôle d'Echange Multimodal de la Gare de Lunel afin de permettre aux voyageurs d'accéder aux trains et rendre cet axe encore plus attractif. La création d'une extension du réseau vert pour rejoindre le PEM de Lunel passe par un conventionnement entre la région et les communes de Lunel et Villetelle. Cet axe nécessitera la régularisation du passage d'Ambrussum. Le balisage et l'aménagement du circuit sera assuré par le Département.</p> <p><u>Le maillage entre la voie verte de Saint-Génies des Mourgues à Boisseron et les circuits APN :</u> L'émergence des voies vertes de « Lunel - Grande-Motte », « Saint-Geniès-des-Mourgues - Boisseron » et « Lunel - Marsillargues », offre de nouvelles opportunités de développement et de maillage des mobilités douces.</p>

	Elle sont devenues de véritables axes structurants à la fois pour des activités de loisirs et des déplacements du quotidien. Leur maillage nécessite un recensement exhaustif des circuits APN, une expertise permettant d'en assurer la gestion (mise à jour, entretien, conventionnement), de consolider la fiabilité de l'information et la promotion. Afin d'indiquer les « voies de sortie » depuis la voie verte vers les circuits APN, de la signalétique complémentaire devra être mis en place					
Partenaires	Département, FFRP					
Coût prévisionnel	Estimation à 26 000 € HT					
Plan de financement	Recherche de subvention à effectuer					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		16 000	10 000			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Coûts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	16 000	10 000	0	0	0	26 000
Aménagement	0	16 000	10 000	0			26 000
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Aménagement d'une aire touristique et de loisirs espace Louis
Armand**

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.						
Action n°	2.FP.B.1						
Maître d'ouvrage	Mairie de Boisseron Commune						
Description de l'action	Afin de valoriser son entrée de ville, la commune entend développer, sur l'actuel espace Louis Armand, prochainement traversé par la Voie Cyclable 70 en cours de réalisation, une aire touristique et de loisirs qualitative. Il s'agit d'installer un ensemble d'équipement de loisirs sportifs, pour promouvoir la santé par le sport et favoriser la cohésion sociale : jeux d'enfants, jeux de boules, paddle, tennis, pump track, city stade et espace de convivialité, très demandés par la population communale croissante, viendront apporter une offre de loisirs complémentaire aux usagers de la VC70.						
Partenaires	Commune - Partenaires financiers à solliciter : - Région - Département Ce projet est inscrit dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR.						
Coût prévisionnel	150 000€HT.						
Plan de financement	Région 25% Département 30%						
Calendrier	Subventions : 2022 Réalisation : 2022 - 2023						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 16.6%; text-align: center;">2021</td> <td style="width: 16.6%; text-align: center;">2022</td> <td style="width: 16.6%; text-align: center;">2023</td> <td style="width: 16.6%; text-align: center;">2024</td> <td style="width: 16.6%; text-align: center;">2025</td> <td style="width: 16.6%; text-align: center;">2026</td> </tr> </table>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2021	2022	2023	2024	2025	2026		

	X	X		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	- Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Usage du site - Actions de communication réalisées			
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	- Prévention de la santé et du vieillissement par le sport - Cohésion sociale et lien intergénérationnel - Mobilités douces			
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto-évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. 1 – Promotion des mobilités actives 7 – Le projet entend développer la cohésion sociale, la prévention de la santé par le sport. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>			
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>				
<i>à insérer au stade fiche action</i>				

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	150 000	0	0	0	150 000
Construction et aménagements			150 000				150 000
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	37 500	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	45 000	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	67 500	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action CRTE PAYS DE LUNEL Développement d'un site de baignade

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.B.2					
Maître d'ouvrage	Mairie de Boisseron Commune					
Description de l'action	La commune bénéficie d'atouts majeurs à valoriser avec des sites et éléments remarquables dont le site dit du Moulin : il s'agit d'un site patrimonial en bord de Vidourle qui constitue un site de baignade très utilisé qu'il convient de protéger, de valoriser et d'entretenir. La commune entend donc, en partenariat avec l'EPTB Vidourle Camargue, lancer un appel à projet pour l'exploitation et la mise en valeur de ce site, assorti d'une sécurisation et mise en valeur du bâtiment historique.					
Partenaires	Commune - Partenaires financiers à solliciter : - Région - Département, - EPTB Ce projet est prévu d'être intégré dans le contrat bourg centre occitanie.					
Coût prévisionnel	En cours d'évaluation					
Plan de financement	En cours d'évaluation					
Calendrier	Réalisation : 2022 - 2024					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
				X	X	X
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du projet en partenariat avec les différents organismes - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Actions de communication réalisées 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des milieux naturels, respect du SRADDET - Ambition écologique : biodiversité, préservation des ressources, protection de l'eau, économie circulaire, ... - Réduire l'impact environnemental communal. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto-évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. 1 – Développement d’une offre de proximité et protection du milieu naturel. 3 – Protection des ressources en eau (site victime des usages non réglementé, présence de déchets d’usage importants) 5 – Idem. 6 – Protection et développement d’un espace de nature, et de la biodiversité. 7 – Offre touristique et de loisirs d’extérieur de proximité.			
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l’auto-évaluation</u>				
<i>à insérer au stade fiche action</i>				

Couts et plan de financement prévisionnel

Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Création d'une guinguette le long du canal de Lunel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.3
Maître d'ouvrage	CCPL
Description de l'action	<p>Le Canal de Lunel est un lieu de nature particulièrement apprécié des habitants du territoire. Plus au sud, le canal se jette dans l'étang de l'Or et donne ainsi accès à un vaste ensemble paysagé remarquable (Zone Natura 2000). Sa situation géographique (départ urbain), les qualités paysagères, la bio-diversité et le potentiel touristique fort de ce lieu renforcent l'attractivité des lieux.</p> <p>Ainsi, il est proposé la mise en œuvre d'un lieu d'animation, de restauration, de culture venant ponctuer un parcours de loisirs le long des berges du Canal. La Communauté de Communes du Pays de Lunel souhaite développer ce projet d'animation sous la forme d'une « guinguette ». Ce projet sera ouvert au public. Les actions menées se feront dans le cadre de la valorisation des circuits pédestres et cyclables de la Petite Camargue. Ce site se situe en effet au carrefour de plusieurs voies et projets décrits dans d'autres fiches PPI (APN, traditions camarguaises). Le canal de Lunel avec la confluence du Dardaillon présente un intérêt communautaire puisqu'il se situe au carrefour de 4 communes (Lunel, Saint-Just, Saint-Nazaire de Pézan et Marsillargues). Il est mené dans le souci d'assurer la protection, la mise en valeur et la découverte de ce site privilégié.</p> <p>Il s'agit de la création d'un espace de repos avec rafraîchissement et restauration légère, un lieu de valorisation du patrimoine naturel, un point d'information touristique, des jeux pour enfants, un lieu d'animation, des sanitaires, un abri vélo, un ponton, ...</p> <p>La volonté est de faire de ce site un éco lieu, exemplaire en matière environnementale et développement durable. L'objectif est d'offrir aux habitants du Pays de Lunel, aux touristes et aux usagers de la voie verte de Lunel à La Grande Motte, un lieu de découverte du patrimoine naturel et historique lié au canal. Il entre dans la stratégie globale de préservation de l'environnement et de développement durable. Il est également en phase avec le développement touristique du territoire et la volonté de développer les mobilités douces</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Estimation à 500 000 € HT

Plan de financement	Recherche de subvention à effectuer					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		25 000	475 000			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	25 000	475 000	0	0	0	500 000
Etudes	0	25 000					25 000
Construction et aménagements			425 000				425 000
Parking			50 000				50 000
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

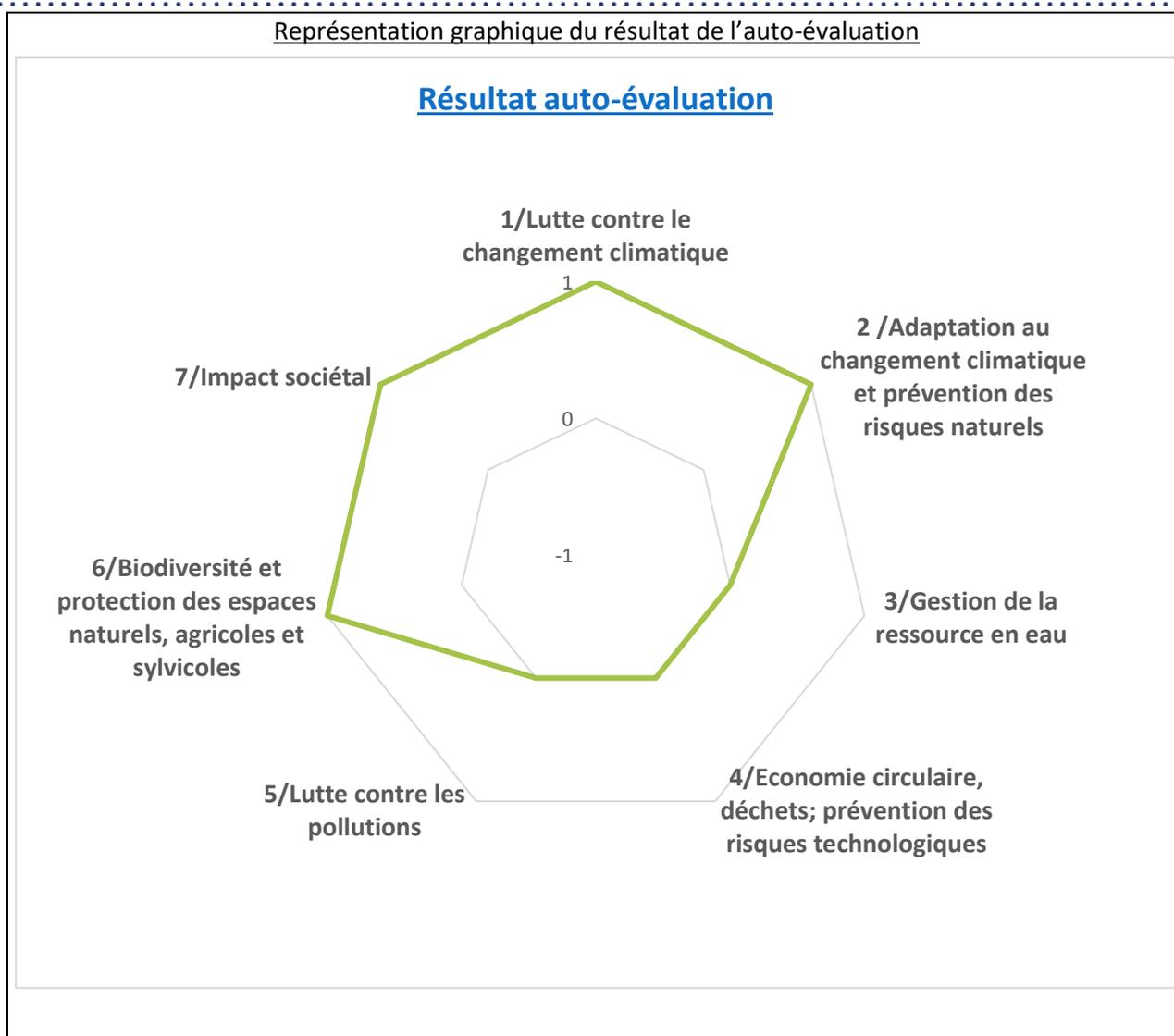
**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action CRTE PAYS DE LUNEL Circuit patrimoine

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FA.B.3
Maître d'ouvrage	Mairie de Boisseron Commune
Description de l'action	<p>Il s'agit d'une opération de valorisation du patrimoine architectural communal par la mise en place d'un circuit touristique développé autour de la vélo route V70, vélo route d'intérêt national, qui traverse la commune de Boisseron.</p> <p>La V70 prochainement en service représente ainsi une opportunité, du fait du trafic touristique qu'elle engendrera, que la commune souhaite mettre à profit. L'enjeu est de retenir les promeneurs sur le territoire en renforçant son attractivité touristique par le développement d'un circuit patrimonial qualitatif, dans le respect de l'environnement et en prenant en compte la nécessaire accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La commune de Boisseron dispose en effet d'un patrimoine historique riche qui ne demande qu'à être valorisé.</p> <p>Le projet consiste en un cheminement balisé avec plaques informatives permettant de découvrir les sites patrimoniaux tout en proposant des éléments de confort exemplaires en matière environnementale et d'accessibilité PMR. La carrière sera mise en valeur par un éclairage. Deux espaces de convivialité seront installés sur le parcours à proximité des commerces et près de la carrière. Ils seront équipés de tables de pique-nique et de sanitaires.</p> <p>Le projet participe d'une part à renforcer les fonctions de centralité de la commune et son attractivité touristique, à améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité du bourg, mais aussi à promouvoir les mobilités douces et favoriser le lien social.</p>
Partenaires	<p>Commune - Association Boisseron Patrimoine/Ecole/concertation des habitants – Partenaires financiers sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financements obtenus : CD34 (FAIC2020 – 32% : 23 000€) – Région (25% : 17 699€) - Financement en attente : Leader (23% - 16 408,75%)

	Ce projet est inscrit dans le contrat de ruralité avec la CCPL et dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR.					
Coût prévisionnel	Objet		Montant HT			
	Toilettes sèches		48 180,00 €			
	Tables de piquenique		2 945,78 €			
	Panneaux signalétiques		13 670,58 €			
	Electricité		6 546,02 €			
	Total HT		71 342,38 €			
Plan de financement	Partenaire		Taux		Montant HT	
	Leader		23%		16 408,75 €	
	FAIC2020 - Département		32%		23 000,00 €	
	Région		25%		17 699,00 €	
	Part communale		20%		14 234.63 €	
	Total HT		100%		71 342,38 €	
Calendrier	Concertation – subventions : 2021					
	Concertation (suite) acquisition : 2022					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Actions de communication et de participation patrimoniales réalisées 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du commerce local - Développement des déplacements doux - Connaissance du patrimoine local. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 – Utilisation de matériaux exemplaires (notamment des toilettes sèches)</p> <p>2 – Idem</p> <p>6 – Idem</p> <p>7 – Co-construction et lieux de rencontre et de convivialité mis en place.</p> <p>Soutien du commerce de proximité.</p>					
1. Lutte contre le changement climatique				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation



Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	71 342.38	0	0	0	0	71 342.38
Matériel, aménagements et travaux	0	71 342.38	0	0	0	0	71 342.38
RECETTES	0	71 342.38	0	0	0	0	71 342.38
Europe (préciser le fonds)	0	16 408.75	0	0	0	0	16 408.75
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	17 699.00	0	0	0	0	17 699.00
Conseil Départemental	0	23 000.00	0	0	0	0	23 000.00
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	14 234.63	0	0	0	0	14 234.63

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Création d'une salle de spectacle intercommunale	
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lunel
Description de l'action	<p>Cette salle de spectacle sera un outil de service public, au service de la population et en phase avec le développement culturel, économique et social du Pays de Lunel.</p> <p>Plus qu'un simple lieu de diffusion, elle contribuera par sa programmation à la promotion et au rayonnement culturel de notre territoire.</p> <p>Créateur de lien social, elle sera considérée comme un lieu de proximité au service du public, du territoire et des projets artistiques.</p> <p>Ces actions seront en phase avec les projets communautaires déjà existants, car la CCPL a la volonté d'accompagner les dynamiques et d'être vecteur de développement sur son territoire.</p> <p>Cette salle aura pour vocations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> *diffuser du spectacle vivant, concerts et spectacles pour tous les publics, *renforcer l'attractivité du territoire par le biais d'une politique culturelle appuyée sur une infrastructure performante, *créer du lien social par des actions de médiation, *accompagner la création artistique et les dynamiques culturelles, *sensibiliser le public de demain au spectacle vivant grâce aux actions pédagogiques, *élargir les publics de la culture.
Partenaires	<p>Département, Région, DRAC, Etat, Europe</p> <p>Discussion à voir avec les différents partenaires pour orienter le projet</p>
Coût prévisionnel	<p>Entre 6 000 000 € et 8 000 000 € en fonction de la taille du bâtiment et de l'équipement interne qui sera choisi.</p> <p>Les charges de fonctionnement iront de 400 000 € à 500 000 € en fonction de la taille du bâtiment, détaillées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> *entre 250 000 et 300 000 € de charges générales * et entre 150 000 € et 200 000 € de programmation.
Plan de financement	Financements à mobiliser

Calendrier		A définir			
2021	2022	2023	2024	2025	2026
	40 000 € Etude de faisabilité approfondie	A définir en fonction du résultat de l'étude			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Nombre de représentation par an - Nombre de spectateurs par an 				
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 				
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.				
1. Lutte contre le changement climatique				0 ☒	
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels				1 ☒	
3. Gestion de la ressource en eau				0 ☒	
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques				0 ☒	
5. Lutte contre les pollutions				0 ☒	
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles				0 ☒	
7. Impact sociétal				1 ☒	

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
Etude du projet		0					
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet

CRTE PAYS DE LUNEL

Mise en valeur de l'Église de Lunel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.L.2
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel
Intitulé du projet	Restauration de l'église
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : La ville de Lunel envisage de reprendre l'ensemble du cœur de ville dans le cadre du PRU dont la place des martyrs de la Résistance. Aujourd'hui, l'église est ceinturée d'éléments parasites (toilettes, local poubelles, jardinière, local Nicollin, ...). Il semble cohérent de mettre en valeur cet édifices en reprenant sa façade et en étudiant la réhabilitation des chapelles. De plus, ce bâtiment souffre de remontée d'humidité importante qui nuisent à sa pérennité.</p> <p><u>Projet</u> : Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement contre les remontées d'humidité par percements et injections - la démolition des bâtiments parasites adossés de l'église (sanitaires, local à ordures ménagères, local Nicollin) - le traitement des façades extérieures par micro-gommage des parements pierres apparents, déjointoiement et rejointoiement, ragréage à l'arto-pierre et eau forte - le piquetage des enduits ciment et la réalisation d'un corps d'enduit à la chaux aérienne avec badigeon - la reprise de points particuliers en couverture et zinguerie avec restitution de chéneaux pierre, reprise des solins plomb, des descentes EP. La reprise de la couverture et charpente de la sacristie qui présente une contre pente. - la restauration de l'ensemble des vitraux - la réalisation d'un local Ordures Ménagères pour les commerçants des Halle avec aire de sanitaires (2WC PMR et lave mains) <p><u>Objectif</u> : Ce projet peut s'inscrire dans l'action globale de reconquête du cœur de ville. L'église est un bâtiment emblématique, central qui rythme la vie de la cité.</p>
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : Europe, État, Région Occitanie, Département de l'Hérault

Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 1 291 666€ HT Traitement remontées humidité : 291 666€ HT Traitement des façades : 1 000 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Financements à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>				-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>				-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>				-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>				-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>				-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>				-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>				-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Promotion numérique du patrimoine naturel et culturel du
Pays de Lunel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.4
Maître d'ouvrage	CCPL / Office de Tourisme
Description de l'action	La CCPL a la volonté de travailler sur l'attractivité touristique du Pays de Lunel et de mettre en valeur les activités de pleine nature du territoire. Afin de dynamiser et renforcer l'attractivité du territoire, il convient de développer la promotion du patrimoine culturel et naturel. Un objectif qui passe notamment par la refonte du site internet de l'Office de Tourisme pour disposer d'un outil numérique fonctionnel et attractif, véritable vitrine de l'identité du territoire valorisant notre patrimoine historique, nos paysages, notre offre de balades et randonnées, nos traditions camarguaises. Un projet qui s'accompagnera de la création de contenus numériques (vidéos, photos) et d'une campagne de communication.
Partenaires	Partenaires financiers à mobiliser
Coût prévisionnel	Photo / vidéo : réalisation de reportages photos et vidéo pour alimenter le site internet de l'OT de manière dynamique et qualitative : 15 000€ Réalisation d'un film spécifique APN sur le Pays de Lunel en 2 formats de manière à couvrir différents usages (clip / film diffusé sur les stands). Il devra présenter de manière esthétique et attractive les activités sportives de loisirs du territoire : 7 000 € Affichage 4 x 3 en début de saison touristique sur l'Occitanie : 1 500 € Campagne de SEO et captation numérique sur des mots clés pour toucher des touristes potentiels sur ces thématiques comme par ex : via ferrata, VTT, loisirs Hérault : 3 000 € Création d'une carte du territoire de l'ensemble des aménagements cyclables, des sites d'inerte et des activités de pleine nature avec un QR Code vers un fichier GPX sur le site de l'OT, complétée par une plaquette de présentation des différents itinéraires (sur le modèle de la plaquette Via Rhona) : 2 500 € (cartographie + impression)

	<p>Mise en lumière d'un site emblématique des activités de pleine nature sur le territoire : La Roque de Saint-Sériès. Plaquette sur la Roque : 4 000 € (si photos, créa, achat d'art nécessaires pour enjoliver le support et renouveler la base iconographique) Panneau Ris pour la Roque : 2 000€</p>					
Plan de financement	A déterminer					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique				0 <input type="checkbox"/>		
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels				0 <input type="checkbox"/>		
3. Gestion de la ressource en eau				0 <input type="checkbox"/>		
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques				0 <input type="checkbox"/>		
5. Lutte contre les pollutions				0 <input type="checkbox"/>		
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles				0 <input type="checkbox"/>		
7. Impact sociétal				1 <input type="checkbox"/>		

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer par la CCPL

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	35 000	0	0	0	0	35 000
Prestations	0	35 000	0	0	0	0	35 000
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

**Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Amélioration énergétique de la Salle LA SCALA à Marsillargues**

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.M.1					
Maître d'ouvrage	Commune de Marsillargues					
Intitulé du projet	Amélioration énergétique de la salle LA SCALA					
Description de l'action	Études et travaux de mise aux normes et mise en accessibilité du théâtre - 2023 Diagnostic thermique et travaux d'amélioration énergétique - 2023 AMO maîtrise d'ouvrage (choix des entreprises, suivi de chantier, réception) - 2023 Travaux et suivis de chantier - 2024 Coordination SPS et OPC -2024					
Partenaires	Partenariat technique : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Conseil Départemental de l'Hérault PETR Vidourle-Camargue Communautés de Communes du Pays de Lunel DRAC Occitanie Partenariat financier : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Conseil Départemental de l'Hérault PETR Vidourle-Camargue Communautés de Communes du Pays de Lunel DRAC Occitanie					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 50 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Financements à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			X Etudes et diagnostics- AMO	X Travaux		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	- Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...);					

	• Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer au stade fiche action</i>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	10 000	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	40 000	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

**Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Restauration et amélioration énergétique du temple de
Marsillargues**

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.M.2					
Maître d'ouvrage	Commune de Marsillargues					
Intitulé du projet	Restauration et amélioration énergétique du temple de Marsillargues					
Description de l'action	Diagnostic patrimonial et thermique Études de maîtrise d'œuvre AMO maîtrise d'ouvrage (choix des entreprises, suivi de chantier, réception) Travaux de restauration, de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique (dont chauffage)					
Partenaires	Partenariat technique et financier : Europe, État, Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Conseil Départemental de l'Hérault, PETR Vidourle-Camargue, Communautés de Communes du Pays de Lunel, DRAC Occitanie, Fondation du Patrimoine					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 85 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Financements à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
					X	X
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); 					

	• Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer au stade fiche action</i>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	20 000	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	65 000	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

**Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Accessibilité PMR de la bibliothèque de Villetelle**

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.1					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Accessibilité PMR de la bibliothèque de Villetelle					
Description de l'action	Réalisation de travaux pour améliorer l'accessibilité de la bibliothèque de Villetelle					
Partenaires	Département, Etat					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 14 167 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Financements à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer au stade fiche action</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

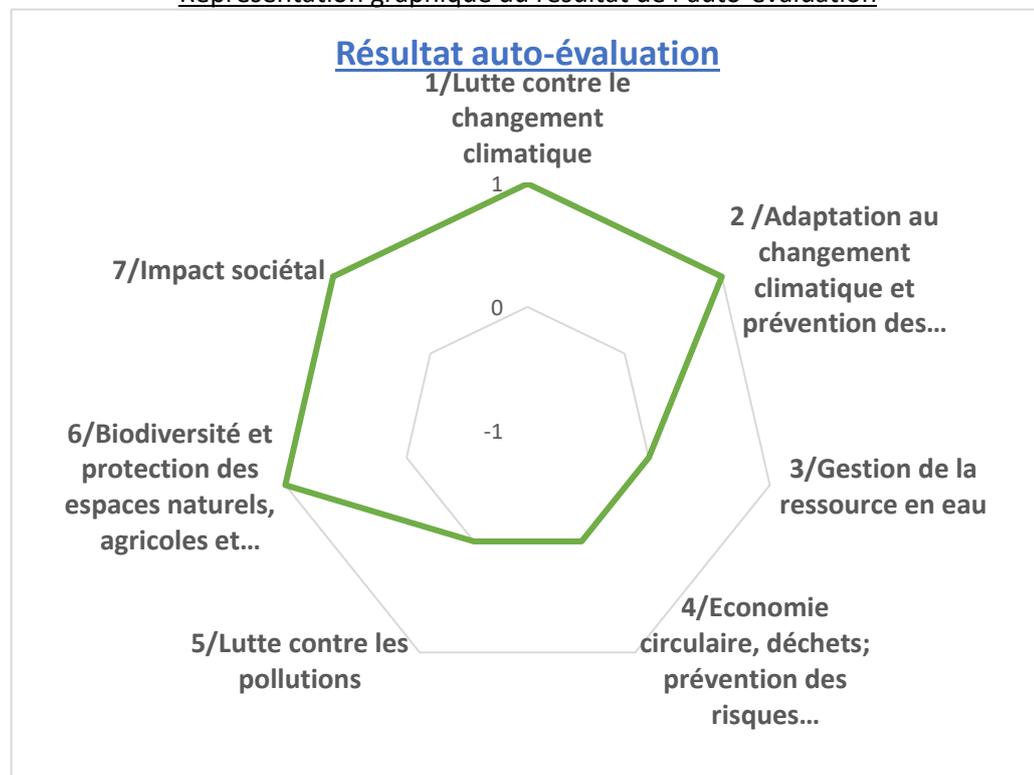
Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0		0	0	0	0
Aménagement	0	0	14 167	0	0	0	0
Travaux	0	0			0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

**Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Réalisation d'un espace de loisirs sportifs et de nature
intergénérationnel « Pié Bouquet »**

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.B.4																	
Maître d'ouvrage	Commune de Boisseron																	
Intitulé du projet	Réalisation d'un espace de loisirs sportifs et de nature intergénérationnel « Pié bouquet »																	
Description de l'action	<p>L'objectif général des travaux est de permettre aux habitants, touristes, publics scolaires de tous âges de se retrouver et de bénéficier d'un espace de détente et de loisirs sportifs convivial et respectueux de l'environnement.</p> <p>Le projet participe d'une part à renforcer les fonctions de centralité de la commune et son attractivité touristique, à améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité du bourg, mais aussi à promouvoir la santé et le sport et donc prévenir le vieillissement et favoriser le lien social.</p>																	
Partenaires	Etat : 50% Région : 30%																	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 136 860 € HT																	
Plan de financement prévisionnel	Financements à mobiliser																	
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026		X	X			
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
	X	X																
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Nombre d'actions de communication et animations sur site portées par l'école, le collège et le lycée de Sommières, la commune et les associations locales. - Prévention de la santé et du vieillissement par la promotion du sport pour tous - Développement des déplacements doux - Préservation de la biodiversité 																	

Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 – Utilisation de matériaux exemplaires (notamment des toilettes sèches)</p> <p>2 – Idem</p> <p>6 – Idem</p> <p>7 – Lieux de rencontre et de convivialité intergénérationnel – Prévention de la santé et du vieillissement par la promotion du sport pour tous et notamment en direction des aînés.</p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation



Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	37230	99630	0	0	0	0
Toilettes sèches	0	25120		0	0	0	0
Aménagement	0	6000		0	0	0	0
Mobilier urbain	0	6110			0	0	0
Matériel sport loisirs	0	0	99 630	0	0	0	0
RECETTES	0	136860	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	68430	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	41058	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	27372	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Piscines intercommunales / Volet étude	
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.5
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lunel
Description de l'action	<p>L'offre d'équipements aquatiques est insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire et répondre à la demande tant sportive que scolaire et de loisirs ; Certaines communes sont contraintes de se rendre sur des équipements situés hors du territoire pour assurer les cycles scolaires d'apprentissage de la natation. Le poids important de la population et sa constante croissance conduisent à s'interroger à nouveau sur la réalisation d'un second équipement et la réhabilitation de l'équipement actuel « piscine aqualuna » de Lunel.</p> <p style="text-align: center;">1. <u>Réalisation d'un second équipement</u></p> <p>Au vu des constats réalisés à travers l'adéquation de l'offre et de la demande, on peut avancer qu'il serait nécessaire de réaliser un nouvel équipement aquatique sur le territoire du Pays de Lunel. Le ratio usuel pour couvrir les besoins correspond à une piscine couverte par tranche de 25 000 à 30 000 habitants. Au regard de ce ratio, des caractéristiques du territoire et de l'état de l'offre actuelle, la réalisation d'un second équipement aquatique peut donc apparaître pertinente et répondre à un réel besoin. L'offre doit toutefois évoluer tant sur plan quantitatif (réalisation de surface de plan d'eau supplémentaire) que qualitatif (diversification de l'offre pour répondre aux nouvelles attentes en matière d'activités aquatiques). Cela permet d'appréhender le besoin sous différents niveaux d'équipements et de confort :</p> <p>Scénario d'aménagement 1 : piscine couverte avec un bassin sportif de 4 lignes de nage (250 m²), un bassin détente/loisirs (125 m²), un espace détente bien-être avec hammam et douches déferlantes et un espace extérieur avec pelouses solarium pour répondre aux besoins et attentes du grand public, notamment en matière d'activités aquatiques douces, de bien-être. Afin d'optimiser la fonctionnalité du bassin sportif, la mise en place d'un fond mobile sur la moitié du bassin pourrait permettre d'accueillir des scolaires (0,80 m pour les premières séances d'apprentissage) et des séances d'aquagym (1,25 m).</p>

	<p>Scénario d'aménagement 2 : Scénario 1 + offre aquatique extérieure (bassin de loisirs, aires de jeux d'eau, attraction de glisse et bar/grignoterie)</p> <p>Scénario d'aménagement 3 : Scénario 1 + offre détente / bien-être affirmée (spa, bains à thèmes, hammam, sauna, « coin détente »)</p> <p>Scénario d'aménagement 4 : Scénario 1 + offre détente / bien-être affirmée (scénario 2) + offre aquatique extérieure (scénario 3)</p> <p>2. <u>Réhabilitation de la piscine aqualuna</u></p> <p>La piscine Aqualuna est située au cœur d'une zone scolaire et sportive, à l'entrée Nord de la Ville de Lunel. L'équipement a été construit en 1989. Sur le plan technique, l'équipement présente des signes de vieillissement Sur le plan fonctionnel, l'équipement pâtit de dysfonctionnements. Sur la base d'un diagnostic technique précis, des travaux d'amélioration de la piscine Aqualuna pourraient permettre de consolider l'offre tout en jouant sur la complémentarité et les spécificités des 2 équipements. La piscine Aqualuna, après travaux, pourrait se positionner sur le créneau sport - apprentissage - activités encadrées de proximité. En conséquence, elle accueillerait les scolaires mais elle serait largement ouverte, eu égard à ses caractéristiques (6 lignes de nage, gradins), aux pratiques sportives et aux activités encadrées (aquagym et dérivés) pour les clientèles de proximité. Pour améliorer l'offre existante d'Aqualuna, une aire de jeux d'eau récréatifs en extérieur (sans baignade) pourrait être réalisée afin de donner une seconde jeunesse à cet établissement</p> <p>3. <u>Une étude d'opportunité à engager</u></p> <p>Bien qu'une étude AMO ait été menée en 2014, il sera nécessaire de réexaminer plus précisément les besoins en lançant une étude d'opportunité afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approfondir l'offre et analyser les besoins - de définir un projet avec un dimensionnement répondant au plus juste aux besoins de la population - d'établir une estimation des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance - de définir un pré programme et un programme en vue d'un lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - d'assister la collectivité dans le montage juridique pour l'investissement et la future gestion
Partenaires	<p>Département, Région, Etat, Europe</p> <p>Discussion à avoir avec les différents partenaires pour orienter le projet</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Second équipement</u> : De 8 000 000 à 13 000 000 d'€ HT, selon scénario</p> <p><u>Réhabilitation aqualuna</u> : selon étude 2014 de 1.1 millions d'€ à 1.5 millions d' € HT selon options</p> <p><u>Etude d'opportunité</u> : Elle pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une tranche ferme : elle correspond à la phase pré opérationnelle qui comprend l'étape des études préalables de faisabilité puis l'étape du pré-programme. Il s'agit avant tout d'une phase de diagnostic et d'exploration permettant d'identifier les différentes options pouvant être envisagées au regard des priorités du maître d'ouvrage et des éléments contextuels les plus fondamentaux de l'opération - des tranches conditionnelles avec l'élaboration du programme technique et fonctionnel jusqu'à l'assistance de la maîtrise

	<p>d'ouvrage pour la phase de consultation et de choix de la maîtrise d'œuvre, des entreprises de travaux et du mode de gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une telle étude est estimée à 100 000 €HT 					
Plan de financement	Financements à mobiliser					
Calendrier	A définir					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer au stade fiche action

Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
Etude du projet		0					
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Construction d'un pumtrack à Lunel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.L.3					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Réalisation d'un pumtrack au skatepark municipal					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : le skatepark actuel connaît un réel succès depuis sa création. Il nécessite une évolution dans ses pratiques et la réalisation d'un pumtrack permettrait de compléter l'offre.</p> <p><u>Projet</u> : réalisation d'un parcours bosselé sur lequel est coulé un enrobé pour fixer définitivement le circuit. Cette pratique est très appréciée des plus petits.</p> <p><u>Objectif</u> : développement des pratiques adaptées à notre époque, augmenter l'offre de pratiques en accès libre sur la ville.</p>					
Partenaires						
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 70 833€ HT					
Plan de financement prévisionnel	Partenaires financiers potentiels : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Fédération Française de Roller et de Skateboard					
Calendrier	2025					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
					X	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); 					

	• Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0

Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Remplacement de la surface de jeu de la halle F. Brunel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.L.4					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Remplacement de la surface de jeu de la halle F. Brunel					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : la surface actuelle a été choisie pour des pratiques sportives scolaires et collectives. L'avènement de nouvelles activités (roller artistique) a accéléré l'usure du tapis ainsi que son support. Des réparations ont déjà été réalisées (rustines) mais sa dégradation continue.</p> <p><u>Projet</u> : dépose du tapis de jeu actuel ainsi que des matériaux solidaires, traitement de la fondation contre les remontées humides puis pose d'une nouvelle surface de jeu polyvalente.</p>					
Partenaires						
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 133 333€ HT					
Plan de financement prévisionnel	Partenaires financiers potentiels : Région Occitanie, Département de l'Hérault					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de					

	<p>foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0

Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Réalisation d'un terrain engazonné synthétique sur le complexe sportif F. BRUNEL

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.L.5					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Remplacement de la surface de jeu de la halle F.Brunel					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : compte-tenu du développement des clubs de football en général et du Gallia en particulier, la réalisation d'un nouveau terrain est nécessaire.</p> <p><u>Projet</u> : réalisation d'un terrain engazonné synthétique sur l'annexe 2 du complexe sportif Fernand Brunel. Le projet comprend les systèmes d'arrosage et d'éclairage, les clôtures et portails, la surface de jeu et les équipements sportifs.</p> <p><u>Objectif</u> : contribuer au développement du club « phare » de football et utiliser ses résultats pour le rayonnement de la ville.</p>					
Partenaires						
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 700 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Partenaires financiers potentiels : Région Occitanie, Département de l'Hérault, État (Agence Nationale du Sport), Fédération Française de Football					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
					x	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de					

	<p>foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0

Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Fourniture et pose de gradins sur le complexe sportif F. BRUNEL

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.L.6					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Fourniture et pose de gradins sur le complexe sportif F. Brunel					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : compte-tenu du développement des clubs de football en général et du Gallia en particulier, la réalisation d'un nouveau terrain est nécessaire.</p> <p><u>Projet</u> : réalisation d'un terrain engazonné synthétique sur l'annexe 2 du complexe sportif Fernand Brunel. Le projet comprend les systèmes d'arrosage et d'éclairage, les clôtures et portails, la surface de jeu et les équipements sportifs.</p> <p><u>Objectif</u> : contribuer au développement du club « phare » de football et utiliser ses résultats pour le rayonnement de la ville.</p>					
Partenaires						
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 291 666 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Partenaires financiers potentiels : Fédération Française de Football					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);					

	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0



Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0
-----------------	---	---	---	---	---	---	---	---



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Création d'un city-stade à Lunel-Viel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.LV.1
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel-Viel
Intitulé du projet	Création d'un city stade
Description de l'action	<p>La commune de Lunel-Viel envisage de créer un nouveau city stade sur un site naturel à proximité du centre ville et des écoles, sur un parc public de 3,5 hectares qui comprend déjà un parcours de santé avec des agrées pour tout public et un arboretum comportant un sentier de promenade avec des espèces d'agrumes et des arbres de collection.</p> <p>Le projet intégré est pensé pour que les jeunes puissent, autour du sport, partager, se dépasser, tout en se structurant progressivement. La structure sera polyvalente et accessible pour tous : un terrain multisports en accès libre pour une vraie mixité ; sociale, garçons, filles, petits, grands, valides et personnes à mobilité réduite... Ce concept de loisirs a une vocation socio-sportive. La réalisation de l'équipement s'accompagnera de plusieurs mesures d'accompagnement envers les utilisateurs en incluant la participation des jeunes, des élus locaux, des partenaires (animateurs, associations), et des habitants de la commune. Il sera également envisagé d'organiser annuellement des rencontres multisports entre plusieurs communes équipées ou non d'un terrain multisports pour communiquer sur les thèmes tels que la jeunesse, la solidarité, le respect et l'esprit sportif. Et ainsi valoriser les jeunes.</p> <p>Le projet envisagé prévoit l'installation d'un terrain multisports en Aluminium et Bois sur une plateforme perméable et drainante en fonction du site d'installation et les matériaux seront choisis et retenus pour garantir une bonne intégration paysagère. La structure sera majoritairement en bois pour être plus résistante face à l'inondation. Les poteaux seront en aluminium pour soutenir l'ensemble, le tout fixé dans le sol. Des filets réglables seront éventuellement installés. Concernant le choix du sol amortissant : il sera nécessaire de proposer un matériau naturel et perméable en fonction de son implantation en zone humide pour cette structure.</p> <p>L'équipement multisports sera sécurisé et offrira de multiples possibilités.</p>

	<p>Le sol sportif sera adapté pour la pratique de nombreux sports. La structure offrira des possibilités de jeux de balle de plusieurs sortes (telles que du basket, du foot etc.) et a le sérieux avantage d'être en accès libre, ouvert à tout public. La pratique du sport collectif a, d'autant plus, l'avantage de favoriser le lien social. La structure est, en effet, un lieu de rencontre et d'échange pour la jeunesse. Ce city-stade sera implanté sur une surface d'au moins 150 m². Elle sera relativement éloignée des habitations afin de limiter la pollution sonore (CBN, 2011). Cet équipement sera une bonne complémentarité avec le parcours de santé existant. Cette installation est destinée plus particulièrement aux sportifs (occasionnels ou réguliers) de la ville. Celui-ci permettrait aux habitants de se dépenser après leur journée de travail, leur journée de cours ou pour se distraire.</p> <p>- Particularités de la structure : le city-stade est en libre-service, gratuit et ouvert à tous. En plus de la structure basique, une piste de course périphérique pourra être proposée. Cela permettra de multiplier les zones de jeux ainsi que les activités. Les jeunes peuvent y faire de l'athlétisme, du roller ou encore du vélo. Le terrain multisports devra de plus répondre à la norme NF-EN 15312 (équipements sportifs en accès libre) (CNB 2011).</p>					
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> -Utilisateurs -Associations sportives et loisirs -club ados -Scolaires, péri et extra scolaires 					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 70 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Partenaires financiers potentiels : Conseil Départemental : 30% 21 000€ Conseil Régional : 20% 14 000€ Ministère Jeunesse et sports : 20% 14 000€ CAF : 10% 7 000 € Autofinancement : 20% 14 000€					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			x	x		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Taux de fréquentation par typologie d'usagers - Satisfaction des usagers - Nombre d'animations et taux de participation 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	6 : un équipement de plein air pensé et intégré pour préserver l'environnement naturel du parc avec utilisation de matériau adapté et écologique 7 : L'équipement contribue au tissage de liens sociaux en favorisant les échanges et la pratique d'activité sportive et loisirs accessible à tous.			
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>				

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

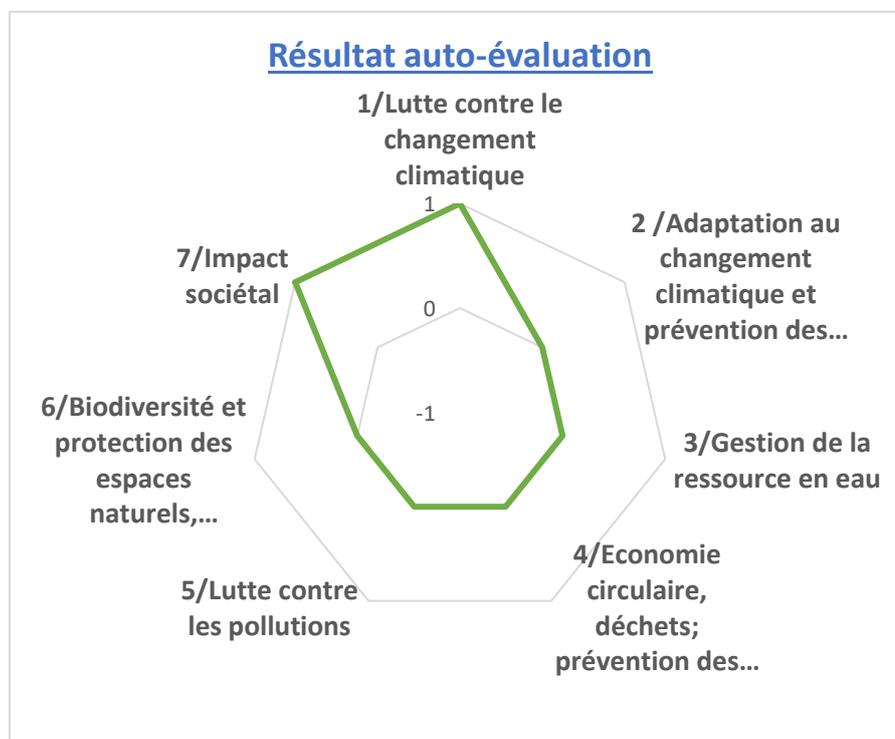
Création d'un pumptrack à Marsillargues

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.M.3
Maître d'ouvrage	Commune de Marsillargues
Intitulé du projet	Création d'un pumptrack
Description de l'action	<p>Marsillargues, du fait de sa situation de proximité avec Lunel et de son importance en termes de poids démographique, dispose d'un bon niveau d'équipement. Son offre culturelle et sportive est relativement développée, ce qui est un réel atout pour la commune. Les services et équipements publics de Marsillargues viennent en complémentarité de ceux de Lunel et sont nécessaires aux Marsillarguois pour leur assurer l'accès à proximité à l'enseignement, la culture, aux loisirs et aux sports notamment.</p> <p>Cependant, les équipements communaux sont vieillissants et parfois plus adapté ou aux normes</p> <p>C'est pourquoi la commune souhaite également développer et enrichir son offre d'équipements pour répondre aux demandes de la population et maintenir une attractivité, pour les habitants comme pour les touristes.</p> <p>Les objectifs stratégiques sont ici de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser et mettre aux normes les équipements communaux - Développer l'offre d'équipements à destination des habitants et des touristes <p>Par la création d'un parcours pumptrack sur le site du plateau sportif en entrée de ville depuis Lunel sur une emprise d'environ 1 000 m² et au moins 150 mètres de piste.</p> <p>Il s'agit d'amener une attractivité sur le plan local et sur le canton lunellois. Ce projet véhicule une image positive et valorise le bien-vivre ensemble, c'est un formidable vecteur de valeurs autour de l'éducation, de la citoyenneté, du loisir et de l'intérêt collectif. Cet équipement ludique permettra d'accueillir les associations sportives, les scolaires, les activités sportives municipales, les activités du Centre socioculturel ainsi que des manifestations autour des activités de glisses.</p> <p>L'implantation s'effectuera entre le city-stade et un espace arboré. Il permettra d'accueillir différentes pratiques, la piste sera constituée de deux boucles interconnectées de niveau débutant et de niveau confirmé sur une emprise totale de 1200m².</p>

	Sa surface de roulage de 600 m ² et d'une longueur de 200m, permettra de satisfaire un maximum d'usagers, du pratiquant occasionnel au plus confirmé, d'évoluer sur des trajectoires plus ou moins techniques. Il sera donc utilisable par un plus large public possible.					
Partenaires	Partenaires financiers : - Conseil Départemental : Demande de subvention déposée le 20/07/2021; - Conseil Régional : Demande de subvention déposée le 20/07/2021 ; - Agence Nationale du Sport : Demande de subvention déposée le 2/08/2021; - Etat : Demande de subvention à déposer en janvier 2022 Autres partenaires : Les usagers tels que les scolaires, associations, centre socio-culturel : le projet a été réalisé en concertation avec les jeunes notamment pour la configuration du parcours.					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 95 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Auto financement : 20% 19 000.00€ Département : 30% 28 500.00€ Région : 15% 14 250.00€ Ans : 15% 14 250.00€ Etat : 20% 19 000.00€					
Calendrier	Études de maîtrise d'œuvre -2021 Travaux - 2022					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	- Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Nombre d'évènements : sont prévues 4 manifestations par an, des compétitions scolaires, des ateliers découverte du sport... avec le centre de loisirs, le centre socio-culturel...					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	La réalisation d'un Pumptrack, par sa nature incitera à l'utilisation du vélo pour venir pratiquer, éveillant ainsi à l'usage du vélo pour les déplacements aux quotidiens					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation



Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES		95 000.00	0	0	0	0	0
Travaux Aménagement		95 000.00	0	0	0	0	0
RECETTES		95 000.00	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)		0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds) DETR		19 000.00	0	0	0	0	0
Conseil Régional		14 250.00	0	0	0	0	0
Conseil Départemental		28 500.00	0	0	0	0	0
Autres (préciser) ANS		14 250.00	0	0	0	0	0
Autofinancement		19 000.00	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Création d'une aire de grands jeux avec requalification des équipements sportifs COSTE et ALLOUCH

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.M.4
Maître d'ouvrage	Commune de Marsillargues
Intitulé du projet	Création d'une aire de grands jeux avec requalification des équipements sportifs COSTE et ALLOUCH
Description de l'action	<p>A la suite d'un état des lieux au niveau des installations sportives complexe sportif de la Plaine des sports, il apparait des d'équipements vieillissants et des problèmes d'homologations fédérales notamment au niveau des aires de grands jeux, dont les premiers ont été réalisés dans les années 90. La commune a fait le choix d'élaborer un programme sur plusieurs années de rénovation d'équipements sportifs. Les objectifs sont sociaux, environnemental et économique. A travers cette remise à niveau, l'objectif est de dynamiser le sport local, en apportant son soutien au niveau des secteurs scolaires, associatifs et aux pratiques libres, c'est aussi la modernisation des équipements, pour une meilleure gestion des énergies et de l'eau, des pollutions des nappes, mais aussi en réduisant les émissions de GES.</p> <p style="text-align: right;">2022</p> <p>: première phase de la rénovation du terrain pelousé Christian Costes créé en 1998. 20 ans après il a besoin d'une remise à niveau. Les travaux s'effectueront en deux temps. La création d'un éclairage devient primordiale, cela permettra d'éviter les embouteillages sur certains créneaux, notamment ceux du mercredi et de créer de nouvelles plages d'utilisations en soirée. En parallèle il est prévu de créer une aire de grands jeux pelousée de 65mx45m, en accès libre ; cet équipement permettra à tous et notamment aux non licenciés de pratiquer une activité sportive, et aussi d'absorber une partie des créneaux impartis aux pratiquants, notamment pendant la période de rénovation de l'aire de jeux du terrain synthétique.</p> <p style="text-align: right;">2023</p> <p>: Rénovation du terrain synthétique de la Plaine des sports, le projet est l'enlèvement et la mise place d'une nouvelle pelouse en gazon synthétique avec remplissage dernière génération. En effet cet équipement créé depuis 2005, présente un niveau d'usures avancé et pose notamment des problèmes sécuritaires. Il n'est plus adapté aux</p>

	différentes pratiques et aux homologations fédérales. Le terrain permettra à nouveau d'accueillir dans de meilleures conditions les associations sportives, les scolaires, les activités sportives municipales, ainsi que les manifestations. 2024 : deuxième phase de travaux concernant le terrain pelusé Christian Coste. La rénovation consiste à améliorer la surface de jeux, celle-ci présente un drainage et un arrosage insuffisant et inapproprié à la dimension du terrain, ces dysfonctionnements nuisent à la qualité de la surface de jeux et notamment du gazon, malgré des travaux d'entretien et le respect des temps d'utilisation. Les travaux s'orienteraient à la conception et la modernisation d'un arrosage efficace et plus économique et un drainage renforcé, suivi d'un resurfaçage et semi des surfaces de jeux.					
Partenaires	Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental - Conseil Régional - Agence Nationale du Sport - FFF - Etat Les usagers tels que les scolaires, associations, centre socio-culturel : le projet a été réalisé en concertation avec les jeunes notamment pour la configuration du parcours. <u>Autres partenaires</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet a été réalisé en concertation avec les fédérations pour validation, il a fait l'objet de demandes et besoins associatifs, scolaires et les pratiquants libres. 					
Coût prévisionnel	a) Création d'une aire de grands jeux en accès libres : b) terrain C.COSTE études de sols : 2800.00€ Implantation de mats d'éclairages : 126 000.00€ c) terrain E Allouch : bureau de contrôle : 4846.80€ Rénovation terrain synthétique : 484 846,80€ d) terrain C.COSTE Rénovation de la pelouse, drainage et système d'arrosage : 76 600.00€ <p style="text-align: center;">Total ht : 712 249.80€ Coût de fonctionnement : 15 000.00€/an</p>					
Plan de financement prévisionnel	Auto-financement : 20% 142 443.36€ Département : 30% 213 674.00€ Région : 15% 106 837.02€€ Ans : 15% 106 837.02€ Etat : 15% 106 837.02€ FFF : 5% 35 612.00€ TOTAL :100% 712 246.80€					
Calendrier	a) - Création d'une aire de grands jeux en accès libres, début travaux : 15/06/2022, fin 15/08/2022. b) - terrain C.COSTE 1^{er} phase : études de sols /Implantation de mats d'éclairages, début travaux : 25/10/2022, fin : 30/011/2022. c) - terrain E Allouch : bureau de contrôle /Rénovation terrain synthétique, début travaux : 20/05/2023 fin : 30/08/2023 d) - terrain C.COSTE 2^e phase , Rénovation de la pelouse, drainage et système d'arrosage, début travaux : 20/05/2024 fin : 31/07/2024					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x	x		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					

	<i>Equipements mis à disposition des scolaires enseignements des APS, associations sportives, non licenciés, dans le cadre de manifestations, rencontres de compétition ou amicales, tournois. Gestion municipale.</i>		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <p>La rénovation de ces équipements sportifs s'effectuera avec la volonté de maîtriser les énergies et des fluides. Notamment l'implantation de mats d'éclairages led, La modernisation des réseaux d'arrosage et de drainage des terrains pelusés réduiront les temps d'arrosage ainsi que les entretiens mécaniques. (Décompactage et traitement phytosanitaires).</p>		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Installation d'éclairages LED, améliorer et maîtriser les systèmes d'arrosage. Réduire les travaux d'entretien mécanique.		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	712 246.80	0	0	0
Maitrise d'œuvre	0	0	0	7649.80	0	0	0
Travaux/ Aménagement	0	0	0	704 600.00	0	0	0
RECETTES	0	0	0	712 246.80	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0		0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	106837.02	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	106837.02	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	213 674.04	0	0	0
Autres (préciser) ANS	0	0	0	106 837.02	0	0	0
FFF				35 612.34			
Autofinancement	0	0	0	142 449.36	0	0	0

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL</p> <p align="center">Construction et aménagements d'infrastructures à la plaine des jeux de Saturargues</p>						
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.S.1					
Maître d'ouvrage	Commune de Saturargues					
Intitulé du projet	Construction et aménagements d'infrastructures à la plaine des jeux					
Description de l'action	<p>Soucieuse d'offrir des infrastructures publiques de qualité pour l'ensemble des citoyens, la commune de Saturargues a réalisé une plaine des jeux offrant un espace de détente et de rencontre intergénérationnel. Pour répondre aux besoins ciblés de l'ensemble des usagers, elle souhaite maintenant poursuivre l'aménagement de cette espace par des structures complémentaires. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction d'un club house pour les associations locales - une esplanade pour les boulistes mais également pour diverses manifestations sportives - l'installation de 10 jardins familiaux 					
Partenaires	Partenaires financiers : A mobiliser					
Coût prévisionnel	Cf. tranche optionnelle du marché initial					
Plan de financement prévisionnel						
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie 					

	circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Construction d'un terrain de tennis

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.2					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Construction d'un terrain de tennis					
Description de l'action	Construction d'un terrain de tennis					
Partenaires	Partenaires financiers : A mobiliser					
Coût prévisionnel	77 035.85 € HT					
Plan de financement prévisionnel						
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique				1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels				1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Réaménagement city multi-sports de Villetelle

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.V.3																	
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle																	
Intitulé du projet	Réaménagement du city multi-sports																	
Description de l'action	Réaménagement du city multi-sports situé à proximité du groupe scolaire Georges Bénédict																	
Partenaires	Partenaires financiers : A mobiliser																	
Coût prévisionnel	NC																	
Plan de financement prévisionnel	NC																	
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026			X			
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
		X																
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 																	
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 																	
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique																		
1. Lutte contre le changement climatique				1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>												

2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Équipement du parcours de santé de Villetelle

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.3					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Équipement du parcours de santé					
Description de l'action	Réaménagement et équipement du parcours de santé					
Partenaires	ONF / Conseil Départemental					
Coût prévisionnel	23 935.48					
Plan de financement prévisionnel	Cofinanceur à mobiliser : Conseil Départemental de l'Hérault					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique				1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels				1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Programme d'accueil des gens du voyage en Pays de Lunel

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.6
Maître d'ouvrage	Commune de Communes du Pays de Lunel
Intitulé du projet	Programme d'accueil des gens du voyage en Pays de Lunel
Description de l'action	<p><u>Contexte :</u></p> <p>Le contexte dans lequel s'inscrit la politique d'accueil des gens du voyages a été modifié en profondeur. Désormais les EPCI sont devenus les maîtres d'œuvre de proximité de la politique d'accueil des gens du voyage avec pour objectif la réalisation effective à l'horizon 2024 des équipements programmés du Schéma Départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage de l'Hérault (SDAHGV) 2018-2024.</p> <p>Ce schéma intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des modes d'habiter des gens du voyage vers un « ancrage » territorial et une semi-sédentarisation -L'affirmation que la localisation des aires procède d'abord du choix des EPCI compétents, en accord avec les services de l'Etat - L'exigence d'un projet social - L'organisation d'une médiation dans l'orientation et la gestion des groupes à l'échelle de chaque EPCI en lien avec la médiation départementale - Le remplacement de certaines obligations d'aires d'accueil non réalisées par des obligations de terrains familiaux ou d'habitat adapté. <p>Pour le Pays de Lunel, il s'agit de réhabiliter l'aire d'accueil existante d'une capacité actuelle de 40 places, de créer une aire de grand passage et des terrains familiaux.</p> <p>Pour réaliser ce grand programme, la CC Pays de Lunel souhaite mener en amont un étude pré-opérationnelle globale pour définir les besoins en terme d'aménagement, de gestion et d'actions socio-éducatives, élaborer les principes d'aménagement et de gestion à prendre en compte lors de l'élaboration du projet, rechercher le foncier adapté à sa réalisation, organiser le partenariat concerné par le projet et la concertation avec les gens du voyages, définir le projet social d'accompagnement, la faisabilité d'une opération de Résorption de l'Etat Insalubre (RHI), le lancement d'une MOUS.</p>

Partenaires	Etat, Région, Département				
Coût prévisionnel	Réhabilitation de l'aire d'accueil existante		300 000 €		
	Reconfigurer l'entrée (portique, bornes, local déchets)		15 000€		
	Réfection des revêtements et des réseaux		40 000 €		
	Réfection totale des blocs sanitaires		120 000 €		
	Système de gestion de la distribution des fluides		15 000 €		
	Améliorer l'accessibilité PMR		10 000 €		
	Démolition / reconstruction des locaux collectifs ou individuels (sinistre 2019) 80 000 €				
	Réhabilitation du bâti du gardien		20 000 €		
	Création de 15 terrains familiaux		450 000 €		
	Extension de l'aire d'accueil existante de 3 000 m ² (15 x 75 m ² min/emplacement + parties communes) <i>Selon coût moyen de réalisation à la place issu du rapport n°007449-01 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer</i>				
Création d'une aire de grand passage de 150 places		1 000 000 €			
Estimatifs selon projets similaires					
Coûts à préciser selon choix et contraintes du site					
Plan de financement prévisionnel	Cofinanceurs à mobiliser : Etat, Région, Département				
Calendrier					
	2021	2022	2023	2024	2025
		X	X	X	
		Etude	Travaux	Travaux	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 				
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 				
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique					
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
5. Lutte contre les pollutions		1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	

6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Création de jardins familiaux à Lunel

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.L.7																	
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel																	
Intitulé du projet	Création de jardins familiaux																	
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : La ville de Lunel souhaite agrandir et/ou proposer de nouveaux terrains pour les jardins familiaux, De plus, le voisinage actuel des jardins familiaux peut être source de difficultés pour l'association gestionnaire. La ville est propriétaire de la parcelle CL57 située avenue du Vidourle (RN113) d'une superficie de 17834m², qui pourrait accueillir ce type d'activité.</p> <p><u>Projet</u> : création de jardins avec clôtures, accès, forage, équipements, abris de jardin, etc</p> <p><u>Objectif</u> : projet en cohérence avec la politique globale d'action en faveur d'une ville verte et durable. Il est inscrit dans le programme du mandat actuel. Il participe à l'encouragement aux circuits courts et au développement d'une agriculture biologique respectueuse de l'environnement</p>																	
Partenaires	A solliciter																	
Coût prévisionnel	416 666 € HT																	
Plan de financement prévisionnel	Cofinanceurs à mobiliser : Etat, Région, Département																	
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026			X			
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
		X																
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 																	
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);																	

	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0

Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Agrandissement et restructuration du foyer municipal des retraités de Lunel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.L.8
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel
Intitulé du projet	Agrandissement et restructuration du foyer municipal des retraités
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> :</p> <p>La première partie du bâtiment qui date de 1976, est devenue vétuste. Le Foyer Municipal des Retraités n'est plus du tout adapté aux normes des Établissements Recevant du Public. Dans le cadre de la modernisation du service et de l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées, il conviendrait de rénover la structure et de créer un extension.</p> <p><u>Projet de rénovation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un accueil afin de filtrer les entrées et sécuriser les lieux - Restructuration des bureaux de la direction et du secrétariat afin de les rendre plus fonctionnels <p>Extérieur : isolation du toit terrasse, rénovation de la façade, des annexes, des clôtures et remplacement des menuiseries, des baies coulissantes, des portes fenêtres avec double vitrage identiques aux locaux côté parking</p> <p>Intérieur : isolation phonique de la grande salle trop bruyante lors des animations musicales et des rassemblements, remplacement du carrelage d'origine, création d'un coin douche et remplacement des installations sanitaires, remplacement de tout le mobilier, réfection des peintures</p> <p><u>Projet d'extension</u> :</p> <p>Côté terrasse : construction d'une extension d'environ 100m² afin de créer une salle de restauration « type véranda », uniquement réservée à cet usage, et aménager un espace cuisine dédié aux adhérents et services de la collectivité en vue d'y organiser des ateliers cuisine, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire</p> <p>Côté entrée rue de l'école du Parc : construction d'une extension d'environ de 50m² destinée à y installer un point d'information et d'orientation ainsi que d'une salle de réunion pour le personnel et les</p>

	membres du Conseil d'Administration					
Partenaires	Département de l'Hérault, CARSAT					
Coût prévisionnel	250 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Cofinanceurs à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

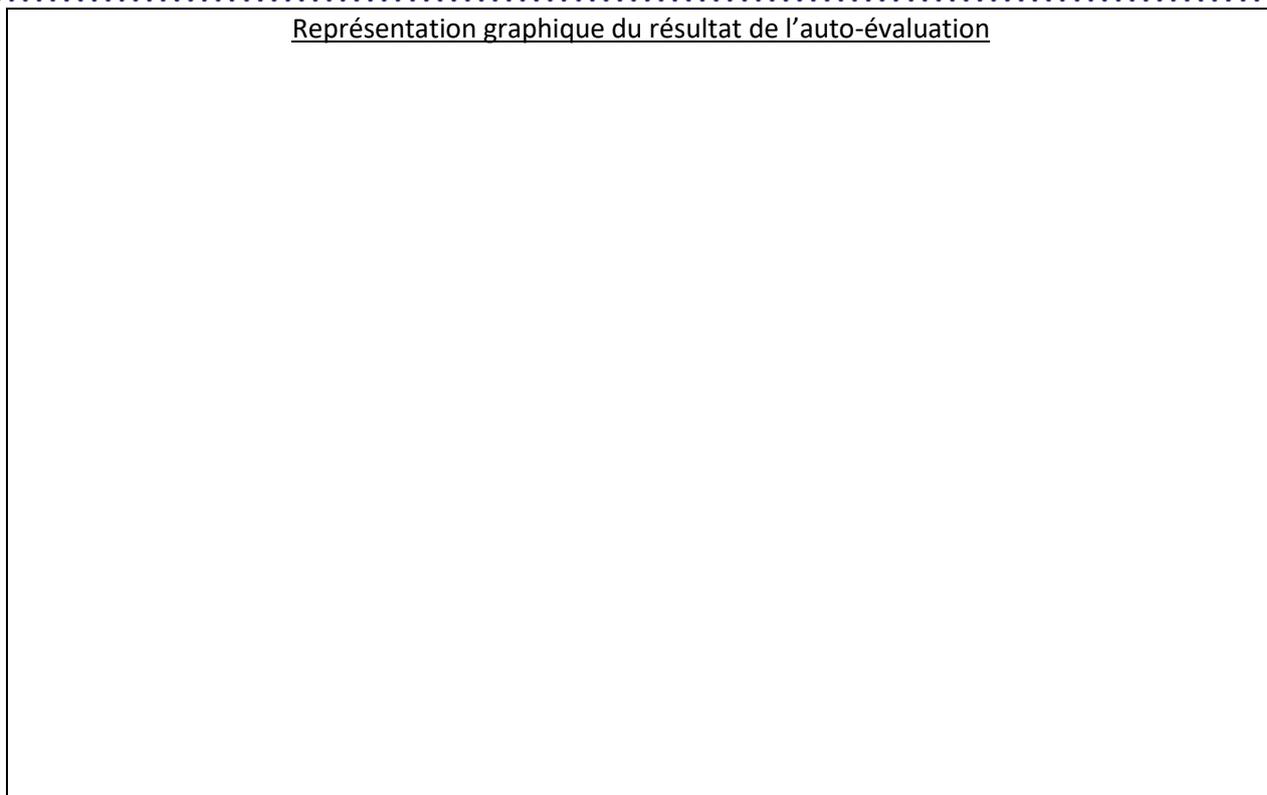
Création d'une cuisine municipale avec réfectoire

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.LV.2
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel-Viel
Intitulé du projet	Création d'une cuisine municipale avec réfectoire
Description de l'action	<p>- Une étude a été initiée pour la création d'une cuisine municipale en liaison chaude destinée aux écoles et au service portages des repas (soit environ une capacité de 500 repas quotidiens) avec création/restructuration d'un nouveau réfectoire.</p> <p>Créer une cuisine locale permettra de cuisiner les repas sur place et de proposer des repas de qualité, en privilégiant les circuits courts, les produits locaux et de saison, tout en maintenant des coûts abordables pour tous. Cela permettra aussi de conduire des actions de socialisation, d'éducation au goût et à l'environnement, de découverte des producteurs locaux et des produits de saison.</p> <p>L'opération consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A construire une cuisine centrale au RDC capable d'accueillir et d'approvisionner les établissements scolaires dans le respect des normes sanitaires en vigueur. <p>La cuisine centrale devra permettre la production moyenne quotidienne de 500 repas environ destinés à deux types de public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enfants des écoles maternelles et primaires - des adultes : personnels municipaux et enseignants <p>La production des 500 repas se décomposerait de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livraison sur le satellite. <p>Principes fondamentaux de programmation</p> <p>Le programme a été établi en fonction de quelques principes fondamentaux reposant sur le constat suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation des équipements du lundi au vendredi toute l'année. - Architectural : économie des surfaces de distribution, pérennité du gros œuvre, économies d'énergie au sens large et de la ressource en eau, - du choix du mode de chauffage et de ses possibilités d'adaptation aux jours et horaires de fonctionnement de l'établissement (vacances scolaires, nuits, week-ends). L'autonomie fonctionnelle de certaines parties de l'établissement devra pouvoir être garantie en période d'activités réduites. - du choix des matériaux extérieurs, intérieurs et des revêtements de sols ;

	<p>Le concepteur veillera surtout à résoudre les problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de résistance à l'usure pour tous les matériaux subissant des fréquentations massives et répétées, - d'adaptation au climat, - d'adaptation aux pratiques et comportements du personnel sur son lieu de travail, - d'adaptation aux budgets d'entretien (limitation des matériaux nécessitant des interventions régulières...). <p>Le projet sera conforme à l'ensemble des réglementations de la construction, de restauration humaine,</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Éducatifs et nutritionnels > Faire des enfants des agents actifs de la transition alimentaire > Encourager les filières agroalimentaires et paysannes locales > Participer à maintenir des emplois et en créer de nouveaux et dynamiser l'économie locale (partenariat avec agriculteurs locaux) > Réduire l'impact écologique (la consommation de produits issus de circuits courts permet de réduire les transports et minimiser les changements climatiques) > Lutter contre le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> -Orientation et implantation des futurs équipements en fonction des usages prévus, - Optimisation de l'occupation du terrain, - Création d'un équipement susceptible de constituer une référence au niveau communal, - Qualité du traitement des accès piétons au bâtiment, - Effort de verdissement du site, - Equipement labélisé Bâtiment Basse Consommation. 																								
Partenaires	<p>La commune s'est associée avec un bureau d'étude pour préciser la faisabilité du projet</p> <p>Concertation avec les utilisateurs : personnel communal, enseignants, parents d'élèves</p> <p>Agriculteurs – circuits courts – partenaires fournisseurs BIO en agriculture raisonnée</p> <p>Réseaux de Commune fonctionnant en cuisine en liaison chaude</p> <p>Diététicienne</p>																								
Coût prévisionnel	MO et Travaux création d'une cuisine municipale associée à un réfectoire : 1 915 000 € HT																								
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceurs à mobiliser :</p> <table border="1" data-bbox="563 1585 1125 1892"> <thead> <tr> <th>Financier</th> <th>Montant HT</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EUROPE</td> <td>191 500 €</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>ETAT</td> <td>383 000 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>574 500 €</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>CD 34</td> <td>287 250 €</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>CCPL</td> <td>95 750 €</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td>383 000 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 915 000 €</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>	Financier	Montant HT	Taux	EUROPE	191 500 €	10%	ETAT	383 000 €	20%	Région	574 500 €	30%	CD 34	287 250 €	15%	CCPL	95 750 €	5%	Commune	383 000 €	20%	TOTAL	1 915 000 €	100%
Financier	Montant HT	Taux																							
EUROPE	191 500 €	10%																							
ETAT	383 000 €	20%																							
Région	574 500 €	30%																							
CD 34	287 250 €	15%																							
CCPL	95 750 €	5%																							
Commune	383 000 €	20%																							
TOTAL	1 915 000 €	100%																							
Calendrier	<table border="1" data-bbox="563 1937 1401 2040"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X (études)</td> <td>X</td> <td>X (travaux)</td> <td>X (travaux)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021	2022	2023	2024	2025	2026		X (études)	X	X (travaux)	X (travaux)													
2021	2022	2023	2024	2025	2026																				
	X (études)	X	X (travaux)	X (travaux)																					

	(autorisation et démarrage)		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Satisfaction des usagers Pourcentage de participation des partenaires locaux agriculteurs, circuit court Part du bio dans les repas		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <ul style="list-style-type: none"> 1 : réduction des déplacements : repas des enfants et des personnes dépendantes réalisés sur place ; circuits courts pour l'approvisionnement (partenariat avec agriculteurs locaux) + 1 2 : développe l'autosuffisance alimentaire de la commune : agriculture locale et confection des repas sur place > meilleure résilience en cas de crise par la limitation de la chaîne logistique + 1 3 : 0 4 : circuits courts ; meilleure gestion des biodéchets +1 5 : augmentation de la part d'alimentation bio ; conversion en bio de terres agricoles en friches remises à la disposition des agriculteurs locaux fournisseurs de denrées 6 : moindre recours aux intrants agricoles +1 		
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation



Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	76 600,00 €	900 050,00 €	383 000,00 €	555 350,00 €	0,00 €	1 915 000,00 €
Maitrise d'œuvre	0	76 600,00 €	38 300,00 €	38 300,00 €	38 300,00 €	0,00 €	191 500,00 €
Travaux	0	0,00 €	861 750,00 €	344 700,00 €	517 050,00 €	0,00 €	1 723 500,00 €
RECETTES	0	0,00 €	443 625,00 €	536 200,00 €	424 700,00 €	510 475,00 €	1 915 000,00 €
Europe (préciser le fonds)	0	0,00 €	19 150,00 €	95 750,00 €	38 300,00 €	38 300,00 €	191 500,00 €
Etat (préciser le fonds)	0	0,00 €	38 300,00 €	153 200,00 €	76 600,00 €	114 900,00 €	383 000,00 €
Conseil Régional	0	0,00 €	57 450,00 €	287 250,00 €	114 900,00 €	114 900,00 €	574 500,00 €
Conseil Départemental	0	0,00 €	28 725,00 €	0,00 €	114 900,00 €	143 625,00 €	287 250,00 €
Autres CCPL	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 750,00 €	95 750,00 €
Autofinancement	0	0,00 €	300 000,00 €		80 000,00 €	3 000,00 €	383 000,00 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Création d'un Espace de Vie Sociale- Phase 1 et 2

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.LV.3
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel-Viel
Intitulé du projet	Création d'un espace de vie sociale – Phase 1 et 2
Description de l'action	<p>La ville de Lunel-Viel a réalisé une phase de concertation en vue de la création d'un Espace de vie sociale (EVS). Les espaces de vie sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités à finalités sociales, culturelles et éducatives. Cet espace de Vie Sociale est un espace de proximité qui touche tous les publics. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La coordination des initiatives, favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. - Le développement de la citoyenneté et des compétences des personnes en les impliquant dans la vie du village - L'inclusion des personnes pour lutter contre l'isolement. - Le renforcement des liens sociaux et familiaux. <p>A ce titre la commune est en cours de création d'un Espace de Vie Sociale qui se décompose en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La phase 1 porte sur les travaux d'aménagements et d'équipements intérieurs : L'objectif est de créer un espace modulable qui pourra servir aux multiples activités proposées par l'Espace de vie sociale, L'ouverture de l'EVS est programmée en janvier 2022 dans l'espace bibliothèque municipale et intégrera en septembre 2022 ses propres locaux aménagés. Le dossier en vu de l'obtention de l'agrément CAF sera présenté en commission en novembre 2021. -Une phase 2 qui portera sur la rénovation du bâtiment qui héberge l'EVS et concerne principalement les travaux sur infrastructure extérieure (façade, menuiseries, toitures,) <p>Objectifs écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation d'énergie primaire - Atténuer les pertes de chaleur en isolant les parties extérieures du bâtiments (toit, fenêtres, menuiseries extérieures, murs donnant sur l'extérieur)

	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les besoins énergétiques du bâtiment pour répondre aux normes actuelles et pour un confort d'utilisation pour les usagers - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc limiter l'impact environnemental <p>Objectifs sociétaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, informer, accompagner, aider aux démarches administratives - Créer un espace de rencontre pour les familles, les seniors et les jeunes - Créer un point handicap et personnes isolées - Animer la relation élus-citoyens - Coordonner et soutenir le milieu associatif local, développer les pratiques de coopération : partage (locaux, matériel, photocopie, forum), échanges (savoirs, compétences), achats groupés, avec un espace de rencontre pour les bénévoles associatifs existants (saison culturelle, jardins partagés, aide alimentaire, festival Un piano sous les arbres) ou à venir (comité des jeunes, commission festivités extra-municipales) - Animer la vie festive et culturelle locale - Assurer l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour tous - Développer les capacités relationnelles et d'expression des jeunes : les accompagner dans leurs projets, les impliquer - Préservation du bâtiment pour conserver le caractère patrimonial tout en maintenant la qualité du bâti. 					
Partenaires	<p>Concertation avec les habitants à travers des questionnaires et des groupes de travail, les trois axes plébiscités pour orienter les actions de l'EVS sont : -renforcer et élargir l'offre socioculturelle et de loisirs de proximité ; -favoriser le lien intergénérationnel ; -créer un lieu de rencontre, d'échanges et de partage.</p> <p>Les associations locales et partenaires sont également des acteurs participatifs dans le projet</p> <p><u>Partenaires financiers :</u></p> <p>Etat Région Département CAF Fonds national</p>					
Coût prévisionnel	<p>Phase 1 : 176 630 € H.T. Phase 2 : coût en cours de définition</p>					
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceurs à mobiliser :</p> <p>CAF Fonds national DSIL DETR REGION DEPARTEMENT</p>					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X (phase 1)	X (phase 1 et préparation phase 2)	X (phase 2)			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Qualité du lieu - Nombre d'actes organisés - Fréquentation 					

Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 : réduction des déplacements : repas des enfants et des personnes dépendantes réalisés sur place ; circuits courts pour l'approvisionnement (partenariat avec agriculteurs locaux) + 1</p> <p>2 : développe l'autosuffisance alimentaire de la commune : agriculture locale et confection des repas sur place > meilleure résilience en cas de crise par la limitation de la chaîne logistique + 1</p> <p>3 : 0</p> <p>4 : circuits courts ; meilleure gestion des biodéchets +1</p> <p>5 : augmentation de la part d'alimentation bio ; conversion en bio de terres agricoles en friches remises à la disposition des agriculteurs locaux fournisseurs de denrées</p> <p>6 : moindre recours aux intrants agricoles +1</p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Création d'un centre socio-culturel à Saint-Just

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																			
Action n°	2.FP.SJ.1																			
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Just																			
Intitulé du projet	Création d'un centre socio-culturel																			
Description de l'action	<p>Le projet de création d'un centre SOCIO-CULTUREL a pour objectif de développer le tissu social et culturel de la commune en un point stratégique du village situé face aux installations sportives existantes : stade, terrains de tennis...</p> <p>Cout : 512 500 euros H.T Superficie : 225m² Bénéficiaires :- relais assistantes maternelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCAS - Banque alimentaire - Associations diverses (non listées à ce jour) 																			
Partenaires	<p><u>Partenaires financiers</u> :</p> <p>Conseil Régional Occitanie : 100 000 €, subvention accordée Département : Demande de 205 000 € en cours d'instruction</p>																			
Coût prévisionnel	<table> <tr> <td>Honoraires architecte, BE, économiste</td> <td>62 500 euros H.T</td> </tr> <tr> <td>Gros œuvre :</td> <td>158 000 euros H.T</td> </tr> <tr> <td>Toiture tuiles :</td> <td>45 000 euros H.T</td> </tr> <tr> <td>Menuiseries extérieures</td> <td>31 500 euros H.T</td> </tr> <tr> <td>Revêtement de façades</td> <td>9 000 euros H.T</td> </tr> <tr> <td>Cloisons doublages faux plafonds</td> <td>22 500 euros H.T</td> </tr> <tr> <td>Revêtements peintures</td> <td>13 000 euros H.T</td> </tr> <tr> <td>Lots techniques</td> <td>81 000 euros H.T</td> </tr> <tr> <td>VRD</td> <td>40 500 euros H.T</td> </tr> </table>		Honoraires architecte, BE, économiste	62 500 euros H.T	Gros œuvre :	158 000 euros H.T	Toiture tuiles :	45 000 euros H.T	Menuiseries extérieures	31 500 euros H.T	Revêtement de façades	9 000 euros H.T	Cloisons doublages faux plafonds	22 500 euros H.T	Revêtements peintures	13 000 euros H.T	Lots techniques	81 000 euros H.T	VRD	40 500 euros H.T
Honoraires architecte, BE, économiste	62 500 euros H.T																			
Gros œuvre :	158 000 euros H.T																			
Toiture tuiles :	45 000 euros H.T																			
Menuiseries extérieures	31 500 euros H.T																			
Revêtement de façades	9 000 euros H.T																			
Cloisons doublages faux plafonds	22 500 euros H.T																			
Revêtements peintures	13 000 euros H.T																			
Lots techniques	81 000 euros H.T																			
VRD	40 500 euros H.T																			
Plan de financement prévisionnel	<p>Conseil Régional Occitanie : 100 000 € Conseil Départemental Hérault : 205 000 € Autofinancement : 207 500 €</p>																			
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - AOÛT 2021 : décision de principe de réalisation - OCTOBRE 2021 : lancement du marché - MARS 2022 : début des travaux 																			

		- JUIN 2022 : réception des travaux				
2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	X					
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <p>Différents critères seront imposés aux entreprises candidates dans le cadre d'une réflexion sur le choix et la nature des matériaux de construction utilisés. (Utilisation de matériaux recyclables ou plus respectueux de l'environnement)</p> <p>Ce projet répond aussi à divers critères de protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -lieu d'implantation : terrain nu desservi par un cheminement piéton et cyclable. -végétalisation des abords prévue. - installations non énergivores 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique			1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels			1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
3. Gestion de la ressource en eau			1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques			1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
5. Lutte contre les pollutions			1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles			1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
7. Impact sociétal			1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Coûts et plan de financement prévisionnel

ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	512500	0	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre	62 500	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	450 000	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	512500	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	100 000	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	205 000	0	0	0	0	0	0
Autres EMPRUNT	200 000	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	7 500	0	0	0	0	0	0

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL</p> <p align="center">Construction d'une résidence pour personnes âgées</p>						
Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.S.2					
Maître d'ouvrage	Commune de Saturargues					
Intitulé du projet	Construction d'une résidence pour personnes âgées					
Description de l'action	Consciente du vieillissement de la population et des besoins croissants en logements adaptés permettant à la fois le maintien à domicile, la préservation de l'autonomie et l'accompagnement médical, la commune de Saturargues souhaite construire une résidence de 8 logements dédiés à des couples pour qui il devient difficile voire impossible de demeurer dans leur propre habitation pour raisons de santé. L'infrastructure prévoit des parties communes pour préserver du lien social.					
Partenaires	Partenaires financiers : A mobiliser					
Coût prévisionnel	A chiffrer					
Plan de financement prévisionnel						
Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026
				X		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique			
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Mise en accessibilité du cimetière de Villetelle

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.5					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Mise en accessibilité du cimetière de Villetelle					
Description de l'action	Il s'agit de réaliser les travaux de mise en accessibilité PMR du cimetière communal.					
Partenaires	Partenaires financiers envisagés : Département et Etat (DETR)					
Coût prévisionnel	A chiffrer					
Plan de financement prévisionnel	NC					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation



Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Construction d'un ALSH Intercommunal

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.7
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lunel
Intitulé du projet	Construction d'un ALSH Intercommunal
Description de l'action	<p><u>Contexte :</u> La Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) est répartie entre -> une zone Nord (villages de moins de 3000 habitants) et -> une zone Sud (comprenant Lunel et des communes de plus de 3000 habitants). Concernant les équipements existants permettant l'accueil des activités ALSH, il existe des disparités importantes entre ces deux zones. Actuellement, le territoire Nord dispose uniquement de 2 équipements d'accueil dédiés aux habitants de la zone Nord de son territoire : -> L'espace Castan, bâtiment à vocation multiples : accueil périscolaire municipal, restaurant scolaire, bibliothèque... situé au cœur du village de Saint-Christol. Le bâtiment est surchargé et ne peut accueillir d'extension. -> La salle polyvalente attenant au complexe scolaire incluant un restaurant scolaire et un terrain de foot qui dispose d'un restaurant scolaire situé à Entre-Vignes (Vérargues plus précisément). Cette salle à vocation multiple voit sa capacité diminuée est contrainte en raison de la fréquence des périodes d'ALSH.</p> <p><u>Objectif :</u> Le périmètre Nord est composé de 10 communes : Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Saint-Christol (emplacement de l'ALSH actuel), Saint-Sériès, Saturargues, Saussines, Vérargues et Villetelle et représente 20% du nombre d'habitants du territoire de la CCPL. Afin d'offrir de bonnes conditions d'accueil, de libérer l'espace Castan pour les besoins de la commune de Saint-Christol ainsi que la salle de fêtes de la commune de Vérargues, la CCPL envisage la construction d'un équipement neuf identifié et dédié à l'enfance.</p> <p><u>Descriptif :</u> Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le périmètre Nord de la CCPL. Ce futur équipement devra satisfaire aux besoins de la CCPL liés à l'activité ALSH. En complément, il pourra accueillir les activités</p>

	<p>du RAM et d'autres besoins de la CCPL et/ou des besoins communaux en lien avec l'enfance.*</p> <p>Afin d'optimiser les surfaces et coûts de construction et d'exploitation, des mutualisations d'espaces au sein du bâtiment pourront être étudiées avec des activités et animations en lien avec l'enfance jeunesse (RAM, ALSH, ALP,...)</p> <p>Le site retenu est actuellement occupé par les terrains de football et de tennis (surface de 10 591 m²)</p> <p>L'accueil de loisirs fonctionnera les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 pour l'accueil des enfants et 4 demies journées par semaine pour les équipes éducatives</p> <p>La capacité d'accueil de ce futur établissement est de 196 enfants de 3 à 11 ans, décomposée comme suit :</p> <p>Maternels (3 à 5 ans) : 64 enfants - organisation par groupe de 8</p> <p>Primaires (6-11 ans) : 84 enfants - organisation par groupe de 12</p> <p>Ados (+ 12 ans) : 48 jeunes – organisation par groupe de 12</p> <p>Il pourra recevoir jusqu'à 215 personnes (enfants/jeunes + adultes compris) en période estivale avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace restauration attenant de 120 à 370 m² selon l'option retenue -Un espace ados de 130 m² 					
Partenaires	Partenaires financiers envisagés : Europe, Etat, Région, CAF					
Coût prévisionnel	3.5 Millions					
Plan de financement prévisionnel	NC					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			X	X		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Extension et rénovation énergétique du bâtiment enfance intercommunal de Lunel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.						
Action n°	2.FP.Cpl.8						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lunel						
Intitulé du projet	Construction d'un ALSH Intercommunal						
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> :</p> <p>Accroissement progressif et continu de l'activité enfance intercommunal (+70% depuis 2013). Développement du Relais Petite Enfance opéré en 2018 puis 2020 = +1.5 ETP. Développement du périmètre des compétences, d'intervention et de fait renforcement du personnel</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérer la rénovation énergétique d'un bâtiment vieillissant - Adapter l'environnement de travail à l'activité actuelle (et anticiper celle à venir) - Réorganiser l'organisation fonctionnelle du bâtiment - Dédier des espaces au RPE - Distinguer les espaces par secteur petite-enfance/ enfance/ Administratif - Faciliter l'accueil et l'orientation des publics/usagers <p><u>Descriptif</u> :</p> <p>Création d'un nouvel espace entièrement dédié au Relais Petite Enfance sur env. 200m². Rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment Réaménagement complet de l'accueil, bureaux, espaces communs</p>						
Partenaires	Partenaires financiers envisagés : Etat, CAF						
Coût prévisionnel	744 000,00 € HT						
Plan de financement prévisionnel	NC						
Calendrier							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 14.28%; text-align: center;">2021</td> <td style="width: 14.28%; text-align: center;">2022</td> <td style="width: 14.28%; text-align: center;">2023</td> <td style="width: 14.28%; text-align: center;">2024</td> <td style="width: 14.28%; text-align: center;">2025</td> <td style="width: 14.28%; text-align: center;">2026</td> </tr> </table>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2021	2022	2023	2024	2025	2026		

X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	- Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement			
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.			
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique				
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>				

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	744 000	0	0	0	0	0

Maitrise d'œuvre et travaux	0	744 000	0	0	0	0	0
RECETTES	0	744 000	0	0	0	0	0
Etat (DSIL)	0	396 000	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
CAF	0	200 000	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	148 800	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

<p align="center">Fiche action CRTE PAYS DE LUNEL Etude pré-opérationnelle pour la réalisation d'un pôle éducatif aux normes BDO à Boisseron</p>	
Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.B.5
Maître d'ouvrage	Mairie de Boisseron Commune
Description de l'action	<p>La commune lance une étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'un pôle éducatif aux normes Bâtiment Durable Occitanie. L'école actuelle est en effet désuète et peu adaptée aux normes actuelles, et la crèche nettement insuffisante en capacité. Ce projet est inscrit dans le contrat de ruralité avec la CCPL et dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR.</p> <p>Le projet participe d'une part à améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité du bourg, mais également à adapter les bâtiments publics et services aux besoins de la population dans un souci d'engagement dans la transition écologique et de respect de l'environnement. Afin de mener à bien cette étude, une phase de diagnostic est nécessaire, incluant l'évaluation des besoins (nombre de classes, centre de loisirs, cantine scolaire, espace périscolaire, ...).</p> <p>L'étude de définition permettra sur la base du diagnostic d'établir des esquisses de scénarios d'aménagement en vue du choix d'un programme et d'accompagner la réflexion de l'équipe municipale, en lien avec les services concernés, notamment l'éducation nationale et la CAF. Le projet comprend également l'association des citoyens dans le cadre d'ateliers participatifs.</p>
Partenaires	<p>Commune - Partenaires financiers sollicités/à solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département : 50% - Région : 30% <p>Ce projet est inscrit dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR.</p>
Coût prévisionnel	Montant HT

	Architecte	10 450 €				
	Bureau d'étude environnement	8 350 €				
	Total HT	18 800 €				
	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement	Partenaire	Taux	Montant HT			
	CD34	50,00%	9 400 €			
	Région	30,00%	5 640 €			
	Part communale	20,00%	3 760 €			
	Total	100,00%	18 800 €			
Calendrier	Subventions : 2021					
	Réalisation de l'étude : 2021 - 2022					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	Suivi du calendrier par phase					
	Taux de mandatement					
	Ateliers de concertation organisés.					
	Actions de communication conduites					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);					
	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'une construction aux normes Bâtiments Durables Occitanie (ambition écologique liée notamment à l'énergie, la préservation des ressources, la réduction de l'imperméabilisation des sols, l'économie circulaire...) - Compensation de l'impact actuel. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto-évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. 1 – Etude pour la réalisation d'un bâtiment vertueux sur un plan environnemental (normes BDO) 2 – Idem 3 – Idem 4 – La démarche BDO inclue une démarche d'économie circulaire et de réduction des déchets. 6 – Idem 7 – La démarche initiée est fondée sur la concertation citoyenne.					

1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer par la CCPL

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL</p> <p align="center">Rénovation mairie/école</p>																		
Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.G.1																	
Maître d'ouvrage	Commune de Garrigues																	
Intitulé du projet	Rénovation mairie et école																	
Description de l'action	Il s'agit de réaliser les travaux de rénovation de la mairie et de l'école : agrandissement de l'école, menuiseries, isolation, électricité (chauffage, luminaires, visiophone), climatisation, plomberie (WC PMR), peinture, meubles rangement																	
Partenaires	Partenaires financiers envisagés : Département et Etat (DETR), Hérault Energies																	
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gros œuvre : 13 204,70 € HT - Menuiseries extérieures : 6 105,00 € HT - Cloisons, faux plafond : 9 899,40 € HT - Electricité : 6 697,17 € HT - Climatisation : 7 685,42 € HT - Plomberie : 1 974,00 € HT - Revêtement sol et murs : 3 981,85 € HT - Peinture : 5 928,00 € HT - Mobilier sur mesure : 9 449,11 € HT - Maitrise d'œuvre : 2 000 € HT <p>Total : 66 924,65 € HT</p>																	
Plan de financement prévisionnel	NC																	
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026		X				
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
	X																	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 																	
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);																	

	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0

Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Création d'une micro-crèche à proximité du stade Colette Besson à Lunel

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.L.9
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel
Intitulé du projet	Création d'une micro-crèche à proximité du stade Colette Besson
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> :</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de l'Hérault (2019-2022). Cette convention précise le soutien technique et financier de la CAF à la commune de Lunel dans le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance.</p> <p>Nombre de places existantes actuellement : 90 places Taux de couverture de la commune : 38,40 % (structures municipales, privées et RAM compris) Taux de couverture nationale : 59,3 %</p> <p>Lors de la dernière séance d'attribution des places, 53 places (en régulier et occasionnel) ont été attribuées sur 116 demandes Actuellement, 195 enfants sont inscrits sur la liste d'attente.</p> <p><u>Projet</u> :</p> <p>Le projet prévoit l'ouverture d'une micro-crèche de 10 places à proximité du stade Colette Besson. Le fonctionnement et le projet éducatif seront similaires à ceux de la micro-crèche Babilune, créée en 2020.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Les capacités d'accueil en structure petite enfance sont actuellement en deçà des moyennes nationales. Le développement de l'offre d'accueil constitue un axe prioritaire pour répondre aux besoins des familles qui souhaitent concilier vie familiale et vie professionnelle dans la commune.</p>
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : CAF de l'Hérault, Département de l'Hérault, Mutualité Sociale Agricole du Languedoc
Coût prévisionnel	Aménagement espaces verts : 17 100 € Terrassement, dalle : 18 700 € Raccordement réseaux humides et telecons : 11 300€ Structure modulaire à ossature bois : 446 100€ Coût prévisionnel total : 493 200€ HT

Plan de financement prévisionnel	Département de l'Hérault : 8 000€ CAF de l'Hérault : 126 000€ MSA : 10 000€					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>		
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>		
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>		
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>		
5. Lutte contre les pollutions		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>		
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>		
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>		

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Parking du lycée Feuillade à Lunel

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.L.10					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Parking du lycée Feuillade					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : A la demande de la Région, la Ville va améliorer le parking situé devant le lycée Feuillade afin de faciliter le stationnement et sécuriser la circulation piétonne, cyclable et automobile à proximité du lycée.</p> <p><u>Projet</u> : Reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement si nécessaire, enfouissement des réseaux secs si nécessaire, reprise des revêtements de chaussée, végétalisation, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet améliorera la sécurité à proximité du lycée Feuillade. Il peut entrer dans le cadre de l'amélioration des mobilités douces sur la ville.</p>					
Partenaires	Région Occitanie					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 333 333€ HT					
Plan de financement prévisionnel	Conseil Régional Occitanie : 50%					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); 					

	• Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique			
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Mise en accessibilité des écoles communales de Lunel

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.L.11
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel
Intitulé du projet	Mise en accessibilité des écoles communales
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : L'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) de la ville de Lunel a été approuvé par arrêté préfectoral n°34-2016-07-07515 le 28/07/2016 pour une période de 9 années. L'AD'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments recevant du public dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.</p> <p><u>Projet</u> : Les travaux projetés concernent la mise en accessibilité des 11 écoles identifiées ci-dessous ainsi que le ravalement des façades de l'école Victor Hugo. Chaque bâtiment a fait l'objet d'un diagnostic accessibilité qui relève les non conformités actuelles et préconise les travaux à réaliser. Des ajustements devront être faits selon les contraintes techniques et financières. D'autres bâtiments devront être étudiés en parallèle de ces travaux pour poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments communaux en 2023 et après.</p> <p><u>Objectif</u> : L'objectif de l'AD'AP de la ville est de réaliser une accessibilité optimale avec une enveloppe financières adaptée dans les conditions techniques réalisables. La démarche se veut pragmatique : rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les écoles de la ville avec un accès aux services le mieux adapté.</p>
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État, Région Occitanie, Département de l'Hérault
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 458 333€ HT
Plan de financement prévisionnel	Co financeurs à solliciter
Calendrier	Année 2021 : - élémentaire Victor Hugo - maternelle Pont de Vesse Année 2022 :

	<ul style="list-style-type: none"> - maternelle Camille Claudel - élémentaire Henri de Bornier - élémentaire le Parc - élémentaire Marie Curie Année 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - élémentaire Louise Michel - groupe scolaire Mario Roustan - groupe scolaire Jacques Brel 				
2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 				
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 				
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique					
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
5. Lutte contre les pollutions		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Occultation des cours d'écoles de Lunel

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.L.12					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Occultation des cours d'écoles de Lunel					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> :</p> <p>Plusieurs écoles de la commune ont une cour en façade à la rue. Il est nécessaire de sécuriser les enfants et les enseignants dans le cadre du plan Vigipirate. La visibilité « extérieure-intérieure » ne doit pas permettre à un individu mal intentionné de pouvoir observer aisément les élèves, dans la cour d'école, voire à l'intérieur du bâtiment dans le cadre d'ouvertures vitrées (porte, fenêtres, baies...).</p> <p>Actuellement plusieurs établissements scolaires sont concernés par cette problématique.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État (Fonds Interministériel de Prévention à la Délinquance)					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 116 666 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Co financeurs à solliciter					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique			
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Extension, requalification fonctionnelle et thermique de l'école maternelle avec sécurisation des abords

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.LV.4
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel-Viel
Intitulé du projet	Extension, requalification fonctionnelle et thermique de l'école maternelle avec sécurisation des abords
Description de l'action	<p>Une étude comprenant 3 missions a été menée pour cet ilot école maternelle coordonnée par un chef de projet (urbaniste-architecte) chargé de coordonner les différentes phases et de définir une programmation en vue de l'élaboration d'un cahier des charges de travaux d'aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette mission porte sur la faisabilité d'une extension de l'école avec 2 salles de classe /sanitaires) couplée à une requalification-restructuration de l'existant (classes, réfectoire, sanitaires, menuiseries, fluides, réseaux...) en prenant en considération le volet énergétique : isolation mur et toiture, menuiserie, chauffage, climatisation, ventilation et le volet phonique : isolation phonique des salles - Une mission est liée à l'aménagement sécurisé des abords (aménagements du stationnement et des déplacements doux, accès fluidifié pour piéton et véhicules). Le programme définit les objectifs de l'opération, les besoins qu'elle doit satisfaire, les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, mais également en termes d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement. La définition du programme intégrera des objectifs de qualité environnementale, dans les principes de développement durable. <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de deux salles (classe et espace périscolaires-extrascolaires), d'un atelier mutualisé et d'un sanitaire - La restructuration de la salle des professeurs en mutualisant avec la salle de réunion / salle de repas - La création d'une BDC confortable - La requalification des sanitaires existants

- La création d'un bureau périscolaires-extrascolaires

En Extérieur

- Création d'un préau et/ou auvent
- Restructuration de la cour de récréation

Une étude comprenant 3 missions a été menée pour cet îlot école maternelle coordonnée par un chef de projet (urbaniste-architecte) chargé de coordonner les différentes phases et de définir une programmation en vue de l'élaboration d'un cahier des charges de travaux d'aménagements :

- Cette mission porte sur la faisabilité d'une extension de l'école avec 2 salles de classe /sanitaires) couplée à une requalification-restructuration de l'existant (classes, réfectoire, sanitaires, menuiseries, fluides, réseaux...) en prenant en considération le volet énergétique : isolation mur et toiture, menuiserie, chauffage, climatisation, ventilation et le volet phonique : isolation phonique des salles
- Une mission est liée à l'aménagement sécurisé des abords (aménagements du stationnement et des déplacements doux, accès fluidifié pour piéton et véhicules). Le programme définit les objectifs de l'opération, les besoins qu'elle doit satisfaire, les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, mais également en termes d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement. La définition du programme intégrera des objectifs de qualité environnementale, dans les principes de développement durable.

Le projet prévoit :

- La création de deux salles (classe et espace périscolaires-extrascolaires), d'un atelier mutualisé et d'un sanitaire
- La restructuration de la salle des professeurs en mutualisant avec la salle de réunion / salle de repas
- La création d'une BDC confortable
- La requalification des sanitaires existants
- La création d'un bureau périscolaires-extrascolaires

En Extérieur

- Création d'un préau et/ou auvent
- Restructuration de la cour de récréation

Objectifs :

- Relier les deux classes supplémentaires à l'école par l'intérieur
- Harmoniser l'organisation des espaces communs (BDC / salle de motricité / dortoir / ALP/ALSH)
- Optimiser l'organisation de l'espace dédié aux enseignant.e.s
- Adapter la cour comme un espace d'apprentissage intégré au projet
- Créer différents espaces (préaux / jardins pédagogiques / "la forêt" / les jeux de ballons / la récupération des eaux, etc.) et requalifier tous les espaces "résiduels"
- Adapter les circulations par l'extérieur pour plus de fluidité
- Faire des coursives protégées
- Traiter les apports solaires

	<p>- Traiter la thermique de l'école</p>  <p>Logo: ECO STUDIO Adresse: 30000 Montpellier Téléphone: 04 67 51 10 10 Courriel: contact@ecostudio.fr</p> <p>Logo: Mairie de Lunel Adresse: 34100 Lunel Téléphone: 04 67 51 10 10</p> <p>Logo: Département de l'Hérault Adresse: 34000 Montpellier Téléphone: 04 67 51 10 10</p> <p>Logo: Région Occitanie Adresse: 31000 Toulouse Téléphone: 05 61 23 33 33</p> <p>Logo: CCPL Adresse: 34100 Lunel Téléphone: 04 67 51 10 10</p> <p>Extension de l'école maternelle et de sa cantine à Lunel Viel Schéma 3 de premières intentions ECHELLE: 1/400 FAISA 08</p>												
Partenaires	<p>-Réalisation d'une étude de faisabilité avec un architecte coordinateur -Action concertée avec les utilisateurs : agents communaux, parents d'élèves, enseignants... -Bureau d'étude ALD : Réalisation d'un diagnostic thermique</p> <p>Les partenaires financiers ETAT (ADEME, DETR, DSIL) CAF REGION OCCITANIE CD 34 CCPL</p>												
Coût prévisionnel	<p>Etude de faisabilité et études annexes (architecte, géomètre, bureaux d'études...) : 47 620 € HT Travaux extension / restructuration de l'école + volet thermique / Travaux restructuration de la cour / Travaux abords sécurisés de l'école : 1 980 819 HT</p>												
Plan de financement prévisionnel	<p>Etat : 40% 792 327 € Département : 15% 297 123 € CAF : 25% 495 205 € Autofinancement : 20% 396 164 €</p>												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X (études)</td> <td>X (travaux)</td> <td>X (travaux)</td> <td>X (Paiement solde)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	X (études)	X (travaux)	X (travaux)	X (Paiement solde)		
2021	2022	2023	2024	2025	2026								
X (études)	X (travaux)	X (travaux)	X (Paiement solde)										
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Linéaires de pistes cyclables réalisées au droit de l'équipement avec une évaluation des déplacements en modes doux - Consommations énergétiques : relevés de compteurs, comparatifs semestriels des coûts de consommation (économies réalisées) et quantité d'énergie consommée (kwh) 												

Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <p>• ambition écologique du projet sur plusieurs domaines : climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, mobilités douces ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement dans la démarche : réduire l'impact énergétique en créant deux classes supplémentaires avec des matériaux respectueuses du développement durable et de l'environnement et favoriser les déplacements doux dans les usages du quotidien 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 : rénovation énergétique, report modal vers mobilités actives ; +1 2 : désimperméabilisation des cours de récréation, des parkings et des circulations douces limitation du ruissellement et lutte contre les inondations +1 3 : limitation du ruissellement de l'eau > pas de transfert de polluant (particules issues de plaquettes de freins, pneumatiques, hydrocarbures) vers les cours d'eau +1 4 : utilisation de matières naturelles et locales pour l'isolation des bâtiments, revêtements naturels perméables à la place des enrobés + 1 5 : diminution de la circulation automobile ; limitation du ruissellement de l'eau +1 6 : végétalisation des cheminements et des cours d'école + 1 7 : renforce la proximité des habitants avec le service public d'éducation+1</p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre	0	84 892,22 €	127 338,34 €	0	0	0	0
Travaux	0	442 147,00 €	1 061 152,80 €	265 288,20 €	0	0	0
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Etat (DETR/DSIL)	0	118 849,14 €	356 547,42 €	158 465,52 €	158 465,52 €	0	0
Conseil Départemental	0	29 712,29 €	118 849,14 €	89 136,86 €	59 424,57 €	0	0
Autres (CAF)	0	74 280,71 €	123 801,19 €	198 081,90 €	99 040,95 €	0	0
Autofinancement	0	99 040,95 €	99 040,95 €	99 040,95 €	99 040,95 €	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Extension et restructuration de la crèche

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.LV.5
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel-Viel
Intitulé du projet	Extension et restructuration de la crèche
Description de l'action	<p>Suite au diagnostic initié par la commune avec un bureau d'étude, il a été mis en exergue le besoin de créer des places supplémentaires au regard de la croissance démographique, du taux d'occupation des 2 crèches existantes et des assistantes maternelles présentes sur la commune. En effet, les principaux enseignements de l'étude ont démontré les points suivants :</p> <p>Il existe actuellement une tension sur l'offre d'accueil qui est à peine en mesure de satisfaire l'ensemble des besoins des familles lunevielloises, environ une dizaine de place déficitaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections démographiques laissent apparaître que ces besoins vont très certainement connaître une augmentation à court et moyen terme. • Les familles plébiscitent massivement l'offre collective notamment pour des raisons de socialisation et de préparation à l'école. <p>Face à ce constat, la commune a décidé d'accroître la capacité d'accueil du dispositif collectif de la commune, par :</p> <p>-Extension de la crèche associative (+7 places) ce qui porterait l'accueil de l'équipement à 24 places.</p>
Partenaires	CAF Protection maternelle et infantile (PMI du département de l'Hérault) Coordination Petite enfance ccpl Relai assistante maternelle ccpl Assistantes maternelles de la commune Crèches collectives de la commune
Coût prévisionnel	450 000 € H.T.
Plan de financement prévisionnel	Région : 12% 54 000 € Département : 3 % 14 000 € CAF : 65% 292 000 € Autofinancement : 20% 92 000 €

Calendrier					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X MO	X travaux			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Taux d'occupation - Satisfaction des usagers - Comparatif des coûts et consommations énergétiques du bâti (kwh/joule) 				
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <p>• ambition écologique du projet sur plusieurs domaines : climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, mobilités douces ;</p>				
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. Extension & rénovation de la crèche</p> <p>1 : rénovation énergétique de la crèche +1</p> <p>2 : limitation des déplacements des parents avec une solution de garde des enfants dans la commune de résidence utile en cas de situation de crise (aléas climatique...), désimperméabilisation des espaces extérieurs +1</p> <p>3 : 0</p> <p>4 : utilisation de matières naturelles et locales pour l'isolation des bâtiments + 1</p> <p>5 : diminution de la circulation automobile ; limitation du ruissellement de l'eau ; matériaux naturels pour l'aire de jeu de la crèche (en remplacement du sol souple synthétique) +1</p> <p>6 : végétalisation de l'espace extérieur + 1</p> <p>7 : renforce la proximité des habitants avec le service public petite enfance +1</p>				
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
5. Lutte contre les pollutions		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Coûts et plan de financement prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	25000	225000	200000	0	0	450000
Maitrise d'œuvre	- €	25 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	45 000,00 €
Aménagement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Travaux	- €	- €	205 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	405 000,00 €
RECETTES	- €	9 200,00 €	271 400,00 €	169 400,00 €	- €	- €	450 000,00 €
CAF	- €		204 400,00 €	87 600,00 €		- €	292 000,00 €
Conseil Régional	- €	- €	30 000,00 €	24 000,00 €	- €	- €	54 000,00 €
Conseil Départemental	- €	- €	12 000,00 €	- €	- €	- €	12 000,00 €
Autofinancement	- €	9 200,00 €	25 000,00 €	57 800,00 €	- €	- €	92 000,00 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Amélioration énergétique de l'école maternelle René BES- SIERE

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.M.5					
Maître d'ouvrage	Commune de Marsillargues					
Intitulé du projet	Amélioration énergétique de l'école maternelle René BESSIERE					
Description de l'action	Travaux d'accessibilité de mise aux normes Amélioration des performances énergétiques : isolation thermique, remplacement des menuiseries					
Partenaires	Partenariat technique : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Conseil Départemental de l'Hérault PETR Vidourle-Camargue Communautés de Communes du Pays de Lunel Partenariat financier : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Conseil Départemental de l'Hérault PETR Vidourle-Camargue Communautés de Communes du Pays de Lunel					
Coût prévisionnel	340 000 € H.T.					
Plan de financement prévisionnel	Financements mobilisés : crédit de droit commun, dotation, BCO, plan de relance, fonds européens					
Calendrier	Bilan énergétique – 2021 Études de maîtrise d'œuvre et AMO maîtrise d'ouvrage (choix des entreprises, suivi de chantier, réception) – 2022 Travaux d'accessibilité et mise aux normes – 2022/2023 Travaux d'amélioration énergétique – 2021/2022					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Bilan énergétique	Etudes	Travaux			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	- Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);					

	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <p>Orientation stratégique nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Documents de planification à l'échelle territoriale : PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique : économies d'énergies
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0

...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Réfection et isolation de la toiture de l'école maternelle

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.Snp.1					
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Nazaire de Pézan					
Intitulé du projet	Réfection et isolation de la toiture école maternelle					
Description de l'action	<p>La toiture de l'école maternelle date de la construction de l'école et présente aujourd'hui de nombreuses tuiles cassées et devenues poreuses ce qui occasionne lors des fortes pluies et des épisodes cévenols des fuites et infiltrations importantes. Ces dommages présentent un danger pour les élèves car l'eau coule sur certaines installations électriques.</p> <p>Il est donc également envisagé de refaire l'isolation de la classe par des panneaux sandwichs qui seront posés sous les tuiles.</p> <p>Le but étant d'éviter la déperdition de chauffage et donc de favoriser l'économie d'énergie.</p> <p>Les travaux seront effectués par des entreprises spécialisées.</p>					
Partenaires						
Coût prévisionnel	50 234 € H.T.					
Plan de financement prévisionnel	Financements à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Travaux				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); 					

	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • économie d'énergies par un système d'isolation performant.
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	50 234	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL</p> <p align="center">INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE ECOLE ELEMENTAIRE ET SALLE RENE VALETTE</p>						
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.SJ.2					
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Just					
Intitulé du projet	Installation photovoltaïque à l'école élémentaire et à la salle R. Valette					
Description de l'action	Le projet consiste en la réalisation d'une installation photovoltaïque en autoconsommation avec vent du surplus concernant l'école élémentaire Marcel Pagnol et la salle René VALETTE.					
Partenaires						
Coût prévisionnel	71 032.50 € H.T.					
Plan de financement prévisionnel						
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X					
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <p>La commune de SAINTJUST compte désormais 3 200 habitants et se doit de mettre aux normes les équipements communaux et s'atteler à renforcer l'autonomie énergétique en mettant en place un système de production d'énergies renouvelables.</p> <p>Données techniques :</p>					

	Surface totale des modules : 295.23 m ² Nombre total de modules : 175 Nombre total d'onduleurs : 1 Energie totale annuelle : 76 693.74 kWh Puissance totale : 57.750 kW Phase L1 : 19.250 kW Phase L2 : 19.250 kW Phase L3 : 19.250 kW Energie par kW installé : 1 328.03 kWh/Kw		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> économie d'énergies par un système d'isolation performant. 		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	71 032.50	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							

RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Extension de la crèche de Villetelle

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.6					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Extension de la crèche de Villetelle					
Description de l'action	L'enjeu est de développer de 50% la capacité d'accueil de la structure afin de répondre aux demandes exponentielles des familles et de celle du SIVOM Enfance et Jeunesse.					
Partenaires	SIVOM Enfance et Jeunesse Conseil Départemental de l'Hérault CAF					
Coût prévisionnel	397 915.47 € HT					
Plan de financement prévisionnel	ETAT dans le cadre de la DETR : 76 718.01 € DEPARTEMENT : 16 000 € CAF : 225 600 € Autofinancement Commune : 79 597.46 €					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Début des travaux		Fin des travaux				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique			
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Rénovation énergétique de la crèche de Villetelle

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.7					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Rénovation énergétique de la crèche de Villetelle					
Description de l'action	Rénovation énergétique des bâtiments de la crèche					
Partenaires	SIVOM Enfance et Jeunesse					
Coût prévisionnel	172 715 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Début des travaux		Fin des travaux				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Aire de jeux de l'école

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.8					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Création d'une aire de jeux au groupe scolaire Georges Bénédite					
Description de l'action	Création d'une aire de jeux au groupe scolaire Georges Bénédite					
Partenaires	SIVOM Enfance et Jeunesse					
Coût prévisionnel	16 334.40 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Cofinancements envisagés : Département et Région					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles</p>						
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.L.13					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : La ville de Lunel a la volonté de réduire les quantités d'eau qui ruissellent dans les écoles et d'améliorer le confort d'été dans les écoles. La végétalisation des cours d'écoles permet de travailler sur ces objectifs et apporte également de l'agrément aux élèves et enseignants. Les aménagements retenus peuvent également servir de supports pédagogiques. La ville a donc postulé à un appel à projet de l'Agence de l'eau sur ce sujet. L'envergure de son projet est unique dans l'Hérault.</p> <p><u>Projet</u> : Réduction des surfaces imperméabilisées, augmentation des surfaces végétalisées, plantations d'arbres et d'arbustes, création de jardin d'eau (noues, fossés), de pergolas, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet permet d'améliorer le confort des élèves et enseignant dans les écoles mais aussi de lutter contre les inondations en réduisant le volume d'eau dans les réseaux. Ce projet participera à la végétalisation de la ville, à la lutte contre le réchauffement climatique en limitant les îlots de chaleur que peuvent représenter les cours d'écoles et à la restauration de la végétalisation en ville. Ce projet participera à améliorer l'image et l'attractivité de la ville</p>					
Partenaires	Agence de l'eau					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 1 927 470€ HT					
Plan de financement prévisionnel	Commune : 1 018 678 € Agence de l'eau : 908 792 €					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);					

	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Rénovation et isolation de la mairie de Boisseron																											
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																										
Action n°	2.FP.B.6																										
Maître d'ouvrage	Commune de Boisseron																										
Intitulé du projet	Rénovation et isolation de la mairie de Boisseron																										
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : L'équipe municipale souhaite anticiper les besoins de demain en adaptant la commune aux évolutions de la population (vieillesse, accroissement, ...) et au changement climatique tout en développant les solidarités et les liens intergénérationnels. L'adaptation des bâtiments publics fait partie des enjeux à relever</p> <p><u>Projet</u> : Les locaux de la mairie doivent être mis aux normes, adaptés en matière de compétence environnementale, d'accessibilité et de sécurité. Ces trois dernières années la consommation d'énergie du bâtiment est en moyenne de 90MWh/an dont 80 sont consommés par la chaudière gaz</p> <p><u>Objectif</u> : La mise aux normes et l'isolation de la mairie communale participe d'une part à sa valorisation patrimoniale, mais également et surtout à la nécessaire adaptation des bâtiments publics et services aux besoins de la population dans un souci d'engagement dans la transition écologique et de respect de l'environnement</p>																										
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région Occitanie <p>Ce projet est inscrit dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR.</p>																										
Coût prévisionnel	<table border="0"> <tbody> <tr> <td>Maçonnerie accès PMR</td> <td style="text-align: right;">14 239,00 €</td> </tr> <tr> <td>Suppression escalier 2</td> <td style="text-align: right;">8 087,60 €</td> </tr> <tr> <td>Elevateur</td> <td style="text-align: right;">19 980,00 €</td> </tr> <tr> <td>Toiture</td> <td style="text-align: right;">30 070,20 €</td> </tr> <tr> <td>Isolation toiture</td> <td style="text-align: right;">5 052,50 €</td> </tr> <tr> <td>Zinguerie toiture</td> <td style="text-align: right;">6 615,40 €</td> </tr> <tr> <td>Remise en état des locaux non utilisés</td> <td style="text-align: right;">5 822,00 €</td> </tr> <tr> <td>Mise en sécurité électrique</td> <td style="text-align: right;">2 078,46 €</td> </tr> <tr> <td>Alimentation élévateur</td> <td style="text-align: right;">269,90 €</td> </tr> <tr> <td>Climatisation</td> <td style="text-align: right;">6 622,36 €</td> </tr> <tr> <td>Menuiserie</td> <td style="text-align: right;">3 996,00 €</td> </tr> <tr> <td>Isolation par l'extérieur 3 faces</td> <td style="text-align: right;">60 350,00 €</td> </tr> <tr> <td>Peinture et imprévus</td> <td style="text-align: right;">2 530,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Maçonnerie accès PMR	14 239,00 €	Suppression escalier 2	8 087,60 €	Elevateur	19 980,00 €	Toiture	30 070,20 €	Isolation toiture	5 052,50 €	Zinguerie toiture	6 615,40 €	Remise en état des locaux non utilisés	5 822,00 €	Mise en sécurité électrique	2 078,46 €	Alimentation élévateur	269,90 €	Climatisation	6 622,36 €	Menuiserie	3 996,00 €	Isolation par l'extérieur 3 faces	60 350,00 €	Peinture et imprévus	2 530,00 €
Maçonnerie accès PMR	14 239,00 €																										
Suppression escalier 2	8 087,60 €																										
Elevateur	19 980,00 €																										
Toiture	30 070,20 €																										
Isolation toiture	5 052,50 €																										
Zinguerie toiture	6 615,40 €																										
Remise en état des locaux non utilisés	5 822,00 €																										
Mise en sécurité électrique	2 078,46 €																										
Alimentation élévateur	269,90 €																										
Climatisation	6 622,36 €																										
Menuiserie	3 996,00 €																										
Isolation par l'extérieur 3 faces	60 350,00 €																										
Peinture et imprévus	2 530,00 €																										

	Total HT	165 713,42 €				
Plan de financement prévisionnel	Commune : 1 018 678 € Agence de l'eau : 908 792 €					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Economies d'énergie réalisées 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des gaz à effet de serre par le renforcement des compétences thermiques du bâtiment, - Travail sur la mise en place de panneaux solaires en toiture et donc la production d'énergies renouvelables. - Compensation de l'impact actuel. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 – Réduction de l'impact environnemental communal</p> <p>2 – Idem</p> <p>7 – Exemplarité de la collectivité – actions de communication en faveur des économies d'énergie.</p>					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action/ Etude urbaine CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Mairie de Boisseron Commune					
Description de l'action	<p>La commune de Boisseron connaît une évolution démographique importante qu'il convient d'organiser et d'anticiper afin de conserver la qualité de vie dans cette commune rurale. Il s'agit notamment de conserver et développer le lien social, les déplacements actifs mais également de favoriser le développement d'énergies renouvelables, la préservation des espaces naturels, des arbres, des sols et des espaces agricoles.</p> <p>L'étude urbaine a pour ambition d'établir une projection de développement de la commune sur les 20 prochaines années dans le respect de l'ensemble de ces notions.</p>					
Partenaires	<p>Commune - Partenaires financiers à solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat <p>Ce projet est inscrit dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR.</p>					
Coût prévisionnel	<p>43 180€HT</p> <p><i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i></p>					
Plan de financement	<p>Etat 50%</p> <p><i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i></p>					
Calendrier	<p>Subventions : 2021 Réalisation de l'étude : 2021 - 2022</p>					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					

	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers participatifs organisés - Actions de communication réalisées
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<ul style="list-style-type: none"> - Anticipation des obligations réglementaires et programmatiques concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation des milieux naturels, mais également des orientations du SCOT et du SRADDET. - Ambition écologique dans les domaines de l'énergie, de la biodiversité, de la préservation des ressources, des mobilités, de la préservation des espaces agricoles et du développement des circuits courts, etc.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto-évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 – Anticiper le développement de la commune en réduisant son impact environnemental</p> <p>2 – Idem</p> <p>3 – L'étude comprend une étude hydraulique</p> <p>6 – L'un des objectifs de l'étude est la préservation de la biodiversité, la protection des espaces naturels et le développement des espaces agricoles.</p> <p>7 – La démarche est fondée sur la participation et l'adhésion de la population avec des ateliers thématiques organisés lors des différentes phases et une approche quartiers durables/bâtiments durables sur les zooms opérationnels.</p> <p><i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i></p>
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer par la CCPL

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Production d'énergies renouvelables

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.B.8																	
Maître d'ouvrage	Commune de Boisseron																	
Intitulé du projet	Production d'énergies renouvelables																	
Description de l'action	<p>Consciente de la nécessité de développer et diversifier les productions d'énergie renouvelables, la commune entend s'engager dans une démarche de « commune à énergie positive ».</p> <p>La consommation actuelle d'énergies sur l'ensemble du territoire communal est de 337MWh pour l'électricité et de 89MWh pour le gaz.</p> <p>Le projet nécessite une étude préalable pour connaître les moyens nécessaires de diminution et de compensation de ces dépenses.</p> <p>Par la suite seront mis en place des panneaux photovoltaïque en toiture, notamment sur un hangar pour les services techniques à créer, mais également sur les bâtiments publics ciblés par l'étude, ou tout autre site.</p> <p>Le projet se veut participatif, pédagogique et inclure les habitants.</p> <p>Il pourra notamment inclure des méthodologies de communication et d'incitation aux économies d'énergie comme par exemple une photographie thermique aérienne de la commune pour évaluer les déperditions thermiques ou encore des actions de sensibilisation conduites auprès des publics scolaires.</p>																	
Partenaires	Commune - Partenaires financiers à solliciter : - Région Ce projet est inscrit dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR.																	
Coût prévisionnel	En cours d'évaluation																	
Plan de financement prévisionnel	NC																	
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026			X	X		
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
		X	X															
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Actions de communication réalisées - Energies renouvelables produites. 																	

Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <p>- Réduction des gaz à effet de serre par le renforcement des compétences thermiques du bâtiment,</p> <p>- Travail sur la mise en place de panneaux solaires en toiture et donc la production d'énergies renouvelables.</p> <p>- Compensation de l'impact actuel.</p>		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 – Réduction des gaz à effet de serre, développement des ENR.</p> <p>2 - Idem</p> <p>5 – Idem.</p> <p>7 – Projet participatif à coconstruire avec les habitants.</p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Eclairage public de Boisseron

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.B.9					
Maître d'ouvrage	Commune de Boisseron					
Intitulé du projet	Eclairage public de Boisseron					
Description de l'action	<p>La commune souhaite diminuer son impact environnemental ainsi que les pollutions lumineuses liées à l'éclairage public.</p> <p>Une première opération d'extinction de l'éclairage public a ainsi été mise en œuvre de 23h à 6h pour une première période expérimentale de 6 mois.</p> <p>Il convient en parallèle de remplacer les luminaires vétustes, en particulier à mercure, présents dans différents quartiers par des éclairages type LED.</p> <p>Différentes phases sont à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 luminaires mercure - 18 luminaires vétustes avenue de Baroncelli - 281 luminaires vétustes répartis sur la commune. <p>Il s'agit d'une opération pluriannuelle.</p>					
Partenaires	Commune - Partenaires financiers à solliciter : <ul style="list-style-type: none"> - Région - Département, 					
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : 12 839€ - Phase 2 : 10 130€ - Phase 3 : 182 500€ <p>La priorité est donnée aux deux premières phases.</p>					
Plan de financement prévisionnel	NC					
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention : 2021 - Réalisation de l'étude : 2022 					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Actions de communication réalisées - Economies d'énergies réalisées 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre,					

	<p>de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <p>- Anticipation des obligations réglementaires et programmatiques concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation des milieux naturels, mais également des orientations du SCOT et du SRADET.</p> <p>- Ambition écologique dans les domaines de l'énergie, de la biodiversité, de la préservation des ressources, des mobilités, de la préservation des espaces agricoles et du développement des circuits courts, etc.</p>			
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>1 – Anticiper le développement de la commune en réduisant son impact environnemental</p> <p>2 – Idem</p> <p>3 – L'étude comprend une étude hydraulique</p> <p>6 – L'un des objectifs de l'étude est la préservation de la biodiversité, la protection des espaces naturels et le développement des espaces agricoles.</p> <p>7 – La démarche est fondée sur la participation et l'adhésion de la population avec des ateliers thématiques organisés lors des différentes phases et une approche quartiers durables/bâtiments durables sur les zooms opérationnels.</p>			
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Revitalisation du centre historique: Château de Boisseron	
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.B.10
Maître d'ouvrage	Commune de Boisseron
Intitulé du projet	Revitalisation du centre historique : Château de Boisseron
Description de l'action	<p>L'action se décompose en deux phases dont la finalité est de retrouver la maîtrise foncière du domaine du château de Boisseron, lequel occupe le ¼ du cœur historique de la commune et est aujourd'hui laissé à l'abandon. Ce site présente un danger pour les utilisateurs aussi nombreux que non autorisés (le site est un haut lieu de l'urbex notamment) et son exploitation par un aménageur mettrait en danger d'une part ce patrimoine communal, mais d'autre part la vie dans le cœur de village : développer un trop grand nombre de logements dans un espace desservi par de la voirie ancienne exigüe serait catastrophique pour le village historique.</p> <p>La propriété comprend un château, son parc avec des arbres remarquables, et des annexes laissés à l'abandon depuis 15 ans.</p> <p>Le projet est :</p> <p>Phase 1 : acquisition et sécurisation (2021-2022)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat du domaine via l'EPF - Revente de la zone des annexes pour permettre l'implantation de nouveaux logements (dont habitat social et habitat partagé) dans un nombre acceptable pour un cœur de village - Sécuriser le château, et permettre l'accès au parc à la population - sécuriser ce parc. <p>Phase 2 : aménagement et valorisation du site : (2024-2028)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du château <p>Réaménagement et implantation d'un tiers lieu et de services publics.</p>
Partenaires	<p>Commune – porteur de projet associatif/concertation des habitants – Aménageur privé (logements dont logements sociaux) - EPF – partenaires financiers en cours de sollicitation/à solliciter : Etat/fonds friches – Région (inclus dans le dossier bourg centre) – Département (notamment au titre des ENS) – CCPL.</p> <p>L'EPF accompagne la commune pour l'acquisition. La commune assure la maîtrise d'œuvre. Le porteur de projet assure l'aménagement et la vie du site pour la partie tiers lieu. Un aménageur reste à solliciter ainsi que les partenaires financiers.</p> <p>L'acquisition est en cours de discussion entre l'EPF et le propriétaire CPI.</p>

	Prochaine étape / action à entreprendre : achat / sécurisation.					
Coût prévisionnel	<p>En phase 1 :</p> <p>Acquisition – 1 453 609€</p> <p>Frais de notaire – 116 289€</p> <p>Etudes – 96 663€</p> <p>Fouilles archéologiques – 288 760€</p> <p>Sécurisation du site – 340 223€</p> <p>En phase 2 :</p> <p>Coûts à ajuster selon l'évolution du montage et de la négociation avec l'aménageur privé</p>					
Plan de financement prévisionnel	<p>Phase 1 :</p> <p>Financement mobilisé : Appel à projet Fonds Friche octobre 2021 : 599 876€</p> <p>A mobiliser après acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - subvention DETR (200 661€) - CD34 (ENS : 116 000€) - CCPL (20 000€) - Région (contrat bourg centre : 80 000€) - Cession à un aménageur privé des annexes. <p>Apports non financiers :</p> <p>Projet participatif lancé en concertation avec l'association « Le Château ».</p> <p>Phase 2 :</p> <p>Dossiers de subventions à déposer pour la réalisation du tiers lieu et la valorisation du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet quartier créatif (Etat) - Région (bourg centre/No Watt/BDO) - Porteur de projet privé (participation) 					
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Acquisition et mise en sécurité 2021-2022 - Phase 2 : 2024 - 2028 					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Nombre de logements mis en service - Linéaire de voirie publique - Linéaire de voirie cyclable - Nombre d'animations réalisées dans l'enceinte du site. 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Densification urbaine : SRADDET / SCOT</p> <p>Non imperméabilisation des sols (% de nouvelles artificialisation +5% - artificialisation évitée grâce au projet : 50), projet de label Bâtiment durable Occitanie / PCAET ;</p> <p>Respect du PPRI et des zones de protection environnementales et archéologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - ambition écologique relevant de plusieurs domaines : (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...) : le projet comprend un pôle de formation écologique, il a l'ambition de l'exemplarité environnementale, il permet de préserver un parc comprenant des arbres remarquables. - Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser :- Compensation de la friche urbaine. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	1 – Sobriété énergétique du projet (Performance E+C-(énergie/carbone) : 30), préservation du site et du parc, non imperméabilisation des sols (+5%). 2 – Pôle de formation à la transition écologique. 4 - économie circulaire (valorisation des déchets de chantier pour la construction 26 – matériaux biosourcés ou géosourcés dans les bâtiments 40) 7 – Co-construction - Heures d’insertion générées par le projet + emplois créés.			
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l’auto-évaluation</u>				

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d’œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Réhabilitation de la maison Queyranne																		
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.C.1																	
Maître d'ouvrage	Commune de Campagne																	
Intitulé du projet	Réhabilitation de la maison Queyranne																	
Description de l'action	Réhabilitation d'une maison vigneronne en salle de réception avec cuisine et sanitaire comprenant des travaux d'isolation, de climatisation, de charpente et de menuiseries.																	
Partenaires	Conseil Départemental : 50 000 €																	
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maçonnerie- gros œuvre- étanchéité : 92 259,00 € HT - Charpente bois/ toiture : 7 900,00 € HT - Menuiseries extérieurs Alu : 34 850,00 € HT - Serrurerie- Métallerie : 51 205,00 € HT - Plâtrerie-isolation : 26 530,00 € HT - Menuiserie intérieure : 9 930,00 € HT - Electricité/clim/chauffage : 50 350,00 € HT - Plomberie/ sanitaire/ VMC : 27 300,00 € HT - Carrelage-faïence-revêtement de sol dur : 7 205,00 € HT - Peinture : 4 860,00 € HT - Façades/enduit : 32 720,00 € HT - Maitrise d'œuvre + bureau d'étude : 36 000 € HT - Total : 381 109 € HT 																	
Plan de financement prévisionnel	NC																	
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026		X				
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
	X																	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 																	
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);																	

	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>1 – Sobriété énergétique du projet (Performance E+C-(énergie/carbone) : 30), préservation du site et du parc, non imperméabilisation des sols (+5%).</p> <p>2 – Pôle de formation à la transition écologique.</p> <p>4 - économie circulaire (valorisation des déchets de chantier pour la construction 26 – matériaux biosourcés ou géosourcés dans les bâtiments 40)</p> <p>7 – Co-construction - Heures d'insertion générées par le projet + emplois créés.</p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0

Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet
CRTE PAYS DE LUNEL
Aménagement des cimetières de Lunel

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.L.14
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel
Intitulé du projet	Aménagement des cimetières
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : Les cimetières de la ville de Lunel disposent d'une capacité permettant de tenir environ 3 ans compte tenu du rythme de vente de caveaux constaté ces dernières années. Pour assurer ces trois années, il convient de poursuivre les aménagements des quelques espaces restants à aménager sur les deux cimetières. Dans ce délai, il est donc nécessaire d'envisager un agrandissement du cimetière St Pierre. De plus, un projet est en réflexion pour améliorer le service rendu aux lunellois en accueillant les familles directement au cimetière avec la création d'un bâtiment d'accueil à construire sur le site de St Gérard.</p> <p>En parallèle de ces travaux et dans le cadre de l'agenda d'accessibilité, la ville de Lunel doit mettre en accessibilité ses cimetières.</p> <p><u>Projet</u> : Le projet intègre les éléments suivants : Cimetière Saint Gérard : bâtiment de 75m² comprenant une salle d'accueil, des toilettes adaptés aux personnes à mobilité réduite, un bureau et une pièce servant de vestiaire. Ce nouveau bâtiment est nécessaire car l'actuel n'est pas aux normes. Il accueillera les familles et les entreprises. Il faudra un temps plein administratif qui assurera l'accueil et les opérations funéraires. L'agrandissement du cimetière St Pierre se situerait à l'arrière sur des parcelles communales avec également la création d'un parking.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet est cohérent dans la stratégie globale de la ville dans le cadre de l'amélioration des services rendus aux lunellois et de l'accessibilité pour tous à ses services.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 966 666€ HT Bâtiment cimetière St Gérard : 183 333€ Agrandissement cimetière St Pierre : 650 000€ Études mise en accessibilité des cimetières : 50 000€ Achèvement aménagement des cimetières : 83 333€

Plan de financement prévisionnel	NC					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal					
1. Lutte contre le changement climatique				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles				1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>						

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

<p align="center"> Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Étude de programmation hôpital de la République </p>						
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.L.15					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Étude de programmation hôpital de la République					
Description de l'action	<p>Le départ potentiel de l'hôpital République nous conduit à envisager une nouvelle destination pour ces parcelles bâties. En ce sens, et étant donné la surface et la localisation de ce site (proximité centre-ville), une étude de programmation est essentielle afin d'envisager sereinement la mutation de ces locaux.</p> <p><u>Projet</u> : définition d'un cahier des charges, diagnostic sur existant, étude de programmation pour définition opérationnelle et travaux Intégration des opportunités permettant de soutenir la centralité et l'attractivité du territoire et en appui des dispositifs centre-ville</p>					
Partenaires						
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 50 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	NC					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
					X	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Étude de programmation Îlot VAUBAN

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.L.16																	
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel																	
Intitulé du projet	Étude de programmation hôpital de la République																	
Description de l'action	<p>Le départ annoncé de la gendarmerie occupant actuellement les locaux de la caserne Vauban nous conduisent à envisager une nouvelle destination pour cette zone intégrant également le bâti communal. En ce sens, et étant donné la surface et la localisation de ce site (proximité centre-ville), une étude de programmation est essentielle afin d'envisager sereinement la mutation de ces parcelles.</p> <p><u>Projet</u> : définition d'un cahier des charges, diagnostic sur existant, étude de programmation pour définition opérationnelle et travaux Intégration des opportunités permettant de soutenir la centralité et l'attractivité du territoire et en appui des dispositifs centre-ville (action cœur de ville / ORT).</p>																	
Partenaires	Partenaire financier potentiel : Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC)																	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 50 000 € HT																	
Plan de financement prévisionnel	CDC : 25 000 € Autofinancement : 25 000 €																	
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 16.6%;">2021</th> <th style="width: 16.6%;">2022</th> <th style="width: 16.6%;">2023</th> <th style="width: 16.6%;">2024</th> <th style="width: 16.6%;">2025</th> <th style="width: 16.6%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026		X				
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
	X																	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 																	
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 																	

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

<p align="center"> Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Réalisation d'un parking sur l'annexe 2 de Brunel </p>																		
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.L.17																	
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel																	
Intitulé du projet	Réalisation d'un parking sur l'annexe 2 de Brunel																	
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : le chemin du Jeu de Mail est encombré et saturé lors des rencontres de football qui se déroulent sur le complexe sportif F.Brunel. La création d'un parking profiterait également pour les manifestations qui ont lieu dans les halles de sport.</p> <p><u>Projet</u> : terrassement, nivellement, enrobé, traçage (surface : 3000m²)</p> <p><u>Objectif</u> : apaisement de la population dans le quartier et solution sécuritaire en matière de stationnement</p>																	
Partenaires	Région Occitanie, Département de l'Hérault à mobiliser																	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 500 000 € HT																	
Plan de financement prévisionnel	CDC : 25 000 € Autofinancement : 25 000 €																	
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="center">X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026					X	
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
				X														
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 																	
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 																	

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Réhabilitation et restructuration du service accueil du public de la mairie de Lunel-Viel avec préservation du patrimoine : Phase 1 diagnostics et travaux prioritaires	
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.LV.6
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel-Viel
Intitulé du projet	Réhabilitation et restructuration du service accueil du public de la mairie de Lunel-Viel avec préservation du patrimoine : Phase 1 diagnostics et travaux prioritaires
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : Le château, bâtiment emblématique de la commune, abrite les services généraux de la ville. Au-delà de l'entretien au quotidien de ce patrimoine, des travaux « du sol au plafond » deviennent incontournables (révision de la toiture et des exutoires, évacuation des eaux pluviales, révision du chauffage dans l'aile Ouest du bâtiment, reprise des réseaux électriques et numériques...). A ce titre, la commune réalise une étude préalable globale sur l'ensemble du bâtiment lui permettant de programmer un plan de rénovation, de mise aux normes et de sauvegarde du patrimoine couplé à une réorganisation des espaces afin de rationaliser l'installation des nombreux services, compte tenu de l'augmentation du personnel tout en clarifiant l'installation de chaque service en cohérence avec les besoins et l'ambition municipale : accueil du public (RDC), pôle urbanisme, accueil scolaire (1ier étage), services techniques, ingénierie et service communication et culture (2ième étage).</p> <p><u>Projet</u> :</p> <p>La première phase de travaux va porter sur la rénovation de la mairie (phase 1'accueil du public en rez de chaussée) comprenant des travaux d'aménagement et de fonctionnalité / accessibilité, aménagement et rénovation énergétique (menuiseries) incluant en priorité la rénovation hall d'entrée, la salle d'attente et l'accueil du public et la restructuration du pluvial. En effet, Les eaux pluviales ne s'évacuent pas correctement et stagnent en toiture et au pied du bâtiment nécessitant un redimensionnement des exutoires et un raccordement au réseau existant des eaux pluviales.</p> <p>Il montre également des dégradations d'éléments intérieurs (parquet, menuiseries) et en façades (modénatures).</p>

	<p>La seconde phase de travaux sera programmée et précisée en fonction des résultats complets du diagnostic</p> <p><u>Objectif</u> : Pour permettre une optimisation de l'occupation des locaux de la mairie, un projet de réorganisation des espaces intérieurs du bâtiment est prévu.</p> <p>Ce projet d'aménagement du rdc est la première phase prioritaire de la réhabilitation globale du château, lieu qui accueille le public au quotidien. L'objectif de ces travaux est de les adapter à l'évolution des services et de faciliter l'accès aux services à la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accessibilité du public avec mise aux normes PMR • Favoriser la fonctionnalité du bâtiment ERP et la desserte des services • Réhabiliter le patrimoine bâti et préserver les éléments exceptionnels du bâti • Restructurer pour moderniser les équipements, réseaux, électricité, informatique... 					
Partenaires	Service des bâtiments de France Personnel municipal et usagers Hérault Energie (conventionnement sur la mesure thermique) Partenaires financiers : Etat, Région, Département					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel de la phase ici présentée: 187 500 € HT Dont diagnostic : 30 000 € HT Travaux : 82 500 € HT Pluvial : 75 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Financeurs		Montant HT	Taux		
	Etat DSIL		56 250,00 €	30%		
	Région		56 250,00 €	30%		
	Département		37 500,00 €	20%		
	Commune		37 500,00 €	20%		
	TOTAL		187 500,00 €	100%		
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Enquête de satisfaction du personnel et des usagers - Indicateurs de consommation énergétique 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité accrue, inclusion • Isolation thermique • Amélioration de l'accueil du public 					

	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de travail • Rénovation du patrimoine • Mise à profit de l'espace boisé 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal</p> <p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 : rénovation énergétique de l'hôtel de ville +1</p> <p>2 : mise hors d'eau du central téléphonique... L'accueil de la mairie était injoignable lors des derniers épisodes cévenols car il était inondé ; création d'un pluvial pour le bâtiment</p> <p>3 : limitation des inondations, moins de contact de l'eau avec d'éventuels polluants + 1</p> <p>4 : utilisation de matières naturelles et locales pour l'isolation des bâtiments + 1</p> <p>5 : 0 (sauf effet de serre)</p> <p>6 : 0</p> <p>7 : renforce la proximité des habitants avec le service public +1</p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	125000	62500	0	0	0	187 500,00 €
Diagnostic	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	30 000,00 €
Travaux	- €	95 000,00 €	62 500,00 €	- €	- €	- €	157 500,00 €
RECETTES	- €	106 250,00 €	81 250,00 €	- €	- €	- €	187 500,00 €
Europe (préciser le fonds)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Etat (préciser le fonds)	- €	28 125,00 €	28 125,00 €	- €	- €	- €	56 250,00 €
Conseil Régional	- €	28 125,00 €	28 125,00 €	- €	- €	- €	56 250,00 €
Département	- €	25 000,00 €	12 500,00 €	- €	- €	- €	37 500,00 €
Autofinancement	- €	25 000,00 €	12 500,00 €	- €	- €	- €	37 500,00 €

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Réhabilitation et restructuration du service accueil du public de la mairie de Lunel-Viel avec préservation du patrimoine : Phase 2 Travaux de réhabilitation suite diagnostic phase 1	
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.LV.7
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel-Viel
Intitulé du projet	Réhabilitation et restructuration du service accueil du public de la mairie de Lunel-Viel avec préservation du patrimoine : Phase 2
Description de l'action	<p>Contexte : Le château, bâtiment emblématique de la commune, abrite les services généraux de la ville. Au-delà de l'entretien au quotidien de ce patrimoine, des travaux « du sol au plafond » deviennent incontournables (révision de la toiture et des exutoires, évacuation des eaux pluviales, révision du chauffage dans l'aile Ouest du bâtiment, reprise des réseaux électriques et numériques...). A ce titre, la commune réalise une étude préalable globale sur l'ensemble du bâtiment lui permettant de programmer un plan de rénovation, de mise aux normes et de sauvegarde du patrimoine couplé à une réorganisation des espaces afin de rationaliser l'installation des nombreux services, compte tenu de l'augmentation du personnel tout en clarifiant l'installation de chaque service en cohérence avec les besoins et l'ambition municipale : accueil du public (RDC), pôle urbanisme, accueil scolaire (1ier étage), services techniques, ingénierie et service communication et culture (2ième étage).</p> <p>Pour permettre une optimisation de l'occupation des locaux de la mairie, un projet de réorganisation des espaces intérieurs du bâtiment est prévu.</p> <p>Projet :</p> <p>Suite à la première phase de travaux et de diagnostic,</p> <p>La seconde phase de travaux sera programmée et précisée en fonction des résultats complets du diagnostic selon un programme précis concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La révision de la toiture. ➤ La rénovation et la création éventuelle d'exutoires supplémentaires des eaux pluviales depuis la toiture jusqu'à leur évacuation à l'extérieur du bâtiment (en toiture et au niveau du patio). ➤ La réalisation du réseau nécessaire au raccordement des eaux pluviales sur le réseau de la ville

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La réalisation des travaux de remédiation aux mouvements structuraux du bâtiment (lézardes, srélevation du sol...). ➤ La restauration des parquets, notamment du rez-de-chaussée dans un souci de préservation du patrimoine et d'accessibilité. ➤ La réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (isolation, menuiseries...). ➤ La rénovation du système de chauffage / climatisation, sur l'ensemble du bâtiment. ➤ La révision des installations électriques et numériques. ➤ La réalisation des aménagements de bureaux afin de rationaliser les services et les espaces <p>Objectif : L'objectif de ces travaux est d'adapter les locaux à l'évolution des services et de faciliter l'accès aux services à la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accessibilité du public avec mise aux normes PMR • Favoriser la fonctionnalité du bâtiment ERP et la desserte des services • Réhabiliter le patrimoine bâti et préserver les éléments exceptionnels du bâti • Restructurer pour moderniser les équipements, réseaux, électricité, informatique... 				
Partenaires	Service des bâtiments de France Personnel municipal et usagers Hérault Energie (conventionnement sur la mesure thermique) Partenaires financiers : Etat, Région, Département				
Coût prévisionnel	Montant défini à l'issu du diagnostic complet				
Plan de financement prévisionnel	NC				
Calendrier					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
			X	X	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Enquête de satisfaction du personnel et des usagers - Indicateurs de consommation énergétique 				
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique • Rénovation du patrimoine • Performance numérique • Mise à profit de l'espace boisé • Lutte contre inondation • Accessibilité accrue, inclusion • Amélioration de l'accueil du public 				

	• Amélioration des conditions de travail			
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal 1 : rénovation énergétique de l'hôtel de ville +1 2 : mise hors d'eau du rez-de-chaussée, inondé lors des épisodes cévenols +1 3 : limitation des inondations, moins de contact de l'eau avec d'éventuels polluants + 1 4 : utilisation de matières naturelles et locales pour l'isolation des bâtiments + 1 5 : 0 (sauf effet de serre) 6 : 0 7 : aspect patrimonial d'un bâtiment emblématique pour la population, accueil public, conditions de travail, performance numérique +1			
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>				

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES							
Diagnostic							
Travaux							
RECETTES							
Europe (préciser le fonds)							
Etat (préciser le fonds)							
Conseil Régional							
Département							
Autofinancement							

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Création d'une plateforme de collecte et de traitement des déchets municipaux issus des espaces publics	
Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.LV.8
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel-Viel
Intitulé du projet	Création d'une plateforme de collecte et de traitement des déchets municipaux issus des espaces publics
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> :</p> <p>Les déchets municipaux de Lunel-Viel issus des espaces publics sont composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des déchets végétaux générés par l'entretien des espaces verts - des déchets collectés dans les corbeilles publiques monoflux - des déchets de balayage des rues <p>Les déchets végétaux sont aujourd'hui amenés en déchetterie puis broyés par le Syndicat Mixte entre Pic & Etang.</p> <p>Les autres déchets sont incinérés à l'UVE de Lunel-Viel.</p> <p>Le projet vise à diminuer l'impact environnemental de la collecte et du traitement de ces déchets.</p> <p>Les déchets végétaux seront broyés sur place quand c'est possible, ou sur une plateforme spécialement aménagée. Le broyat sera épandu au pied des espaces verts de la commune.</p> <p>Les déchets issus des corbeilles publiques seront séparés par flux avec le déploiement de corbeilles multiflux (cf. fiche CRTE dédiée)</p> <p>Flux verre > colonne de verre</p> <p>Flux emballage > collecté à part (poubelle jaune)</p> <p>Flux non trié (poubelles jaune et poubelle grise) > collecte intercommunale</p> <p>Flux biodéchets : pavillon de compostage</p> <p><u>Projet</u> :</p> <p>Le projet vise donc à créer une plateforme permettant le broyage des végétaux, un pavillon de compostage et un hangar technique pour le véhicule et le matériel de collecte, la balayeuse, un local pour la collecte des bacs et une colonne de verre, des bornes de recharge électrique. Le broyeur sera acquis fin 2021 grâce aux subventions déjà notifiées par l'ADEME et la Région Occitanie.</p> <p><u>Objectifs</u> :</p>

	<p>la transition énergétique pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limitation des déplacements vers les déchèteries - limitation du recours à l'incinération des déchets - recyclage du flux emballage - retour au sol et apport organique pour les déchets végétaux et les biodéchets compostés - électrification des véhicules de collecte et d'entretien - l'utilisation d'une énergie propre et renouvelable avec l'installation de panneau solaire en toiture du hangar (limitation du gaz à effet de serre et préservation des ressources naturelles) 					
Partenaires	<p>Habitant, élus, agents municipaux Associations Communales CNID (Centre national d'information sur les déchets) France Nature Environnement (FNE) CCPL Service déchets Entreprise de couverture photovoltaïque Partenaire Financier ADEME ETAT (DETR) / APPEL A PROJET Département de l'hérault Région Occitanie</p>					
Coût prévisionnel	<p>Acquisition de parcelles : 200 00 euros HT Maitrise d'œuvre /OPC et Bureaux études : 111 600 ht € Travaux aménagement plateforme et hangar avec panneaux photovoltaïques : 750 000 € HT</p>					
Plan de financement prévisionnel	Financier			Montant HT	Taux	
	ADEME			424 640,00 €	40,00%	
	DETR			106 160,00 €	10,00%	
	Région Occitanie			212 320,00 €	20,00%	
	Département de l'Hérault			106 160,00 €	10,00%	
	Commune			212 320,00 €	20,00%	
	Total			1 061 600,00 €	100,00%	
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
X études		X acquisition foncière et démarrage travaux	X travaux et livraison			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Indicateur de mesure quantifiée du broyage (tonnage) - Indicateur de mesure du déplacement des véhicules en déchèteries 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...) ; • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

	Ambition écologique du projet relevant de plusieurs domaines : climat, énergie, préservation des ressources ; <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement dans la démarche : réduire les déplacements véhicules et l'impact environnemental de la collecte et du traitement des déchets végétaux • Amélioration des conditions de travail
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. 1 : limitation des déplacements vers les déchèteries, du recours à l'incinération des déchets, recyclage du flux emballage +1 2 : limitation de l'évapotranspiration avec le broyat épandu, meilleure résistance des végétaux aux épisodes de sécheresse +1 3 : limitation de l'arrosage des espaces verts par le paillage avec du broyat +1 4 : recyclage du flux emballage et retour au sol des déchets végétaux et des biodéchets +1 5 : réduction des déchets incinérés et des déplacements > réduction de l'émission de dioxines et des particules issues de la combustion de moteurs diesel +1 6 : apport organique dans les espaces verts communaux : une pratique « agricole » durable +1 7 : création d'emplois (collecte de déchets multiflux, broyage, compostage) en lieu et place de l'incinération peu créatrice d'emplois. +1
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	211 160,00 €	408 480,00 €	441 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 061 600,00 €
Maitrise d'œuvre	11 160,00 €	33 480,00 €	66 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	111 600,00 €
Acquisition	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Travaux	0,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	750 000,00 €
Communication	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

...							0,00 €
RECETTES	0	159 240,00 €	414 024,00 €	382 176,00 €	0,00 €	0,00 €	955 440,00 €
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Etat (ADEME)	0	84 928,00 €	169 856,00 €	169 856,00 €	0	0	424 640,00 €
Conseil Régional	0	21 232,00 €	106 160,00 €	84 928,00 €	0	0	212 320,00 €
Conseil Départemental	0	10 616,00 €	53 080,00 €	42 464,00 €	0	0	106 160,00 €
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Autofinancement	0	42 464,00 €	84 928,00 €	84 928,00 €	0	0	212 320,00 €



Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Modernisation de l'éclairage public

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.M.6					
Maître d'ouvrage	Commune de Marsillargues					
Intitulé du projet	Modernisation de l'éclairage public					
Description de l'action	Étude d'opportunité sur un éclairage « intelligent » : capteurs de présence et de luminosité, télégestion (gestion de l'allumage et de l'intensité lumineuses...) Remplacement progressif de l'éclairage : centre-ville puis entrées de ville et artère principales puis tous les quartiers					
Partenaires	Partenariat technique : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (sous réserve d'inclusion dans un aménagement global de l'espace public) Conseil Départemental de l'Hérault PETR Vidourle-Camargue Communautés de Communes du Pays de Lunel Hérault Énergie Partenariat financier : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (sous réserve d'inclusion dans un aménagement global de l'espace public) Conseil Départemental de l'Hérault PETR Vidourle-Camargue Communautés de Communes du Pays de Lunel Hérault Énergie					
Coût prévisionnel	155.000,00 euros HT					
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement, dotation, contrat avec une collectivité, BCO, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Installation par les services techniques					
Calendrier	Études : 2022 Travaux : 2022 à 2026					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

	Economies d'énergies, réduction pollution lumineuse		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <ol style="list-style-type: none"> 1. Isolation du bâtiment et limitation de la réverbération +1 2. Préservation de la ressource en eau : installation d'un circuit distinct pour les eaux grises, installation exclusive d'équipements économes en consommation d'eau (sanitaires, robinetterie...) +1 3. Utilisation de matières naturelles et locales pour l'isolation des bâtiments +1 4. Diagnostic et élimination des matériaux dangereux pour la santé (amiante, plomb, chrome...) 5. Inclure une part végétale même minimale dans le projet (équipement entièrement minéral à ce jour), utilisation de matériaux qui réduisent l'émission de polluants dans l'air Renforcement de la proximité des habitants et contribue à la cohésion sociale : participation citoyenne, accessibilité, culture et festivités, réunions institutionnelles, vitalité associative, cadre de vie des habitants, attractivité du centre bourg +1		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Coûts et plan de financement prévisionnel

DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Réfection de l'éclairage public

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.Sts.1					
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Sériès					
Intitulé du projet	Réfection d'éclairage public					
Description de l'action	<p>Il s'agit de remplacer toutes les ampoules « ordinaires » de l'éclairage public de la commune par des ampoules LED. Cet équipement nous permettrait de diminuer l'intensité lumineuse d'au moins 50 % pendant les heures de nuit (23h / 6h)</p> <p>Plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer de 75 % à 80 % la consommation électrique de la commune, - diminuer la facture d'énergie, - préserver le milieu naturel de la faune (oiseaux et animaux nocturnes) par la diminution très sensible de l'intensité lumineuse la nuit - favoriser la biodiversité par la diminution de l'éclairage nocturne 					
Partenaires	A discuter avec le SIERNEM pour la maîtrise d'œuvre A discuter avec Hérault Énergie					
Coût prévisionnel	146 662 € HT : Remplacement de toutes les ampoules avec ou sans remplacement des supports en fonction de leur vieillissement					
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds européens - Fonds propres - Et/ou emprunt 					
Calendrier	Travaux à réaliser dès l'obtention des subventions					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p>Suivi du calendrier par phase</p> <p>Taux de mandatement</p> <p>Les indicateurs d'évaluation pendant les travaux se feront en 2 phases : la première pour le centre village, la seconde par la périphérie</p> <p>L'indicateur principal sur ces travaux se mesurera aux économies sur la consommation d'énergie et sur les dépenses de fonctionnement en matière d'énergie</p>					

Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la consommation énergétique - Préservation de la faune nocturne - Préservation de la biodiversité - Economie financière 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Déplacement et extension des services techniques de la commune de Saturargues</p>						
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.S.3					
Maître d'ouvrage	Commune de Saturargues					
Intitulé du projet	Déplacement et extension des services techniques communaux					
Description de l'action	<p>Pour répondre aux nouveaux besoins des habitants et mettre en adéquation les activités quotidiennes des services techniques avec le bâtiment qui leur est dédié, la commune de Saturargues souhaite créer un bâtiment fonctionnel d'une plus grande capacité.</p> <p>Par ailleurs, situé actuellement en cœur de village, compte tenu de la configuration du village, la position géographique de ce bâtiment n'est pas optimale ni pour les agents ni pour les habitants.</p> <p>Le projet consiste donc à réaliser des travaux pour créer un bâtiment à l'extérieur du village, plus facile d'accès et plus grand.</p> <p>Cette construction sera réalisée dans une recherche de réduction de son empreinte écologique et notamment la chaudière gaz sera remplacée par une pompe à chaleur réversible et avec gestion à distance pour limiter les consommations énergétiques.</p>					
Partenaires	Etat					
Coût prévisionnel	NC					
Plan de financement prévisionnel	NC					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	Suivi du calendrier par phase Taux de mandatement					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie 					

	circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Rénovation énergétique de la salle Michel GALABRU</p>						
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.S.4					
Maître d'ouvrage	Commune de Saturargues					
Intitulé du projet	Déplacement et extension des services techniques communaux					
Description de l'action	<p>Salle Michel Galabru à Saturargues.</p> <p>Il s'agit d'une salle polyvalente construite en 2000, qui est très utilisée, par les associations, le théâtre, les réceptions et manifestations communales et intercommunales.</p> <p>Les travaux envisagés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de chauffage - Menuiseries extérieures - Isolation thermique - Sanitaires - Eclairage 					
Partenaires	Partenaires financiers à mobiliser					
Coût prévisionnel	NC					
Plan de financement prévisionnel	Partenaires financiers à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p>Suivi du calendrier par phase</p> <p>Taux de mandatement</p>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Travaux d'aménagement pluvial Chemin des Carrières</p>						
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.9					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Travaux d'aménagement pluvial Chemin des Carrières					
Description de l'action	Travaux d'aménagement pluvial Chemin des Carrières					
Partenaires	Département / Etat					
Coût prévisionnel	317 032,00 € HT					
Plan de financement prévisionnel	DEPARTEMENT : 40 000 € ETAT (DETR) : 40 480 € AUTOFINANCEMENT COMMUNE : 236 552 €					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Début	Achèvement				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	Suivi du calendrier par phase Taux de mandatement					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	317 032	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (DETR)	0	40 480	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0		0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	40 000	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	236 552	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet						
CRTE PAYS DE LUNEL						
Travaux d'aménagement pluvial Impasse de la Castelle						
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.10					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Travaux d'aménagement pluvial Impasse de la Castelle					
Description de l'action	Travaux d'aménagement pluvial Impasse de la Castelle					
Partenaires						
Coût prévisionnel	77 641,00 € HT					
Plan de financement prévisionnel	Cofinancements envisagés : Département, Région et Etat					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Début et Achèvement					
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	Suivi du calendrier par phase Taux de mandatement					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (DETR)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Création de forages d'eau potable

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.11					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Création de forages d'eau potable					
Description de l'action	Travaux d'aménagement pluvial Impasse de la Castelle					
Partenaires	Département de l'Hérault Agence de l'eau					
Coût prévisionnel	NC					
Plan de financement prévisionnel	Cofinancements envisagés : Département, Etat et Agence de l'eau					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Début	X	Achèvement		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	Suivi du calendrier par phase Taux de mandatement					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (DETR)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Voirie chemin de Montpellier

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.12					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Voirie chemin de Montpellier					
Description de l'action	Réalisation des travaux de réfection de la voirie chemin de Montpellier					
Partenaires	Département de l'Hérault					
Coût prévisionnel	NC					
Plan de financement prévisionnel	Cofinancements envisagés : Département, Etat et Agence de l'eau					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Début				
		Achèvement				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	Suivi du calendrier par phase Taux de mandatement					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (DETR)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Aménagement électrique de l'esplanade

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.13					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Aménagement électrique de l'esplanade					
Description de l'action	Travaux de mise en conformité de l'éclairage de l'esplanade					
Partenaires	Hérault Energie SIERNEM					
Coût prévisionnel	NC					
Plan de financement prévisionnel	Département et Etat à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Début Achèvement			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	Suivi du calendrier par phase Taux de mandatement					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (DETR)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Economie d'énergie : Requalification de l'éclairage public

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.V.14					
Maître d'ouvrage	Commune de Villetelle					
Intitulé du projet	Aménagement électrique de l'esplanade					
Description de l'action	Economies d'énergie : Requalification de l'éclairage public					
Partenaires	Hérault Energie SIERNEM					
Coût prévisionnel	NC					
Plan de financement prévisionnel	Département et Etat à mobiliser					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
				Début Achèvement		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (DETR)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Redimensionnement des services techniques

Orientation stratégique n°	Il Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.9
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lunel
Intitulé du projet	Redimensionnement des services techniques
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Les services techniques de la Communauté de Communes se situent au nord de Marsillargues sur un terrain appartenant à la CCPL de 2,4 ha avec un centre technique sur près de 7 000 m² qui accueille environ 400 m² d'ateliers (hangars), 140 m² de bureaux et diverses aires de stockage et ateliers extérieurs ainsi qu'une aire spécifique de broyage des déchets verts (Syndicat) qui s'étend sur une plateforme d'environ 2 500 m².</p> <p>Aujourd'hui, le site est mobilisé par les activités des services techniques et celles relatives à la collecte, au traitement ou au stockage des déchets identifiées.</p> <p>Ces nombreuses activités génèrent plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un flux important de circulation à l'intérieur du site : le site est ouvert aux particuliers, aux professionnels, à la Régie d'Emplois et de Services, aux services techniques communes, et à tout prestataire assurant les transferts de matériaux - un site non adapté pour accueillir ces activités générant la dégradation des voies d'accès, l'usure des revêtements ou la dégradation des équipements (ex. quais de déchargement). - des conditions de travail difficiles pour les agents : empoussièremment, conflits avec les usagers, vols, stockage en hauteur - des conditions sanitaires à améliorer : absence d'eau courante potable, assainissement défaillant, absence de traitement des effluents <p>Ce site présente par ailleurs des contraintes majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il se situe intégralement en zone rouge du PPRI limitant significativement le potentiel d'extension à + 20% des surfaces bâties existantes avec contraintes constructives. - de faibles marges de manœuvre pour régulariser certaines activités normalement soumises à la réglementation ICPE (centre de broyage, déchèterie interne...) et difficilement applicable sur le site actuel <p><u>Descriptif :</u></p>

	<p>Une réflexion est ainsi engagée sur par la CC Pays de Lunel en faveur de l'aménagement d'un nouveau site technique accueillant dans les meilleures conditions possibles les équipes et les activités avec une mutualisation des locaux techniques des services techniques et ceux liés à la gestion des déchets au sein d'un seul et unique espace.</p> <p>Le projet consiste donc en la construction d'un nouveau centre technique mutualisé.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre durablement aux problématiques décrites ci-dessus en intégrant une marge de développement pour tenir compte d'éventuelles évolutions de compétences de la Collectivité - Continuer à mutualiser des services et des équipes pour en conserver les avantages tout en levant les contraintes et les difficultés au quotidien. 					
Partenaires	Partenaires financiers à mobiliser : Europe, Etat, Région					
Coût prévisionnel	2 500 000,00 € HT					
Plan de financement prévisionnel	NC					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
					X	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique						
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>			

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre et travaux	0	0	0	0	2 500 000	0	0
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
Etat (DSIL)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
CAF	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Extension du siège de la CC du Pays de Lunel : Mise en accessibilité et amélioration énergétique

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.												
Action n°	2.FP.Cpl.10												
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lunel												
Intitulé du projet	Extension du siège de la CC Pays de Lunel												
Description de l'action	<p>Le siège de la CCPL atteint aujourd'hui des limites de surface du fait de l'évolution des services de l'intercommunalité. Aussi, afin de répondre aux besoins actuels des services, de permettre une meilleure accessibilité du bâtiment (accueil en RDC) et d'anticiper les évolutions futures de la CCPL, il est envisagé une extension des locaux actuels du siège. Pour ce faire, par délibération du 02/07/2021, il a été acté l'acquisition des locaux du RDC du siège actuel d'une superficie de 337m² au sol et de 64,35m² en mezzanine avec accès et usage en indivision d'une cour extérieure clôturée de 700m² pour un montant de 220.000€.</p> <p>Le projet ici présenté consiste à réaliser des travaux de réhabilitation de locaux commerciaux en bureaux administratifs ayant pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre l'accueil du public plus accessible et visible (en le déplaçant au RDC, à l'entrée du bâtiment) - créer un pôle de service au plus proche des administrés - augmenter le nombre de bureaux pouvant accueillir les services de la CCPL - améliorer les conditions de travail <p>La réhabilitation du bâtiment doit être en lien avec la réflexion de la CCPL sur l'amélioration de son impact écologique et d'économies d'énergie.</p> <p>En outre, à l'arrière du bâtiment, une cour existante est annexée au lot acheté, il peut être envisagé d'y aménager un petit espace extérieur afin de permettre un lieu de pause pour les agents.</p>												
Partenaires	Partenaires financiers à mobiliser : Etat												
Coût prévisionnel	216 920,00 € HT												
Plan de financement prévisionnel	Etat : 173 536,00 € Autofinancement : 43 384,00 €												
Calendrier													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021	2022	2023	2024	2025	2026						
2021	2022	2023	2024	2025	2026								

X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique			
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	216 920,00	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre et travaux	0	216 920,00	0	0		0	0
RECETTES	0	216 920,00	0	0	0	0	0

Etat (DSIL)	0	173 536,00	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
CAF	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	43 384,00	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL

Développement des mobilités actives

Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.					
Action n°	2.FP.B.11					
Maître d'ouvrage	Commune de Boisseron					
Intitulé du projet	Développement des mobilités actives					
Description de l'action	<p>La commune a réalisé en 2018 un projet ambitieux de rénovation de l'avenue Mistral et de la place du Général de Gaulle : piétonnisation de la place, la mise en place d'un sens unique, un aménagement laissant une large place aux déplacements doux, un soin particulier apporté à la végétalisation, au mobilier urbain et à l'éclairage économe. La Voie Cyclable 70 utilisera cet aménagement. Afin de développer cette expérimentation sur l'ensemble de la commune, de développer et sécuriser les mobilités actives et réduire la place de la voiture, la commune entend mettre en œuvre un projet en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de circulation - Reprise du plan de circulation et de la signalétique - Sécurisation de la rue Joseph D'Arbaud (voie de compensation de l'avenue Mistral) - Implantation d'une aire de covoiturage en lien avec le Département - Réouverture des chemins communaux 					
Partenaires	<p>Commune - Partenaires financiers à solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région - Département <p>Ce projet est inscrit dans le contrat bourg centre conclu avec la région et le PETR</p>					
Coût prévisionnel	250 000,00 € HT					
Plan de financement prévisionnel	<p>Région 25%</p> <p>Département 30%</p> <p>Fonds Européens : 25%</p>					
Calendrier	<p>Recherche de subventions : 2021-2022</p> <p>Réalisation : 2022 - 2024</p>					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X		

Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Actions de communication réalisées – Ateliers participatifs - Comptages véhicules 		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. <ul style="list-style-type: none"> - Développement des mobilités actives - Réduction des émissions de gaz à effet de serre 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto-évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 – Promotion des mobilités actives</p> <p>5 – Diminution des gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air.</p> <p>6 – Implantation d'arbres pour réduire la chaleur ressentie tout au long des espaces de mobilité actives et donc développement des trames vertes.</p> <p>7 – Le projet entend développer la cohésion sociale, la prévention de la santé par les mobilités actives et la sécurité des usagers</p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	216 920,00	0	0	0	0	0
Maitrise d'œuvre et travaux	0	216 920,00	0	0		0	0
RECETTES	0	216 920,00	0	0	0	0	0
Etat (DSIL)	0	173 536,00	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
CAF	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	43 384,00	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

<p align="center">Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Piste cyclable avenue de Mauguio</p>																		
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.																	
Action n°	2.FP.L.18																	
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel																	
Intitulé du projet	Réalisation d'un parking sur l'annexe 2 de Brunel																	
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : L'avenue de Mauguio réunit deux établissements scolaires importants, le collège Frédéric Mistral et le lycée Louis Feuillade. Entre le rond-point de l'étang de l'or et la rue de la Bréchette, il n'existe aucun aménagement dédié aux piétons et cycles. De plus, les trottoirs entre la rue de la Bréchette et le collège F.Mistral sont étroits.</p> <p>Dans le cadre de ces efforts en matière de déplacements doux et de sécurisation des établissements scolaires, il serait judicieux de relier la piste cyclable de St Just au collège de F. Mistral en passant par le lycée Feuillade.</p> <p><u>Projet</u> : Abattage des platanes, création d'une piste cyclable bidirectionnelle côté ouest de la chaussée, création d'un trottoir côté est, redimensionnement de la voirie, réfection de l'éclairage public, végétalisation, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet valorise la promotion des mobilités douces et d'accessibilité de la ville à tous.</p>																	
Partenaires	Région Occitanie, Département de l'Hérault à mobiliser																	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 1 083 333 € HT																	
Plan de financement prévisionnel	NC																	
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td align="center">X</td> <td align="center">X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2021	2022	2023	2024	2025	2026		X	X			
2021	2022	2023	2024	2025	2026													
	X	X																
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 																	
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);																	

	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet CRTE PAYS DE LUNEL Maillage des pistes cyclables en pays de Lunel	
Orientation stratégique n°	II Cohésion territoriale et renforcement d'une identité commune à travers le patrimoine naturel et culturel et le développement d'équipements de qualité pour les habitants.
Action n°	2.FP.Cpl.11
Maître d'ouvrage	Commune de Communes du Pays de Lunel
Intitulé du projet	Maillage des pistes cyclables en Pays de Lunel
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Lunel accorde un soutien particulier au développement des aménagements cyclables. Après l'élaboration de son schéma intercommunal de déplacement doux en 2010, la Communauté de Communes a mis en œuvre une politique de soutien au développement des déplacements doux utilitaires, c'est-à-dire les déplacements du quotidien. En effet, sans pour autant avoir la maîtrise d'ouvrage des voiries (communales ou départementales), la Communauté de Communes a mis en place une procédure aidant les communes à financer leurs opérations d'aménagements cyclables. Cette aide prend la forme d'un fonds de concours « aménagements cyclables ». Depuis 2011, 7 fonds de concours, disposant chacun d'un montant de 100 000 €, ont permis de soutenir plus de 15 km d'aménagements cyclables sur le territoire.</p> <p>Une grande partie des aménagements sont situés au sud du territoire, dans les communes de Lunel-Viel, Lunel, Saint-Just et Marsillargues. Ces aménagements cyclables ne correspondent plus seulement aux besoins des communes mais assurent un maillage du territoire. L'émergence de voies vertes constitue désormais des axes structurants de mobilité douce offrant aux usagers la possibilité de se déplacer au sein du territoire autrement qu'en voiture et de relier les territoires voisins. Le développement des vélos à assistance électrique a également reconditionné nos modes de déplacement rendant des distances longues ou des reliefs désormais accessibles. Si les fonds de concours apportés aux communes ont permis de développer l'offre, l'aménagement de liaisons intercommunales mérite d'être amélioré. La réflexion engagée entre les communes et la Communauté de Communes pour favoriser l'émergence de liaisons intercommunales offre à la Communauté de Communes l'opportunité de mener des aménagements cyclables structurants tels qu'elle a pu le mener sur la voie verte de Lunel à Marsillargues.</p> <p>Plusieurs axes cyclables sont identifiés pour permettre de mailler le territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La liaison de Villetelle à Lunel 2. La liaison de Lunel-Viel à Lunel

	<p>3. La poursuite de la voie verte Pays de l'Or Agglomération par la liaison de Valergues à Lunel-Viel</p> <p>4. Une évolution de la Boucle Pescalune en voie verte</p> <p>5. Le franchissement du pont du Vidourle à Marsillargues vers Vauvert</p>
Partenaires	Europe, Région Occitanie, Département de l'Hérault à mobiliser
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel total : 1 090 400,00 € HT, dont :</p> <p>Etude d'opportunité : 15 000 €</p> <p>Liaison Villetelle-Lunel 275 000 €</p> <p>Liaison Lunel-Viel / Lunel 100 000 €</p> <p>Liaison Valergues-Lunel-Viel 260 000 €</p> <p>Voie verte Pescalune 335 400 €</p> <p>Franchissement du Vidourle 105 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel	NC
Calendrier	
	<p>2021 2022 2023 2024 2025 2026</p> <p>X X X</p>
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>	

Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0

Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FICHE ACTION n°4 – La Traversée (voie verte et cheminements doux)

CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>
Maître d'ouvrage	Mairie de Lunel-Viel Commune
Description de l'action	<p>La Traversée est le nom d'un nouvel itinéraire cyclable de 1095 m, ambitionné par la commune depuis la révision de son Plan Local d'Urbanisme en 2012 et ayant vocation à proposer un cheminement qui traverse le village d'Est en Ouest reliant ainsi l'entrée Ouest de la ville, et son pôle d'activités de commerces et de logements, à l'ensemble des pôles générateurs de déplacements notamment les infrastructures sportives et scolaires. Au départ de l'entrée Ouest de la ville, La Traversée sera connectée à la boucle verte déjà existante et à la zone du Roucagnier ; elle traversera successivement les nouvelles zones de logements (résidence Georges Rouquier, Villas Nissada, Jardins de Dolorès), les équipements sportifs (stades, arènes, tennis, judo...), les structures petite enfance, les écoles maternelle et primaire ainsi que les différents services de la ville (mairie, police municipale, CCAS et pôle inclusion) et se reconnectera sur la boucle verte à l'Est de la ville.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Encourager les déplacements piétons et cyclables > Mieux relier les quartiers Est et Ouest de Lunel-Viel > Mieux desservir l'école maternelle et l'école Gustave Courbet > Lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique > Permettre une ramification sur l'ensemble des équipements de la ville et relier les autres pistes intercommunales
Partenaires	<p>Partenaires : Concertation et association avec les habitants</p> <p>La commune est engagée dans le dispositif Savoir Rouler à Vélo</p> <p>Les écoles primaires : parents/enfants/enseignants</p> <p>Partenaires financiers :</p> <p>ETAT / DSIL</p> <p>CR OCCITANIE</p>

	CD 34 CCPL					
Coût prévisionnel	598 154 € HT					
Plan de financement	Cofinanceurs		Projet (coût total)	%		
	Commune de Lunel-Viel		119 631 €	20,00%		
	État (AFITF)		239 262 €	40,00%		
	DSIL (État)		119 631 €	20,00%		
	Région Occitanie		87 631 €	14,65%		
	Conseil départemental de l'Hérault		12 000 €	2,01%		
	Fonds concours CC pays de Lunel		20 000 €	3,34%		
	Total		598 154 €	100,00%		
Calendrier	A compter de fin 2021 jusqu'en 2025 Répartition pluriannuelle de la réalisation des 8 tronçons de la Traverse					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Linéaire de pistes cyclables et piétonnières réalisées, - Pourcentage d'utilisateurs des pistes créées - Pourcentage du trafic véhicule jour (comparatif d'évolution) - Mesure de la satisfaction des usagers des voies nouvellement créées 					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal.</p> <p>1 : report modal automobile vers mobilités actives ; +1</p> <p>2 : désimperméabilisation des cheminements, limitation du ruissellement et lutte contre les inondations +1</p> <p>3 : limitation du ruissellement de l'eau > pas de transfert de polluant (particules issues de plaquettes de freins, pneumatiques, hydrocarbures) vers les cours d'eau +1</p> <p>4 : utilisation revêtements naturels perméables à la place des enrobés + 1</p> <p>5 : diminution de la circulation automobile ; limitation du ruissellement de l'eau +1</p> <p>6 : végétalisation des cheminements + 1</p> <p>7 : renforce le bien-être des habitants (voie verte en cœur de ville)</p>					
1. Lutte contre le changement climatique				1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer par la CCPL

Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	74394	111352	158778	153278	100352	0	598154
Maitrise d'œuvre	5 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	11 000,00 €	5 500,00 €	0	55 000,00 €
Acquisition	68 894,00 €	0	0	0	0	0	68 894,00 €
Travaux	0	94 852,00 €	142 278,00 €	142 278,00 €	94 852,00 €	0	474 260,00 €
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							0
RECETTES	0	104467,9	114431	147957,2	113231	118067,9	598155
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (AFITF)	0	47 852,40 €	47 852,40 €	71 778,60 €	47 852,40 €	23 926,20 €	239262

Etat (DSIL)		23 926,20 €	23 926,20 €	23 926,20 €	23 926,20 €	23 926,20 €	119631
Conseil Régional	0	8 763,10 €	17 526,20 €	17 526,20 €	17 526,20 €	26 289,30 €	87631
Conseil Départemental	0	0	1 200,00 €	10 800,00 €	0	0	12000
Fonds concours						20000	20000
Autofinancement	0	23 926,20 €	23 926,20 €	23 926,20 €	23 926,20 €	23 926,20 €	119631



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**FICHE ACTION n°10 – Programme Voiries intégrant
Cheminements doux et mise aux normes PMR
(Piétons et cyclables)
CRTE PAYS DE LUNEL**

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>
Maître d'ouvrage	Mairie de Lunel-Viel Commune
Description de l'action	<p>En milieu urbain un trajet sur deux fait moins de 3km, la commune a conscience qu'en terme de qualité de l'air les mobilités douces n'émettent aucun polluant l'inverse des voix exclusivement dédié aux voitures. Le programme de voirie réfléchi par la commune portera sur la réfection des voies et réseaux et intégrera surtout la réalisation systématique de cheminements piétons et cyclables, avec une végétalisation et mise aux normes PMR. Ce programme de travaux sera pluri annuel.</p> <p>Les voiries concernées sont des axes fréquentés de la commune où des aménagement piétons et cyclables sont nécessaires pour créer un itinéraire sécurisé pour l'ensemble des utilisateurs qui sera également mis aux normes PMR.</p> <p>Les différentes rues concernées sont mentionnées dans le tableau ci-après.</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les cheminements doux, sécuriser et encourager les déplacements doux - Mieux relier les quartiers - Lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique - Assurer la transition écologique avec des modes déplacements limitant les gaz à effets de serre. - Développer l'attractivité du territoire - Accélérer la mutation des mobilités - Sécuriser les infrastructures

	- Mise en place de « circulations apaisées » avec priorité aux mobilités douces																																								
	<p><u>Partenaires :</u></p> <p>Ingénieur conseil de la commune Cabinet Ingénierie certifié OPQBI Paysagiste Usagers de la route Programme savoir rouler à Vélo Céréma</p> <p><u>Partenaires financiers</u></p> <p>Etat Région Conseil Départemental Communautés de communes du Pays de Lunel</p>																																								
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><u>par an</u></th> <th><u>sur 5 ans</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Voirie+ pluviales + DD</td> <td>1 103 800,00 €</td> <td>5 519 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Voirie + DD avec Moe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rue Jean Moulin</td> <td>160 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Rue de l'égalité</td> <td>212 750,00 €</td> </tr> <tr> <td>Rue de l'égalité 2eme phase</td> <td>226 250,00 €</td> </tr> <tr> <td>Rue Clémenceau</td> <td>115 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Rue des bosc</td> <td>182 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Impasse rue des Ross</td> <td>67 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Antoine Roux</td> <td>247 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Avenue de la gare</td> <td>95 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Avenue des sports</td> <td>65 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Rte St just</td> <td>57 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Rue de la paix</td> <td>180 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Place 14/07</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Route de Valergues</td> <td>2 495 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement Courbet/Dardaillon "la jolivade"</td> <td>167 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Rn113</td> <td>1 209 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><u>Total</u></td> <td><u>5 519 000,00 €</u></td> </tr> </tbody> </table>		<u>par an</u>	<u>sur 5 ans</u>	Voirie+ pluviales + DD	1 103 800,00 €	5 519 000,00 €		Voirie + DD avec Moe	Rue Jean Moulin	160 000,00 €	Rue de l'égalité	212 750,00 €	Rue de l'égalité 2eme phase	226 250,00 €	Rue Clémenceau	115 000,00 €	Rue des bosc	182 500,00 €	Impasse rue des Ross	67 000,00 €	Antoine Roux	247 500,00 €	Avenue de la gare	95 000,00 €	Avenue des sports	65 000,00 €	Rte St just	57 000,00 €	Rue de la paix	180 000,00 €	Place 14/07	40 000,00 €	Route de Valergues	2 495 000,00 €	Aménagement Courbet/Dardaillon "la jolivade"	167 000,00 €	Rn113	1 209 000,00 €	<u>Total</u>	<u>5 519 000,00 €</u>
	<u>par an</u>	<u>sur 5 ans</u>																																							
Voirie+ pluviales + DD	1 103 800,00 €	5 519 000,00 €																																							
	Voirie + DD avec Moe																																								
Rue Jean Moulin	160 000,00 €																																								
Rue de l'égalité	212 750,00 €																																								
Rue de l'égalité 2eme phase	226 250,00 €																																								
Rue Clémenceau	115 000,00 €																																								
Rue des bosc	182 500,00 €																																								
Impasse rue des Ross	67 000,00 €																																								
Antoine Roux	247 500,00 €																																								
Avenue de la gare	95 000,00 €																																								
Avenue des sports	65 000,00 €																																								
Rte St just	57 000,00 €																																								
Rue de la paix	180 000,00 €																																								
Place 14/07	40 000,00 €																																								
Route de Valergues	2 495 000,00 €																																								
Aménagement Courbet/Dardaillon "la jolivade"	167 000,00 €																																								
Rn113	1 209 000,00 €																																								
<u>Total</u>	<u>5 519 000,00 €</u>																																								
Plan de financement																																									

		Financier	Montant HT	Taux	
		DSIL	1 655 700,00 €	30,00%	
		REGION	500 000,00 €	9,06%	
		CD 34	275 950,00 €	5,00%	
		CCPL	100 000,00 €	1,81%	
		Commune	2 987 350,00 €	54,13%	
		TOTAL	5 519 000,00 €	100,00%	
Calendrier		A partir de 2022 programme pluriannuel			
		2021	2022	2023	2024
			X	X	X
				X	X
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement - Linéaire de pistes vertes réalisées - Taux utilisateurs vélo, piétons 			
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE		• ambition écologique relevant de plusieurs domaines : climat et mobilités douces			
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique		1 : report modal automobile vers mobilités actives ; +1 2 : végétalisation pour diminuer les îlots de chaleur urbains +1 3 : 0 4 : 0 5 : diminution de la circulation automobile +1 6 : végétalisation des cheminements + 1 7 : renforce le bien-être des habitants (température, environnement, mise aux normes PMR) +1			
1. Lutte contre le changement climatique		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
3. Gestion de la ressource en eau		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques		1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
5. Lutte contre les pollutions		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	
7. Impact sociétal		1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>	

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer par la CCPL

Coûts et plan de financement prévisionnel

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	1 103 800,00 €	5 519 000,00 €				
Maitrise d'œuvre	0	88 304,00 €	88 304,00 €	88 304,00 €	88 304,00 €	88 304,00 €	441 520,00 €
Travaux	0	1 015 496,00 €	1 015 496,00 €	1 015 496,00 €	1 015 496,00 €	1 015 496,00 €	5 077 480,00 €
...							
RECETTES	0	1103800	1103800	1103800	1103800	1103800	5 519 000,00 €
Etat (DSIL)	0	331 140,00 €	331 140,00 €	331 140,00 €	331 140,00 €	331 140,00 €	1 655 700,00 €
Conseil Régional	0	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €
Conseil Départemental	0	55 190,00 €	55 190,00 €	55 190,00 €	55 190,00 €	55 190,00 €	275 950,00 €
CCPL	0	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €
Autofinancement	0	597 470,00 €	597 470,00 €	597 470,00 €	597 470,00 €	597 470,00 €	2 987 350,00 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



www.paysdelunel.fr

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CREATION VOIE VERTE – DEPLACEMENTS DOUX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE VILLETTELLE					
Description de l'action	Création d'une voie verte pour déplacements doux					
Partenaires	Département Communauté de Communes du Pays de Lunel					
Coût prévisionnel						
Plan de financement	Co-financeurs envisagés : Département					
Calendrier						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		début	achèvement			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i></p>					

1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			
<i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0

Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Avenue Victor Hugo					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : Dans le cadre du PRU, la ville de Lunel a programmé le renouvellement de certaines voiries du cœur de ville. L'objectif est d'améliorer les espaces du public du cœur de ville par un aménagement doté de matériaux et d'équipements de qualité. Selon les différents diagnostics, les réseaux humides seront repris et les réseaux secs seront enfouis. Un effort dur la végétalisation de ce cœur de ville sera fourni lorsque cela sera possible.</p> <p><u>Projet</u> : Reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement, enfouissement des réseaux secs, reprise des revêtements de chaussée, végétalisation, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet est en cohérence avec la politique globale de reconquête du cœur de ville. Cette action s'inscrit sur le volet de reprise et d'amélioration des espaces publics du cœur de ville.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État (ANRU), Région Occitanie, Département de l'Hérault					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 1 000 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
				x		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					

	<i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i>		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Schéma cyclable					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : La ville de Lunel souhaite réaliser un schéma cyclable prenant en compte la desserte des sites scolaires, sportifs, touristiques et commerciaux (centre ville) mais aussi le PEM en tant que site stratégique. Le stationnement des vélos est également à optimiser ainsi que la jonction et l'amélioration des nombreuses pistes déjà existantes. Lunel a la chance d'être une ville de taille moyenne, bénéficiant d'un climat favorable et d'une topographie à très faible dénivelée. Potentiellement, tout est à moins de 10 minutes en vélo à Lunel. Il est primordial de donner plus de place à ce mode de déplacement.</p> <p><u>Projet</u> : Réaliser ce schéma cyclable à l'échelle de la ville en intégrant la liaison avec les communes voisines. Ce schéma devra proposer un phasage de travaux à réaliser sur le mandat et devra également indiquer le montant des subventions mobilisables. Il pourra également proposer des mesures provisoires à mettre en place.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet permet la promotion des mobilités douces et prévoit le développement du déplacement cyclable en lieu et place de la voiture. Ceci permettrait de réduire les émissions de CO2 et d'engager avec d'autres actions Lunel dans un développement sain et durable.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État, Région Occitanie, Département de l'Hérault, ADEME					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 500 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	

Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i> <i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	<p>Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i></p>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>

Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation

à insérer par la CCPL

Coûts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Chemin de la Pierre Plantade					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : Amélioration des voiries de la ville</p> <p><u>Projet</u> : Repris des réseaux d'eau potable et d'assainissement, enfouissement des réseaux secs, reprise des revêtements de chaussée, végétalisation, etc</p>					
Partenaires	Partenaire financier potentiel : État, Région Occitanie, Département de l'Hérault					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 650 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			x			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie 					

	circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							

RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Cours Gabriel Péri					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : Dans le cadre du PRU, la ville de Lunel a programmé le renouvellement de certaines voiries du cœur de ville. L'objectif est d'améliorer les espaces du public du cœur de ville par un aménagement doté de matériaux et d'équipements de qualité. Selon les différents diagnostics, les réseaux humides seront repris et les réseaux secs seront enfouis. Un effort dur la végétalisation de ce cœur de ville sera fourni lorsque cela sera possible.</p> <p><u>Projet</u> : Reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement, enfouissement des réseaux secs, reprise des revêtements de chaussée, végétalisation, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet est en cohérence avec la politique globale de reconquête du cœur de ville. Cette action s'inscrit sur le volet de reprise et d'amélioration des espaces publics du cœur de ville.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État (ANRU), Région Occitanie, Département de l'Hérault					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 1 000 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					

	<i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i>		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Création d'un Centre de Supervision Urbaine (CSU)					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : système permettant d'accueillir l'ensemble du dispositif de vidéoprotection permettant de lutter contre la délinquance générale. Local trop petit et équipement obsolète.</p> <p><u>Projet</u> : création d'un CSU, local, matériel, travaux d'aménagement, mise en place du matériel dédié (écran, mobilier, logiciel, serveur, PC, moyens humains)</p> <p><u>Objectif</u> : lutter contre la délinquance générale, dissuader le passage à l'acte, assurer un maillage territorial complémentaire avec présence humaine, outil résolution d'enquête judiciaire, modernisation de l'outil mise à disposition de la PM.</p>					
Partenaires	Partenaire financier potentiel : État					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 375 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i> <i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>					

Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>			

Coûts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel
Intitulé du projet	Création du parc de la Laune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> :</p> <p>La commune ne dispose que d'un parc municipal au centre ville, le parc Jean Hugo. Elle a commencé à aménager au sud de la Ville le canal de Lunel pour proposer un espace de promenade aux Lunellois. L'équipement des berges du Canal va se poursuivre. En complément du projet d'aménagement des berges du canal, il est souhaitable de proposer des espaces verts aux lunellois au cœur de la ville. Les habitants du nord et de l'est de la ville manquent de sites verts de respiration dédiés aux jeux et à la promenade. La ville dispose d'une parcelle de 3,5 ha qui est actuellement occupé partiellement par un bassin de rétention d'environ 5000 m³. Elle souhaite l'aménager au parc urbain et agrandir le bassin de rétention pour encore améliorer la rétention des eaux de ruissellement.</p> <p><u>Projet</u> :</p> <p>plantations, création d'aires de jeux pour les plus jeunes, création d'espaces libres de loisirs, agrandissement du bassin de rétention par creusement et nivellement de terrain, aménagement de chemin de promenade, création de parking de stationnement, liaison avec la voie verte Lunel / Marsillargues ...</p> <p>Création de stationnement et amélioration du cheminement piéton et cyclable avant la voie ferrée.</p> <p>Un aménagement paysager de qualité est au cœur de ce projet.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>projet en cohérence avec la politique globale de l'aménagement lié à l'environnement et au lien social en proposant aux lunellois un nouvel espace de loisirs et de rencontre. Ce site sera relié au cœur de ville (PEM) et à Marsillargues via la voie verte. Le développement durable sera au cœur de ce projet d'aménagement paysager, une sensibilisation à la faune et à la flore, des plantations adaptées au climat méditerranéen...</p>

Partenaires	Partenaires financiers potentiels : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, Agence de l'eau					
Coût prévisionnel	1 750 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement	Partenaires financiers potentiels : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, Agence de l'eau Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...) Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ...) merci de les indiquer comme plus-value au projet. <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X études		X travaux	X travaux		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i> <i>A minima indiquer :</i> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...) • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...) • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.					
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>					
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/>		0 <input type="checkbox"/>		-1 <input type="checkbox"/>	
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>		0 <input checked="" type="checkbox"/>		-1 <input type="checkbox"/>	

3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u>			
<i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0





Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Place des Martyrs de la Résistance					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : Dans le cadre du PRU, la ville de Lunel a programmé le renouvellement de certaines voiries du cœur de ville. L'objectif est d'améliorer les espaces du public du cœur de ville par un aménagement doté de matériaux et d'équipements de qualité. Selon les différents diagnostics, les réseaux humides seront repris et les réseaux secs seront enfouis. Un effort dur la végétalisation de ce cœur de ville sera fourni lorsque cela sera possible.</p> <p><u>Projet</u> : Reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement, enfouissement des réseaux secs, reprise des revêtements de chaussée, végétalisation, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet est en cohérence avec la politique globale de reconquête du cœur de ville. Cette action s'inscrit sur le volet de reprise et d'amélioration des espaces publics du cœur de ville.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État (ANRU), Région Occitanie, Département de l'Hérault					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 1 000 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			X			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					

	<i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i>		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Études opérationnelles et travaux îlot du Temple					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : L'îlot du Temple, propriété de la ville, est identifiée comme composante du renouvellement urbain. La réappropriation de ce bâti doit être un temps fort du processus enclenché.</p> <p><u>Projet</u> : Dans le cadre des études du centre-ville, et suite à l'étude de programmation initiée sur l'îlot du Temple (2021/2021), il convient de prévoir dans le temps du mandat les études opérationnelles et les travaux de réhabilitation afférents.</p> <p><u>Objectif</u> : renouvellement urbain, attractivité du centre-ville</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État, Région Occitanie, Département de l'Hérault					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 1 000 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x			
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i> <i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de					

	<p>foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<p><u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u></p> <p><i>à insérer par la CCPL</i></p>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0

Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Subvention des campagnes de ravalement obligatoire des façades					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : dans le cadre du renouvellement urbain, il convient de s'interroger sur la qualité des façades de notre centre-ville.</p> <p><u>Projet</u> : depuis plusieurs années des dispositifs incitatifs (subventions ville) sont mis en place pour la réfection des façades en centre-ville, sans succès. Un volet coercitif imposant cette réfection a donc été pensé en 2 campagnes distinctes. Si il y a bien obligation de faire, le maintien des subventions ville est nécessaire en appui à cette démarche.</p>					
Partenaires	Partenaire financier potentiel : État, Agence Nationale de l'Habitat					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 383 333€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);					

	<ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>	

Coûts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0

Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	OPAH-RU					
Description de l'action	Dispositif d'aides aux propriétaires pour des actions façades et devantures commerciale					
Partenaires	Partenaire financier potentiel : État, Agence Nationale de l'Habitat					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 633 333€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 					

Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif social. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0



Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0
-----------------	---	---	---	---	---	---	---	---



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Rénovation de l'éclairage public					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : La ville a engagé depuis plusieurs années la rénovation de son éclairage public. Entre 2017 et 2019, elle a ainsi engagé un programme d'environ 900 000€ HT qui lui a permis de rénover 677 point lumineux dont 95 télégérés. A l'occasion d'opérations de voirie, des points lumineux complémentaires ont également été rénovés. Malgré cela, il reste 2336 lumineux vétustes ou obsolètes pour lesquels il est nécessaire de poursuivre cet effort de rénovation.</p> <p><u>Projet</u> : Remplacer les mats et luminaires concernés, mettre en place la télégestion pour encore optimiser les économies d'énergie en abaissant l'intensité la nuit.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet s'inscrit dans la volonté de construire une ville durable en renouvelant le matériel vétuste par un équipement permettant des faire des économies d'énergie, donc de réduire les émission de CO2 de la ville et les dépenses de fonctionnement. Selon les quartiers, ce projet participe à l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : Europe, CEE					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 1 250 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase 					

	- Taux de mandatement <i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i>
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Rue de la Libération ouest					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : Dans le cadre du PRU, la ville de Lunel a programmé le renouvellement de certaines voiries du cœur de ville. L'objectif est d'améliorer les espaces du public du cœur de ville par un aménagement doté de matériaux et d'équipements de qualité. Selon les différents diagnostics, les réseaux humides seront repris et les réseaux secs seront enfouis. Un effort dur la végétalisation de ce cœur de ville sera fourni lorsque cela sera possible.</p> <p><u>Projet</u> : Reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement, enfouissement des réseaux secs, reprise des revêtements de chaussée, végétalisation, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet est en cohérence avec la politique globale de reconquête du cœur de ville. Cette action s'inscrit sur le volet de reprise et d'amélioration des espaces publics du cœur de ville.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État (ANRU), Région Occitanie					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 400 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					

	<i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i>		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Rue Sadi Carnot					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : Dans le cadre du PRU, la ville de Lunel a programmé le renouvellement de certaines voiries du cœur de ville. L'objectif est d'améliorer les espaces du public du cœur de ville par un aménagement doté de matériaux et d'équipements de qualité. Selon les différents diagnostics, les réseaux humides seront repris et les réseaux secs seront enfouis. Un effort dur la végétalisation de ce cœur de ville sera fourni lorsque cela sera possible.</p> <p><u>Projet</u> : Reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement, enfouissement des réseaux secs, reprise des revêtements de chaussée, végétalisation, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet est en cohérence avec la politique globale de reconquête du cœur de ville. Cette action s'inscrit sur le volet de reprise et d'amélioration des espaces publics du cœur de ville.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : État (ANRU)					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 400 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
				x		
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					

	<i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i>		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Réfection des façades de l'école Gambetta					
Description de l'action	<p>La façade de l'école Gambetta a besoin d'être refaite : elle est dégradée et ne donne pas une image positive de cette école située en plein centre ville.</p> <p><u>Objectif</u> : avoir une image positive des établissements scolaires, surtout en centre ville, pour valoriser l'image de la ville.</p> <p>L'évolution et la métamorphose du centre ville peut amener à avoir des écoles à l'image de ce changement.</p>					
Partenaires						
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel total : 70 000€ HT</p> <p><i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i></p>					
Plan de financement prévisionnel	<p>Partenaires financiers potentiels : État (Dotation de la Politique de la Ville)</p> <p><i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i></p>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	<p>Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de</p>					

	<p>foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<p><u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u></p> <p><i>à insérer par la CCPL</i></p>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0

Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Rue de la Fenaison					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : La ville a engagé depuis plusieurs années la réfection des voiries du lotissement du Mas de Paché. Il reste à réaliser la rue de la Fenaison et les placettes et impasses qui la jouxtent.</p> <p><u>Projet</u> : Reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement, enfouissement des réseaux secs, reprise des revêtements de chaussée, végétalisation, etc.</p> <p><u>Objectif</u> : Ce projet permettrait l'achèvement des voiries du lotissement du Mas de Paché.</p>					
Partenaires	Partenaires financiers potentiels : Région Occitanie, Département de l'Hérault					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 600 000€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x				
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement <p><i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i></p>					
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de					

	<p>foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs.
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/>
<p><u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u></p> <p><i>à insérer par la CCPL</i></p>	

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0

Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0



Fiche action/projet XX CRTE PAYS DE LUNEL

Orientation stratégique n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Action n°	<i>A compléter par CCPL</i>					
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel					
Intitulé du projet	Extension du réseau de caméras de vidéoprotection					
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : le système de vidéoprotection de la ville de Lunel est composé à ce jour de 42 caméras. La commune souhaite développer ce système de vidéoprotection en réalisant une extension du nombre de caméras protégeant les usagers de la voie publique pouvant atteindre 80 caméras à la fin du mandat. Le positionnement des caméras se fait en fonction d'un diagnostic local partagé avec les forces étatiques et à partir d'un constat des données en notre possession (rapports d'intervention, main courante, constatations, doléances, plaintes, etc)</p> <p><u>Projet</u> : L'implantation des nouvelles caméras se fait dans l'objectif d'un maillage efficace en complémentarité du système actuel. Mise en place de nouvelles caméras de vidéoprotection en remplacement du parc ancien.</p> <p><u>Objectif</u> : outil complémentaire de la stratégie globale de sécurité, aide à la dissuasion du passage à l'acte délictuel, outil d'aide à l'intervention et à l'enquête judiciaire.</p>					
Partenaires	Partenaire financier potentiel : État (FIPD)					
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total : 303 333€ HT <i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Plan de financement prévisionnel	<i>Selon le stade d'avancement, merci de remplir de manière aussi détaillée que possible le tableau ci-joint.</i>					
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, une problématique foncière à résoudre, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation proposés propre au projet	<p><i>Chaque projet peut avoir ses indicateurs propres.</i></p> <p><i>A minima indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du calendrier par phase - Taux de mandatement 					

	<i>Puis rajouter des indicateurs spécifiques au projet (par ex : nombre de véhicules propres acquis, linéaire de pistes cyclo réalisées, label obtenu, nombre de participants, nombre d'évènements...)</i>		
Indicateurs d'évaluation partagés dans le cadre du CRTE	Respect des obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie foncière documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...); <ul style="list-style-type: none"> • ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...); • Positionnement dans la démarche Eviter / réduire / compenser, en maximisant les impacts positifs. 		
Mesure de la contribution du projet à la transition écologique	Auto évaluation selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal. <i>Chaque projet doit être soumis, quel que soit son stade d'avancement, à l'évaluation des 7 critères ci-dessous en vous appuyant sur le document ci-joint « aide à la notation ».</i>		
1. Lutte contre le changement climatique	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
3. Gestion de la ressource en eau	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
5. Lutte contre les pollutions	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1 <input type="checkbox"/>	0 <input checked="" type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
7. Impact sociétal	1 <input checked="" type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	-1 <input type="checkbox"/>
<u>Représentation graphique du résultat de l'auto-évaluation</u> <i>à insérer par la CCPL</i>			

Couts et plan de financement prévisionnel

Les lignes de dépenses et de recettes ne sont ici qu'à titre d'exemple, elles peuvent ajoutées, supprimées ou déclinées différemment selon le projet et son degré de maturité, n'hésitez pas à les adapter.

Investissement en € HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES	0						
Maitrise d'œuvre	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0	0	0	0
...							
RECETTES	0						
Europe (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Etat (préciser le fonds)	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0
Autres (préciser)	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	0	0	0	0	0	0